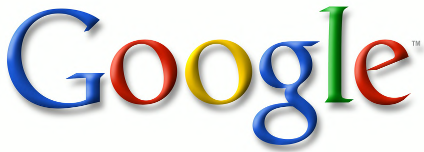
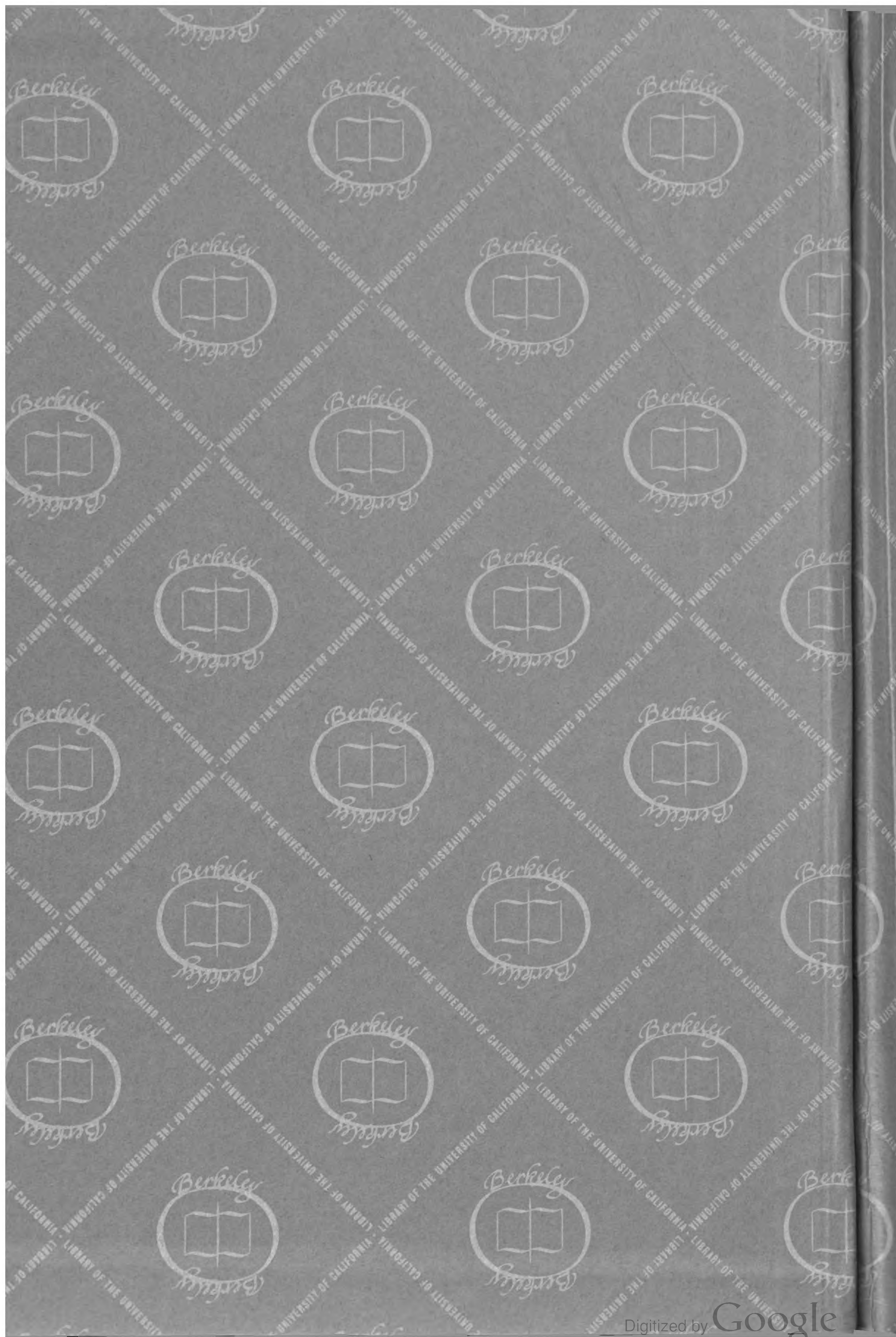



Google


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

6

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DIX-HUITIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, à Dijon.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
CONSTANTIN AIMÉ, vice-président de la Société Florimontane.
DE VIGNE, à Bruxelles (Belgique).
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUFOUR, général d'artillerie, à Turin.
DUNANT CAMILLE, président de la Société Florimontane.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France à Trieste.
GEX, ancien professeur, à Annecy.
LABBÉ PAUL, à Thiberville (Eure).
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
MILLIEN ACHILLE, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
MOREL-FATIO ARNOLD, conservateur du Musée cantonal, à Lausanne.
PAPIER, chef du service des tabacs à Bône (Algérie).
PICARD, ancien professeur au collége d'Annecy.
RABUT FRANÇOIS, professeur au lycée de Dijon.
RAVERAT (le baron A.), à Lyon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

CONSTANTIN — DUCIS — REVON — E. TISSOT
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1877 — 18ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
1877

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DIX-HUITIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, à Dijon.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
CONSTANTIN AIMÉ, vice-président de la Société Florimontane.
DE VIGNE, à Bruxelles (Belgique).
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUFOUR, général d'artillerie, à Turin.
DUNANT CAMILLE, président de la Société Florimontane.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France à Trieste.
GEX, ancien professeur, à Annecy.
LABBÉ PAUL, à Thiberville (Eure).
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
MILLIEN ACHILLE, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
MOREL-FATIO ARNOLD, conservateur du Musée cantonal, à Lausanne.
PAPIER, chef du service des tabacs à Bône (Algérie).
PICARD, ancien professeur au collège d'Annecy.
RABUT FRANÇOIS, professeur au lycée de Dijon.
RAVÈRAT (le baron A.), à Lyon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

CONSTANTIN — DUCIS — REVON — E. TISSOT
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1877 — 18me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
1877

TABLE DES MATIÈRES



CASCADES DU SIDI MECID

(CONSTANTINE)

Revue savoisienne, août 1877, p. 78.

18me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Janvier 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORTS SUR LES CONCOURS DE 1876

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

Séance publique du 25 janvier 1877.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu, le 25 janvier, une séance publique dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour entendre les rapports des jurys chargés de distribuer les prix de poésie, d'histoire et de peinture. Sur l'estrade ont pris place M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, et les trois rapporteurs. M. Camescasse, préfet de la Haute-Savoie, M. le Président du tribunal, M. l'Inspecteur primaire et d'autres fonctionnaires assistaient à cette solennité. Une indisposition a empêché le fondateur de ces concours, M. le docteur Andrevetan, de venir occuper la place d'honneur qui lui était réservée. Le salon, où l'on remarquait la présence d'un grand nombre de dames, avait été décoré avec goût par M. Mangé, architecte de la ville, membre de la Société.

M. LE PRÉSIDENT a donné la parole à M. l'abbé GEX pour la lecture du rapport sur le concours de poésie.

Messieurs, Mesdames,

Lorsqu'en 1873, M. le docteur Andrevetan et l'autorité municipale d'Annecy fondèrent le concours de poésie, auquel chaque année la France entière serait conviée, il n'eût pas été facile de prévoir les brillantes destinées réservées à cette institution.

Or, hâtons-nous de le dire, l'incontestable succès par lequel elle s'est inaugurée, ne nous fait point défaut à l'heure présente.

Notre troisième appel aux partisans de l'idéal a été entendu : nous avons là, sous la main, quatre-vingts compositions, gerbes poétiques, arrivées de tous les points de la France. Elles sont le travail de trente-cinq auteurs, qui, sauf deux ou trois exceptions seulement, ont droit, avant tout, à nos éloges, et par le choix des sujets qu'ils ont traités et par les sentiments honorables dont ils ont été les interprètes.

La tâche du jury, chargé d'apprécier ces œuvres de l'art le plus élevé, n'a pas été facile, car non seulement elles sont nombreuses, mais encore fort diverses. A la faveur d'un programme qui a laissé toute indépendance aux caprices de l'inspiration et du génie des concurrents, il résulte que tous les sujets se côtoient ou s'entremêlent. De là des pièces d'une valeur distincte et d'un mérite spécial, telles que la fable, l'épître, l'ode, la satire ; de là, fréquemment le positif en face de l'idéal, et souvent nous avons à passer du grave alexandrin à la strophe légère.

Ces éléments, de nature si différente, jettent la critique dans un sérieux embarras. Deux écrits du même genre sont aisément mis en parallèle ; mais en est-il de même quand il faut comparer, par exemple, une pièce fugitive à un drame proprement dit ; comme aussi les longs gémissements de l'élégie aux plaisanteries de l'art comique ? Et néanmoins il faut, bon gré mal gré, en venir à une appréciation comparative ; il faut choisir et préférer.

Nous l'avons fait de notre mieux, messieurs.

Tout d'abord nous avons été en quelque sorte saisis par le ton élevé, par l'ampleur et l'harmonie de la pièce intitulée : *Une Ordination ;* le fond en est éminemment lyrique, avec une entente de rhythme et des retours de vers et de pensées qui rappellent les chœurs de Racine.

C'est une cantate où l'auteur s'adresse à son frère qui est au nombre des lévites qu'on va élever aux ordres sacrés.

Le poème se présente sous trois aspects : Le récit, le chant des anges et l'épilogue.

1° Le récit.

La mise en scène, bien proportionnée à la grandeur du sujet, est imposante et d'un intérêt saisissant. En quelques vers, le poète a le talent de nous offrir un brillant tableau du sanctuaire où s'accomplit l'auguste cérémonie de la promotion au sacerdoce. C'est par là qu'il entre en matière :

> Les cloches dans la tour sur leur base ébranlées,
> Aux quatre vents du ciel envoyaient leurs volées.
>
> . . . .
>
> Car au peuple déjà le temple était ouvert.
> De fleurs et de tapis le sol était couvert,
> Et l'encens d'Arabie, avec ses mille aromes,
> Montait des encensoirs et s'élevait aux dômes.

Les orgues s'emplissant de voix et de rumeurs,
Semblaient de bruits lointains promener les clameurs,
D'un ange dans la nuit imiter la trompette,
Ou *rouler* sur les monts les voix de la tempête.

En prière et vêtu de l'habit solennel,
Le pontife attendait aux marches de l'autel;
Et des lévites saints, rangés en longues files
Les groupes prosternés se tenaient immobiles.

Viennent plus loin des détails sur la mission du prêtre, laquelle consiste à

Rappeler qui s'égare et relever qui tombe,
Enseigner que le ciel est promis à la tombe,
Dire au riche : « Ton or ne brille qu'un instant. »
Au cœur faible : « Sois fort! » Au pauvre : « Sois content! »
Dire encore à qui souffre, et voudrait de la joie,
« Ta souffrance est un don, et c'est Dieu qui l'envoie. »

Puis, les pieux aspirants au sacerdoce *murmuraient* tout bas leurs ferventes prières; et voilà que le silence de ce profond recueillement est soudain interrompu par la *lugubre* prostration de nos lévites, prostration que le poète appelle un *mystique trépas*, puisque c'est par cet acte, aux apparences funèbres, qu'ils renoncent au monde.

Et ce pas, en même temps terrible et décisif, une fois fait :

....Cent groupes émus de mille séraphins,
Prolongèrent l'écho de leurs hymnes divins.

II. C'est le chant des anges.

Ces chants sont alternés et exécutés tantôt en chœur, tantôt en solos, par divers anges et par diverses voix.

Le Chœur.

Gloire, gloire au Très-Haut, gloire au Maître sublime!
Il a pour vêtement l'abîme,
Et pour ceinture l'arc-en-ciel!
Devant lui, quand son verbe vole,
Le ciel s'ébranle à sa parole;
Il a mis dans sa main le pôle,
Et voici son prêtre éternel!

Cette première strophe reparaît plus loin, mêlée à un grand nombre d'autres qui constituent le chant des anges.

L'objet de ces chants est d'exalter la dignité sacerdotale et de rappeler aux lévites quelle doit être leur mission.

Pous vous donner une idée convenable de ce lyrisme sacré, il faudrait prolonger la lecture du texte; par malheur, les limites qui me sont imposées ne le permettent pas. Voici quelques citations prises au hasard :

Un Ange.

« Lévite, il (Dieu) te réclame,
« Viens, sois prêtre à ton tour,
« Et prépare ton âme
« A lui faire un séjour. »

Un autre Ange.

« Mais que toi-même, avant, lévite, tu t'immoles!
« Meurs dans tes vains regrets, dans tes vaines paroles;
« Meurs dans tes vœux trompés, dans tes heures frivoles,
« Meurs pour renaître encore et renaître plus beau. »

L'Ange gardien.

« Toujours devant ton Dieu, lévite, fais l'aumône,
« Devant ton Dieu sauve et pardonne
« Si tu veux qu'au jour du trépas.
« Je te rende à celui devant qui je me voile.... »

J'abrège, et avec regret, la lecture de ces strophes alternées avec une verve toute dramatique, et si pleines d'enthousiasme.

III.

Nous touchons à l'épilogue, 3e étape du poète. C'est une série d'avis affectueux adressés au nouveau prêtre par son frère :

« Oh! maintenant permets, toi qui dois sur la terre
« Du prêtre désormais porter le caractère,
. . . .
« Je te dirai mon frère, écoute ici ma voix,
« Et sois pour le Seigneur un prêtre de son choix. »

Après une longue suite de vers dans le même sens, le frère achève et motive ainsi ses sublimes conseils :

« Car il faut que, devant l'auguste Trinité,
« Tu sois prêtre du temps et de l'éternité!
« Et lorsque, prosterné, tu prîras pour la terre,
« Souviens-toi quelquefois, souviens-toi de ton frère. »

Telle est, en substance, cette cantate. Les pensées y surabondent et accusent une grande valeur intrinsèque.

Seulement, les moyens d'exécution ne laissent-ils rien à désirer ? Notre artiste est un virtuose qui fait jaillir de son instrument des flots d'harmonie exceptionnels. Mais a-t-il calculé son jeu avec toute l'habileté dont il est capable, surtout dans ce qu'il y a de plus lyrique ? On n'ose l'affirmer, tout en faisant remarquer qu'il n'aurait tenu qu'à lui d'apporter à son œuvre le fini qu'elle aurait exigé. Dans tous les cas, que le poète travaille, et son succès n'est pas douteux.

D'un autre côté, ici on invoque, et avec raison, ce principe d'Horace : « Lorsque dans un poème l'ensemble est bon, nous ne sommes point choqués de quelques taches échappées à l'inadvertance et dont la faiblesse humaine ne s'est pas garantie (1). »

D'ailleurs, notre poète oppose à ses compétiteurs un actif exceptionnel : outre la composition dont nous venons de rendre compte, il apporte encore l'appoint de deux autres, intitulées : l'une, *Le Poète et l'Ange;* et l'autre, *Le Dragon.*

Le Poète et l'Ange.

Cette pièce est un dialogue entre le poète et l'ange, et répond fort bien à la pensée de l'épigraphe : *Poète prends ton luth.* Elle n'est peut-être pas sans analogie avec celle qui a été adressée en 1869 à une académie, sous le titre de *Le Réveil de la Lyre.* D'autre part, Alfred de Musset avait déjà exercé son génie sur un sujet assez semblable. C'est pourquoi, on serait tenté de soupçonner que le mérite de l'invention n'est pas partagé au même degré par ces auteurs. Quoiqu'il en soit, *Le Poète et l'Ange* an-

(1) *Verum, ubi plura nitent in carmine, non ego paucis*
Offendar maculis, quas aut incuria fudit.
Hor. *de art. poet.*

nonce une aptitude qui n'est pas commune : facilité, images riantes, passions douces, harmonie dans la plupart des nombreuses strophes dont le poème se compose.

En voici le début :

L'Ange.

« Poëte, éveille-toi ; c'est l'heure
« D'être debout dans ta demeure
« Et de chanter pour le saint lieu ;
« Car minuit sonne et toute chose
« En ton asile se repose,
« Excepté le souffle de Dieu. »

Le Poëte.

« Il m'a semblé qu'une voix tendre
« A mes côtés s'est fait entendre
« Avec un accent qui séduit,
« Et je sens que mon corps frissonne ;
« Est-ce ma harpe qui résonne ?
« Sont-ce les brises de la nuit ? »

A cette question du poète, l'Ange répond :

« Oui, je viens... mais ton cœur s'abuse
« Quand il croit que je suis la muse
« Qui t'invite à prendre l'essor ;
« Car, poëte, approche et regarde :
« Je suis cet ange qui te garde
« Et qui viens t'inspirer encor ! »

L'ange insiste pour que le poète se livre à des chants religieux :

« Ami, devant Dieu prends ta lyre
« Chantons ensemble devant Dieu !

Mais le poète, dans la crainte de l'avoir souillée par des accents trop mondains, s'excuse, et ajoute :

« Il ne faut pas que je profane,
« Le temple d'où l'encens émane.
« . . . .
« . . . .
« Et laissons une main plus sainte
« Toucher les harpes de l'autel. »

Le dialogue se poursuit avec une animation et un intérêt tout à fait marqués ; seulement nous regrettons qu'avec une telle sève artistique, l'auteur ne se soit pas mieux étudié à faire disparaître des défauts qu'entraîne trop ordinairement une première inspiration.

Toutefois, l'œuvre *Le Poète et l'Ange* demeure une des meilleures, malgré ses petites imperfections.

A l'appui de notre jugement, nous rapporterons les vers par lesquels se termine la pièce :

Le Poëte.

« Eh bien, sur les degrés du temple,
« Devant ce Dieu qui me contemple,
« Je chanterai pour le saint lieu ;
« Je chanterai puisqu'il écoute,
« Puisque son ange est sur ma route,
« Puisque ma lyre plaît à Dieu ! »

Le Dragon.

L'épigraphe de cette pièce est tirée de l'Apocalypse.

Dans l'introduction, l'auteur regrette de n'être qu'un barde aux profanes accords ; mais il ajoute qu'il plaît quelquefois à Dieu d'inspirer aux poètes des accents prophétiques :

« Je ne suis rien qu'un barde aux profanes accords,
« Mais nos lyres parfois ont de divins transports ;
« Dieu, s'il veut s'adresser aux foules inquiètes,
« Nous prête le regard et la voix des prophètes,
« Et l'on a vu souvent le poète venir
« Avec un trait de foudre éclairer l'avenir,
« En des jours ténébreux élever son cantique
« Et trouver des accents à sa voix prophétique. »

Après ce début, arrive le récit d'un songe affreux, où le poète aperçoit un dragon, monstre horrible. Il le peint sous des traits qui font frissonner ; ils sont à l'instar de ceux qui nous terrifient dans l'Apocalypse.

« Les hommes accourus de tous les points du monde
« S'effrayaient subjugués par cette bête immonde... »

Elle ouvrait une large gueule, dévorait tout ce qu'elle rencontrait et répandait des flots de sang :

« Et dans ce sang rempli de cadavres sans nombre
« Lui-même surnageait comme sur la mer sombre.
« Puis je vis qu'un lambeau des cieux se détachait,
« Et compris vers sa fin que la terre penchait ! »

On saisit que ce dragon est la personnification du désordre ; et c'est ce qui donne de la portée au poème.

Finalement, tiré de son sommeil, et délivré de ses terreurs, notre barde s'écrie :

« Si tu t'armes pour nous, si pour nous tu combats,
« Qui peut vaincre, grand Dieu, la force de ton bras ?
« Tu parais, l'océan effrayé se retire,
« Le mont Sina bondit et le mont se déchire !
« Ta main, d'un pôle à l'autre, aux vastes champs de l'air
« Roule à son gré la nue et la foudre et l'éclair ;
« Le Très-Haut est ton nom, l'éternité ton âge,
« L'infini ta demeure et le ciel ton ouvrage ! »

Nous ferons grâce à l'auteur de quelques rimes un peu faibles, d'une inversion qui ne serait pas du goût de tout le monde et d'autres légères imperfections.

Pour ses pensées, elles sont profondes, et ses procédés éclatants, harmonieux ; ses images, ses expressions souvent bibliques, portent un cachet d'incontestable originalité (1).

Blanchelle.

Ce poème est résumé dans son épigraphe :

Défendre son pays, n'est-ce pas servir Dieu ?

Dans ce soldat volontaire, défenseur de son pays, dévoué, intrépide, le poète, fidèle écho de nos gémissements dans l'infortune, a mis en relief le patriotisme et le courage qui faisaient battre le cœur d'une foule de jeunes gens, alors que la patrie était en

(1) L'auteur du *Dragon* et des deux pièces précédentes, est doué d'un talent rare et plein d'avenir.

proie aux plus désastreux revers. On était à la veille de la journée de Coulmier, journée qui a fait couler tant de larmes; Blanchelle venait de prier à l'église avec le pasteur du village, prêtre plus respectable encore par ses vertus que par ses années. Au sortir du saint lieu, voici, d'après le poète, les réflexions que leur inspirent les lamentables circonstances du moment :

Lorsqu'ils furent sortis, le vieillard dit : « Ecoute,
« Mon fils, verser le sang est horrible, sans doute,
« Et tu l'as entendu, j'implore du Très-Haut,
« La clémence et la paix. Pourtant, quand il le faut,
« La main qui vers le ciel, pour supplier se lève,
« Doit sur l'envahisseur frapper avec le glaive,
« Quand sous un joug honteux, le pays se débat,
« Que pour le délivrer chacun vole au combat. »

Blanchelle répondit : « J'ai la même pensée.
« Lorsque des pleurs coulaient de mon âme oppressée,
« C'était de voir la France en proie à l'étranger,
« Et d'être, moi son fils, éloigné du danger.
« Dites, puis-je partir ? Que votre avis m'éclaire :
« Ma place est depuis hier marquée au séminaire. »

Le pasteur en revient à sa patriotique devise :

« Défendre son pays, n'est-ce pas servir Dieu !
« D'ailleurs, tu n'as pas fait d'irrévocable vœu.
« Oui, pars, c'est le devoir : les yeux remplis de larmes,
« Je te dis d'échanger une croix pour des armes.
« Hélas ! c'est le devoir, car le prêtre est soldat :
« Aux vieillards la prière, aux jeunes le combat.
« Oui, pars !...

Quel noble cœur dans ce vieillard, quel patriotisme !

« Aux vieillards la prière..................

Blanchelle s'exécute et ne tarde point à étonner ses compagnons d'armes, par son courage à toute épreuve; c'est que Blanchelle était croyant. Et, quand la situation est désespérée, quand nos infortunés compatriotes sont traqués, mitraillés, broyés, quand « bientôt, c'est le mot du poète, l'on n'en verra plus un seul vivant, Blanchelle est sublime d'héroïsme.

Ses compagnons d'armes hésitent sur le champ de bataille, en face d'une mort certaine : l'instinct de la conservation peut-il s'abdiquer ?...

Mais Blanchelle est debout ! D'une voix forte il crie :
« Amis sachons mourir ! à nous la batterie.
« Vive la France ! » Alors, comme un jeune lion
Il s'élance suivi de tout le bataillon.

La portée morale de cet écrit n'échappera à l'attention de personne. Inébranlable dans ses convictions religieuses, aimant par dessus tout le sol natal, fidèle à ce noble adage : « Défendre son pays, n'est-ce pas servir Dieu ? » le jeune Blanchelle est à la fois un modèle et une leçon. Aussi, comme il nous est sympathique ! comme nous le suivons des yeux, et lui payons, en quelque sorte, un large tribut d'admiration et de gratitude !

Cette héroïde en miniature, outre son mérite fondamental, a celui d'être conforme aux règles de la prosodie, à part certains défauts auxquels il serait facile de remédier. « Il est si rare que la flèche frappe toujours le but où elle visait. » Ce poème recèle assez de qualités pour mériter, à un haut degré, notre approbation.

La Croix d'honneur.

Cette œuvre de cent vers, exécutée avec beaucoup de soin, est une satire dirigée contre la démangeaison de ceux qui ambitionnent une décoration, sans avoir, dans le bilan de leur carrière, des actions d'éclat à invoquer pour être distingués de leurs semblables.

De l'ancienneté, voilà le titre et le droit qu'on allègue. C'est un tel nombre d'années pendant lesquelles ont été émargés, au budget de l'Etat, des traitements considérables et payés à points nommés.

La manière de l'auteur n'est ni passionnée ni humoristique. Les plaintes d'un ami qui prétend avoir mérité la croix d'honneur par ses services et par son âge, sont réfutées péremptoirement une à une, il est vrai ; mais avec une modération et un calme qui doivent inspirer bien plus de confiance et mieux convaincre le plaignant. Ce ne sont ni les pointes acérées de Juvénal ni les traits ironiques de Boileau, beaucoup plus propres à irriter qu'à persuader.

Nous en allons rapporter quelques passages :

« Tu te plains, mon ami, ta vanité s'irrite
« D'attendre si longtemps, ainsi qu'une faveur,
« Qu'un décret, à la France apprenant ton mérite,
« Orne enfin de ton nom la Légion d'honneur.
« . . . .
« Et tu dis : Que d'élus qui n'avaient pas mes droits ? »

Tes droits, reprend l'auteur, ce sont sans doute tes services.

« Tes services ? — c'est bien — J'en connais la durée :
« Par ans, par mois et jours tu l'as souvent nombrée ;
« Mais qu'importe, dis-moi, le chiffre de nos jours,
« Si quelque fait marquant n'en signala le cours ?
« . . . .
« Tes services !... Tu fus ce que tu devais être :
« Le respect de ton nom, le soin de ton bien-être,
« Ton intérêt, enfin, te faisait une loi
« De bien servir l'Etat pour garder ton emploi. »

C'est assez de ces citations pour vous démontrer que le poète poursuit de retranchement en retranchement son *légionnaire* et le met hors de combat. Mais toujours avec un tact exquis et observant toutes les règles de la bienséance qui ont force de loi entre les gens de bon ton.

Nous ne chercherons pas ici beaucoup d'inspiration, le sujet ne s'y prêtait guère : c'est de la poésie de raison ; les idées même n'y surabondent pas ; cent vers, nombre normal, et pas une syllabe de plus ; puis, dans le cours de la composition, généralement bien régulière, un peu de gêne et de prosaïsme.

Souvenir d'une soirée au Club Saint-Laurent.

Dans l'église Saint-Laurent, à Paris, où se passèrent, sous la Commune, des scènes analogues à celles

de Belleville, se tenaient, en 1848, des réunions fort orageuses, où Raymond Bruckers, le porte drapeau des ouvriers honnêtes, contre les doctrines subversives d'alors, obtint d'éclatants triomphes.

C'était au mois de juin, à la veille de l'insurrection qui ensanglanta la capitale et fit tant de victimes. L'auteur peint ainsi la situation :

Ce fut l'âge des clubs, où, dans tous les quartiers,
Le soir vit accourir gens de tous les métiers :
Cœurs aigris, exaltés, dont l'ardente faconde
Aspirait simplement à transformer le monde.
Même dans le saint lieu, témoin à Saint-Laurent,
On devenait tribun, on cédait au torrent.

Raymond déclare tout d'abord qu'il sympathise à leur émotion, et convient que l'ouvrier est, en effet, mal payé; ensuite, par de longs détours, il arrive adroitement à définir « le véritable ouvrier, mal payé : »

« ..... Le grand ouvrier, digne de nos hommages,
« Est celui dont la main rassemble les nuages ;
« C'est l'éternel semeur, jamais las de semer,
« Qui souffle sur le grain... et le grain de germer !
« Au banquet fraternel c'est lui qui nous convie,
« Et dit à son soleil : Va répandre la vie ;
« Va féconder le pampre, afin que sa liqueur
« Donne chaleur au sang et l'allégresse au cœur !
« Le voilà l'ouvrier que bénit la nature... »

Après avoir fustigé sans merci les principes erronés dans lesquels on berçait fatalement la foule, notre insinuant orateur, feignant de s'associer aux plaintes du travailleur, reprend :

« De tout ce que je vois, mon cœur est effrayé,
« L'ouvrier de nos jours est mal très mal payé. »

Puis, lorsque tout le monde garde le silence :

« Cet ouvrier c'est Dieu contre qui l'on blasphème. »

Le triomphe de cet homme de bien fut complet ; sa parole soutenue par les accents d'une vertu exemplaire, surmonta tous les obstacles. Aussi :

Du peuple électrisé les cent voix retentirent.
Ce discours imprévu remua tous les cœurs ;
Le temple tressaillit jusqu'en ses profondeurs,
Et les grands saints de marbre eux-mêmes applaudirent.

Ce dernier vers renferme t-il une hyperbole exagérée? Assurément non; en pareil cas, il y a une grande beauté poétique à prêter du sentiment à des statues.

D'après les exigences du goût, ce juge inexorable, nous aurions à reprocher au poète un terme d'une convenance douteuse, puis certaines rimes plutôt faibles ; mais n'y aurait-il point de notre part trop de sévérité, quand d'ailleurs nous reconnaissons un mérite réel ?

Le respect des morts.

Pendant nos derniers désastres, un village, dans le nord de la France, était tout en flamme, et les soldats allemands, prévenus qu'un franc-tireur de ce hameau venait de se réfugier dans sa famille, étaient à sa poursuite. Bientôt ils arrivent au logis, où ils aperçoivent le frère et la sœur fondant en larmes, près du corps inanimé de leur père.

Après la description des terribles effets de l'incendie, le poète arrive au point capital de sa composition :

Seule une jeune fille en cet horrible instant
N'a pas voulu quitter le village. Elle entend
Autour de sa maison crépiter l'incendie :
Elle ne s'en va pas. Qui la rend si hardie ?
Son cœur ferme et viril se plaît-il au danger ?
Croit-elle que son bras puisse la protéger ?
Non, son père, gît, là, mort depuis tout à l'heure,
Et depuis ce moment elle prie, elle pleure !
« Je ne puis pas quitter ce cadavre sacré, »
Pense la pauvre enfant : « Non, je m'éloignerai
« Lorsqu'on aura porté mon père au cimetière ;
« Que je sache où sera sa demeure dernière.
« L'abandonner ici !... pour qu'on vienne demain
« Le prendre et l'enterrer sur le bord d'un chemin,
« Sans respect... au milieu des Allemands, peut-être !
« En un endroit que nul ne saurait reconnaître ! »

Abrégeons : Un vieil officier ennemi, au sinistre regard, s'avance à la tête d'une forte patrouille, entre brusquement dans la maison mortuaire qu'avait épargnée l'incendie, et voit les deux enfants en prière.

Il était décidé à traiter le malheureux Pierre suivant toute la rigueur des lois ; mais les larmes des deux orphelins, leur piété filiale, leur intrépide dévouement, l'aspect du cadavre, touchèrent le cœur de ce capitaine qui était compatissant.

... De là, un généreux pardon.................

Quelques jours après, un jeune militaire Allemand, cruellement blessé, est relevé par des habitants du hameau et charitablement soigné. Le poète termine par ces vers :

Or, cet enfant meurtri, qu'une mère française
Avait soigné, guéri, sauvé comme le sien,
Etait l'unique fils de l'officier prussien !

Cette pièce intéresse non-seulement par le fond des idées, mais encore par son ton attendri ; nous supposons qu'il n'y a rien d'invraisemblable dans les scènes qui s'y succèdent.

On regrette d'y rencontrer quelques traces de versification légèrement prosaïque, un peu de lenteur, un défaut de gradation, des incorrections. Il y aurait, de plus, des enjambements qu'on nous aurait reprochés au collége ; mais aujourd'hui on est indulgent à ce sujet, grâce au laisser-aller du romantisme.

Le Passager.

Cette pièce est un dialogue entre un jeune homme de 22 ans et un solitaire.

Le jeune Georges, errant par monts et par vaux, comme bien d'autres, pour trouver le bonheur, arrive à la nuit tombante près de la grotte d'un solitaire et lui demande l'hospitalité.

La conversation s'engage entre eux. Le jeune étranger fait une magnifique description de son pays où vit encore sa mère. Mais agité par il ne sait quel

idéal de bonheur, il le cherche en tous lieux et en toutes choses; il croit le toucher et va le saisir; mais toujours il ne serre entre ses bras que des fantômes; de là, son désenchantement et presque sa désespérance.

Le solitaire, avec ce ton d'autorité grave de l'homme qui a expérimenté la vie, lui répond :

« . . . . Le bonheur
« Est le fruit du travail, des vertus, de l'honneur.
« Le bonheur peut-il être où n'est pas la famille?
« Ne l'eûtes-vous jamais sous un toit de charmille,
« Sous l'aile d'une mère, où la vie est sans fiel?
« . . . .
« On trouve à ses côtés la paix et la tendresse;
« Allez faire couler ses larmes, d'allégresse!

Il ajoute :

« Choisissez un état! Le travail amoindrit
« Les passions. Sans lui tout souffre et dépérit.
« . . . .
« On a tout par son aide et l'on n'a rien sans lui.

La sainte éloquence du religieux opère le changement de Georges, dont la reconnaissance éclate en beaux vers :

« . . . .
« Soyez trois fois béni, généreux solitaire,
« Par qui Dieu m'a guéri, par qui Dieu m'a sauvé.
« Au-dessus de l'erreur vous m'avez élevé. »

Toutefois, cet heureux changement paraît trop brusquement amené. Pour faire accepter sans critique une conversion presque aussi prompte que celle des chemins de Damas, l'auteur aurait dû présenter quelque haut motif littéraire, il ne l'a pas fait. Mais les défauts qu'on peut lui reprocher sont rachetés par plusieurs séries de vers d'une belle venue et d'une véritable entente poétique.

Comment je me suis marié.

Cette pièce de poésie : *Comment je me suis marié*, roule sur un fait qui ne manque pas de surprendre.

Un homme, parvenu à l'âge mûr, tombe dans un état de léthargie (la catalepsie), tel qu'on le croit mort, et tout de bon mort.

Déjà les collatéraux, hideusement cupides, ont évalué sa succession qui est loin de répondre à leur rapacité :

« C'est pitié, tout respire ici le dénûment,
« Il n'aura rien laissé pour son enterrement.
« . . . .
« Et les voilà fouillant, vidant chaque tiroir,
« Crispés ou radieux par le doute... l'espoir.

Mais au pied du lit mortuaire était une parente du défunt, pour laquelle, depuis cinq longues années, il n'avait eu que de l'indifférence, à cause de malencontreux démêlés de famille.

Elle priait et fondait en larmes, doublement affligée et par la mort de son parent, et par les étranges incongruités de ses cousins. Tout-à-coup ces avides héritiers s'écrient :

« Cousine, pourquoi donc rester auprès du mort?
« Venez, nous tirerons tous ses bijoux au sort. »
« Mais elle s'est levée à ce honteux langage :
« . . . .
« Ah ça! mes beaux cousins, pour qui me prenez-vous?
« Quand il est encor là, partager ses bijoux!
« Jamais! emportez-les, et parez-en vos femmes.
« Je ne vous connais plus... Vous êtes des infâmes!
« . . . .
« Vous pouvez à loisir faire votre partage,
« Je ne demande rien : voilà mon héritage!

A ce drame étrange succède pour le malade une affreuse nuit..... quel supplice!

On prépare des funérailles excessivement mesquines, de la dernière classe. Alors la servante,

« Si j'avais seulement la plus modique rente,
« . . . .
« Il ne s'en irait pas ainsi, le cher garçon.

Et moi, je le défends, reprend la cousine :

« Ce que ferait pour lui sa mère encor vivante
« Je veux le faire ici, car je la représente.
« C'est un devoir; je veux l'accomplir jusqu'au bout,
« Plutôt que de faillir, eh bien! je vendrai tout!

Enfin le jour paraît, ajoute le prétendu mort, et il nous fait ce récit :

« Me voilà dans ma bière, enveloppé de draps.
« Tout est dit! Du couvercle on va visser la planche,
« Quand sur moi tout à coup une femme se penche,
« Je sens de longs ciseaux courir dans mes cheveux,
« Une lèvre à mon front met un baiser pieux.

« Sous ce baiser de sœur, ô miracle! ô prodige!
« Tel que l'arbre, au printemps, qui redresse sa tige,
« Un changement étrange en moi s'est accompli.
« Tout semble se détendre en mon corps assoupli.
« Ma paupière s'abaisse et ma prunelle roule!
« . . . .
« Puis, j'entends un grand cri!... c'est la sublime enfant :
« Accourez, accourez, il vit!... il est vivant! »

« Mes cousins aussitôt m'ont fui comme la peste.
« Ami, que servirait de te conter le reste?
« Ton cœur a pressenti la fin de ce roman :
« ***J'ai fait un bon contrat au lieu d'un testament.*** »

Ai-je besoin de vous le dire?

Intérêt, délicatesse, facilité, telles sont les qualités qui distinguent ce conte (1).

Symphonie de Schubert.

« L'homme seul reportant ses regards en arrière,
« Compte ses jours pour les pleurer. »
(Lamartine.)

La musique, chacun de nous le sait, « la bonne musique, » exprime tous les divers sentiments de l'âme : elle a ses phrases, son langage, son éloquence.

Et, ce qu'il y a de plus étonnant dans cet art, « né pour nous charmer, » c'est qu'il augmente en nous l'état de tristesse ou de joie, si, du moins, nous avons une âme impressionnable.

En effet, assistez à un concert bien conduit, enten-

(1) Si la forme, un peu prosaïque, l'effort mal déguisé, les césures pénibles ne s'y laissaient apercevoir de temps en temps, la Commission n'aurait pas hésité à lui donner un rang meilleur.

dez ces mélodieuses fioritures qui ravissent: aussitôt l'imagination s'exalte, la sensibilité s'enflamme.

Et, dans cet état de surexcitation, de deux choses l'une, ou nous cédons à la pensée de tout ce qui nous afflige dans le présent et dans l'avenir, et les larmes coulent abondantes.

Ou bien, dans l'ivresse des sons, grâce aux archets qui bondissent *enfiévrés,* c'est l'expression de l'auteur, grâce au violoncelle qui tremble, à la flûte qui soupire, nous exagérons notre bonheur; toutes les illusions du jeune âge se renouvellent, et nous jettent dans un mirage de jouissances imaginaires qui vont jusqu'au transport.

A la symphonie de Schubert, le poète était douloureusement affecté. Sous l'empire de son exaltation, il fait vibrer sa lyre avec violence et quelque peu de confusion.

Citons le passage où il nous peint l'effet de la musique sur lui :

Moi, je sentis alors se mouiller mon visage,
De larmes qui tombaient brûlantes sur ma main,
Car je venais d'entendre en un divin langage,
Schubert, cet inspiré, me retracer l'image,
Que depuis cinq mille ans offre le cœur humain.

Oui, notre cœur est une lyre,
Un orchestre mystérieux,
Qui chante en nous et qui soupire,
Jusqu'au jour où la mort vient nous fermer les yeux.

Ce poème qui, vers la fin, semble laisser sa pensée dans une espèce de pénombre, ne manque pas d'une certaine valeur à son début.

Je crois vous avoir donné une idée suffisante des compositions dont nous aurons à proclamer le succès, compositions incontestablement les meilleures de notre opulent concours.

Si le temps ne nous faisait défaut, nous vous entretiendrions encore des œuvres qui ont le plus approché du but. Nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes, qui ont pour titres :

La Mort du Barde. — Le Panégyrique de Henri Regnault. — Le Mont de Saint-Michel. — Après la guerre. — L'Homme se pipe (se trompe). — D'Annecy à Talloires. — Ode à Lamartine. — Le Mont-Valérien. — Episode de la bataille de Reischoffen. — Les Deux musiques.

Touchant les autres poèmes, il en est qui ont été exclus du concours, par la raison que les auteurs s'étaient fait connaître; d'autres ont été envoyés après le terme fixé par le programme, tel que l'*Eloge à la Savoie;* c'est le titre d'une composition enrichie de précieuses notes historiques.

Le reste a été jugé inférieur aux pièces que nous avons signalées; mais elles ne sont pas sans mérite.

En présence d'un si riche écrin poétique, la Société Florimontane exprime le regret de ne pouvoir multiplier proportionnellement ses récompenses. Elle se voit obligée d'en restreindre le cercle par défaut de ressources.

Il y a un premier prix de 150 fr.; un second, de 50 fr., et des mentions.

Ont été attribués dans l'ordre suivant les prix et les mentions :

Premier prix, aux trois poèmes réunis ayant pour titres : *L'Ordination, — Le Poète et l'Ange, — Le Dragon.*

Second prix, à la pièce intitulée : *Blanchelle.*

Mentions très honorables, aux compositions : *La Croix d'honneur, — Souvenir d'une soirée au Club Saint-Laurent, — Le Respect des morts.*

Mentions honorables, aux pièces dont voici les titres : *Le Passager, — Comment je me suis marié, — Une Symphonie de Schubert.*

Nous constatons avec une légitime fierté que la plupart des concurrents qui se sont présentés ont à retrancher plutôt qu'à ajouter pour rendre leurs œuvres plus parfaites. Mais, qu'ils le sachent bien, le talent naturel ne suffit pas, il faut y joindre des soins, de l'application, du travail, en un mot, ce qu'Horace appelle *limæ labor.* Le diamant même de la plus belle eau naturellement n'a son éclat, que si une main habile l'a poli avec soin. Oui, du travail et beaucoup.

Ce n'est qu'à cette condition que la poésie

...Devient la reine des beaux-arts,
L'interprète des cieux, l'œuvre par excellence
Et que, ouvrant les trésors de sa riche éloquence,
Avec ses vrais atours elle brille aux regards.

Oh! Messieurs, si toutes les villes du rang d'Annecy partageaient avec nous les mêmes sujets d'encouragement, quels avantages pour notre belle patrie!

Car les travaux intellectuels de premier ordre élèvent l'esprit, ennoblissent le cœur, établissent nos plus hautes facultés dans la plénitude de leur puissance, ils nous ouvrent de nouveaux horizons pour le bien et deviennent un préservatif contre les instincts de notre nature déchue de sa grandeur primitive.

A ce propos, qui d'entre nous n'a en souvenir la pensée d'un ancien orateur philosophe?

« Les études humaines sont un aliment confortable pour la jeunesse, un agréable délassement pour l'âge avancé; elles jettent du lustre sur le succès, et répandent un baume salutaire sur les plaies de l'adversité. »

Bélisaire, relégué sur un rocher, après une sanglante défaite, ne demande pas seulement du pain, dont il était privé depuis trois jours, « mais un luth pour chanter ses malheurs. »

Honneur, par conséquent, Messieurs, honneur et merci aux personnages de mérite, dont le goût pour les lettres et le patriotisme le plus dévoué nous ont procuré la solennité qui nous réunit en ce jour!

Et cette modeste ovation de ma part, à l'adresse du vrai civisme, est pleinement avouée, j'en suis sûr, par la société d'élite qui m'a fait l'honneur de m'entendre.

Après la lecture de ce rapport, le Président a procédé à l'ouverture des billets cachetés contenant les noms des lauréats :

PRIX.

1er M. CÉLESTIN TRIOULLIER, receveur des domaines à Neuilly-le-Réal (Allier).
2me M. BONNEFOY, capitaine au 111me de ligne, à Nice.

MENTIONS TRÈS HONORABLES.

1re M. **POL**, inspecteur primaire honoraire, à Rennes.
2me M. **HENRI GALLEAU**, homme de lettres, à Paris.
3me M. **BONNEFOY**, déjà nommé.

MENTIONS HONORABLES.

1re Mme **DOUILLON**, femme de lettres, à Paris.
2me M. **ERNEST AMELINE**, à Paris.
3me M. **EDMOND ORSAT**, clerc d'avoué, à Bonneville.

M. l'abbé Ducis a lu ensuite le rapport suivant sur le concours d'histoire :

Messieurs, mesdames,

Le concours ouvert en 1875 pour les travaux historiques n'a pas amené de résultat, ainsi qu'on vous l'a déclaré dans la dernière séance publique. On pouvait s'étonner de cette abstention dans un pays qui est loin d'être en retard pour ce genre d'études, puisqu'il a vu paraître près de 50 publications historiques, grâce en partie à l'impulsion donnée, depuis 25 ans, par la Société Florimontane, dont les *Bulletins* et la *Revue* ont fourni plus de trente tirages à part. Fidèle à ses principes, la Société n'a pas voulu que le bénéfice de cette fondation fût perdu pour cette branche scientifique et littéraire tout à la fois, dont l'importance est de plus en plus reconnue aujourd'hui. Elle a renvoyé le concours à l'année suivante, mais en modifiant les conditions du programme.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'entreprendre le moindre travail historique sans être obligé de consulter les bibliothèques et les archives publiques, et conséquemment sans être connu. La condition de l'anonyme, avec le nom sous billet cacheté, a donc été supprimée, comme déjà on l'avait fait à l'Académie de Savoie, pour le même motif.

D'une autre part, le cadre proposé de l'histoire d'une commune ou d'une vallée restreignait les concurrents dans une spécialité qui n'est pas à la portée de tous, en laissant de côté d'autres genres aussi intéressants. Peut-être aussi les amateurs avaient-ils cru qu'on leur imposait l'obligation de remplir ce cadre tout entier; tandis qu'on leur fournissait simplement un guide, un tracé, dont les matériaux trouvables pouvaient seuls déterminer l'étendue et le remplissage.

Dans l'intérêt de l'œuvre, la Société a donc élargi le cadre du concours, en y admettant tous les travaux d'archéologie, d'histoire et de biographie. Et la preuve qu'elle a bien fait d'ôter ces deux entraves que je viens de signaler, c'est que, cette fois, l'appel a été entendu et a provoqué des œuvres vraiment sérieuses et dignes de tout intérêt.

1° C'est d'abord une *Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie. Le général Dessaix, sa vie politique et militaire*.

Dessaix, qu'il ne faut pas confondre avec Desaix, né en Auvergne et mort à Marengo, notre Dessaix était né à Thonon en 1764, et vint mourir à Marclaz près de Thonon en 1834. Il a marqué sa place dans les trois grandes phases gouvernementales qu'a traversées la France, c'est-à-dire la République, l'Empire et les Cent jours.

Nous devons une explication préalable sur l'admission de cet ouvrage au concours.

En 1863, un mémoire portant le second titre, que vous venez d'entendre, c'est-à-dire *Le général Dessaix, sa vie politique et militaire*, avait été présenté au concours de l'Académie de Savoie. Il ne fut pas admis au prix pour le motif qu'il contenait des appréciations d'actes qui doivent être blâmés dans tout état social. Néanmoins, l'Académie voulut récompenser l'auteur pour ses recherches intéressantes sur un homme qui sera toujours un des titres de gloire de notre patrie. Comme le prix de fondation de 750 fr. ne fut pas adjugé, parce que les autres mémoires ne remplissaient pas les conditions du programme, l'Académie alloua à l'auteur, neveu du général, un subside de 500 fr.

Joseph Dessaix est mort avant d'avoir fini de remanier et de compléter son travail. Son héritier l'a continué, mais en lui donnant un tel développement, à l'aide d'études historiques contemporaines et d'un grand nombre de documents inédits recueillis aux archives du ministère de la guerre et dans les correspondances de famille, que le travail présenté à ce concours est une œuvre presque toute nouvelle, de l'aveu même de l'Académie qui n'avait pu accepter le premier mémoire. Celui-ci se trouve donc dans les conditions de notre programme.

On peut observer cependant que son premier titre est moins justifié que le second ; car cette *Etude historique* se rattache à la *vie politique et militaire du général,* comme une épopée se personnifie dans son héros, en donnant toutefois la place qui leur convient aux autres personnages qui ont pris part à ce mouvement social.

Il est regrettable que l'auteur se soit contenté de raconter, sans leur infliger le blâme qu'ils ont mérité, les agissements insurrectionnels contre le pouvoir légitime, et les menées pour envahir sa patrie à main armée au profit d'un pouvoir étranger, actes par lesquels le médecin Joseph Dessaix a inauguré sa vie politique et militaire.

Si l'histoire enregistre le bien et le mal des temps passés, sa mission est d'en caractériser la différence, à la lumière des principes fondamentaux de l'ordre social, pour l'enseignement des peuples. La même observation s'applique à la biographie sommaire de l'auteur du premier mémoire, neveu du général, laquelle sert d'introduction à l'ouvrage.

L'auteur aurait pu laisser dans l'oubli le service funèbre parodié par l'intrus Châtel dans un hangar de Paris. La mémoire du général Dessaix ne peut en recueillir aucun honneur, pas plus que de certains traits de sa correspondance.

Après ces réserves, c'est avec un vrai sentiment de patriotisme qu'on suit les autres campagnes de Dessaix, au siége de Toulon d'abord, où il refusa le grade de général, que Bonaparte accepta, puis aux Pyrénées-Orientales et en Italie. Appelé au Conseil des *Cinq-Cents,* il y resta jusqu'au 18 brumaire. Sa bravoure, que Bonaparte avait appréciée, le sauva de la proscription. Toutefois, Dessaix, qui devinait le futur empereur dans le premier consul, se tint à l'écart.

Aussi fut-il destiné à une expédition maritime.

Mais sa santé délabrée le retint en Hollande presque sans solde, puis dans le Hanovre contre l'Angleterre. Il passa ensuite général de brigade en 1803. Enfin, pour apprivoiser ce fier Allobroge, Napoléon le fit commandant de la Légion d'honneur en 1804.

Dessaix se distingua aux plus glorieuses journées de cette campagne d'Allemagne, que l'empire avait provoquée. Il suivit l'empereur à Venise, devint chef d'état-major, fit les campagnes d'Italie et d'Autriche, fut promu en 1809 au grade de général de division et créé comte de l'Empire.

Il partit ensuite pour la Hollande à destination d'une expédition dans les Indes. Mais les circonstances le ramenèrent subitement en Prusse, puis à la désastreuse campagne de Russie où il eut un bras fracassé. Il dut quitter le service actif pour le gouvernement de Berlin. Au milieu des émeutes, il y fit preuve d'une prudence et d'un calme égal à son courage. Aussi reçut-il du comte Goltz et même du roi de Prusse les témoignages les plus flatteurs sur la conduite sage et loyale qu'il avait tenue dans leur capitale. C'est, d'ailleurs, une justice à lui rendre qu'il a laissé d'excellents souvenirs dans toutes les places fortes qu'il a commandées, comme à Francfort, à Eischstœdt, à la Haye, à Lunebourg, etc., et plus tard à Genève et à Lyon. Bien que d'une nature ardente, sa bravoure n'était pas de la fanfaronade, qui s'allie trop souvent à l'insolence et à la brutalité. La valeur chez Dessaix, c'était la compréhension du danger, la possession de lui-même au service de l'élan patriotique.

Retiré à Thonon en 1814, Dessaix, quoiqu'infirme, reprit les armes à l'arrivée des Autrichiens, fit des prodiges de valeur pour conserver la Savoie à la France, malgré l'inertie, pour ne pas dire la trahison, d'Augereau et l'incapacité de Clarke. Nommé gouverneur de Lyon, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, puis chargé d'organiser l'armée des Alpes, il eut le commandement de la 19e puis de la 23e division militaire sous le maréchal Suchet, à Chambéry.

Le désastre de Waterloo rendit inutiles les derniers efforts du lieutenant-général Dessaix. 24 campagnes, 24 blessures, voilà de beaux états de service. Et cependant Dessaix revint pauvre, malgré tant d'occasions de viser à la fortune, comme le firent d'autres généraux.

Indépendamment de nombreuses pièces justificatives, le mémoire est terminé par des notices courtes et précises sur tous les personnages qui ont eu, de près ou de loin, des rapports avec le général Dessaix. On y remarque surtout quatre de ses frères qui, à son exemple, se sont illustrés dans la carrière militaire, d'autres dans la médecine et le droit, puis tous les généraux distingués que la Savoie a fournis à la France pendant cette période si tourmentée, et un certain nombre de notabilités de cette époque.

Les longues notes qui servent, pour ainsi dire, de déversoirs à la surabondance des détails, pourraient être renvoyées à la fin de chacune des parties qu'elles concernent, afin de ne pas ralentir l'intérêt du récit.

Ce mémoire est incontestablement le plus considérable des pièces du concours. Le style vigoureux et animé se soutient jusqu'à la fin de cette longue série de faits, groupés par époques et campagnes, naturellement enchaînés et toujours prouvés.

Le second mémoire a pour titre : *Etudes sur les Origines du monastère de Talloires dans les* IXe, Xe, XIe *siècles*.

L'abbaye de Talloires n'eut pas à défricher des forêts aussi étendues que d'autres établissements de ce genre ; car elle s'était assise sur les bords d'une voie romaine, dans une terre fiscale du royaume burgonde, où quelques monuments précieux témoignent encore de la civilisation romaine. Mais l'administration qu'elle eut, dès le commencement du XIIe siècle, de la paroisse d'Annecy et des bénéfices environnants, les personnages qu'elle a fournis et dont l'un passe pour avoir été le précepteur de saint Bernard de Menthon, lui ont donné une valeur historique, dont il est intéressant de rechercher l'origine avant que les derniers restes de ce monument aient disparu.

Après un coup d'œil sur les plus anciens monastères, l'auteur discute avec une parfaite impartialité les opinions erronées ou douteuses, et arrive par les déductions les plus rigoureuses et les plus claires, à fixer la fondation de celui de Talloires vers 870, son union au monastère de Tournus par le roi Boson, en 879; puis, après les ravages des Sarrasins, l'union de cette maison à l'abbaye de Savigny par Rodolphe III de Bourgogne, en 1018, et sa dotation et la construction d'une nouvelle église par la reine Ermengarde, en 1031.

C'est un travail achevé en son genre pour les époques visées par l'auteur. Les discussions de dates, de chartes et de critique historique ne prêtent généralement pas à la richesse d'élocution. Toutefois, à mesure que l'auteur sort des obscurités de l'établissement primitif, et qu'il arrive à son organisation définitive, son style, toujours sévère comme l'histoire, s'anime graduellement et se dégage avec aisance sur les ailes de la vérité.

A la fin des pièces justificatives, on remarque un plan authentique de la double église conventuelle et paroissiale de Talloires, telle qu'elle existait au siècle dernier, et qui facilite singulièrement l'intelligence du mémoire.

3° Le troisième mémoire porte le titre de *Fragments de l'Histoire du diocèse de Genève pendant la Révolution*, c'est-à-dire la période de 1789 à 1799.

Epoque douloureuse, où des parvenus au pouvoir, comme les persécuteurs de tous les temps, essayèrent d'anéantir en France l'établissement de l'Eglise catholique, qui avait résisté déjà et grandi depuis 18 siècles. Epoque glorieuse, quand même, pour le diocèse de Genève, auquel elle révéla des caractères d'élite, dont quelques-uns auraient passé inaperçus sans cette tempête.

Après un tableau statistique du diocèse de Genève, dont le centre était à Annecy depuis le XVIe siècle, l'auteur passe à l'application des décrets de la Convention d'abord à la partie française du diocèse dans le pays de Gex et le Val-Romey, puis à celle de la Savoie, qui venait d'être occupée militairement en 1792 ; et successivement à la direction des évêques de Savoie, réfugiés en Piémont, à l'intronisation de

l'évêque constitutionnel à Annecy, aux fêtes républicaines, etc.

S'il y a de l'héroïsme à affronter les privations et la mort, même à la donner pour défendre son drapeau, il y en a également à subir l'exil et surtout la mort pour rester fidèle à sa bannière, lorsqu'elle est le symbole de tout ce qu'il y a de sacré chez tous les peuples, et qu'elle abrite la liberté de conscience et la dignité de l'homme.

Les victimes de la Terreur furent MM. Vernaz, de Chevenoz, et Morand, du Biot, fusillés à Thonon; Revenaz, de Seyssel, exécuté à Grenoble; Joguet, de Crest-Voland, fusillé à Cluses, et Rey, guillotiné à Bourg. Nous comptons ensuite plus de cent autres prêtres, ou gardés dans les prisons à cause de leur âge, ou déportés à Rochefort, à l'île de Rhé et à la Guyane française.

Il y a des pages émouvantes dans ce récit parsemé de scènes de destructions d'objets religieux et de documents historiques, d'arrestations et d'exécutions capitales, de fonctions du culte remplies à la dérobée dans les chaumières et les bois, de fuites facilitées par des actes d'un sublime dévouement. L'empire des circonstances ajoute à la couleur vive et animée du style, d'ailleurs toujours riche et élégant. L'ouvrage est appuyé de riches notes statistiques sur le diocèse de Genève sous le rapport territorial, administratif et personnel.

Ce mémoire est, sous un autre point de vue, la bonne contrepartie de celui qui est intitulé : *Etude historique sur la Révolution en Savoie.* Mais, s'il aborde plus largement son sujet, il ne porte que le titre de *Fragments,* qui pourraient être complétés à l'aide de documents connus, quoique inédits, et de publications récentes sur la même époque.

Nous regrettons de ne pouvoir pousser plus loin ces analyses. Un mémoire surtout aurait mérité toutes les sympathies s'il avait été plus considérable : c'est la monographie historique et architectonique d'un monument qui groupe les souvenirs les plus glorieux pour la ville et le diocèse d'Annecy, et à la destination duquel se rattachent des notices historiques et biographiques très intéressantes sur d'autres édifices et établissements, qu'il était indispensable de recueillir avant qu'ils subissent de nouvelles transformations. Cette étude se recommande, d'ailleurs, par une diction d'une allure distinguée, qui s'élève à toute la hauteur des diverses questions qu'elle aborde et qu'elle résout en toute évidence.

Voilà les pièces importantes présentées au concours. Il aurait été trop long d'en reproduire les pages les plus intéressantes, et des citations trop restreintes n'auraient donné qu'une idée très imparfaite d'ouvrages volumineux, comme le premier surtout. La commission les a étudiées avec patience. Elle a tenu compte de l'importance et de l'étendue des sujets, des recherches qu'ils ont nécessitées, des discussions critiques qu'ils ont provoquées, de l'ensemble et de l'achèvement de chaque travail, et c'est ensuite d'un examen long et bien débattu que la majorité du jury s'est prononcée pour le verdict suivant, toutes réserves faites :

Le prix de fondation de 400 fr. est réparti entre les auteurs des deux premiers mémoires, dans la proportion de 300 fr. pour l'*Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie — le général Dessaix, sa vie politique et militaire,* présenté par M. André Folliet, député à l'Assemblée nationale; et 100 fr. pour l'*Etude sur les origines du monastère de Talloires,* présenté par M. Brasier, curé de Talloires.

Une mention honorable est décernée à l'auteur des *Fragments sur l'histoire du diocèse de Genève pendant la Révolution,* présenté par M. Fleury, curé à Genève.

Tel est le résultat du concours. La mine est loin d'être épuisée. Il reste de riches vallées à explorer, d'anciens établissements à faire connaître, des illustrations sans taches à proposer à l'émulation. Dans une année, la carrière s'ouvrira de nouveau pour l'histoire : collectionnez des matériaux, préparez des mémoires. Mais qu'en face de l'inexorable vérité l'histoire soit toujours une école de vrai patriotisme. Et qu'en voyant se dérouler, à chaque concours, les annales glorieuses de nos contrées, nos impressions se traduisent par cette pensée : j'aime toujours plus mon pays; je veux toujours mieux le servir.

Le troisième rapport, relatif au concours de peinture, a été lu par M. Camille Dunant :

Messieurs et Mesdames,

Le cercle périodique des divers concours artistiques et littéraires fondés par M. le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, nous a donné en 1876 un concours de peinture. Le champ le plus large avait été laissé aux concurrents, ils pouvaient choisir le terrain sur lequel ils voulaient lutter. Neuf tableaux ont été présentés à l'appréciation du jury : trois paysages des environs d'Annecy, deux portraits, une vue des bords de l'Ain, deux tableaux de nature morte, un tableau de genre.

Le plus grand des trois paysages du même auteur nous représente la première partie du bassin du lac d'Annecy, vue depuis la colline de Proméry. Une prairie limitée par une haie échevelée, jalonnée d'arbres de différentes espèces, forme le premier plan. Dans les larges créneaux de verdure laissés entre eux, on aperçoit la mosaïque des cultures variées de la plaine, semée çà et là de bouquets d'arbres fruitiers. Plus loin, la nappe azurée du lac apparaît au milieu d'un cirque de montagnes disposées en gradins, revêtues de pelouses veloutées, de hêtres, de sapins, couronnées de rochers, et échelonnées comme les décors d'une scène de théâtre. Le château d'Annecy, placé en sentinelle sur les premiers contre-forts du Semnoz, semble veiller à la garde de la cité qui s'étend à ses pieds. Quoique nous soyons en été, les cimes lointaines sont encore couvertes de neige. Le soleil, qui incline à l'horizon, les illumine de ses chauds rayons, et répand sur les nuages et le ciel un glacis vermeil qui se fond en nuances rosées dans l'azur du zénith.

Le choix du site a été des plus heureux. Ce n'est pas

la grande nature alpestre avec ses torrents furieux bondissant dans un lit de granit, entouré de noirs sapins découpant leur sombre silhouette sur les flancs étincelants des glaciers. C'est un heureux mélange des lignes tranquilles et des riches couleurs de la plaine, des molles ondulations des collines, des gracieux contours d'un lac qui rappelle le bleu du ciel, des profils sévères de hautes montagnes abaissées à de justes proportions par l'effet de la perspective, et brillant de tout l'éclat d'un soleil couchant. Tous ces éléments forment, sans confusion, un ensemble des plus harmonieux. L'œil du spectateur se plaît à s'égarer dans cette longue succession de plans si variés de formes et de couleur. Il n'est pas en présence d'un lac fermé. Les gorges qui s'ouvrent à son extrémité en font pressentir d'autres, et laissent un libre essor à l'imagination.

Un sentiment de calme et de bonheur se dégage de la contemplation de ce beau paysage. Les sommités neigeuses qui fuient à l'horizon, entrevues depuis les prairies ensoleillées d'une colline arcadienne, lui donnent une saveur particulière. On aimerait à s'attarder devant ce splendide spectacle, mais les grandes ombres qui descendent des hauts sommets jusque dans la plaine, semblent avertir les spectateurs que la scène va bientôt finir; elles contribuent à répandre sur le paysage une teinte de mélancolie qui ajoute à sa poésie. On se console néanmoins en pensant que les peintres jouissent, comme Josué, du privilége d'arrêter le soleil, dans leurs tableaux.

L'artiste qui a peint celui que nous examinons a rendu avec beaucoup de vérité la physionomie et la couleur des montagnes. Les lointains sont vaporeux et fuyants sans être mous. Les cimes se détachent nettement et sans dureté les unes des autres. Elles conservent sous leur voile de brume leur couleur locale, leur caractère spécial. Le ciel, qui est peut-être un peu trop développé, a de la profondeur et de l'éclat. Ce paysage se distingue par d'excellentes qualités; il aurait pu obtenir le premier rang dans le concours, si les arbres du premier plan avaient été étudiés et peints avec plus de soin. Le jury aurait désiré qu'ils gardassent moins bien leur alignement, que leurs rangs fusssent rompus sur quelques points, et que des reflets du ciel eussent prêté un peu de leur transparence aux ombres trop accusées qui les enveloppent. On a soupçonné l'artiste, qui sait évidemment brosser le tronc vigoureux, le feuillage découpé des chênes, d'avoir obéi à un parti pris, lorsqu'il a donné à ceux qui peuplent ses premiers plans, l'attitude humble et molle du roseau. La chevelure un peu trop négligée, dont ils sont coiffés, pourrait s'adapter à un arbre quelconque. Il a craint, sans doute, qu'en les faisant trop vrais et trop beaux, ils n'attirassent l'attention au préjudice de la partie la plus importante et la plus intéressante du tableau. Cette crainte a paru exagérée au jury; il a pensé qu'en admettant que les objets placés dans les angles ne doivent pas captiver les regards par un trop grand fini, par des teintes trop éclatantes, ils doivent néanmoins avoir l'aspect, la livrée qui leur est propre, la vigueur de ton commandée par leur nature, et la situation avancée qu'ils occupent dans l'échelle de la perspective aérienne. Quelques heures de travail suffiraient pour faire disparaître les négligences calculées que nous venons de signaler, et rendraient à ce tableau sa véritable valeur.

Dans un autre paysage, le peintre nous transporte par quelques coups de pinceaux, dans la seconde partie du lac, si différente de la première. Nous étions, il y a quelques instants, sur le penchant d'une riante colline, en présence d'un horizon étendu; nous sommes maintenant devant une ronde de montagnes dont les anneaux multicolores se développent autour d'un lac tranquille, profondément encaissé. Leurs sommets ondulés semblent encore s'agiter sous le souffle d'en haut.

On dirait que les neiges et les nuages qui les couronnent, sont l'écume de leurs vagues bleuâtres plus puissantes que celles de l'océan.

Si un jour sombre planait sur ces hautes montagnes dont quelques-unes sont drapées dans un noir manteau de sapins, si les eaux lumineuses du lac étaient plongées dans l'ombre, le paysage aurait un caractère d'austérité très prononcé.

Mais tel est le prestige, l'animation, la vie que cette nature alpestre reçoit des rayons dorés du soleil, qu'un habitant des bords de la Seine pourrait la contempler en peinture, sans trouble et sans effroi.

Quelques détails gracieux égayent d'ailleurs les rives de la seconde partie du lac, qui sont aussi romantiques et plus boisées, plus colorées que celles d'un lac d'Ecosse. D'un côté, la pointe d'Angon qui a emprunté son nom au javelot des Francs, lance au milieu des flots ses pampres et ses prairies; de l'autre, le château de Duingt s'avance vers le large comme un îlot flottant retenu au rivage par une chaîne de verdure. Une croupe rocheuse aux tons fauves, simulant un lion accroupi, se dessine au-dessus de la presqu'île enchantée.

Ce paysage, qui renferme dans un cadre restreint beaucoup de montagnes d'une grande originalité de forme, a été rendu avec bonheur par le peintre. Il y règne, malgré les éléments divers et ondoyants qui le composent, une harmonie qui est difficile à obtenir; l'air circule dans les cimes lointaines noyées dans une brume transparente; les eaux réfléchissent avec beaucoup de vérité les nuances du ciel, les profils et les teintes des montagnes. La commission aurait désiré (les commissions sont insatiables), un peu plus de variété, moins de raideur dans l'attitude des arbres du premier plan, moins de sécheresse, plus de moëlleux dans quelques parties du tableau.

La troisième toile nous introduit dans un étroit défilé de la vallée du Fier, si riche en sites pittoresques. Des chênes, quelques sapins vigoureusement dessinés, sont étagés au-dessus du lit de la rivière. Deux montagnes, dont l'une est complétement dénudée, l'autre couverte de buissons, se précipitent des hauteurs du ciel dans le fond de la gorge, ne laissant qu'un espace resserré au Fier, qui a de la peine à se frayer un passage au milieu des blocs énormes de rochers qui embarrassent son cours. Plus haut, la vallée s'ouvre, baignée en partie dans une ombre transparente à travers laquelle on entrevoit une belle végétation. A son extrémité se dresse une

gigantesque pyramide de prairies et de forêts, couronnée d'un diadème de rocs dentelés. Ce cône de 8 à 9 cents mètres d'élévation, qui se détache d'une montagne voisine aux pentes rapides et veloutées, fermant l'horizon, produit un effet saisissant. Inondé des rayons lumineux qui lui viennent d'une vallée latérale, il forme un contraste très vif avec les tons grisâtres de la sombre paroi rocheuse du second plan.

Les traits de ce paysage sont caractérisés par la puissance de la projection de la ligne verticale, par la ligne ascendante. Comme les flèches de l'église gothique, il entraîne la pensée vers les sphères élevées. C'est là sa poésie. Aussi sauvage, aussi accidenté que le plus sauvage défilé de Salvator Rosa, il appartient à la région moyenne des Alpes.

Si l'on en croyait certaines écoles, cette attache suffirait seule pour le faire bannir du domaine de la peinture. La Commission a pensé que l'art étant avant tout l'expression d'un sentiment, et son domaine étant de sa nature presque infini, il n'est pas possible de lui tracer des limites et de dire à l'artiste : vous n'irez ni plus loin, ni plus haut. Partout où son imagination est émue, où il sent une idée, un sentiment à exprimer, il a droit de fixer sa tente, suivant l'opinion d'un remarquable écrivain. Il faut bien que le beau alpestre existe, puisque, chaque année, des flots de voyageurs de toute nation envahissent plus nombreux nos vallées et nos montagnes. On ne s'intéresse en général qu'aux paysages qui vous rappellent le souvenir d'un pays connu et aimé. Lorsque la nature des Alpes sera mieux étudiée, plus appréciée, on s'étonnera moins de la voir reproduite par le pinceau, dans ce qu'elle a de compatible avec les ressources de l'art.

La Commission n'a pas hésité à reconnaître que le *Défilé du pont de Saint-Clair* pouvait rentrer dans le cadre de la peinture, comme un épisode du poème de la montagne. Elle a considéré que ce tableau était même le plus complet sous le rapport de l'exécution. La sensation étrange d'anéantissement qu'on éprouve à l'aspect réel de cette nature colossale a été vivement rendue : par la hardiesse du dessin, la vigueur de la touche, l'énergie du coloris. La silhouette des arbres les plus rapprochés est nettement tracée. On aperçoit distinctement les reliefs de la montagne dénudée à travers l'ombre qui l'enveloppe. Les rochers anguleux tapissés de mousses brillantes se reflètent admirablement dans les eaux limpides du Fier épurées au contact des cailloux qui couvrent son lit. Le tableau du *Défilé de Saint-Clair* est celui que la Commission a choisi, parmi les trois du même auteur, pour déterminer le rang du peintre dans le concours.

La Commission s'est longtemps arrêtée devant un portrait dans lequel le peintre s'est représenté lui-même la palette à la main.

Une figure énergique, mais plus pâle qu'il ne convient, même à une figure d'artiste, se détache d'un fond obscur et d'un pourpoint de velours noir. Des cheveux bruns, partagés en deux touffes qui s'élèvent et retombent de chaque côté des tempes, ombragent un front large et bien modelé. Sous des sourcils épais, et fortement arqués brillent des yeux vifs et intelligents. Un nez mouvementé, une bouche montrant sous une vigoureuse moustache des contours très accentués contribuent à donner à ce portrait un remarquable caractère de force de volonté et de décision. Tout cela est peint avec beaucoup de verve et d'entrain. La Commission s'est demandé pourquoi l'artiste avait cerné les parties saillantes de son visage avec des ombres si noires, pourquoi il n'avait pas adouci sur quelques points le trait de lumière uniforme qui sillonne le nez dans toute sa longueur, pourquoi il n'avait pas donné plus de relief a ses joues, plus d'animation en les colorant de quelques teintes carminées.

Le miroir dans lequel l'artiste a dû se regarder pour se peindre aurait-il été infidèle? Ou bien le peintre aurait-il subi à son insu l'influence de la mode, l'influence d'une certaine école qui préfère, et pour cause, les ébauches lestement exécutées, à un travail plus achevé, plus consciencieux.

De là des négligences de touche, quelques crudités de tons que l'artiste aurait pu éviter avec un peu plus de soin dans l'exécution. Le buste aurait gagné à être moins développé, à être débarrassé de la palette qui paraît le gêner; mais privé de ses attributs, le peintre aurait pu être confondu avec un avocat de Cour d'assises.

Tel qu'il est avec ses imperfections de détail, ce portrait révèle chez son auteur un tempérament d'artiste, des qualités natives susceptibles d'être perfectionnées par une étude plus attentive de la nature. Il a surtout ce mérite rare dans les portraits : il pense, et fait penser!

Mentionnons en passant, et pour mémoire seulement, un portrait au crayon assez bien dessiné, par le même artiste. Ce dessin, d'ailleurs peu important, n'est pas aux yeux de la Commission une œuvre originale, mais la reproduction d'une photographie. Il n'a pas été pris en considération pour fixer le rang assigné au concurrent dans les récompenses.

Encore un paysage. Nous sommes sur les bords de la rivière de l'Ain. Au-dessous d'un ciel très fin de ton et très profond, se disposent par assises un peu trop parallèles, des rochers, une grève et la rivière. Le tout est d'un gris roux qui peut être vrai, mais qu'on aimerait à voir répandu d'une manière moins uniforme. Au milieu des rochers s'ouvre un chemin encombré par un troupeau de vaches qui se rendent à l'abreuvoir. Quelques-unes d'entr'elles ont l'air de se faire des confidences, tandis qu'un jeune taureau s'avance vers elles tête baissée, comme s'il s'exerçait à combattre un rival imaginaire. Tous ces animaux, généralement bien groupés, sont peints avec une sûreté de pinceau qui dénote chez l'artiste une longue et intelligente pratique de son art. Sa composition présente dans les lignes et le coloris une certaine unité, qui est une des conditions du beau. Toutefois le Jury estime qu'elle aurait été plus animée, plus agréable, si elle avait été éclaircie, sur quelques points, par une lumière plus vive, si les eaux avaient reçu quelques reflets du ciel plus accentués. Le Jury a aussi remarqué une incorrection de dessin qui a

échappé à l'artiste : un des rochers se reflète dans la rivière en sens inverse des lois de la réflexion des rayons lumineux.

Sauf ces critiques de détail, le tableau présente un ensemble satisfaisant.

Un groupe de fruits : des raisins, des pêches, un melon : tel est le sujet de la 7me toile. Ce genre de peinture, connu sous le nom de nature morte, occupe un rang moins élevé que les autres, dans le domaine de l'art. La forme des objets inanimés étant nette et précise peut être saisie avec plus de facilité que celle des êtres doués de la vie.

Les fruits soumis à l'appréciation du Jury sont dessinés avec exactitude et peints avec cet art de trompe-l'œil qui séduit le regard et excite l'appétit. L'artiste s'est souvenu de la grappe du Titien, type de l'unité dans la variété. Il a réussi à former un tout avec des éléments difficiles à grouper, et à leur donner du relief. Les plus petits détails ont été soigneusement étudiés. Le Jury n'accusera pas l'artiste de négligence; il lui reprocherait plutôt d'avoir traité ses fruits avec un soin trop uniforme, un travail un peu minutieux, de les avoir éclairés d'une manière trop égale, de les avoir installés sur un lit trop moëlleux; un peu plus de fermeté et de rudesse dans le terrain, un peu moins de glacis de porcelaine dans le fond bleuâtre, auraient fait valoir le velouté des pêches et les luisants des raisins. Sous la réserve de ces observations, le Jury se plaît à reconnaître que le *Groupe de fruits* a un mérite réel.

Le même artiste a présenté au concours une *plante de Narcisse* se mirant dans l'eau. C'est là sans doute une allusion au beau Narcisse de la mythologie qui devient amoureux de sa propre image, en la contemplant dans le miroir d'une source. Le Narcisse peint, quoiqu'il ait des qualités, ne saurait représenter complétement le type de la beauté éprise d'elle-même. Cette peinture, qui est d'ailleurs plutôt une étude qu'un tableau, s'efface devant l'importance de la toile précédente.

Le neuvième et dernier tableau est intitulé *les pourvoyeurs du petit ménage.* Ces pourvoyeurs se composent d'un petit garçon chargé d'un panier de provisions, d'une petite fille portant une grande miche dorée, et d'un petit chien tenant dans sa gueule un journal. Ils s'avancent péniblement tous les trois dans une vieille rue aux pavés tourmentés. Le pain et le journal quotidiens : voilà bien le fond de la nourriture corporelle et intellectuelle, plus ou moins saine, du grand et du petit ménage de nos jours. L'idée du peintre est ingénieuse. Malheureusement, l'expérience, la pratique du dessin lui ont fait défaut pour rendre sa pensée d'une manière conforme aux règles de l'art.

Voici en résumé l'opinion et le verdict du jury sur le concours de peinture de 1877.

Le *Tableau du défilé de Saint-Clair,* le *Portrait à l'huile,* la *Vue de la rivière de l'Ain,* le *Tableau de fruits* sont les œuvres les mieux réussies de toutes celles qui ont été présentées. Si aucun de ces ouvrages n'atteint un haut degré de perfection, ils brillent au moins par des qualités de dessin et de coloris remarquables. La différence qui existe entre leur valeur artistique relative n'est pas assez accentuée pour que l'on puisse décerner le prix à l'un de leurs auteurs exclusivement. Le jury, s'inspirant de la pensée des fondateurs, qui se sont plutôt proposé d'encourager ceux qui cultivent les arts avec une certaine distinction, que de couronner les chefs-d'œuvre, a partagé le prix de 400 francs entre les auteurs des quatre tableaux que nous venons d'indiquer, suivant des proportions basées sur le mérite relatif du travail des artistes, sur l'importance et les difficultés de chaque genre de peinture.

Il a, en conséquence, attribué 150 fr. au *Défilé de Saint-Clair,* peint par M. CABAUD ; 100 fr. au *Portrait de M.* DAISAY, peint par lui-même; 80 fr. à la *Vue de la rivière de l'Ain,* due au pinceau de M. LEMAÎTRE; 70 fr. au *Tableau de fruits,* de M. JOHANNÈS RUBELLIN.

Permettez-moi, messieurs, en terminant ce rapport, de vous soumettre les réflexions que me suggère le premier concours de peinture qui ait eu lieu dans la Haute-Savoie.

L'art du dessin était généralement considéré, il y a quelques années, comme le monopole de certaines natures privilégiées, et pour ceux qui n'en faisaient pas leur profession, comme un art d'agrément destiné à charmer la captivité des jeunes pensionnaires et les loisirs des gens riches. On aimait à croire que les grands peintres, dont les noms ont traversé les siècles, n'avaient pas d'ancêtres artistiques; qu'ils peignaient tout naturellement des chefs-d'œuvre, sans études préparatoires, parce que telle était leur vocation. Les artistes étaient aux yeux des masses des êtres excentriques, qui ne ressemblaient au reste des hommes que par les traits généraux de l'humanité. Bien des gens auraient été tentés de les bannir de la république de Platon, sinon comme dangereux, du moins comme inutiles.

Les publications illustrées, qui sont aujourd'hui entre les mains de tout le monde, ont dissipé bien des préjugés sur l'art et les artistes. Elles nous ont appris que les peintres les mieux doués n'étaient arrivés à la célébrité que par l'étude approfondie de la nature et le secours des règles et des procédés trouvés par leurs devanciers. On sait maintenant que plusieurs d'entre eux ont été des littérateurs distingués, des mathématiciens, des ingénieurs, voire même des diplomates.

Les expositions universelles nous ont révélé que l'art du dessin était en outre, suivant l'expression de M. Laborde, une des plus puissantes machines de l'industrie. La France lui doit sa supériorité artistique et, en grande partie, sa prospérité industrielle.

Dans sa manifestation la plus élevée, cet art est la source des jouissances les plus pures; il agrandit l'horizon de nos pensées, en nous dévoilant les secrets du beau, les harmonies et les grandeurs de l'œuvre de Dieu, dont nous avons sous les yeux une des plus belles pages.

Dans son expression la plus simple, le dessin est une langue universelle que devraient apprendre tous les hommes voués aux professions libérales, tous les travailleurs de l'industrie. Quelques traits de crayon suffisent pour expliquer bien des choses qu'une démonstration verbale ou écrite serait souvent impuissante à faire comprendre.

Pour une nombreuse classe d'artisans, c'est un guide, un instrument qui abrège leur travail, leur épargne des fautes ruineuses et donne à leurs produits plus de perfection et de valeur.

Depuis l'exposition de 1851, l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique, frappées de l'infériorité de leurs produits artistiques, ont créé des écoles de dessin, institué des concours, fondé des prix pour les maîtres et les élèves, non seulement dans leurs capitales, mais encore dans les villes de la province.

Ces moyens héroïques ont produit, en quelques années, des résultats prodigieux, qui ont inspiré de justes craintes aux producteurs français, jaloux de conserver leur suprématie dans les choses de goût.

On ne saurait donc trop louer les citoyens et les cités qui s'imposent des sacrifices pour encourager l'étude de l'art du dessin, de cet art éminemment français, si noble, si agréable et si utile.

Les germes du beau existent plus ou moins chez tous les hommes : il ne s'agit que de les développer au soleil de l'instruction qui doit briller plus que jamais sur tous les points de la France!

M. le Président a terminé la séance par la lecture du programme du concours de 1877 :

CONCOURS DE POÉSIE DE 1877.

Le prix de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, sera décerné en 1877.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société; les auteurs pourront en prendre copie.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire avant le 1er juillet 1877.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1877.

Ayant donné *Jeanne d'Arc* et *Sylvia*, M. Halanzier s'est dit qu'il avait bien mérité de l'art; puis il a fait une assez mauvaise reprise du *Prophète* et une meilleure de *Robert le Diable*. Quand il aura donné le *Roi de Lahore*, de M. Massenet, et un ballet, il se reposera sans doute jusqu'à l'année prochaine où l'Exposition universelle lui permettra de jouer ce qu'il voudra et comme il le voudra.

M. Carvalho, de son côté, ne se presse pas; il a demandé à ne donner des ouvrages nouveaux que dans l'année actuelle; comme nous sommes en janvier, il a de la marge. La fermeture de l'Opéra-Comique pendant plusieurs mois n'est pas la seule cause de ce que le personnel chantant laisse beaucoup à désirer; il y a un an, il était encore meilleur qu'aujourd'hui, malgré les lacunes qu'il offrait. Ce n'est pas assez d'engager des élèves sortant du Conservatoire et qui ont besoin de temps pour se former; nous ne voyons pas, jusqu'à présent, que M. Carvalho cherche beaucoup pour trouver les artistes nécessaires. Il promet *Cinq Mars* de M. Gounod et beaucoup de reprises. Celle de *Lalla Roukh* de F. David était de circonstance, après la mort de l'auteur que, dans les dernières années, on avait injustement délaissé. L'empressement avec lequel le public est accouru à l'Opéra-Comique, dès la réouverture, prouve que ce théâtre lui est indispensable; mais les mésaventures des directeurs ont prouvé aussi, plus d'une fois, qu'ils ont tort de trop s'y fier. La nomination de M. Carvalho n'a d'ailleurs pas été accueillie avec une égale satisfaction par tout le monde; je me borne à constater le fait; l'avenir montrera si le nouveau directeur a profité de l'expérience qu'il a acquise au Théâtre-Lyrique. Nous avons le droit d'être d'autant plus exigeants que la subvention payée par l'Etat est rétablie au chiffre de 240,000 francs, tandis que, depuis 1871 jusqu'à la fin de 1876, elle n'avait été que de 140,000. Celle du Théâtre-Lyrique a été portée à 200,000.

Ce n'est un secret pour personne que *Paul et Virginie* a été une planche de salut pour ce dernier théâtre. *Dimitri*, œuvre fort honorable pour le compositeur, n'offrait pas assez d'attrait au public; de médiocres reprises comme celle d'*Obéron* ne pouvaient suffire; celle de *Giralda* a mieux réussi sans couvrir les frais qu'elle occasionnait. L'entreprise de M. Vizentini périclitait; un grand succès pouvait seul la sauver; la fortune lui a été favorable; elle a même dépassé de beaucoup les espérances, et un peu aussi le mérite de l'œuvre nouvelle.

Après avoir plusieurs fois retouché la pièce, ajouté et retranché des scènes, M. Fr. Barbier jugea que le meilleur parti était de ne pas trop s'écarter du roman de Bernardin de Saint-Pierre, et de faire une pièce plus pastorale que dramatique; il espérait, avec raison, que les vides de l'action seraient comblés par la sympathie que les personnages inspirent au public. Paul et Virginie sont des types connus de tout le monde; il suffit qu'on les retrouve dans un tableau médiocre ou passable pour que l'émotion causée par la lecture du roman se réveille aussitôt. C'est aussi

ce qui est arrivé pour l'opéra. Ajoutez-y la sympathie qu'excite le nom de l'auteur de *Galathée* et des *Noces de Jeannette*, et le bruit que depuis longtemps on avait fait autour du nouvel ouvrage, présenté plusieurs fois et inutilement à l'Opéra-Comique. Les trois premiers tableaux, c'est-à-dire le premier acte et la première moitié du second acte, sont dignes du talent distingué, gracieux, souvent chaleureux, de M. Massé, mais à qui les grandes passions et la véhémence dramatiques sont interdites. N'importe, l'élan est donné ; un insipide air de bravoure et une scène finale écourtée passent sans difficulté ; la grande scène de la vision, au troisième acte, est une licence dramatique et la musique en est médiocre, n'importe encore, elle charme le public. Le court tableau final suffit à rappeler la catastrophe sans laquelle Virginie ne serait plus Virginie.

A vrai dire, l'exécution des rôles secondaires est la meilleure ; n'importe toujours, Mlle Ritter a le charme de la jeunesse et Capoul est aimé du public, quoiqu'il prête largement à la critique comme acteur et comme chanteur. Il y a quelques jours, il a eu l'imprudence de venir chanter aux concerts Pasdeloup l'air de *Joseph*, de façon à causer une amère déception aux gens les plus engoués de lui.

Il se peut que, plus tard, quand on jugera l'œuvre avec sang-froid, elle ne trouve plus la même vogue, mais, pour le moment, il faut souhaiter, dans l'intérêt du Théâtre-Lyrique, que le succès continue le plus longtemps possible. Il n'est pas probable que M. Vizentini en trouve bientôt un pareil ; il pourra même avoir des mécomptes, d'autant plus que je n'augure pas favorablement de quelques-uns des ouvrages nouveaux qu'il annonce. On dit qu'il a été obligé de les accepter par une de ces nécessités qui s'imposent à tout directeur subventionné et particulièrement à un directeur qui débute et qui a demandé qu'on double sa subvention. C'est une vérité qui n'est peut-être pas bonne à dire partout, mais que je puis dire ici.

M. Escudier a loué la salle Ventadour pour trois ans ; la gardera-t-il davantage ? J'en doute. Une conséquence inévitable de la transformation opérée par Verdi, dans la musique italienne, c'est que les chanteurs perdent de plus en plus l'élégance de la diction et la facilité de la vocalisation qu'exigent les opéras de Rossini, de Bellini et de Donizetti. Ils recherchent l'effet dramatique jusqu'à l'excès ; les éclats de voix contraires au goût et ruineux pour l'organe vocal, leur semblent indispensables. Aussi à la reprise du *Barbier* n'y avait-il que Mlle Borghi-Mamo qui fût à la hauteur de son rôle. En même temps, les bonnes basses bouffes deviennent de plus en plus rares ; depuis Zucchini et Scalese, nous n'en avons même pas vu à Paris. Le répertoire bouffe tend ainsi à disparaître, et celui des opéras sérieux se rétrécit d'autant plus que bien des ouvrages vieillissent sensiblement. La *Forza del destino* n'a pas réussi ; Verdi affectionne les sujets violents, mais, cette fois, il avait dépassé les bornes. La musique de cet ouvrage est écrite dans la manière de *Rigoletto* et du *Trovatore*, sans valoir celle de ces deux opéras.

On fonde ou plutôt l'on semble fonder de grandes espérances sur Mlle Albani, que nous avions déjà entendue il y a quelques années. C'est une artiste d'origine américaine, à la voix blanche et pas bien assurée. Quel que soit son mérite, il est douteux qu'elle réussisse à rendre un peu de vogue au Théâtre-Italien.

L'opérette se porte toujours à merveille aux Bouffes-Parisiens, à la Renaissance et aux Folies Dramatiques, parce qu'on y fait ce qu'autrefois on faisait à l'Opéra Comique ; quand une pièce ne réussit pas, ou commence à être trop connue, on s'empresse d'en monter une nouvelle, sans abuser des reprises. La *Boîte au lait, Kosiki, Jeanne, Jeannette et Jeanneton*, les *Trois Margots*, ont réussi.

La Société du Conservatoire a renoncé à ses velléités d'innovation ; elle les abandonne à MM. Pasdeloup et Colonne qui ont fait connaître, dans ces derniers temps, des œuvres nouvelles intéressantes de MM. Lalo, Mathias, Widor, Godard, Salvagre, Duvernoy, Lefebvre et une ouverture du compositeur russe Tchaïkoffsky, accusant trop l'imitation de Berlioz.

Les auditions du *Désert* étaient un juste hommage rendu à F. David, mais le fait le plus remarquable, c'est l'autorité croissante que prend le nom de Berlioz. M. Pasdeloup a fait entendre la scène de l'orage supprimée dans les *Troyens*, après la première représentation, et il a donné deux auditions intégrales de la *Symphonie Fantastique*, à quinze jours de distance l'une de l'autre. Le bon accueil que le public fait maintenant à ces œuvres tant redoutées ou tant décriées autrefois, ne provient pas uniquement de ce qu'il est plus familiarisé avec la musique symphonique et la musique descriptive qu'il ne l'était il y a trente ou quarante ans. Il ne faudrait même pas croire que tous les auditeurs goûtent des œuvres pareilles. Quand on se rappelle l'hostilité dont une foule de gens ont fait preuve par ignorance ou par prévention, pendant la vie de Berlioz, il faut bien convenir que sa mort est pour beaucoup dans son succès. Et puis, il se peut qu'il y ait des gens qui applaudissent ou du moins qui tolèrent maintenant Berlioz par patriotisme, comme ils décrient ou sifflent Wagner. Si l'hostilité envers le compositeur allemand ne datait que de la guerre, elle aurait une certaine excuse dans une plate satire où il n'y a d'amusant (pour nous surtout) que la préface ; c'est précisément à celle-là que personne n'a fait attention. Mais cette hostilité date de la représentation de *Tannhauser* à Paris. Elle n'est d'ailleurs le fait que d'une infime minorité ; du moins, celle-ci seule la manifeste-t-elle de la façon dont elle manifestait autrefois son animosité contre Berlioz. Il faut se garder d'en rendre responsable le public tout entier comme on le fait souvent, tantôt par hostilité contre Wagner, tantôt pour dénigrer le public français.

JOHANNÈS WEBER.

NOTA. — Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain n° le compte-rendu de la séance du 20 janvier, ainsi que divers autres articles.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Bulletin N° 12

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

DÉCEMBRE 1876 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Évaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	8°5	—0°5	7°	719,3	1,5	»	85	8°8	11°	9,5	S.-O	S	fort	couv.1/4	Couvert 10 heures soir.	0,510	8°6
2	12,5	—0,5	11,2	718,6	»	»	84	15,8	35,5	20,5	O	S.-O	id.	couv.1/2	Id.	0,520	10,4
3	17	9	10	714,4	»	»	94	10,5	11,5	10,5	S.-O	S.-O	id	couvert	Pluie de midi à 4 heures.	0,510	9,5
4	15	9	10	703,9	10,2	»	90	8,2	9,7	7,8	S.-O	S.-S.-O	faible	pluie	Pluie tout le jour. Couvert 11 heures soir.	0,535	9,7
5	12	5,2	8	709,3	13,3	»	59	12,5	22	16	S-S-E	S.-S.-E	id.	beau	Grande pluie à 8 h. soir.	0,600	9,4
6	13,5	7,1	7,8	712,7	15,8	»	85	9	11,3	9,5	S-S-E	S.-S.-E	fort	pluie	Pluie par bourrasques tout le jour. Couv. 11 h. s.	0,630	9,3
7	11,5	6,2	8,4	710,3	2,5	»	86	9,8	12	10,2	S	S	id.	couvert	Grande pluie de 1 à 9 h. s. Couvert à 11 h.	0,700	9,3
8	11	7	9	716,3	25.5	»	86	13	28,5	19	S.-O	S.-O	id.	beau	Forte bourrasque avec grêle à 2 h. m.	0,810	9,7
9	13,3	3,1	5,2	721,1	1,5	»	95	9	15,1	11,5	S.-O	S.-O	id.	couvert	Beau à 10 h. soir.	0,830	9,2
10	9,7	4	5,2	724,3	»	»	95	7,8	15,1	10,2	N	O-N-O	id.	couv.1/4	Beau à 11 h. s.	0,810	9,2
11	9,5	0.3	1,5	721,9	»	»	82	5	10	6,5	N	O-N-O	id.	beau		0,790	8,7
12	6	0,8	1,6	721,6	»	»	89	6	31,3	15,4	—	O	id.	id.		0,760	8,3
13	7	—1	5,5	720,8	»	»	93	7	33,1	16,2	—	O	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,750	8,3
14	7,5	1	2,6	719,8	»	»	89	6,2	10	7	O-S-O	S.-O	faible	couv.1/3	Id.	0,710	8,3
15	7	0,5	2,5	722,3	»	»	90	8,8	26,4	15,3	S -O	S	id.	couv.1/2	Pluie à 5 h. s.	0,705	8,2
16	9	3	3,5	719,1	4,5	»	98	7,5	19,5	12	S	S.-O	id.	couv.1/4	Beau à 10 heures soir.	0,680	8,2
17	9,5	1,5	3	716,5	»	»	89	5,6	25	13,5	N	S.-S.-O	id.	beau	Couvert à 11 h. s.	0,650	8
18	6,5	1,5	3	712,7	»	»	89	3,6	5,2	3,5	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Très beau à 11 heures soir.	0,630	8,2
19	6,5	3,5	4.6	709,3	11,6	»	93	6,5	11,1	8,5	N.-O	S.-O	id.	id.	Id.	0,620	8
20	8,5	0	3,5	702,5	»	»	79	4	4	3,3	S.-O	S	modéré	id.	Ecl , tonn. et grêle à 1 h. du s. et pl. jusqu'à 5 h.	0,610	8,1
21	7,5	— 3,5	— 0,5	701,1	16,3	»	93	1,2	2,5	1	O	O-S-O	fort	id.	Neige de 6 à 9 h. soir, hauteur 0m015.	0,610	7,2
22	2,5	— 2,5	— 1,2	704,3	»	»	92	1	6,5	2,5	?	S -O	id.	id.	Neige de 5 à 10 h. s., fondante.	0,605	6,8
23	2	— 1.5	— 0,5	708.4	12	»	gelé	2,5	7	4	?	S.-O	id.	id.	Neige dans la n. et pend. le 24, h. 0m06, nuit belle.	0,600	6,2
24	3.5	— 3,5	1	714,6	8	»	92	1,2	1,5	1	O	S.-O	id.	id.		0,590	7,2
25	2,0	— 6	2,4	714,6	4	»	93	2	10	5	O-S-O	S.-O	id.	id.	Flocons de neige de 2 à 3 h. s.	0,560	7,2
26	3,5	— 2	0	722,6	»	»	gelé	3,5	12,1	7	?	O-S-O	id.	id.		0,555	6,5
27	5,5	— 6	— 2.5	727,4	»	»	id.	1.6	9,2	4,5	N	N	id.	couv.1/2	Beau à 11 h. soir.	0,550	5,5
28	3	— 5	— 3	727,6	»	»	id.	2,5	15	7,2	?	O	id.	id.	Beau à 10 h. soir.	0,540	5,6
29	6.5	— 4,5	— 0,8	727,4	»	»	id.	5.8	29	15,5	—	N.-E	id.	beau	Couvert dans le jour et le soir.	0,520	6,4
30	8,3	— 2,5	— 0.4	722,8	»	»	id.	4.5	11,2	7,3	S.-O	O-S-O	id.	couvert	Eclaircies dans le jour. Beau à 11 s.	0,510	6,5
31	6,5	— 0,5	5	719,2	»	»	75	8	14,3	10,2	?	S	id.	id.		0,510	6,8
Moyennes ou Totaux.	8°12	0°75	3°63	716,32	126,7	7	87,8									0,63 6	8° 01

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1877.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XV

La garde d'un territoire étranger sur une ligne conventionnelle, dépourvue de confins naturels, et au sud de laquelle les armées françaises et autrichiennes pouvaient recommencer inopinément leurs luttes, aurait été une lourde charge pour la Suisse, si ce n'eût été un poste d'honneur et de confiance sur des provinces qu'on avait été obligé de lui refuser. En réalité ce n'était que le correspectif de toutes les prises et concessions faites sur la Savoie, dès 1535, entre l'Hermance et la Vozonna près Valleiry, jusqu'au Foron, au Salève, à la Combe et à la Laire, etc.

Quelle qu'ait été l'arrière pensée de la Suisse, en *reconnaissant et acceptant sans distinction ni réserve la neutralité de quelques parties de la Savoie, de même que si elles lui appartenaient,* cette charge ne lui conférait aucun droit politique sur ce pays. Elle ne devait que le garder de toute invasion, et seulement dans le cas *d'hostilités commencées ou imminentes entre les puissances voisines de la Suisse.* Ce n'est qu'après le départ des troupes sardes que la *Confédération Suisse pouvait y placer des troupes, si elle le jugeait à propos, mais sans que cet état de choses pût gêner l'administration du pays; car les agents civils du roi de Sardaigne pouvaient aussi employer la garde municipale pour le maintien du bon ordre.* Il ne s'agissait donc que d'une neutralité militaire, en temps de guerre seulement.

En temps de paix le pays se trouvait dans les mêmes conditions que les autres provinces sardes, soit pour le recrutement militaire, qui n'a cessé d'y être opéré, et dont le personnel était dirigé la plupart du temps dans les autres parties des Etats, soit pour les garnisons qui y étaient envoyées aussi d'ailleurs. Leur présence est pleinement justifiée par les traités stipulant que *les troupes qui se trouveraient dans ces provinces au moment de l'ouverture des hostilités puissent se retirer et prendre, au besoin, la route du Vallais.* Ceci regardait spécialement les garnisons du Chablais, dont le retour en Piémont pouvait facilement s'effectuer par Saint-Gingolph ou le col de Châtel et Morgin, le Vallais et le Grand-Saint-Bernard; tandis que celles du Faucigny pouvaient, sans sortir des Etats, passer le Bonhomme et le col de la Seigne, ou rejoindre celles d'Annecy pour aller défendre la Savoie méridionale non admise dans la neutralité.

Si le texte du dernier traité porte que *le roi de Sardaigne accède de la manière la plus formelle aux stipulations de la neutralité,* ce n'est pas qu'elle lui fût imposée, puisque, le premier, il l'avait demandée, et en avait fait la condition essentielle de la dernière cession de seize communes au canton de Genève; mais ce qu'il fut obligé de subir, ce fut la restriction de cette neutralité, qui laissait à la France une entrée en Savoie par le Grésivaudan, depuis qu'elle avait détruit le fort de Montmélian et gardé celui des Barraux.

Cette porte ouverte devait-elle pousser la Maison de Savoie en Italie, ou lui créer assez de préoccupation sur les Alpes pour enrayer ses tendances, déjà assez favorisées par l'acquisition du duché de Gênes? Peut-être tous les deux. Ce n'est pas la première fois que la rouerie diplomatique aurait mis d'accord deux cabinets partis de points de vues tout à fait opposés.

Pendant 44 ans aucune guerre entre les Etats voisins de la Suisse ne vint fournir l'occasion d'appliquer les conditions de la neutralité.

En 1831, Charles-Albert, chef de la branche de Carignan, succédait à Charles-Félix, le dernier des trois frères morts sans enfants mâles et de la branche aînée de Savoie. La succession de France ne s'était pas effectuée aussi régulièrement ni aussi pacifiquement l'année précédente.

Les bandes d'insurgés qui tentèrent de pénétrer en Savoie de 1831 à 1834, bien qu'inspirées par les mouvements de la France et de l'Italie, ne furent avouées par aucun gouvernement, et se virent dispersées par les garnisons sardes depuis les Echelles jusqu'à Annemasse.

La révolution française du 24 février 1848, qui faisait écho aux troubles de la Suisse et de l'Italie, fit passer subitement les Etats sardes des essais de réforme de 1847 au régime représentatif, en mars 1848, et à la guerre de l'indépendance italienne, qui allait distancer les intérêts déjà bien divergents de la Savoie et du Piémont.

Le théâtre de la lutte se trouvant au centre de la Haute-Italie, la Savoie échappait aux causes de la neutralité, et la garde nationale y fit le service des garnisons appelées en campagne.

Mais l'émigration savoyenne refoulée des villes de France, n'en rapportait que le principe d'agitation. Au moment où Charles-Albert, obéissant au programme de l'*Artichaut* sous la pression de la Ligurie, allait débuter par des victoires en Lombardie, la bande des *Voraces* de Lyon, composée en grande partie d'ouvriers savoyens sans travail, et rassurée par le consul sarde, qui était de Gênes, vint proclamer la république française à Chambéry, que venaient d'abandonner les autorités piémontaises et le régiment de station. La réaction provinciale repoussa cette tentative. La Savoie ne voulait pas être l'enjeu d'une échauffourée: elle entendait être consultée sur son état politique. Désavoués et traqués de toutes parts, les *Voraces* se dispersèrent sans avoir touché en corps au territoire neutralisé.

Mais le mouvement était donné. Les défaites de Custozza et de Novarre ne firent que retarder le déplacement de la Maison de Savoie.

Neuf ans plus tard la guerre d'Italie était résolue à Plombières entre Napoléon III et M. de Cavour. Les deux tiers sud de la Savoie devaient être le prix de la Lombardie et de la Vénétie, et le tiers nord, soit les bassins de la Dranse, de l'Arve et de la Laire, avait été destiné à la Suisse. Par ce marché l'empereur s'adjoignait deux complices responsables vis-à-vis des puissances signataires des traités de 1815.

Et, lorsque, sur la fin d'avril 1859, le matériel de guerre eut été transporté de France en Piémont, bien dissimulé dans d'énormes caisses, les régiments français, suivant la même ligne, passèrent impunément sur le territoire neutralisé, dès le pont de Culoz jusqu'au torrent de Sierroz près d'Aix-les-Bains. Il n'en valait pas la peine, puisque la ligne ferrée avait remplacé le vieille route du Pont-de-Beauvoisin.

Pendant la guerre la garde nationale remplaça les garnisons en Savoie, non point à cause de la neutralité, dont il fut à peine question, mais parce que les troupes de ligne avaient été réclamées pour la campagne, comme en 1848 et 1849, et cela se pratiqua dans les territoires exclus de la neutralité comme dans ceux qui en auraient pu bénéficier. La Suisse ne jugea pas à propos d'intervenir.

A l'occasion du traité du libre échange, tout favorable à l'Angleterre, Napoléon III s'était ménagé le silence de cette dernière. Les puissances du nord laissèrent faire à condition que la guerre fût localisée en Lombardie. Mais la diversion tentée par les émissaires italiens en Gallicie, province polonaise de l'Autriche, à côté des provinces polonaises de la Russie et de la Prusse, provoqua le *veto* de ces puissances.

Aussi, après les victoires coûteuses et forcées de Solferino et de San-Martino, le vainqueur se hâta de demander la paix au vaincu pour en finir au plus vite par les bases de Villafranca et le traité de Zurich. Cavour, désavoué, dut s'effacer un instant, et la question de l'annexion subit une période d'hésitation, motivée à Turin sur l'inexécution du programme entier de Plombières.

Pour donner le change, on essaya d'un voyage des princes royaux en Savoie. Ils furent partout fêtés : la Savoie vivait toujours du prestige de la Maison de son nom. Mais elle ne pouvait la suivre dans des aventures qui rendaient la branche de Carignan de plus en plus italienne, en l'éloignant du berceau de ses aïeux, déjà trop délaissé, et dépouillé de ses prérogatives par le niveau constitutionnel. Le Souverain Sénat était devenu une simple Cour d'appel. La brigade de Savoie avait perdu, avec ses insignes distinctifs, l'honneur séculaire et exclusif de garder le trône.

Plusieurs autres froissements semblaient avoir grossi la barrière des Alpes entre deux langues différentes, expressions de caractères distincts et de tendances de plus en plus opposées; car les antagonismes de traditions et d'intérêts entre les provinces d'origines diverses, qui, avant 1848, s'étaient dissimulées dans les Secrétairies d'Etat, avaient, depuis lors, passé au grand jour dans les débats du parlement.

Cette période de perplexité fut exploitée par les partis. Trop petite pour garder son autonomie, trop fière pour être le dernier canton suisse, la Savoie avait tout intérêt à faire partie d'un grand Etat.

Il n'y avait pas à hésiter. Elle arrivait la septième après la Bresse, le Dauphiné, le Lyonnais et les autres provinces de l'ancien royaume de Bourgogne, non point conquise comme autrefois, mais de plein accord entre le prince et le peuple, apportant pour frontière le géant des Alpes, et dans toutes les conditions pour être accueillie comme une vieille connaissance et traitée noblement.

D'ailleurs, si la remise de la Lombardie au roi de Sardaigne par Napoléon III, qui l'avait reçue de François-Joseph Ier, semblait réclamer en correspectif le flanc occidental des Alpes, selon les traditions diplomatiques d'Henri IV, en 1610, de Louis XIII, en 1631, de Louis XIV, en 1700, de Louis XV, en 1745, la réversion de la Savoie à la France s'imposait aux intérêts de l'une et de l'autre, comme à l'équilibre du centre de l'Europe, surtout depuis l'unitarisme des provinces italiennes qu'on avait d'abord voulu fédéraliser, et l'extension indéfinie du nouvel Etat italien. C'est l'objet de la circulaire de M. de Thouvenel, du 13 mars 1860, aux représentants français près des Cours étrangères.

Dans cette perspective, une autre province burgonde, qu'on appelle Suisse romande, pour ne pas dire française, allait être resserrée entre quatre départements français. Pour mettre fin aux réclamations, on avait rassuré la Confédération helvétique sur sa part du gâteau, devant arrondir Genève, qui se croyait menacée dans son isolement.

Mais quand la Savoie apprit qu'elle pouvait être scindée au profit d'un Canton qui s'était arraché de

ses flancs, elle se leva d'un bond, protesta par la presse et par une députation improvisée, de plus de 40 membres, qui alla exprimer à l'empereur « la crainte de voir démembrer en faveur de la Suisse une nationalité compacte par l'affection et par tant de liens de tout genre, et le prier instamment d'éloigner ce malheur de la patrie.

« Des bords du Léman aux vallées du Mont-Cenis, ceux qu'ont honorés les suffrages de leur concitoyens, sont accourus pour exprimer la joie que la Savoie éprouvera lorsqu'elle sera tout entière réunie à la France, auprès de laquelle elle trouvera non seulement la grandeur et la gloire, mais encore la sympathie et la sauvegarde de tous ses intérets moraux et matériels. »

L'empereur fut heureux de « déclarer que, devant la répulsion de voir démembrer un pays, qui a su se créer à travers les siècles une individualité glorieuse, et se donner ainsi une histoire nationale, il ne contraindrait pas au profit d'autrui le vœu des populations.

« Les circonstances dans lesquelles se produit cette rectification de frontières, sont si exceptionnelles, que, tout en répondant à des intérêts légitimes, elles ne blessent aucun principe et par conséquent n'établissent aucun précédent dangereux.

« En effet, ce n'est ni par la conquête ni par l'insurrection que la Savoie et Nice seront réunies à la France, mais par le libre consentement du souverain légitime, appuyé de l'adhésion populaire.

« Je tiendrai à honneur de réaliser toutes vos espérances, et l'annexion d'un pays que tant de liens rattachent à la France deviendra pour lui une nouvelle cause de prospérité et de progrès.

« Il y a parmi vous tant de descendants de ces familles qui ont contribué à l'illustration de la France, dans la carrière des sciences comme dans celle des armes, que tout concourt à expliquer et à justifier l'œuvre de l'union qui se prépare. »

Parmi les adresses couvertes de signatures, qu'eut à présenter cette députation, nous croyons devoir en signaler une, dont la vivacité d'expression trahissait une véritable indignation. Après avoir rappelé que « dans ces graves circonstances, les sentiments et les devoirs qui doivent grouper tous les enfants de la Savoie dans une action commune, sont le culte des souvenirs, l'amour de la patrie, le respect pour les liens fraternels qui unissent dans une solidarité séculaire de gloire ou de souffrance les membres de la vieille famille savoisienne, » elle ajoutait : « cette noble famille peut-elle se désunir? Sa nationalité pourrait-elle être sacrifiée sans motif et sans droit aux étranges prétentions de la Confédération Helvétique? Quel est le crime de la Savoie envers son Roi, envers la France, pour mériter un semblable outrage? En présence du péril qui semble la menacer elle doit se lever unanime et protester contre la cession à la Suisse du Faucigny et du Chablais. »

C'était le 21 mars 1860. Trois jours après, l'acte de cession était signé à Turin :

I.

« S. M. le roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France, et renonce, pour lui et tous ses descendants et successeurs, en faveur de S. M. l'Empereur des Français, à ses droits et titres sur les dits territoires. Il est entendu entre Leurs Majestés que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations, et que les gouvernements de l'Empereur des Français et du Roi de Sardaigne se concerteront, le plus tôt possible, sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté.

II.

« Il est également entendu que S. M. le Roi de Sardaigne ne peut transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possède lui-même, et qu'il appartiendra à S. M. l'Empereur des Français de s'entendre à ce sujet, tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne qu'avec la Confédération Helvétique, et de leur donner les garanties qui résultent des stipulations rappelées dans le présent article.

III.

« Une commission mixte déterminera, dans un esprit d'équité, les frontières des deux Etats, en tenant compte de la configuration des montagnes et de la nécessité de la défense.

IV.

« Une ou plusieurs Commissions mixtes seront chargées d'examiner et de résoudre, dans un bref délai, les diverses questions incidentes auxquelles donnera lieu la réunion, telles que la fixation de la part contributive de la Savoie et de l'arrondissement de Nice dans la dette publique de Sardaigne, et l'exécution des obligations résultant des contrats passés avec le gouvernement sarde, lequel se réserve toutefois de terminer lui-même les travaux entrepris pour le percement du tunnel des Alpes.

V.

« Le gouvernement français tiendra compte aux fonctionnaires de l'ordre civil et aux militaires appartenant par leur naissance au duché de Savoie et à l'arrondissement de Nice et qui deviendront sujets français, des droits qui leur sont acquis par les services rendus au gouvernement sarde; ils jouiront notamment du bénéfice résultant de l'inamovibilité pour la magistrature et des garanties assurées à l'armée.

VI.

« Les sujets sardes originaires de la Savoie et de l'arrondissement de Nice, ou domiciliés actuellement dans ces provinces, qui entendront conserver la nationalité sarde, jouiront, pendant l'espace d'un an à partir de l'échange des ratifications et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en Italie et de s'y fixer, au quel cas la qualité de citoyen sarde leur sera maintenue. Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur les territoires réunis à la France.

VII.

« Pour la Sardaigne, le présent traité sera exécu-

toire aussitôt que la sanction législative nécessaire aura été donnée par le Parlement.

VIII.

« Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Turin, dans le délai de dix jours, ou plus tôt si faire se peut.

« Fait en double expédition, à Turin, le vingt-quatrième jour du mois de mars, de l'an de grâce mil huit cent soixante. Talleyrand, Benedetti, Cavour, Farini, C.-A. Ducis.

(A suivre).

LE DARFOUR

D'après les notes du docteur Biron.

Le Darfour est un vaste plateau situé à l'ouest du Nil, dont il est séparé par le territoire du Kordofan. Bien que n'ayant pas de limites déterminées, on peut dire cependant que le royaume du Darfour forme une sorte de quadrilatère, contenu d'une part entre le 12e et le 15e degrés de latitude, et de l'autre, entre le 25e et le 27e de longitude. Le plateau est dominé par de hautes montagnes qu'on appelle les monts Marra ; leurs cimes sont constamment couvertes de nuages, et des pluies abondantes permettent aux cultures de se développer sur leurs flancs. Grâce à l'altitude, le blé lui-même y réussit parfaitement. Les pluies durent de septembre à décembre dans la plaine, mais autour des montagnes elles tombent presque toute l'année et alimentent une quantité de cours d'eau dont quelques-uns vont grossir les affluents du Nil Blanc au sud-est, tandis que la plupart des autres vont se perdre dans les déserts de l'ouest. Ces ruisseaux répandent la fertilité dans les campagnes et contribuent à faire du Darfour un pays productif et très peuplé. Les habitants appartiennent à la race nègre. Ils sont musulmans, et obéissent à un sultan, d'origine arabe, qui est indépendant de la Porte. Il n'y a pas fort longtemps, du reste, que cette souveraineté est établie.

Au xve siècle, le Darfour était encore gouverné par des princes indigènes qui appartenaient à une secte idolâtre appelée *Dagou*. Tingur et Kachifor furent les deux derniers rois idolâtres, et les seuls dont le nom se soit conservé. Ils régnaient vers l'an 850 de l'hégire, correspondant à 1446 de notre ère. A cette époque, Ahmed el Maagour, prince arabe descendant de la famille du prophète, réussit, à la tête de quelques tribus nomades, à s'emparer du Darfour et du Kordofan, et y établit l'islamisme après avoir chassé les chefs idolâtres (1). Vingt-quatre sultans issus de la même souche ont occupé le trône du Darfour depuis 1446 jusqu'en 1830, et lors de la récente expédition dirigée par l'Egypte contre cet Etat, c'est encore un successeur d'Ahmed el Maagour qui vint conclure la paix avec le Khédive au Caire. Le Darfour est divisé en cinq grandes provinces qui sont : *Dar Kebir el Facher* à l'ouest, *Dar el Takagnaoui* au nord, *Dar Abou Cheikh* et *Dar Abaouma* à l'est, *Dar Abadima* au sud. Cette division existe depuis trois siècles; elle fut établie par Ibrahim el Delil, quatrième sultan de la dynastie actuelle, dont le règne commença en 1507.

On arrive au Darfour par trois routes principales, celle du Kordofan, celle du Dongola et celle de Siout. La dernière est de beaucoup la plus importante. Chaque année, elle sert de passage à une grande caravane composée de deux à trois mille chameaux, qui apporte en Egypte les principales denrées commerciales du Darfour, notamment des plumes d'autruches, de la poudre d'or, de l'ivoire et des esclaves. La caravane arrive à Siout entre mars et avril, après un trajet qui varie d'un mois et demi à deux mois : dans cet intervalle elle a rencontré quelques puits, pour la plupart d'eau saumâtre ; il y en a même un à dix journées de Siout, dont l'eau est tellement amère qu'il a reçu le nom de *Batn el mour* ou ventre de l'amertume. Entre un puits et l'autre, la distance est en moyenne de deux à trois journées de marche ; mais il paraît qu'en sortant du Darfour on s'engage tout d'abord dans un désert immense, dont la traversée dure près de quinze jours, sans qu'on y trouve une goutte d'eau. Plus d'une fois, dans les temps de simoun un peu prolongé, des caravanes entières sont mortes de soif dans ces affreux parages. Aussi évite-t-on d'y battre le *nogara* (grand tambour qui sert à donner les signaux), de peur d'éveiller les démons qui en ont fait leur séjour. On sait que les marchés aux esclaves ont été ostensiblement supprimés par le khédive Ismaïl pacha. A partir de ce moment, la caravane qui venait à Siout s'est beaucoup amoindrie; les denrées ont pris une autre direction et vont maintenant à Mourzouk, dans le Fezzan, et à Bengasi, dans la Tripolitaine.

La route du Dongola faisait jadis la prospérité de cette province, alors que la Nubie était indépendante; mais depuis que les Egyptiens en eurent pris possession, vers 1820, le sultan du Darfour, craignant de se voir lui-même envahi, fit combler tous les puits de cette route et défendit, sous peine de mort, à quiconque de ses sujets d'y repasser jamais.

Sur la route du Kordofan, qui se fait en huit jours, on renouvelle deux fois l'eau, avantage qui la rend assez fréquentée par les négociants du sud. C'est aussi par là que viennent les nombreux pélerins qui se rendent du Darfour à la Mecque; leur voyage s'effectue dans les délais suivants : du Darfour à El Obeïd, capitale du Kordofan, 8 jours; d'El Obeïd à Khartoum, 10 jours; de Khartoum à Berber, 8 jours ; enfin 10 jours de Berber au port de Souakim sur la mer Rouge, où les pélerins s'embarquent pour Djeddah.

Les hommes de couleur sont seuls reçus au Darfour. Les quelques Européens qui ont essayé d'y pénétrer ont eu à se repentir de leur imprudence, malgré la grande connaissance qu'ils avaient de la langue et le soin qu'ils prenaient de se faire passer pour musulmans. Le docteur Cuny, gendre de Linant-Bey, y fut retenu prisonnier pendant des années ; il fallut toutes sortes de démarches diplomatiques de la part du gouvernement égyptien et de riches présents pour lui faire rendre la liberté en 1858. Un marin anglais voulut aussi tenter l'aventure, sur l'invita-

(1) Cadalvène et Breuvery, *Egypte et Nubie*, Paris, 1841, Arthus Bertrand, éditeur.

tion de la Société de géographie de Londres, qui lui avait donné pour mission de relever la carte du pays. Mais, sitôt qu'on lui vit sortir ses instruments, on le prit pour un enchanteur qui allait faire tarir les sources, arrêter les pluies et jeter le mauvais sort sur les habitants. Par ordre du sultan, il fut jeté dans un puits. Il y resta enfermé plusieurs années, recevant sa nourriture de la charité des indigènes, qui finirent, un beau jour, par le laisser évader. Au reste, leur prévention contre les blancs est générale : ils ne tolèrent pas davantage la présence des négociants arabes ou mograbins; pour trafiquer avec eux, il faut être noir comme eux : c'est pourquoi presque tous les *djellab* ou marchands d'esclaves de cette partie de l'Afrique sont des Nubiens.

Un souverain qui se respecte ne se montre pas tous les jours à ses sujets. Le sultan du Darfour connaît ce principe, et dans les rares circonstances où il sort de son palais (?), il se couvre la figure d'un voile, afin d'inspirer plus de crainte sous cet appareil mystérieux; on dit également que c'est pour dérober sa royale personne aux influences des maléfices. Tout négociant qui vient au Darfour, s'il est un peu soucieux de sa tranquillité, doit aller rendre hommage au sultan ou à ses ministres. Le palais du sultan consiste en un certain nombre de petites tours bâties en briques crues et surmontées de toitures en chaume, qui, à distance, font l'effet d'autant de petites coupoles. De là, sans doute, le nom de *Koubbeh* donné à la capitale du Darfour : *Koubbeh* en arabe signifie coupole. Le palais s'élève au milieu d'une vaste enceinte murée que garantit une triple haie de *rhamnus*, embellie par le majestueux *asclepias gigantea*. Cette enceinte est divisée en deux parties, l'une comprenant l'habitation des femmes, l'autre la demeure privée du sultan, qui y rend la justice et y reçoit les étrangers. Voici le cérémonial de ces réceptions : Arrivé à la porte de l'enceinte, le visiteur doit se mettre à genoux et se traîner jusqu'au palais dans cette position, en soulevant la poussière tout le long du chemin; en même temps il marmotte une formule qui veut dire : en présence du soleil, en présence du Très-Haut, je ne suis qu'une indigne poussière.

Lorsqu'un étranger apporte des marchandises pour les vendre dans le pays, le sultan s'approprie celles qui lui conviennent, en échange d'un certain nombre d'esclaves ou de chameaux, et les remet à ses agents pour les faire réaliser. Le marchand est installé dans un des appartements du palais; il y est traité avec égards, et peut y attendre patiemment que les spéculations royales soient terminées. Si elles n'ont pas rapporté le bénéfice entrevu, les marchandises sont rendues à leur propriétaire, qui a dès lors la faculté de les vendre lui-même sur les marchés du pays. Si, au contraire, tout est bien allé, le marchand emmène ses chameaux et ses esclaves, et reprend sa liberté. On voit ainsi que le commerce du Darfour est exclusivement entre les mains du sultan; rien ne peut entrer ni sortir sans passer par son contrôle.

On importe au Darfour des toiles bleues, des toiles blanches fines, du calicot, des indiennes à couleurs vives, du savon, des parfums de l'Arabie, tels que l'encens et la myrrhe, le *maalep* (extrait de santal), le girofle, la canelle, la noix muscade, le poivre; et parmi les comestibles, le riz, le sucre, le café. Toutes ces marchandises se consomment dans le pays, tandis que le commerce avec les montagnes se limite presque exclusivement à des verroteries de couleurs destinées à la parure des femmes; la consommation en est évaluée par Biron à 200 quintaux par an. Comme dans tous les autres pays du Soudan, elles servent également de moyen d'échanges, ainsi que les toiles bleues, car les naturels n'acceptent aucune espèce de monnaies; entre négociants, l'ancien écu d'Espagne, connu sous le nom de *colonnate*, a cependant cours.

Aux articles d'exportation déjà mentionnés à propos de la caravane de Siout, c'est-à-dire l'ivoire, la poudre d'or, les plumes, les chameaux et les esclaves, il faut ajouter les eunuques, grande spécialité du Darfour; les chevaux, que l'on élève dans la vallée de Ouady Sounoud; le natron, le tamarin, et le miel dont les districts montagneux de Soula et de Gnaïré fournissent annuellement dix mille outres comme contributions (1). Ces pays sont situés dans la région occidentale du Darfour, ainsi que le district de Toba qui fait le commerce des queues de giraffes, cornes de rhinocéros, dents d'éléphants et d'hippopotames. Les seuls objets fabriqués que l'on exporte du Darfour sont des vases en bois et quelques paniers ou autres objets en paille fort bien travaillés.

Les indigènes, avons-nous dit, sont tous noirs. Ils ont la peau fine et luisante, toujours enduite de graisse parfumée. Les hommes ont la tête nue, les cheveux rassemblés en petites tresses qu'ils jettent derrière les oreilles. Ils portent un caleçon blanc, des sandales, une draperie en toile blanche bordée de rouge ou de bleu sur les épaules, et marchent avec une certaine solennité, toujours armés d'une ou plusieurs lances et d'un bouclier en peau d'hippopotame. Les femmes sortent voilées.

Trois races principales habitent le Darfour : les Kondjaras, les Fertit et les Fellati. Les Kondjaras forment la caste militaire et aristocratique. Les Fertit ont cela de particulier que, dès l'âge de huit ans, ils s'aiguisent les dents et les teignent en rouge. Les Fellati sont, parmi les musulmans, les plus fanatiques et les plus superstitieux. C'est chez eux que se recrutent les prêtres, les médecins, les magiciens et les diseurs de bonne aventure. Presque tous font le pélerinage de la Mecque. En fait de médecine, leurs connaissances se limitent à quelques simples, dont ils font des panacées universelles. Ils abordent ordinairement le malade en récitant des prières; puis ils lui imposent les mains, et après lui avoir administré le remède, ils soufflent et crachent sur sa tête à plusieurs reprises, comme pour chasser le malin esprit. D'autres se contentent d'écrire des formules cabalistiques sur des assiettes ou des planchettes de bois. Nous ne dirons pas qu'il règne une grande instruction dans le pays; toutefois les écoles primaires y sont en assez grand nombre, et il est peu de personnes, dans la classe aisée, qui ne sachent écrire l'arabe et lire le Coran.

Toutes les races du Darfour pratiquent la circoncision. L'esclavage y est à l'état d'institution so-

(1) Tamarin est formé des deux mots arabes *tamar hindi* qui signifient fruit de l'Inde.

ciale : chaque village est imposé pour un certain nombre d'esclaves qu'on lève dans les familles, au moyen de la force, s'il le faut, mais le plus souvent sans résistance. A une époque déterminée, tous ces individus sont groupés à Koubbeh ; le sultan fait faire son choix par ses intendants, et le reste est embarqué sur la grande caravane pour être vendu sur les marchés du nord de l'Afrique.

En fait de nourriture, le pauvre comme le riche mangent le *doura* ou maïs et le *dakrou* ou sorgho, réduits en bouillie et assaisonnés d'un hâchis de viande desséchée. Ces deux céréales représentent d'ailleurs la grande culture de la plaine, avec le tabac et la *ouéka,* qui est une plante tinctoriale. Le blé ne réussit que dans la région montagneuse.

Voici un curieux détail sur la provenance de cette chair desséchée. Elle est importée de la Mecque. Toutes les années, comme chacun sait, des milliers de brebis, de buffles et de chameaux sont immolés autour de la montagne Arafat, en commémoration du sacrifice d'Abraham. Les dépouilles de toutes ces victimes ne sont pas perdues : les pauvres de la localité, sans aucun doute, s'en approprient une bonne part; mais il en reste encore des quantités énormes qui, en vertu d'un privilége ancien, sont abandonnés aux pélerins du Darfour et des autres provinces du Soudan. Ceux-ci se livrent alors à un dépeçage énergique, laissant de côté les entrailles et les ossements, que la police de la Mecque fait enterrer sous la chaux vive, et après une complète dessication au soleil, ils emballent leurs provisions et vont les vendre dans leurs pays respectifs. E. Tissot.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 20 *janvier* 1877

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président annonce la mort d'un de nos plus anciens membres correspondants, M. Buloz, directeur de la ***Revue des Deux-Mondes,*** né en 1803 à Vulbens (Haute-Savoie). La Société avait perdu récemment trois autres membres : M. Francisque de Lachenal, conseiller à la cour de Casal ; M. Dégerine, ingénieur, et M. Frédéric Lock, chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

Le Secrétaire communique trois lettres de sociétés demandant l'échange de nos publications. Ces demandes sont agréées.

M. Eugène Tissot, en compulsant les notes du docteur Biron, a recueilli le nom indigène du sorgho dans l'intérieur de l'Afrique. Au Darfour le sorgho s'appelle ***dakrou.*** Or, il y a en Egypte, près du Caire, un village qui s'appelle ***Boulaq el Dakrou,*** c'est-à-dire limite du sorgho. ***Boulaq*** est, en effet, un mot copte qui signifie limite. Se fondant sur cette indication et sur le respect que les Egyptiens ont toujours professé pour les noms des localités qu'ils habitent, M. Tissot en vient à conclure qu'il y eut un temps où le sorgho n'était pas cultivé au nord du Caire, c'est-à-dire au-delà du trentième degré de latitude. Comment donc se fait-il qu'aujourd'hui cette culture réussisse dans presque tout le bassin de la Méditerranée, même en Piémont et dans le midi de la France ? Cela proviendrait, suivant notre confrère, d'un changement de température résultant du soulèvement du Sahara, et de la substitution de ce désert de sable à l'immense nappe d'eau de mer qui en occupait l'étendue. Alors que la Tunisie, l'Algérie et le Maroc formaient une île, l'océan Atlantique pénétrait jusqu'aux confins de l'Egypte, et le climat du Caire était un climat marin ; il avait des hivers plus doux et des étés moins chauds qu'aujourd'hui. Au lieu de 29 degrés, sa température moyenne actuelle, cette dernière saison ne recevait pas plus de 21 à 22 degrés, comme c'est encore le cas pour l'île de Madère, par exemple ; tandis qu'à Lucques, Perpignan, Montpellier, la chaleur des étés s'élève à 23 et 24 degrés ; nous voyons que cela suffit au sorgho, mais il paraît qu'autrefois le nord de l'Egypte ne pouvait pas lui en offrir autant. Par contre, grâce aux hivers plus doux, on y cultivait des essences qui sont aujourd'hui reléguées dans le Haut-Nil, telles que l'ébénier, dont la tradition parle encore, et dont le calendrier de Memphis place l'époque de l'abattage au 10 ***phaophi*** (19 octobre). On y élevait des autruches, suivant des règles que le même recueil a conservées, bien qu'elles soient devenues depuis longtemps sans application. On y voyait des éléphants, témoin les noms de certains lieux, comme ***Birket el Fyl, Geziret el Fyl***, qui rappellent le séjour de ce pachyderme autour du Caire. Alors enfin, les pluies périodiques, résultat du voisinage de l'océan, permettaient d'entretenir des lacs artificiels dans les grands domaines agricoles, et l'on s'expliquerait ainsi les curieuses scènes aquatiques figurées sur les tombeaux contemporains des pyramides. Plus tard on ne les retrouve plus ; d'où il y aurait lieu de conjecturer que la disparition de la mer du Sahara remonterait à la deuxième moitié de l'ancien Empire, c'est-à-dire à l'intervalle compris entre la ve et la xie dynasties.

M. Constantin, avant de commencer à parler des réformes accomplies par Alexandre II et des progrès qu'a faits la Russie sous son règne, croit devoir entrer dans quelques détails sur les institutions et l'état social de ce pays sous Nicolas Ier, pour qu'on puisse mieux saisir l'étendue des progrès accomplis dans les vingt-deux dernières années. Il s'est surtout étendu sur cette fameuse institution introduite par Pierre le Grand, laquelle divise tout le personnel administratif en quatorze classes. Pour vaincre l'opposition que la plus grande partie de la noblesse faisait à ses projets de réforme, Pierre le Grand imagina de donner à tout fonctionnaire des titres et des rangs analogues à ceux de l'armée et d'attacher à chaque titre des priviléges particuliers ; par exemple, la 9e classe donnait aux bourgeois la noblesse personnelle, et la 5e, la noblesse héréditaire. En entrant au service de l'Etat, le noble débutait par la 12e classe et le bourgeois par la 14e. Pour encourager l'instruction, il établit que tout fonctionnaire, qui avait reçu une instruction supérieure, aurait un avancement plus rapide que les autres, et que le noble, en entrant au service, serait inscrit dans la 9e classe et le bourgeois dans la 11e. Cinq ans passés au service de l'Etat donnaient le droit d'être promu à un grade supérieur ; mais sur un rapport favorable de son chef immédiat, tout fonctionnaire pouvait avoir un avancement beaucoup plus rapide. Comme au commencement le tzar eut soin de signer de sa propre main les diplômes de promotion, toute la noblesse sollicita bientôt des emplois et s'empressa de s'instruire pour parvenir plus rapidement aux plus hautes dignités de l'empire. Les bourgeois, de leur côté, firent de même. C'est ainsi que Pierre le Grand parvint à ramener à ses idées la noblesse récalcitrante que sa main de fer n'avait pu faire plier.

Cette institution, bonne en elle-même pour l'époque qui la vit naître, n'a eu, comme tant d'autres, que le tort de vouloir s'éterniser. Ses funestes conséquences ne tardèrent pas à se manifester. A la fin du siècle passé, cette institution était déjà signalée comme la source du servilisme et de la corruption ; mais ce fut surtout pendant la guerre de Crimée que se dévoilèrent tous les vices de cette organisation bureaucratique. Aussi les Russes lui attribuent-ils tous leurs désastres pendant cette campagne, qu'ils considèrent aujourd'hui comme une bonne et salutaire leçon. Il est vrai que les fonctionnaires, sous Nicolas Ier, ne pouvaient pas vivre honorablement avec leurs appointements seuls. Aussi une des premières réformes d'Alexandre II fut-elle d'épurer et de diminuer le personnel administratif, en même temps qu'il augmentait les appointements et qu'il édictait des mesures pour atténuer le mal découlant de cette institution, qu'il a laissé subsister. Grâce aux mesures de rigueur qu'il prit contre de hauts dignitaires prévaricateurs ; grâce également à l'indignation publique qui dénonçait les employés concussionnaires, une transformation complète et rapide se fit dans l'administration, et il n'était pas rare, à cette époque (1855-1860), d'entendre de naïfs provinciaux, arrivés à Pétersbourg

pour affaires, se plaindre ouvertement de ce que les juges n'acceptaient plus de *vziätki* (pots de vin).

M. Doublet, membre correspondant à Bône, fait hommage de douze photographies représentant des vues et types de l'Algérie.

M. Papier, membre correspondant à Bône, envoie en don, pour le Musée, une belle derbouka, instrument de musique arabe, divers autres objets algériens, et un vase arabe, en bois, orné de dessins en creux identiques aux motifs de décoration employés par les populations préhistoriques.

Un autre membre correspondant, *M. Bernardin*, à Melle, envoie pour nos collections technologiques un don important qu'il a obtenu de M. Saint-Paul de Sinçay, directeur de la Société de la Vieille-Montagne : c'est une série complète du zinc, depuis le minerai brut, lavé, grillé, jusqu'aux plaques et aux oxydes pour la peinture.

M. Serand signale des lettres-patentes du mois de février 1657, par lesquelles Louis XIV a conféré à François De Laidevant, d'Annecy, le titre de *noble décoré*, avec transmission à tous ses héritiers et successeurs légitimes, « en témoignage, dit le préambule de ces « lettres, de ses honorables services, notamment pendant le siége « de la ville d'Arras (1640) où il contribua à dégager le duc de « Nemours qui était au pouvoir de l'ennemi. »

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges :

G. Vallier, *Médaille de Vaucanson*, don de l'auteur — G. Vallier, *Anthologie gnomonique du département de l'Isère*, don du même. — Alvin, *Saint François de Sales, apôtre de la liberté religieuse et de la raison*, don de l'auteur. — A. Constantin, *La statistique aux prises avec les grammairiens*, don de l'auteur. — G. de Mortillet, *Amulettes gauloises et gallo-romaines*, don de l'auteur. — *Compendio della storia nazionale di Sardegna*, don de M. le sénateur Spano. — Ch. Besançon, *Comédies*, don de l'auteur. — Bernardin, *Classification de 250 fécules*, don de l'auteur. — C.-A. Ducis, *L'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ*, nouvelle édition, don de l'auteur. — Carnet manuscrit de Jumel, don de M. Eugène Tissot. — Alfredo Chavero, *Calendario azteca, ensayo arqueologico*, don de l'auteur.

Revue des Sociétés savantes. — *Romania*. — *Journal des connaissances médicales*. — *Revue archéologique*. — *Association scientifique de France*. — *Le Tournoi*. — *Revue de la poésie*. — *L'Educateur*. — *Revue du Lyonnais*. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Revue suisse*. — *Bulletin* de la Société d'agriculture et sciences de Poligny. — *Courrier de Vaugelas*. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Société des arts* de Genève. — *Société des lettres et sciences* de l'Aveyron. — *Mémoires* de la Société d'émulation de Montbéliard. — *Institut des provinces de France*. — *Bulletins* de la Société des antiquaires de l'Ouest. — *Annuaire* des Sociétés savantes. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Mémoires* de la Société dunkerquoise. — *Le Globe*, journal de la Société de géographie de Genève. — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *Revue bibliographique universelle*. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *L'Investigateur*. — *Société archéologique* du Limousin. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Mémoires* de la Société des antiquaires de France. — *Association des médecins de la Savoie*. — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles. — *Bulletin* de l'Institut genevois. — *Annales* de la Société botanique de Lyon. — *Mémoires* de l'Académie des sciences de Savoie. — *Bulletins* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel.

Le Dauphiné. — *La Seybouse*. — *L'Union savoisienne*. — *Les Alpes*. — *Industriel savoisien*. — *L'Allobroge*. — *L'Echo du Salève*. — *Le Léman*. — *Le Chablais*. — *La Savoie thermale*. — *Le Petit Savoyard*. — *L'Italia agricola*.

Séance du 23 février.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Les élections donnent les résultats suivants :

Président, M. Camille Dunant;
1er *vice-président*, M. Ducis;
2me — M. Constantin;
Secrétaire, M. Revon;
Secrétaire-adjoint, M. Eugène Tissot;
Trésorier, M. Bouchet;
Archiviste, M. Mangé;
Bibliothécaire, M. Serand;
Directeur de la Revue, M. Revon;
Comité de rédaction, MM. Constantin, Ducis, E. Tissot, Revon.

M. le Trésorier présente les comptes de 1876; sa gestion est approuvée. Recettes, fr. 3.209,40; dépenses, fr. 2.673,25; en caisse, fr. 536,15.

M. le Président donne lecture de la correspondance : 1° Circulaire ministérielle relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne : séances du 4 au 6 avril ; séance générale le 7 avril. Les compagnies des chemins de fer accordent une réduction de 50 0/0; les bulletins de circulation sont valables du 26 mars au 11 avril. La liste des délégués doit être dressée avant le 17 mars.

2° Lettre de M. le Président de l'Académie de Savoie, invitant la Société à la séance publique du 12 février : distribution des prix d'histoire et de poésie. MM. *Ducis* et *Gex* ont représenté la Société Florimontane, et rendent compte de cette solennité.

3° Lettres d'auteurs envoyant des publications (voir aux dons et échanges).

4° Remerciements adressés par divers lauréats du concours fondé par M. Andrevetan.

M. Riondel, membre effectif, à Samoëns, fait hommage de 19 titres manuscrits des deux derniers siècles, parmi lesquels on remarque un inventaire des archives de l'abbaye d'Aulps, un état des revenus et diverses autres pièces intéressantes relatives à cette abbaye.

M. Constantin communique ses observations sur les mœurs russes. Sa causerie, qui a pour sujet les fêtes du nouvel an et du carnaval sera publiée dans un prochain numéro de la *Revue*.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Jules Vuy, *Capitulation du fort de Sainte-Catherine*, don de l'auteur. — De Caix de Saint-Aymour, *Annuaire des sciences historiques*, don de l'auteur. — F. Descostes, *Trois jours en Savoie* (congrès des Clubs Alpins à Annecy), don de l'auteur.— Mme Douillon, Fables, dont de l'auteur. — Justin Bellanger, *Notes et paradoxes à propos de théâtre*, don de l'auteur. — Ménier, *l'Impôt sur le capital*, don de l'auteur.— Spano, deux publications sur la Sardaigne, don de l'auteur. — 21 brochures : politique, cultes, travaux publics, instruction, etc., don de M. Jules Philippe.

Bulletin de la Société de géographie de Paris. — *Revue de la poésie*. — *Gazette des lettres*. — *L'Investigateur*. — *Journal des connaissances médicales*. — *Association scientique de France*. — *Congrès archéologique de France*. — *Courrier de Vaugelas*. — *Revue bibliographique universelle*. — *Annales* de la Société d'agriculture de Lyon. — *Mémoires* de l'Académie de Lyon. — *Annales* de la Société botanique de Lyon. — *Revue du Lyonnais*. — *Bulletin* de la Société de statistique de l'Isère. — *Bulletin* de l'Académie delphinale. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain.— *Société des sciences naturelles* de Cherbourg. — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *Bulletin* de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure. — *Société des sciences et arts* de Vitry-le-Français. — *Bulletin* de l'Académie d'Hippone. — *Bulletin* de la Société d'archéologie de la Drôme.— *L'Educateur*. — *Indicateur d'antiquités suisses*. — *Mémoires* de la Société des antiquaires de Zurich. — *Revue suisse*. — *Bulletin* de la Société de botanique de Belgique.

Journaux de la Savoie et des départements voisins.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 1

JANVIER 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	10°5	1°5	8°	720,3	»	»	63	14°4	17°3	15°5	S.-O	S.-S.-E	fort	couvert		0,520	7°0
2	16	5	5,8	720,9	25	»	94	9,8	29	18	S.-O	S	id.	id.	Beau à 11 h. soir.	0,510	7,5
3	12	— 0,5	0	721,3	»	»	gelé	7,2	33,2	17,2	S	S.-O	très fort	id.	Très fort vent à 2 h. soir. Couvert soir.	0,600	7,8
4	12	2,5	11,5	714	»	»	53	14,5	21	17	S.-O	S.-O	fort	id.		0,600	8,4
5	15,5	5,5	6,2	713,7	5	»	94	10,5	31,4	18,5	S	E	id	id.		0,590	10,5
6	13,5	3	5,4	718,3	4,3	»	91	9,8	35,1	20,2	S.-O	S.-S.-O	faible	id.	Beau à 11 h. soir.	0,600	8,5
7	11,7	2,5	9,2	716,8	»	»	63	13,6	29	19	S.-O	S.-O	id	beau		0,600	9
8	15,2	2	8	719,3	»	»	75	14,5	20	16,3	S.-O	S.-O	id.	id.		0,600	8,6
9	17,3	11	14	722,3	»	»	57	15	24,5	19	S.-O	S.-O	id.	id.		0,610	9,3
10	15,5	3	5	721,7	»	»	80	9,2	14	10,5	S.-O	S	fort	couvert	Nuit claire.	0,570	8,9
11	13	4,5	7,2	722,3	»	»	82	9,4	11	10	S.-O	S.-S.-O	faible	id.	Pluie à 4 h. soir jusqu'à 10 h.	0,550	8,9
12	10,3	3	3,8	720,1	8,6	»	89	4,8	8	6	S	S.-S.-O	fort	id.	Beau à 10 heures soir.	0,550	8,6
13	6	— 3	— 1	722,1	»	»	gelé	4	24	12	S	S	id.	couv. 1/2	Très beau à 11 h. soir.	0,540	7,6
14	4,5	0,5	2	722,3	»	»	96	4	31,5	13,7	S.-E	S	id.	id.	Couvert à 11 h. soir.	0,550	7,9
15	6	0,5	2	722,8	10,3	»	96	3,2	4,5	3,2	S.-O	S	id.	pluie	Pluie dès 2 h. matin. Bourrasque après midi.	0,540	7,5
16	5	— 3,5	— 2	728,6	»	»	gelé	3,2	29	13,4	—	S	id.	beau	[Beau à 9 h. soir.	0,540	6,1
17	5	— 6	— 4	727,4	»	»	id.	1,3	33	13,5	—	S	id.	très beau		0,530	6
18	4	— 6	— 5	725,4	»	»	id.	2,5	30	12,5	—	S	id.	id.		0,520	5,8
19	5,5	— 5	— 4	727,9	»	»	id.	4,6	32	14,2	—	S	id.	id.		0,510	5
20	7	— 4,5	— 3,4	730,4	»	»	id.	5	34,5	15,5	—	S	id.	id.	Couvert 1/2 à 10 h. soir.	0,500	5,5
21	8,5	— 1,2	1,5	731,9	»	»	90	6,6	31,2	16,5	N	S.-O	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. soir.	0,500	6,5
22	8	— 2	0,5	731,5	»	»	94	3,4	10	6	N	N.-E	modéré	id.	Id. id.	0,500	5,5
23	4,5	0	0,5	731,8	»	»	94	1,8	7	4,2	N	N.-E	id.	couvert	Id. id.	0,510	5,6
24	2	— 4,5	— 3,4	729,5	»	»	64	2,2	29,2	11,5	N.-O	S	id.	beau	Nuit belle.	0,490	6
25	5,5	— 3	0,2	726,8	»	»	73	5,2	9,1	6,3	N.-O	S	fort	id.	Couvert 1/2 soir et nuit.	0,480	6,5
26	5,7	0,5	4,1	722	6	»	47	3,5	6	4	S.-O	S.-O	id.	neige	Neige par bourrasque, inappréc. depuis 9 h. mat.	0,480	5,7
27	5	— 4	2,5	726,8	»	»	57	3,8	31	14	—	S.-O	id.	beau	Très belle nuit. [1/2 couvert la nuit.	0,490	5,8
28	5	— 6,5	— 2,4	728,5	»	»	70	3,5	28,2	12,5	—	N	id.	très beau	Couvert à 10 h. soir.	0,470	5,5
29	6,3	— 1	3,5	729,7	13	»	93	3,8	8	5,7	O	O	id.	pluie	Pluie dès 1 h. m. jusq. 10 h. Couv. ap. midi et nuit.	0,490	6,5
30	5,5	0,3	1	729,9	4,7	»	88	5	29,3	15	S.-O	S -O	id.	couvert	Neige avant jour, pluie à 6 h. soir. Baisse baro-	0,470	5
31	7,5	— 1,3	0	722,7	12,8	»	97	4	30,2	15,2	?	S.-O	id.	id.	Très beau à 11 h. soir. [métrique après midi.	0,490	5,7
Moyennes ou Totaux.	8°68	— 0°21	2°47	724,14	89,7	13	79,10									0,532	7°05

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

ANNECY. — IMPRIMERIE PERRISSIN ET Cie

18me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 mars 1877.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XVI

Il nous reste maintenant à justifier le premier article de ce traité, à expliquer le second, et à voir l'exécution du troisième, par rapport aux traités précédents.

Il faut se rappeler qu'en 1535 Genève avait consommé l'acte de révolte, déclaré déjà dès 1526, contre le pouvoir temporel et spirituel de l'évêque, et celui du duc de Savoie, comme acquéreur des droits de la maison de Genève et vidomne de l'évêque, et comme vicaire perpétuel de l'Empire, dont l'évêque tenait son principat. Elle s'était mise sous le protectorat de Berne, qui voulut aussi s'imposer à Lausanne. Mais le pays de Vaud restait fidèle au duc de Savoie et à l'évêque de Lausanne.

Berne, appuyée par François Ier, s'empara, en 1536, des pays de Gex, de Nyon, de Vaud, Vevey et Villeneuve, des baillages de Ternier et Gaillard, et du Chablais occidental jusqu'à la Dranse, et y imposa de force le protestantisme.

Les habitants d'au-delà de cette rivière jusqu'à Saint-Maurice, voyant que le duc de Savoie ne pouvait les secourir contre les dévastations menaçantes de Berne, se mirent sous la protection de l'évêque de Sion, du bailly et des sept dixains du Vallais, à condition de rentrer sous la domination du duc de Savoie, quand les circonstances le permettraient, sauf indemnité des frais de sauvegarde. Une ligue défensive, solennellement célébrée à Sion le 1er mai 1528, liait d'ailleurs le duc de Savoie à l'Etat du Vallais. Ce qui n'empêcha pas ce dernier d'abuser de sa position, soit du côté d'Aoste, soit du côté du Chablais, où il avait organisé les trois baillages de Monthey, d'Evian et d'Aulps.

Le canton de Fribourg avait occupé le comté de Romont, sous prétexte de le garantir de l'hérésie bernoise, ainsi que plusieurs terres de Vaud, qui s'étaient réservé de retourner au duc de Savoie quand le pays lui serait restitué.

A la faveur de ces diversions, le roi de France avait pris la Bresse, le Bugey, le Val-Romey, la basse Savoie, la Tarentaise, la Maurienne et une partie du Piémont. Il n'eut pas besoin de conquérir le Genevois, le Faucigny et Beaufort, formant dès 1514 l'apanage de la branche cadette de Savoie, dotée par lui du duché de Nemours en 1528, et alors sous la tutelle de Charlotte d'Orléans-Longueville, sa cousine.

A la diète de Spire, 1544, Charles-Quint, comme suzerain des anciennes provinces burgondes, avait condamné les Bernois, les Fribourgeois et les Vallaisans à restituer leurs prises au duc de Savoie, et fait promettre au roi de France d'en faire autant.

Vainqueur à Saint-Quentin et à Gravelines, Emmanuel-Philibert recouvra d'abord, par le traité de Cateau-Cambrésis du 3 avril 1559, toutes les prises de la France en deçà des Alpes.

Le 11 novembre 1560, il renouvelait l'alliance avec les sept cantons des ligues allemandes, et, par arbitrage de médiateurs du 30 octobre 1564 à Lausanne, le gouvernement de Berne rendit le pays de Gex, les baillages de Ternier et Gaillard, le Chablais occidental, et garda le reste, comme Fribourg. C'est depuis lors que Thonon est devenu le chef-lieu du Chablais au lieu de Saint-Maurice d'Agaune, tenu par les Vallaisans.

Genève avait retenu les terres ecclésiastiques, sans se soucier des charges, dont elles étaient grevées, et que ne pouvait plus acquitter le personnel qu'elle en avait chassé. Les arbitres n'en pouvant venir à bout, renvoyèrent le débat de la question entre le duc de Savoie et la cité rebelle, sans aucune participation de Berne.

Article III. « Touchant les droits que les prédécesseurs d'illustre mémoire de Son Altesse ont eus à Genève, nous semblerait bon que cet article et négoce pour le présent demeurat en surséance; espérant que Son Altesse en pourra, à l'avenir, avec bonne discrétion, convenir, arrêter et appointer avec

la dite ville de Genève; et, au cas que cela n'aurait lieu et ne se pourrait faire, alors ceci se devra résoudre et terminer par voie d'ordinaire justice. »

A l'article XIV, « est arrêté que nulle des dites parties fera cession ou transport des villes, forteresses, terres et gens à elle présentement attribuées, à aucun autre prince, seigneur, villes et pays ni communautés quelconques, soit à titre d'achat, permutation ou en autre sorte et manière; et ce, afin que d'un côté et d'autre, ils soient et demeurent déchargés d'incommodité de voisinage étranger et moleste. »

Il ne s'agissait ici que des baillages de Thonon, de Ternier et Gaillard et surtout de Gex, qui enclavait Genève de Vernier à Versoix, dont le territoire longeant le lac séparait Genève du pays de Vaud et conséquemment du canton protecteur de Berne.

Tout en s'appuyant de la France pour rogner la Savoie, Genève et Berne voulaient encore moins du *voisinage étranger et moleste* de la France.

A trois siècles de distance ce fut la même chose. C'est précisément cet article XIV qni servait de base aux prétentions suisses, auxquelles le propriétaire d'Arenemberg, bourgeois suisse lui-même, n'avait osé résister d'abord.

Or, ce fameux traité de 1564 n'avait pas tardé à être déchiré, ainsi que les suivants, par ceux mêmes qui avaient réclamé la clause de l'article XIV comme on le verra plus loin.

En demeure de s'exécuter dès 1564, le gouvernement du Vallais, par le traité de Thonon du 4 mars 1569, ne rendit que la partie du Chablais entre la Dranse de Thonon et la Morge, et, par l'influence de la France, garda ce qu'on a appelé dès-lors le bas Vallais, en s'appuyant d'une donation prétendue de Charlemagne à l'évêché de Sion, qui ne put en jouir; car les Vaudois tenaient la partie de la rive droite du Rhône, dès 1478, et le gouvernement civil du Vallais s'adjugea celle de la rive gauche en 1613.

Par acte passé à Berne le 5 mai 1570, un *modus vivendi* avec alliance défensive fut conclu entre le duc de Savoie et Berne pour 20 ans, et les parties contractantes convinrent le même jour d'une forme analogue entre le duc de Savoie et la ville de Genève pour 23 ans. Au fond, sous prétexte de favoriser le commerce entre ces contrées, ces accords n'étaient qu'un leurre pour laisser se raffermir l'état de choses introduit en 1536. Car Genève garda les terres ecclésiastiques réservées au duc; et, quant aux droits politiques de ce dernier, on s'en référait à l'article III du traité de Lausanne de 1564.

Mais voici venir un autre prétendant.

Pendant la lutte de François Ier et Henri II contre Charles-Quint et Philippe II, deux princes de la maison de Savoie s'étaient trouvés dans les camps opposés : Emmanuel-Philibert avec l'Empire, et Jacques avec la France. Par la restitution de la Savoie, ce dernier, héritier de l'apanage du comté du Genevois et des baronies de Faucigny et Beaufort, redevenait le feudataire de la branche aînée. Appuyé par la France, il voulait partager avec le duc de Savoie les provinces restituées, et arrondir son apanage au moins de tout l'ancien *pagus* de Genève, qui comprenait plus de la moitié de la Savoie.

Mais Emmanuel-Philibert tenait à garder les clefs de la Savoie le long du Léman et du Rhône et à ne pas créer un état rival en-deçà des Alpes. Il essaya de satisfaire le chef de la branche cadette par des augmentations successives de revenus avec le titre de duc de Genevois, en 1564, pour correspondre à celui de duc de Nemours, que son père Philippe avait reçu de François Ier en 1528. Pour aider aux frais de son mariage avec Anne d'Est, veuve du duc de Guise, le duc de Savoie lui donna encore, en 1565, les fiefs de Poncin et de Cerdon en Bresse. En 1571 il ajouta aux fiefs que son père avait reçus en Bugey dès 1528, le marquisat de Saint-Sorlin, en compensation de la baronie de Faverges, donnée à l'ambassadeur Millet, qui devait avoir l'œil sur la petite cour d'Annecy.

Le duc de Savoie avait enfin récupéré de Henri III, les dernières places que la France avait retenues en Piémont. Il acquérait, en 1575, la clef des Apennins depuis le col de Tende jusqu'à Oneille, en échange de quelques fiefs de la Bresse et du Bugey, où déjà se trouvait dès 1559 le douaire de la duchesse, Marguerite de France, et où fut placé encore, en 1576, l'apanage d'un fils illégitime, Don Amédée de Savoie, marquis de St-Rambert.

On voit qu'Emmanuel-Philibert préludait à la cession future de ces contrées, qui n'eut lieu qu'en 1601, pour s'étendre de l'autre côté des Alpes, où d'ailleurs il avait transporté le siége de son gouvernement, en faisant construire la citadelle de Turin.

En face de cette politique, Jacques de Genevois-Nemours, qui avait été gouverneur du Lyonnais et du Dauphiné, devait se trouver trop à l'étroit dans la petite ville d'Annecy. Comptant sur Henri III, qui avait épousé sa nièce, Louise de Lorraine-Mercœur, il crut le moment favorable pour surprendre Genève et en faire la capitale de ses états en-deçà et en-delà du Rhône, 1576. La fidélité et la résistance du père de saint François de Sales pour ses terres de Brens, relevant du duc de Savoie, empêchèrent cette tentative.

Emmanuel-Philibert fit rappeler son cousin au devoir par le gouverneur de Savoie et le président du Sénat, garda comme otage à sa cour le fils aîné, prince de Genevois, le pensionna, vint en Savoie pour raffermir le principe dynastique, en faisant prêter serment de fidélité à son héritier présomptif, le prince de Piémont, renouvela l'alliance avec les cantons suisses catholiques et reprit ses tractations diplomatiques sur Genève.

Irrité, Jacques de Genevois-Nemours prétendit aux droits souverains des régales dans tout son apanage. Le duc de Savoie lui prouva que c'était une prérogative de la couronne. Il lui donna encore, pour l'apaiser, de nouvelles pensions, mais cette fois à condition de renoncer à toute prétention sur la souveraineté des Etats. L'acte est du 8 avril 1580. Emmanuel-Philibert mourait le 30 août. Son fils Charles-Emmanuel le ratifia le 13 octobre, le fit confirmer par l'empereur d'Allemagne, et reprit la question de Genève plus vivement que jamais.

Or, *les parties n'ayant pu s'accorder entre elles,* selon l'article XII de 1570, et le duc de Savoie n'ayant pu recouvrer Genève *avec bonne discretion,* même

en lui offrant de redevenir capitale de la Savoie septentrionale, ni *par voie d'ordinaire justice,* puisque Genève ne reconnaissait plus le tribunal d'Etat de ces contrées, c'est-à-dire la Chambre Aulique, qui avait sanctionné en 1422 l'acquisition faite en 1402 par Amédée VIII de la succession de la maison de Genève, résolut de l'avoir par la voie des armes. Il avait eu le tort de compter sur la parole de l'envoyé d'Henri III, roi de France, qui lié avec la Suisse par le traité de 1579, suivant les traditions de ses prédécesseurs, fit manquer l'expédition de 1582, à laquelle il avait donné d'abord son assentiment.

A l'annonce de cette tentative, d'ailleurs mal concertée, Jacques de Genevois-Nemours, toujours d'accord avec la France, et dans l'espérance de la succession de Charles-Emmanuel, non encore marié et qu'on pensait devoir succomber à cette équipée, avait quitté Annecy pour se retirer dans ses terres de la Cassine de Chatillon près de Turin, où il mourut le 18 juin 1585.

Les partisans savoyens du pays de Vaud, supportant avec peine le joug de Berne, se mirent au service du duc de Savoie pour lui faire récupérer ce pays, cédé contre leur volonté et sans correspectif. Un orage empêcha les flottilles du Chablais de soutenir le mouvement au jour fixé et tout fut manqué (1588).

Le duc de Savoie désavoua cette tentative, à laquelle il n'avait pris aucune part personnelle, pas plus qu'à celle de Genève, occupé qu'il était cette fois à reprendre, sur les instances de l'Italie et de l'Espagne, le marquisat de Saluces, que la France avait gardé injustement dès 1536.

Ne pouvant empêcher cette occupation, Henri III se vengea sur la Savoie. Par accord du 27 février 1589, Berne prêtait au roi 100,000 écus d'or, lui donnait 12,000 hommes sous le commandement de Harlay de Sancy, qui, de concert avec les Genevois, reprenait, en avril, Gex, Ternier, Gaillard et le Chablais, pénétrait dans le Faucigny et le Genevois, puis, en mai, emmenait ses hommes en Franche-Comté et de là au siége de Paris. Pour pallier l'effet de ce départ, la France, par accord du 19 avril, avait assuré à Genève la propriété de ses prises jusqu'aux Usses, et la possession du Faucigny jusqu'à restitution par la France de la somme de 55,200 écus d'or, comme frais de guerre avancés par Genève.

Profitant des circonstances, les Vallaisans avaient repris le Chablais à la droite de la Dranse; mais ils se hâtèrent de le rendre à l'arrivée du duc de Savoie, qui fit évacuer le reste de ses provinces, et aurait repris Genève, sans la duplicité du commandant auxiliaire espagnol, Guevara.

Les Bernois rendirent leurs prises par le traité de Nyon du 1er octobre 1589, et se désistèrent du protectorat de Genève. Mais les cantons protestants se récrièrent, et Berne rompit l'accord de Nyon comme elle avait fait du traité de Lausanne; et, pendant que les troupes d'Henri IV occupaient de nouveau le pays de Gex, puis le Chablais, les Suisses ravagèrent le Faucigny et pénétrèrent deux fois, 1591 et 1592, jusqu'au faubourg de Bœuf à Annecy, qui fut mieux défendu par la peste que par les garnisons espagnoles et napolitaines, presque aussi à charge que des ennemis.

Le duc de Savoie était alors du côté de la Provence, qui l'avait appelé à la souveraineté. Son fils Don Amédée ne put tirer parti des corps auxiliaires espagnols et napolitains pour une action décisive, ni du côté de Genève, ni du côté de la basse Savoie contre Lesdiguières. Il ne pouvait compter non plus sur Charles-Emmanuel de Genevois-Nemours, qui, gouverneur du Lyonnais pour la Ligue, essaya de faire de Lyon ce que son père aurait voulu faire de Genève sept ans auparavant. On l'enferma au château de Pierre-Cise.

La conversion de Henri IV au catholicisme, le 25 juillet 1593, semblait ôter aux Bernois et aux Genevois l'espoir d'être soutenus par la France. On négocia donc une trève d'après laquelle le duc de Savoie reprenait Ternier et Thonon sans renoncer à ses droits sur Gex et Gaillard, que retinrent les Genevois. A sa demande, Mgr Claude de Granier envoya à Thonon pour le service catholique du Chablais François Bochut, prêtre distingué, qui fonda plus tard le collége de Cluses en 1617. C'en fut assez pour les intelligences Bernoises et Genevoises, qui poussèrent Thonon à la révolte et à la destruction du château du prince, 1594. C'est après cet acte de sauvagerie, du genre de leurs précédents, que François de Sales fut chargé de la mission apostolique qui ramena les Chablaisiens à la religion de leurs pères. Arrêtons-nous là.

Il était donc bien évident que le duc de Savoie n'avait point attaqué les Bernois; que ceux-ci, au contraire, s'étaient entendus avec la France pour reprendre les provinces restituées, et que, pour eux, le traité de 1564 n'était plus qu'une lettre morte.

Le 10 janvier 1601, ils félicitaient encore la ville de Genève d'avoir concouru avec la France à la démolition du fort de Sainte-Catherine, ne se doutant pas que sept jours après, par le traité de Lyon, le duc de Savoie cédait à Henri IV le pays de Gex, spécialement visé dans l'art. XIV du traité de 1564. Ils n'osèrent plus s'en prévaloir, pas plus que protester contre l'occupation de la Savoie par la France en 1630, en 1690; sauf en 1703. Ne pouvant alors accepter la neutralité de la Savoie, à l'encontre de Louis XIV, Berne se réserva que ce pays ne fût jamais cédé à la France, qui le garda, quand même, jusqu'en 1713, le reprit en 1792, se le fit céder en 1796, en garda le tiers en 1814, sans réclamations effectives de la Suisse contre ce *voisinage étranger et moleste;* attendu que cette réserve n'avait pas été sanctionnée par les puissances.

Ce n'est qu'en 1860 que ce lambeau du vieux traité de Lausanne est sorti comme un fantôme de son tombeau. Dans une dépêche au représentant français à Berne, du 17 mars 1860, M. de Thouvenel y avait répondu en rappelant que « la convention de 1564 avait pour objet un partage et des délimitations que les événements postérieurs ont plusieurs fois modifiés sans réclamations de la part de la Suisse. Elle se référait à une situation et des éventualités qui sont sans analogies avec l'état de possession actuel; elle se trouve donc périmée par la force des choses; il n'en a été fait aucune mention dans les actes de

1815, où l'on a pris soin cependant de rappeler la convention de 1754. »

Cette réponse avait été inspirée probablement par une note historique du 5 mars précédent, émanée d'un ancien magistrat, très familier avec l'histoire de son pays. Elle se terminait ainsi : « Ne contrarions pas la loi de la Providence; car son action, un moment entravée par les accidents qu'elle permet, emporte bientôt son obstacle. La nature a fait la Savoie française, qu'elle le soit enfin, et pour toujours et tout entière. »

Huit jours après la signature du traité de cession, Victor-Emmanuel annonçait *aux habitants de la Savoie et de Nice* que, quelque pénible qu'il lui fût de se séparer des provinces auxquelles tant de souvenirs le rattachaient, les changements territoriaux amenés par la guerre, en justifiaient la cession à la France. « Je ne pouvais méconnaître, d'ailleurs, que le développement du commerce, la rapidité et la facilité des communications augmentent chaque jour davantage l'importance et le nombre des rapports de la Savoie et de Nice avec la France. Je n'ai pu oublier enfin que de grandes affinités de race, de langage et de mœurs rendent ces rapports de plus en plus intimes et naturels. »

En les appelant à manifester leurs vœux en toute liberté, il ajoutait : « Dans ces circonstances solennelles, vous vous montrerez dignes de la réputation que vous avez acquise. Si vous devez suivre d'autres destinées, faites en sorte que les Français vous accueillent comme des frères qu'on a depuis longtemps appris à apprécier et à estimer. Faites que votre réunion à la France soit un lien de plus entre deux nations dont la mission est de travailler de concert au développement de la civilisation. Turin, 1er avril 1860. »

Il n'y avait plus à choisir entre la France et le Piémont. La votation avait pour objet *la réunion à la France, oui* ou *non*. Le scrutin presque unanime de la Savoie, tout en exprimant des aspirations que les circonstances ne pouvaient plus guère modifier, fut un dernier acte d'adhésion à l'invitation résignée du prince qu'elle allait quitter. C.-A. Ducis.

(A suivre).

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1876

Des observations détaillées sur les vents, la pression de l'air, l'humidité et la température ont été prises, durant le cours de cette année, à Annecy et à Mélan. La station de Saint-Julien, près Genève, nous a également fourni des relevés barométriques à partir du mois de juin dernier. Enfin, les hauteurs d'eau tombée sous forme de pluie ou de neige ont été enregistrées dans une douzaine d'autres points. Tels sont les matériaux, réunis par la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie que nous allons essayer de passer en revue pour caractériser le climat de notre département pendant l'année qui vient de finir.

I. Baromètre. — Le tableau qui suit résume les pressions observées à 9 heures du matin, ainsi que l'excursion mensuelle du mercure dans les trois stations d'Annecy, Saint-Julien et Mélan. Les pressions sont réduites à zéro.

MOIS	ANNECY (453m)		St-JULIEN (462m)		MÉLAN (629m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	727,3	21,1	.....	....	712,0	22,5
Février...	722,3	17,6	.....	....	707,0	18,6
Mars	717,6	22,0	.....	....	701,4	21,6
Avril	719,9	17,8	.....	....	704,4	17,4
Mai......	721,4	11,8	.....	....	705,7	10,6
Juin	721,3	12,7	718,1	11,2	706,1	12,8
Juillet....	724,9	7,5	723,5	8,3	709,9	7,0
Août.....	723,9	15,1	722,4	15,2	709,7	13,6
Septembre.	722,7	15,1	721,1	15,0	707,7	16,9
Octobre...	722,3	12,3	721,4	11,7	707,3	12,2
Novembre.	722,4	14,0	720,5	14,1	706,1	13.0
Décembre.	716,3	26,5	715,4	28,3	701,5	25,7
Année..	721,9	16,3	.....	....	706,6	16,3

Observateurs : M. Mangé, architecte, à Annecy; M. l'avocat Duboin, à Saint-Julien; M. l'abbé Montagnoux, professeur, à Mélan. — Annecy est par 45° 54′ de latitude et 3° 48′ de longitude E.; Saint-Julien, par 46° 9′ de latitude et 3° 45′ de longitude; enfin Mélan est par 46° 6′ de latitude et 4° 16′ de longitude Est.

Il est à remarquer que les mois de janvier et juillet, qui ont été les moins pluvieux, sont également ceux où la pression barométrique a été la plus élevée, tandis qu'elle est descendue à son minimum en mars et décembre, qui ont été relativement humides, surtout le mois de mars. On ne saurait cependant établir de rapport précis entre la hauteur du mercure et la situation hygrométrique, puisque l'expérience journalière nous démontre qu'il pleut et qu'il neige dans nos pays lors même que le baromètre est à *beau temps*.

La plus forte pression absolue, en 1876, a été observée le 24 janvier, et la plus basse, le 21 décembre. L'écart total est de 36 millimètres à Annecy comme à Mélan. Les moyennes annuelles de ces deux stations se rapprochent beaucoup de la normale qui serait, suivant une comparaison avec Lyon, de 721.5 pour Annecy (altitude 453m) et de 706.2 pour Mélan (altitude 629m). Le calcul donne 720.7 pour l'altitude 462m correspondant à Saint-Julien.

II. Vents. — Sauf une vingtaine de jours où le vent a soufflé des rumbs du nord et six jours de l'est, sa direction générale a été obstinément d'entre sud et ouest, tant à Annecy qu'à Mélan. Ici cependant, eu égard à l'orientation de la vallée du Giffre, le vent d'est a régné un peu plus souvent : on l'a signalé trente-quatre fois, c'est-à-dire un jour sur dix à peu près; dans le seul mois de décembre, il a été relevé treize fois. Les jours de nord et nord-ouest, à Mélan, sont au nombre de quarante, dont douze en janvier et deux ou trois dans chacun des autres mois; tout

le reste de l'année, les courants d'entre ouest et sud ont formé le régime dominant comme à Annecy.

Telle est la manière dont les choses se passent aujourd'hui de ce côté des Alpes. Mais si l'on jette un regard sur le versant italien, on trouve au contraire que ce sont les vents d'est qui règnent le plus ; suivant la saison et la direction des vallées, ils peuvent incliner vers le nord et le sud, mais incontestablement les rumbs de l'ouest y sont en minorité. Il semble dès lors, en considérant la région des Alpes dans son ensemble, que les vents accomplissent une espèce de rotation autour du massif de la chaîne principale. De plus, comme le sens de ce mouvement est le même que celui des aiguilles d'une montre, on est admis à penser, vu la loi des courants, que la pression atmosphérique est plus forte sur la droite du vent que sur la gauche, ou qu'en d'autres termes les couches aériennes qui enveloppent la montagne ont plus de densité que celles qui couvrent la plaine. Serait-il permis de voir le centre de ce tourbillon dans l'archipel glaciaire qui émerge au-dessus de nos altitudes de 2,700^{m} ? Dans le Mont-Blanc, par exemple, pour le département de la Haute-Savoie ? Sans insister autrement sur ce point, nous le signalons dans l'unique but de montrer le rôle que jouent les montagnes dans l'économie de notre climat.

En voici d'ailleurs une autre manifestation. Il est clair que, d'une manière générale, nous subissons l'influence de l'océan; ses dépressions, bien qu'amoindries par la distance, nous arrivent en moyenne trente-six heures après Paris. Nous ressentons également et d'une façon encore plus rapide les perturbations du golfe de Gascogne ; elles sont la source habituelle de nos orages. Ajoutons qu'enfin nous ne sommes pas étrangers aux phénomènes dont le bassin de la Méditerranée est le théâtre, témoin les dégels subits et les coups de sirocco enregistrés par nos observateurs pendant les mois d'hiver ou de printemps. Mais il n'en est pas moins vrai que ces diverses influences entrent en lutte lorsqu'elles se rencontrent sur la croupe des Alpes et que les pays situés, comme le nôtre, sous la zone de combat, en reçoivent directement les éclaboussures.

Nous avons dit que les vents d'entre ouest et sud sont ceux qui dominent aujourd'hui dans le département de la Haute-Savoie. Il n'en a pas toujours été ainsi : les relevés faits jour par jour depuis 1830 par le chanoine Vaullet montrent que les vents du nord, connus sous le nom de *bise*, étaient fréquents il y a une quarantaine d'années; et même, jusqu'à 1860, on n'en comptait pas moins de cent jours par an. Depuis lors ils ont diminué progressivement et ont en quelque sorte disparu, pour céder la place aux vents moins froids mais plus humides que nous avons mentionnés.

Au surplus, les chiffres suivants, résumés par périodes de cinq années, montrent clairement la marche de cette déviation. On peut se demander si elle s'arrêtera bientôt, et si nous verrons la bise reprendre peu à peu son ancien empire. Avec des observations plus anciennes, on trouverait peut-être une sorte de périodicité à ces mouvements atmosphériques et l'on essayerait de leur attribuer une cause ; mais en l'état actuel, mieux vaut s'abstenir et observer encore.

Nombre moyen de jours par année, de 1830 à 1876, où les vents ont régné à Annecy :

PENDANT LES ANNÉES	D'ENTRE N.-E. et N.-O.	D'ENTRE N.-O. et O.	D'ENTRE O. et S.-O.	DU SUD.	D'ENTRE E. et S.-E.
1830 à 1834...	120	30	120	84	11
1835 à 1839...	107	40	130	83	5
1840 à 1844...	99	50	134	78	4
1845 à 1849...	86	70	144	63	2
1850 à 1854...	94	71	120	78	2
1855 à 1859...	113	83	89	76	4
1860 à 1864...	60	140	97	67	1
1865 à 1869...	36	139	132	58	—
1870 à 1874...	13	166	142	44	—
Année 1875....	7	181	144	33	—
— 1876 ...	19	145	154	36	12

III. TEMPÉRATURE DE L'AIR. — L'année 1876 a été relativement chaude. Trois mois seulement, janvier, mai et septembre se sont tenus au-dessous de leur moyenne normale, les autres l'ont un peu dépassée. La plus basse température a été observée le 12 février, et la plus haute le 31 juillet; elles ont été de — 11° et + 33° à Annecy, présentant ainsi un écart total de 44 degrés, et de — 13° et + 31° à Mélan, avec un écart total identique.

Nous donnons ci-après le tableau des températures moyennes, maxima et minima pour chaque mois de l'année, dans ces deux stations :

ANNÉE 1876	ANNECY (448^{m})			MÉLAN (629^{m})		
	Maxima	Minima	Moyennes	Maxima	Minima	Moyennes
Janvier...	2°17	— 3°60	— 0°71	— 0°40	— 5°30	— 2°85
Février...	6,62	— 1,14	2,74	3,96	— 3,00	0,48
Mars.....	10,15	1,10	5,62	7,44	— 0,40	3,52
Avril.....	15,37	4,06	9,71	12,70	3,50	8,10
Mai......	17,78	5,97	11,87	15,83	5,68	10,76
Juin......	24,93	11,20	18,06	21,83	9,91	15,87
Juillet....	27,89	12,96	20,42	25,70	10,90	18,30
Août.....	27,00	14,00	20,50	25,00	12,45	18,73
Septembre.	19,69	9,30	14,49	17,14	7,37	12,25
Octobre...	18,65	8,82	13,73	15,47	5,94	10,70
Novembre.	9,18	1,02	5,10	6,51	— 1,42	2,55
Décembre .	8,12	0,75	4,44	5,87	— 0,98	2,44
	15°63	5°37	10°50	13°09	3°72	8°40

IV. TEMPÉRATURE DE L'EAU. — Pendant sept mois, la température de l'eau du lac d'Annecy, mesurée à la surface à 9 h. du matin, a été plus élevée que celle de l'air; le contraire a eu lieu pendant les cinq autres mois. Comparée à la température de l'air à 9 h. du matin également, elle se maintient à peu près dans la même relation, ainsi que le montre le tableau suivant :

Températures de l'air et de l'eau du lac à 9 h. du matin.

	Air.	Eau.	Différce.		Air.	Eau.	Différce.
Janvier	—2°31	3°48	+5°79	Juillet..	22°11	19°88	—2°23
Février	0.60	4 03	+3.43	Août...	20.60	20.97	+0.37
Mars..	4.84	4.90	+0.06	Septe...	14.48	16.31	+1.83
Avril..	9.77	7.14	—2.63	Octobre.	13.06	14.70	+1.64
Mai...	12.68	10.40	—2.28	Nove...	3.56	8.94	+5.38
Juin...	19.30	16.45	—2.85	Déce....	3.63	8.01	+4.38

Moyennes annuelles : air 10°19, eau 11°27; différence + 1°08.

*

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : la plus basse 2°7 le 13 janvier; la plus haute 22°8 le 14 août; écart total 20°1.

V. Humidité. — L'état hygrométrique de l'année s'exprime par 78.7 °/₀ à Annecy et 78.3 à Mélan. Les mois les plus secs ont été janvier et juillet; les plus humides, novembre et décembre. Le minimum de saturation est de 26 °/₀ à Annecy, le 15 mai, par vent d'ouest modéré et beau temps; le maximum, de 100 °/₀ le 7 novembre, par beau temps aussi et par vent de sud-ouest fort. A Mélan, le minimum est de 52 le 12 octobre par vent léger de sud-ouest et ciel serein; le maximum est de 98 °/₀ le 3 mai et le 22 décembre, la première fois par vent d'est et ciel couvert, la seconde par vent du sud et ciel serein.

Tableau des moyennes hygrométriques mensuelles.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier	57.1	80.0	Juillet	67.6	69.0
Février	85.1	77.3	Août	76.6	67.3
Mars	84.0	74.0	Septembre	82.5	83.0
Avril	78.7	75.5	Octobre	86.2	80.5
Mai	73.9	79 0	Novembre	91.9	89 3
Juin	72.9	76.0	Décembre	87.8	89.0

Moyennes annuelles : Annecy 78.7, Mélan 78.3.

S'il y avait une comparaison à faire à ce point de vue entre les deux stations, elle serait plutôt à l'avantage de Mélan. Toutefois, la différence au bout de l'année est si faible que les deux climats peuvent être considérés comme appartenant tous les deux à la zone humide.

A hauteur et latitude égales, les stations du versant italien sont beaucoup plus sèches : leur moyenne générale ne dépasse guère 65 °/₀, tandis que la nôtre oscille autour de 78. La raison en a été déjà donnée : les vents d'est qui dominent en Italie sont ordinairement moins chargés de vapeur que les vents d'ouest auxquels notre pays est soumis.

VI. Pluie et neige. — L'année 1876 a été pluvieuse, en ce sens qu'elle a eu un nombre de jours pluvieux ou neigeux beaucoup plus grand que les années précédentes; mais comme quantité d'eau recueillie, elle se trouve un peu en dessous de 1872, notre maximum depuis sept ans que des relevés de ce genre se font à Annecy.

Le tableau ci-après condense les résultats des treize stations de notre département pendant l'année écoulée. Il montre clairement que le voisinage des hautes montagnes, plutôt que l'élévation du lieu, a pour effet d'exagérer la précipitation pluviale, et réciproquement : ainsi Douvaine et Annemasse qui ont à peu près la même altitude qu'Annecy, reçoivent moins de pluie, à cause de leur éloignement relatif de la grande chaîne; Mélan en reçoit plus que Megève, quoique moins haut, parce qu'il est plus encaissé. Une exception apparaît toutefois dans notre tableau, c'est Chamonix. En dépit de la proximité du Mont-Blanc et du peu de largeur de la vallée, en dépit même de son altitude, Chamonix est la moins pluvieuse de toutes nos stations de montagne.

Nous pouvons dire qu'elle ne reçoit pas non plus la quantité de neige que pourraient faire pressentir sa position au pied de la Mer de Glace et la rigueur de son climat; ainsi les épaisseurs de neige mesurées dans le département se classent de la manière suivante : Tamié 4m08, Megève? (manquent les observations de janvier et février; nous présumons au moins 3m60), Les Gets 3m39, Thônes 2m29, Chamonix 2m01, Mélan 1m40, Annecy 0m83, Rumilly 0m74, Douvaine 0m50, Annemasse 0m15. Comme on le voit donc, Chamonix n'occupe que le cinquième rang sous ce rapport, et vient même après Thônes qui est situé 400 mètres plus bas.

Une autre conséquence de notre tableau c'est que le bassin du lac Léman reçoit moins de pluie que celui du lac d'Annecy, et que la vallée de l'Arve est plus sèche que l'un et l'autre.

Eau totale recueillie et nombre des jours pluvieux ou neigeux en 1876, dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	JOURS pluvieux	EAU recueillie	MAXIMUM de l'eau tombée EN 24 HEURES
	Bassin du lac Léman.			millimètres
1162m	Les Gets	114	1m658	43 le 28 sept.
380	Evian	137	1.138	42 le 12 avril.
428	Douvaine	115	0.949	36 le 19 avril.
	Bassin de l'Arve.			
1044	Chamonix	118	1.119	42 le 27 sept.
1113	Megève	123	1.341	33 le 7 mars.
555	Sallanches	131	1.278	60 le 13 mars.
629	Mélan	157	1.601	55 le 25 août.
435	Annemasse	100	0.931	33 le 29 avril.
	Vallée des Usses.			
793	Cruseilles	129	1.381	58 le 21 août.
	Bassin du Fier.			
893	Col de Tamié	170	1.800	44 le 7 décemb.
625	Thônes	162	1.767	52 le 27 février.
448	Annecy	152	1.339	43 le 23 mars.
334	Rumilly	125	1.137	29 le 20 août.
680m	....Moyennes...	133	1m343	

Observateurs. — MM. Goury, aux Gets; Jahard, à Evian; Granger, à Douvaine; Bouchard, à Chamonix; Monin, à Megève; Revil, à Sallanches; Montagnoux, à Mélan; Dutro, à Annemasse; Dupraz, à Cruseilles; un religieux trappiste à Tamié; Frère Réticien, à Thônes; Mangé, à Annecy; Frère Valbert-Marie, à Rumilly.

Dans les chiffres ci-dessus figure naturellement l'eau provenant de la neige fondue. A ce sujet, voici le résultat des constatations faites par les soins de nos dévoués collaborateurs. Pour un mètre de neige fraichement tombée, la station du Col de Tamié a obtenu en moyenne 60 millimètres d'eau, Megève 69 millimètres, Les Gets 104, Chamonix 103, Mélan 89, Cruseilles 70, Annecy 87, Rumilly 78, Douvaine 72, et Annemasse 90 millimètres. La moyenne générale de toutes ces observations est de 81 millimètres, c'est-à-dire qu'un centimètre d'épaisseur de cristaux de neige se réduit par la fusion à un peu moins d'un millimètre de liquide. E. Tissot.

(La fin au prochain n°.)

ÉTUDE PHILOLOGIQUE SUR LE MOT *TSAR*

Grâce à l'attitude prise depuis peu par le cabinet de Saint-Pétersbourg dans la question d'Orient, dans tous les journaux grands et petits, comme dans toutes les conversations sur les événements du jour, il est à chaque instant question de l'empereur de Russie, qu'on désigne habituellement sous le nom de *czar* ou *tsar*. A défaut d'autre mérite, le présent article aura du moins celui de l'actualité.

Quoique les dissertations philologiques ne soient pas très-attrayantes, il me semble que, sans être un Genin, on peut intéresser tout le monde à lire une étude philologique, en consacrant le premier chapitre aux questions qui ont de l'intérêt pour tous, le second pour les *dilettanti* et le troisième pour les initiés. De cette manière, chacun ne lit que ce qui lui convient.

I

PRONONCIATION.

En 1836, l'Académie française, qui en général ne fait que constater l'usage, donnait *Czar* pour la forme usuelle et régulière de ce mot, et se bornait à dire entre parenthèses que *quelques-uns écrivent et prononcent* TSAR; mais elle se gardait bien d'indiquer la prononciation de *czar*. Probablement elle gardait un sage silence, parce qu'alors comme aujourd'hui l'usage était partagé. En effet, de nos jours, il n'est pas un seul mot sur la prononciation duquel on soit si peu d'accord. Vous pouvez le prononcer *kzar* (LITTRÉ), *ksar, gzar, tsar, tzar*, et pour justifier la prononciation que vous adopterez, vous n'aurez que l'embarras du choix, car toutes ces différentes prononciations ont été préconisées par des auteurs qui font autorité.

Le bon sens nous dit que toutes ces prononciations ne peuvent pas être également bonnes, et que la meilleure doit être celle qui se rapproche le plus de la prononciation russe. Littré dit que la seule forme régulière est *tsar*, et les écrivains modernes, à part les journalistes, emploient de préférence *tsar*, mais les Russes se montrent peu satisfaits de cette manière d'écrire; ils préféreraient *tzar*. Pourquoi? Parce que dans ce mot le *ts* russe (1) est plus doux que *ts* en français, et que *tz* leur paraît donner une idée plus juste de leur manière de prononcer ce mot. Aussi rencontre-t-on cette orthographe dans tous les écrits français, ou latins sortis de la plume d'un Russe, de 1650 à 1825. Mais comme ils ont pu se convaincre que *tzar* ne représente pas mieux que *tsar* la véritable prononciation de ce mot, ils ont fini par adopter cette dernière manière d'écrire. Telle est la raison d'être de la forme *tzar* qu'on rencontre dans quelques dictionnaires. Vous vous direz sans doute comme Littré : puisque les Russes disent *tsar*, la forme la plus régulière est d'écrire et de prononcer *tsar*. Cela vous paraît évident et incontestable, cependant tel n'est pas l'avis d'un journal estimable à bien des égards; seulement dans cette question il s'est laissé guider par des considérations que Vaugelas n'aurait certainement pas approuvées.

« Théoriquement parlant, dit-il, cette orthographe (*czar*) est défectueuse, on devrait écrire *tsar*. Mais comme *tsar* est d'une prononciation très dure pour nous, même lorsque nous lui donnons la forme *tzar* qu'on trouve aussi dans quelques dictionnaires, je crois que, pour donner à l'oreille la satisfaction qu'elle réclame ici, l'usage se maintiendra d'employer *czar*, qui, grâce à sa prononciation de *gzar*, a un avantage incontestable sur ses compétiteurs. » — (*Courrier de Vaugelas*, nº 16, 1875.)

Quant à moi, je trouve au contraire que *tsar* a plusieurs avantages sur ses compétiteurs hybrides :

1º Vu que c'est la seule forme régulière;

2º Que personne n'est embarrassé sur sa prononciation;

3º Que *tsar*, *vingt tsars* ne sont pas plus difficiles à prononcer que *vin-tsink* (25), *ca-tsou* (4 sous), qu'on entend tous les jours prononcer ainsi;

4º Et que la plupart des écrivains modernes écrivent *tsar* et non *czar*.

A. CONSTANTIN.

(A suivre.)

(1) L'alphabet russe se compose de 36 lettres dont la plupart sont empruntées à l'alphabet grec. Il est l'œuvre des apôtres slaves, saint Cyrille et saint Méthode. Dans l'alphabet hébreu, le nom de chaque lettre est un mot qui, joint aux suivants, forme une sentence, par exemple : Aleph, *Dei*; Beth, *domus*; Ghimel, *cœlum*. — *Le ciel est la maison de Dieu*. L'alphabet russe offre la même particularité : Az, *honore*; Bouki, *Dieu*; Vedi, *connaître*; Glagol, *le Verbe, la Parole*; Dabro, *bien, bonne chose*; Jest', *est*, etc., etc. *Honore Dieu. Connaître le Verbe est une bonne chose.*

L'ÉCOLE A L'EXPOSITION D'HYGIÈNE & DE SAUVETAGE BRUXELLES 1876

L'école a occupé à l'Exposition de Bruxelles une place importante; par l'ensemble et la quantité, les objets scolaires ont attiré le plus l'attention, l'hygiène de l'esprit a eu les honneurs de la fête.

Il n'est plus l'antique et long pupitre avec son banc si souvent caduc! O meuble solennel, sur lequel nous étions assis, serrés, nous gênant et nous poussant! O table consacrée, toujours ébréchée par des canifs toujours cassés, adieu; qu'un feu clair te consume! Nous irons chercher ton souvenir dans quelque école d'autrefois, où tes cases noires et profondes recèleront, comme jadis, toutes sortes de choses étranges.

L'enfant est aujourd'hui isolé, il a son meuble à lui; le dernier modèle établit le pupitre et le siége sur pieds en fonte, que l'on peut fixer au plancher, c'est fort léger. La table est à coulisse, elle couvre ou recouvre l'encrier; il y a juste assez de dossier pour appuyer les reins et aider l'élève à se tenir droit. Ce modèle a été adopté à l'établissement pour jeunes personnes, créé, l'année passée, par la ville de Bruxelles. L'une des écoles communales pour garçons a été garnie d'exemplaires entièrement en bois, avec dossiers plus hauts et plus larges, qui offrent, peut-être, trop d'aise.

J'ai vu des dossiers articulés ou basculant, des pupitres régulateurs se haussant ou se baissant, c'est ingénieux; mais dans une classe, ces choses qui bougent se cassent, font du bruit et occasionnent du désordre. Le système de bancs à deux places est plus commode pour la circulation que le long pupitre; il en offre les autres inconvénients : la gêne, la contestation, l'intimité. La méthode isolante donne

à chaque sujet un siége à sa taille; l'écriture et la tenue y gagnent. Elle exige de l'espace; on l'adoptera lentement dans les écoles privées où les préoccupations spéculatives sont trop vives : le prix de chaque pièce revient de 45 à 60 fr. Avant d'autres détails je recommande, à l'usage du maitre, la chaise qui, en se retournant, forme escalier.

Ce nouveau mobilier se fabrique à peu près partout; il en est venu de Suède, de Russie, d'Angleterre, d'Allemagne, comme il s'en trouve en Belgique; ici, les types articulés ou basculant sont plus rares.

Le tableau noir se compose de plusieurs planches superposées; on les ardoise. L'enduit dont elles sont recouvertes étant mat, on obtient deux bons résultats : l'absence de reflets et la suppression de la craie si salissante. On ardoise encore des parties de murs. On trouve des cartes muettes, des sphères ardoisées. La sphère ardoisée a avancé merveilleusement l'étude de la géographie; les élèves, en y dessinant, se rendent de la terre un compte précis, mathématique.

Le dessin et la conception des figures géométriques sont puissamment facilités par les modèles composés de fils de fer marquant les arêtes; on avait déjà les solides en cristal.

Citons les tonoscopes, instruments genre harmonium, d'une date assez récente, pour l'enseignement de la musique.

L'image et le tableau noir ou colorié représentent tout : le corps humain dans ses fonctions et ses organes les plus cachés, les animaux et les plantes classés et détaillés, les paysages, la nature des terrains, les accidents et les courbes du sol, la terre dans ses profondeurs, l'océan dans ses abîmes, le ciel dans ses espaces, tout, tout. L'image est devenue saisissable par les appareils fabriqués premièrement et surtout en Allemagne : pièces anatomiques, animaux, poissons, fleurs; ces objets en plâtre ou carton-pierre, se démontent; les uns sont de proportion naturelle, les autres agrandis. Le tableau classificateur a aussi son équivalent sensible. Voici une boîte renfermant le ver à soie et ses transformations avec de nombreux échantillons d'étoffes; en voici d'autres où l'on peut suivre dans ses phases la fabrication du coton, de la laine, du papier, du verre, du cuir. N'oublions pas les décompositions chimiques, les herbiers, les machines à vapeur, les chemins de fer, wagons et voie.

La gymnastique, négligée autrefois, se généralise; de nombreux engins l'attestent; on cherche à les rendre aisément démontables et d'une application facile à toutes les tailles. Un des systèmes le plus en faveur est celui du capitaine Dockx.

La plupart de ces objets ne datent pas de l'année dernière, tant s'en faut, mais leur nombre, leur diversité, la recherche du perfectionnement, témoignent des tendances de notre époque : l'enseignement est une de nos grandes préoccupations, sinon la plus importante.

La palme de l'exposition scolaire revient à la Russie. En 1864 le gouvernement du czar a fondé un musée pédagogique à Saint-Pétersbourg. Cette collection occupe une superficie de 2000 mètres carrés, possède 2700 objets pour l'enseignement primaire ou moyen, 4,000 tableaux peints sur verre, une bibliothèque de 12,000 ouvrages, un cabinet hygiénique; le tout vaut 320,000 francs. Nous avons eu un spécimen de cette riche collection. Présenté dans un local élégant, en sapin sculpté, aux couleurs et aux drapeaux moscovites, le musée pédagogique russe a obtenu un succès auquel a contribué le général Kokhovsky. Aussi aimable qu'instruit, il fournissait les explications avec une complaisance sans bornes. Le délégué du gouvernement impérial a donné au Cercle artistique et littéraire une conférence, où il a fait apprécier le zèle que mettent les Russes à propager l'instruction. On a dépensé une somme considérable, afin de réunir tous les systèmes et de pouvoir choisir. La fabrication du matériel scolaire était inconnue dans l'empire, on l'a favorisée; pour prévenir l'exploitation, le musée s'est annexé une maison de commerce qui établit un prix-courant abordable.

Comme propagande la direction compte faire voyager en province un dédoublement des objets les plus utiles. Le musée a un journal qui porte son nom. Sur les tables du cabinet de lecture se trouvent 50 journaux d'instruction; des séances sont organisées à l'établissement, les unes intimes, les autres publiques et entremêlées de musique. Dans les premières familièrement, dans les autres avec plus d'apparat, on produit, on critique des méthodes, on fait des lectures publiées ensuite en brochures. Afin que le peuple ne s'imagine pas que ces séances valent peu ou rien, elles ne sont pas gratuites, mais à fort bas prix. L'orateur, en terminant, a fait des vœux pour la création de bureaux d'hygiène dans les différents pays, et l'établissement de relations permanentes entre tous ces bureaux.

La conférence du général a été suivie d'une discussion. Parmi les personnes qui ont pris la parole, M. Couvreur, membre de la Chambre belge, a fait ressortir l'importance du musée à l'égard de l'enseignement des adultes. L'honorable député a constaté le peu de succès obtenu, sous ce rapport, par les provinces et les communes. Peut-être qu'en excitant la curiosité des masses, on leur inspirera le désir de s'instruire.

Dans un jardin les Russes avaient élevé un gracieux chalet, renfermant une salle d'école, haute, claire, aérée, ventilée et pourvue de tout; quarante élèves s'y seraient tenus à l'aise, sur le nouveau mobilier. Dans tous les plans d'école, du reste, exposés soit par les gouvernements, soit par les communes ou les particuliers, l'aérage, la ventilation et la lumière étaient soigneusement traités. Que ces points étaient négligés jadis! De petits êtres accumulés respiraient et voyaient comme ils le pouvaient.

Le nombreux matériel scolaire se résume en deux idées : par la première on donne une place à l'enfant, on l'isole, autant que possible, des distractions accessoires du voisinage; c'est le progrès le plus manifeste. Par la seconde on s'efforce de donner la connaissance en mettant l'objet sous les yeux et dans la main. L'emploi des procédés matériels est une excellente chose; n'abusons point, cependant, de cette expression, *méthode intuitive*, on aime tant les mots. Il n'existe qu'une méthode, la façon de faire du maître. L'intelligence a trois parties : l'esprit d'obser-

vation, le jugement et l'esprit de création; la tâche de l'instituteur est de poursuivre en tout, le développement des deux premières, de préparer celui de la troisième. Pour arriver à son but, le professeur cherchera la clarté, fournira les explications nécessaires, ne parlera pas trop et s'aidera, selon le cas, de tous les moyens, des secours matériels comme des livres; ces secours seront les auxiliaires de la méthode et non pas la méthode. Naturellement, plus l'enfant sera jeune, plus les moyens palpables ou simplement visibles pourront abonder; les petits arrachés au nid maternel, retrouveront à l'école quelque chose comme les joujoux de la maison. Le grand point — et le plus tôt possible — c'est de donner l'initiative à l'enfant, de le faire travailler par luimême, de lui apprendre à étudier. Par ces quelques observations, je n'entends pas diminuer l'utilité des appareils, j'ai voulu leur assigner leur rôle réel. On a de tout temps employé des objets pour servir aux éclaircissements; aujourd'hui l'emploi en est considérablement étendu ; ne nous imaginons pas que nous avons inventé une manière originale, en donnant à cette application un nom peu ou point usité autrefois.

Les connaissances acquises par l'intuition — puisqu'on emploie ce mot — auraient peu de valeur, si l'etude ne procurait le savoir véritable. Estimons à sa juste mesure la petite science botanique, zoologique, etc., dont on veut garnir la tête de l'écolier, mais n'oublions jamais que la partie importante de l'instruction restera la parole écrite ou parlée, puis le calcul. Si le travail arithmétique peut prendre quelque assistance au dehors, l'étude du langage, la première et principale, restera limitée entre l'élève, le maître et ce second maître, destiné à remplacer un jour le premier, le livre. J.-C. DE VIGNE.

Bruxelles, le 28 février 1877.

LE CHATAIGNIER

(Suite et fin.)

Le châtaignier, effectivement, d'un port noble et plein de majesté, atteint des dimensions surprenantes : ainsi, « nous avons le châtaignier géant de la Chavanne près de Thonon, qui mesure 15 mètres de circonférence sur 30 mètres de haut, et le célèbre châtaignier de Neuvecelle, près d'Evian, qui a 14 mètres de circonférence et dont les tiges principales s'élancent à 25 mètres du sol (1). Le châtaignier d'Esery a 9^{m},60 de circonférence, et celui de Lugrin 7 mètres. »

Cet arbre se recommande, non pas seulement par l'importance économique de son fruit, mais encore par la qualité de son bois ; il est préférable au chêne comme essence dure, parce qu'il est moins pesant, moins putrescible, et inattaquable aux insectes. Il est employé pour charpente, menuiserie, sculpture, tonnellerie, conduits d'eau, échalassement, lattage, palissade, etc.

Les vins verts et faibles s'améliorent, dit-on, dans des futailles de ce bois. Pourtant, nous devons avouer que le châtaignier n'est pas d'une grande valeur pour le chauffage : il pétille, rend peu de chaleur, son charbon s'éteint trop vite et sa cendre dans les lessives tache le linge. Il est, du reste, sensible aux gelées, et dans une altitude un peu élevée il est souvent atteint de gélivures, et par là même d'un usage assez limité comme bois de service. Mais quelque détérioré et quelque vieux qu'il soit, on en tire un excellent parti pour la teinture en noir. C'est ce qui a lieu depuis quelques années à Lyon, ainsi qu'à Saint-Etienne et à Saint-Chamond, grâce aux immenses quantités de cette essence qu'on descend des collines de la Loire et du Rhône, pour un prix convenablement élevé.

(1) M. E. Chevalier, chanoine, notice.

A propos de l'exploitation du châtaignier au point de vue de la teinture, hâtons-nous d'adresser nos sincères félicitations à cet égard à MM. Ducret frères, de Rumilly, hommes aussi actifs qu'intelligents. A l'imitation des villes dont nous avons fait mention tout à l'heure, ils ont, à leurs périls et risques, créé une importante usine destinée à obtenir du bois de châtaignier l'extrait si recherché pour la teinture en noir, et, à cette fin, ils occupent quinze à vingt ouvriers.

Toutes les parties de cet arbre et notamment les vieux troncs fournissent de cet extrait. Mais, pour arriver à ce résultat, il faut réduire le bois en copeaux fort courts par le moyen de la *coupeuse,* instrument très ingénieux, dont l'effet est instantané. Ensuite, on jette les copeaux dans une chaudière où arrive de l'eau bouillante ; le liquide, après avoir subi plusieurs réductions, donne l'*extrait* dont nous parlons et qui est appelé improprement dans le commerce acide gallique.

Cet extrait peut être liquide ou solidifié; dans ce dernier état il est plus facile à transporter. Dans les deux cas, il donne une belle nuance et est d'une rare solidité. Il est employé à teindre les soies, les laines, le coton (1).

Le résidu des copeaux d'où l'extrait a été tiré est utilisé comme combustible avec le charbon sous les chaudières.

Des échantillons, représentant toutes les phases de la fabrication de l'extrait en question, ont été réunis dans les collections industrielles du musée d'Annecy par les soins de M. Revon, l'habile conservateur de ce précieux établissement.

Le châtaignier se plaît sur le penchant des coteaux, à la base des montagnes, dans des terres légères, dans le limon mêlé de sable; tel est l'avis général de ceux qui en ont parlé; cependant, on en voit fréquemment prospérer dans une terre qui paraît assez compacte. Cet arbre n'est-il pas capricieux? Dans une commune, à une distance d'un kilomètre ou deux, on remarque des châtaigniers tout différents, les uns produisant abondamment de beaux fruits, les autres restant presque stériles ou donnant des fruits de peu de valeur. De plus, la culture du châtaignier a été tentée en vain sur des collines remarquables par leurs autres arbres fruitiers. Nous en concluons que la configuration de la localité, l'exposition, l'entourage ont sur cet arbre une influence qu'on est forcé de reconnaître.

(1) MM. Ducret, sachant que l'aune (vulgairement *verne*), et le chêne sont des essences colorantes, ont essayé d'en tirer de l'*extrait*, mais ils y ont renoncé, par le motif que la couleur n'est pas d'une assez belle nuance.

Aussi les propriétaires sont-ils réduits à un tâtonnement presqu'aveugle lorsqu'ils établissent des châtaigneraies où il n'en a pas encore existé.

Mais nous sommes en progrès en ce qui concerne l'aménagement des anciennes châtaigneraies. On commence à reconnaître qu'il faut les éclaircir, les débarrasser des plantes inutiles et labourer où elles se trouvent. Il y a des communes, telles que celle d'Héry-sur-Alby, où l'on a diminué des deux tiers pour le moins le nombre des anciens châtaigniers, afin de les rendre plus productifs, et de pouvoir cultiver des céréales ou des plantes fourragères. Et ce procédé a parfaitement réussi; le fruit des arbres qu'on a conservés dépasse en quantité et en qualité les récoltes précédentes. On vient de me dire que les communes de Bloye, Moye, Massingy ont aussi commencé cette amélioration.

Sans doute l'entreprise de MM. Ducret au sujet de la fabrication de l'extrait mentionné plus haut a dù y contribuer, et fort efficacement, car ils paient à un prix convenable le bois qui leur est nécessaire.

Le châtaignier se multiplie de semence par ses fruits stratifiés. Les semis se font dans des endroits abrités. Il y a quelquefois dans les forêts de petits châtaigniers qui y croissent par le fait des fruits qui, lors de la récolte, échappent à l'attention de l'ouvrier et vont se loger sous une touffe de mousse ou de feuilles ou bien dans un creux. A défaut d'autres, on les arrache pour les transplanter; mais ceux de pépinière sont bien préférables, on en connaît mieux l'âge et l'on en mutile moins les racines en les arrachant.

La qualité et l'espèce des fruits s'obtiennent par le greffage, et, pour cette opération, il est indispensable de tailler le sujet une année d'avance, parce que la greffe en flûte (celle qui convient au châtaignier), demande des jets ou pousses de jeune bois. Pour le greffage en écusson, les arboriculteurs ne l'exigent pas. Cependant, un propriétaire m'a affirmé qu'il l'avait pratiqué avec succès.

Quatre ou cinq ans après le greffage, la fructification commence, puis d'année en année, elle augmente et se maintient à peu près constamment jusqu'à l'âge le plus avancé, à la condition toutefois qu'on n'aura rien négligé dès les premières années.

Quelqu'un demandait dernièrement en quoi consistent les soins dont il importe d'entourer une châtaigneraie. Je vais rappeler la réponse qui fut faite, dussé-je tomber dans quelques redites. — Ces soins, répondit-on, consistent à en faire disparaître les bruyères, les épines et autres végétaux inutiles, à fossoyer le terrain, si c'est possible, à élaguer les pousses qui sortent des tiges, à envelopper les jeunes arbres de paille, d'épines, pour les garantir du bétail et du soleil. Tous les deux ou trois ans on pratique un émondage au printemps et en automne. Traités de cette manière ces arbres croissent rapidement, prennent une forme élégante, se chargent de beaux fruits et parviennent à une hauteur considérable.

Une dernière remarque, c'est que, à peu près partout, on ne laisse pas asssez de distance entre les chataigniers. Au lieu de quinze à vingt mètres qui sont nécessaires lorsque le sol est de bonne qualité, il n'y en a pas même toujours cinq ou six.

En vérité, un trop grand nombre de propriétaires oublient que le châtaignier est l'arbre qui répond le plus fidèlement à nos espérances, que bon an mal an il contribue généreusement à notre alimentation. De tous nos arbres fruitiers, n'est-ce pas le plus utile, le plus précieux! Nous n'exceptons que le noyer greffé, dont la récolte est si sûre et si avantageuse.

CHATAIGNERAIE EN TAILLIS

Les châtaigniers destinés à être exploités en taillis sont plantés à 1^m,30 de distance en tout sens. Une châtaigneraie de ce genre, mesurant l'étendue d'un hectare, d'après un calcul exact, produira le revenu de 1,000 à 1,200 fr. au bout de quinze ans. Elle convient avant tout là où il n'est pas aisé de se fournir du bois pour échalas, treillage, cerceaux, etc., et lorsqu'on aurait un terrain accidenté et peu accessible à la charrue.

Ces sortes de châtaigneraies sont rares chez nous. Nous ne pourrions guère en citer qu'une: elle a été établie par les soins de l'estimable et regretté avocat Dufour, à sa propriété lieu dit au Graud, près de Rumilly. Cette châtaigneraie est à visiter, ainsi que la magnifique plantation de mélèse faite avec un succès si complet par le même agronome, dont les exemples, les écrits et les sages avis ont efficacement contribué dans notre pays au progrès en matière d'agriculture. Abbé Gex.

Notre notice sur le châtaignier était déjà sous presse lorsqu'on est venu officieusement nous renseigner sur ce qui a fait naître l'idée d'utiliser la propriété colorante de cet arbre.

Un chasseur, nous a-t-on dit, surpris par la pluie — c'était dans les environs de Faverges — se met à l'abri sous un vieux châtaignier. Bientôt il remarque la trace d'une eau fortement colorée, suintant de l'arbre contre lequel il s'était appuyé. Cette eau que voilà, s'écrie-t-il, contient une forte couleur, une couleur dont on pourrrait peut-être tirer parti. Et dès lors notre chasseur aussi intelligent qu'observateur, se livre à de savantes expériences qui finissent par nous amener l'extrait de châtaignier, tel qu'il est fabriqué aujourd'hui et livré à l'industrie.

Il faut se rappeler qu'avant cette précieuse découverte les fabriques de soieries, notamment celles de Faverges, étaient dans la nécessité d'expédier bien loin leurs soies pour les faire teindre. Il y a donc un avantage réel à exploiter l'extrait de châtaignier.

Dans les œuvres du Créateur, toutes si extraordinaires et si fécondes en résultats, combien de richesses échappent encore assurément à nos faibles regards!

G.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 23 mars 1877

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Le Secrétaire communique les lettres de M. Alphonse Baudouin, faisant hommage de son livre de poésies: ***Revers de médailles***; — de M. Ernest Chantre, annonçant le prochain envoi de son grand ouvrage sur l'***Age du bronze dans le bassin du Rhône***; — de M. Edouard Fleury, offrant en son nom et au nom du Conseil général

de l'Aisne, la première partie, in-folio, des ***Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne***. Cette fort belle publication est ornée de nombreuses gravures ; la seconde partie paraîtra à la fin de l'année.

M. Doublet, membre correspondant à Bône, fait hommage d'une nouvelle série de douze photographies représentant les races qui habitent l'Algérie.

M. Papier, membre correspondant, envoie de Bône, pour le jardin public, une nombreuse collection de plantes algériennes, où l'on remarque des cactus, des agaves, des crassula, des euphorbes, etc.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Ducis rappelle sommairement l'apanage du comté de Genevois et des baronies de Faucigny et Beaufort en 1514 en faveur de Philippe de Savoie, devenu en 1528 duc de Nemours. Rattaché par ce titre à François Ier, son fils Jacques servit la France contre Charles-Quint et Philippe II, dans l'armée desquels commandait Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Quand ce dernier recouvra ses Etats par les traités de Cateau-Cambrésis et de Lausanne, Jacques de Genevois-Nemours, peiné de redevenir le feudataire de celui contre lequel il avait combattu, voulut bénéficier de la moitié des provinces restituées. Mais il n'obtint que les titres de duc de Genevois et marquis de Saint-Sorlin, et force pensions. Insatiable, ce chef de la branche cadette de Savoie projeta de s'emparer de Genève pour en faire la capitale de ses états de Savoie, de Bresse et Bugey. Il comptait sur l'appui de son neveu Henri III de France. Le père de St François de Sales lui refusa, pour cette expédition, son château de Brens, relevant du duc de Savoie, et fut menacé d'être jeté par les fenêtres du château d'Annecy. Cette résistance énergique en détermina d'autres et le projet n'eut pas d'exécution. En 1578, Jacques de Genevois-Nemours prétendit encore, mais inutilement, au droit souverain des régales, et reçut une augmentation de pension. Il alla mourir, le 18 juin 1585 à la Cassine de Chatillon, près Turin, d'où son corps fut transporté à Annecy au tombeau de sa famille, le 4 août suivant. Quelques-uns de ces faits ont échappé à tous les historiens de Savoie.

M. Eugène Tissot reprend la question du Sahara et son influence sur le climat de l'Egypte. Il croit qu'on peut trouver une nouvelle preuve de cette influence dans le rapprochement des observations de température faites par les savants de l'expédition française avec celles recueillies dans ces derniers temps. Du moment, en effet, que le soulèvement du Sahara se continue, et que la surface sablonneuse émergeant au soleil va en s'agrandissant, les pays circonvoisins doivent avoir des étés de plus en plus chauds et des hivers qui le seront de moins en moins. Or c'est ce qui a lieu au Caire : le résumé des observations françaises donne, pour les six mois de fraîche saison, de 1799 à 1801, une moyenne de 17°1, et pour les six autres mois 27°2. Soixante-douze ans plus tard, une moyenne de trois années d'observations également, 1871 à 1873, donne pour les saisons correspondantes 16°8 et 27°6. Les différences ne paraissent pas encore très sensibles, mais elles le sont davantage si l'on compare les hivers entr'eux, c'est-à-dire les mois de décembre, janvier et février réunis. Au temps des Français, leur température moyenne était de 15°0, tandis que de nos jours, elle n'est plus que de 13°9 : ici, l'écart dépasse déjà 1 degré, ce qui veut dire que si les mêmes circonstances se maintiennent, il ne faudra pas plus de deux siècles et demi pour que l'hiver du Caire se soit abaissé à la température de 10 degrés.

M. Bouchet communique trois pièces déposées par lui aux archives municipales ; l'une est une requête adressée à S. M. royale par Eustache Chapuys (fondateur du collége d'Annecy), par laquelle « En considérant que le pays de Savoye causant les guerres passées et occupation d'icelluy par les François et les Suysses étoit réduict en telle extrêmité de povreté que tout aspirant scholastique vaccoit,

A exprimé de fonder ung collége et plue tost ici que ailleurs (à Louvain, Belgique) et recouru qu'il plaise à S. M. permestre qu'il achapte bontés, biens et possessions fermes et establis jusqu'à la somme de sept cents florins de Pontois, considérant que cela redondera à l'honneur, prouffit et réputation de cette université et républisque. »

La reine acquiesça à cette requête par décision datée de Bruxelles, le 19 février 1549.

La deuxième pièce est une délibération prise le 20 mars 1663 dans la salle du Collége d'Annecy. L'assemblée, présidée par Mgr Jean-François de Sales, et composée de tous les corps de la ville et des notables, arrêta que chacun des dits corps écrirait aux seigneurs-procureurs de Louvain, « afin qu'ils ne fassent plus de difficultés de recevoir les boursiers qui leur seront envoyés ». — La troisième pièce est l'inventaire de la maison d'Eustache Chapuys, sise au faubourg de Bœuf.

*M. **Revon*** présente une épée de l'époque du bronze, découverte en janvier sur la rive droite du Chéran, entre Rumilly et le confluent du Fier ; une tête de lance de la même époque, trouvée dans le Fier en aval du pont de Saint-André ; des antiquités romaines provenant de l'arrondissement d'Annecy, et des séries lacustres du Jura bernois. Tous ces objet ont été achetés par le Musée.

M. Constantin continue ses récits sur la Russie. Il raconte ce qu'il a observé dans les fêtes religieuses, notamment pendant les grands jeûnes et dans les cérémonies de Pâques. Ces études seront publiées dans les prochains numéros de la *Revue*.

M l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Ed. Fleury, ***Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne***, in-folio, don de l'auteur et du Conseil général de l'Aisne. — ***Compte-rendu des assemblées générales de la Société philanthropique savoisienne de Paris***, don du Comité. — Rivaud, ***Notice biographique sur le docteur Caffe***, don de l'auteur. — A. Martin, ***Rapport sur l'administration de la Société de lecture de Genève***, don de l'auteur. — ***Compte-rendu de la Société d'encouragement pour l'instruction dans le canton de Corbeil***, don de M. Chaulin. — Ch. Besançon, ***Georgette***, nouvelle, don de l'auteur. — Allmer, ***Inscriptions antiques de Vienne***, dernier volume, achat. — Documents sur la réunion internationale des Clubs alpins à Annecy, don de M. Mangé.

Revue des Sociétés savantes. — Revue bibliographique universelle. — Association scientifique de France.. — Journal des connaissances médicales. — Courrier de Vaugelas. — Revue du Lyonnais. — Atti della Società italiana di scienze naturali. — L'Educateur. — Revue suisse. — Mémoires de l'Académie de Dijon. — ***Revue de la poésie. — Gazette des lettres. — Bulletin*** de la Société d'agriculture et sciences de Poligny. — ***Travaux*** de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — ***Bulletin*** de la Société académique du Var. — ***Annales*** de la Société d'agriculture et sciences de la Dordogne. — ***Bulletin*** de la Société des sciences de Semur. — ***Bulletin*** de la Société d'études scientifiques de Lyon.

Le Dauphiné. — La Seybouse. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — La Savoie thermale. — Le Petit Savoyard. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

De 206 millions de francs, chiffre total, en 1860, le commerce chilien a atteint 400 millions en 1875, sans compter 215 millions pour le transit et le cabotage.

—

La horde intérieure des Kirghises, dont le territoire est d'environ 7,600,000 hectares, va cesser de faire partie de l'Asie en même temps que de dépendre de l'autorité militaire : elle va passer à l'autorité civile et fera partie du gouvernement d'Astrakhan. Cette horde, qui avait conservé jusqu'à ce jour un semblant d'indépendance, est tout ce qui reste de l'immense empire de Gengis-khan et de Batou-khan qui couvrit jadis la moitié de l'Asie et la moitié de l'Europe et fit longtemps la loi à la Russie.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 2

FÉVRIER 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS INFÉRIEUR Direction.	VENTS INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	5°5	—3°3	0°8	726	0,8	»	63	2°2	7°	4°5	?	S	fort	couvert	Beau à 11 h. soir.	0,500	5°6
2	3,5	—1	1,5	726,5	»	»	81	6,5	15	9,5	?	S	faible	id.		0,510	5,6
3	8,5	1	5,4	729,7	»	»	87	8,2	23	14,3	?	S.-O	id.	id.	Très beau à 11 h. soir.	0,500	7
4	10	—1,7	3	730	»	»	84	5	8	6,2	S	S.-O	id	id.	Pluie à 10 h. soir.	0,500	6,5
5	7	—2,5	—0,1	732,7	2,5	»	92	4,8	33,2	16,2	—	S	fort	très beau		0,500	5,8
6	5,7	—5	—2,3	733,7	»	»	78	5	36	17	—	N.-E	id.	beau		0,500	4,7
7	7,5	—2,3	0,1	733,6	»	»	98	8,4	35,1	18,5	—	N.-E	id.	id.		0,500	5,7
8	10,5	0	3,5	729,6	»	»	84	8	21,5	13,1	?	N	id.	couvert	Couvert tout le jour et la nuit.	0,500	6,7
9	11	0	4,5	729,8	0,5	»	92	8	12	9	?	S.-O	faible	id.	Couvert 1/2 le soir.	0,500	7,3
10	8,5	3,5	4,8	728,6	0,6	»	97	8,8	12,3	9,5	?	S	id.	id.		0,500	8
11	11	—0,3	3	727,9	»	»	89	10	40	21	—	S	id.	beau	Pluie légère de 6 à 9 h. soir.	0,500	8
12	18,5	2,3	6,2	728	1,2	»	88	11,6	19,2	14,3	S.-O	S.-O	id.	couvert	Pluie dès 5 h. soir.	0,500	8,3
13	12,5	5,5	6,6	724	28	»	97	7,2	8	7	S.-O	S	fort	pluie	Pluie tout le jour.	0,560	8
14	10,5	6,5	7,8	727,1	37,8	»	97	11,6	17,4	14	S.-O	S	faible	couvert	Rares éclaircies. Couvert la nuit.	0,850	8,6
15	11,7	0.5	2,6	725,8	0,4	»	96	11,2	35,5	19,5	S	S	id.	beau	Beau le jour et la nuit.	0,960	8,8
16	13 5	2,5	6.4	724,2	»	»	88	13,5	39,5	23,3	S.-O	S	id.	id.	Très beau la nuit.	0,950	8,5
17	16,5	0,7	2,5	722.7	17	»	92	5,4	11	8	S.-O	S.-O	fort	couvert	Pluie et neige de 2 à 5 h. m. A 2 h. s. fortes bourrasques, quelques grêlons	0,950	8,6
18	16,5	0	3,5	726,7	1,6	»	83	7,8	35	18,5	—	O.-S.-O	id.	beau	Beau le jour et la nuit.	0,910	8,5
19	9	—2	1.5	723,8	»	»	96	7,5	17	11	O	O	id.	couvert	Couvert tout le jour et la nuit.	0,900	7,3
20	8,5	1	3,5	714,3	4,6	»	90	2.6	4	2	S.-O	S.-O	id.	id.	Pluie de 10 h. à midi, de 5 h. à 9 h. soir neige hauteur 0m,10.	0,860	7,6
21	5	—1	0,2	708,3	17	»	97	4,5	10	6,5	?	S.-O	id.	neige	Neige légère par bourrasques tout le jour. Nuit couverte.	0,850	7,5
22	7	—1	1.5	715.4	2,3	»	88	3.2	32,5	15	—	O	id.	beau	Très beau le soir à 10 heures.	0,810	7,6
23	4	—5,7	—2.6	714,5	»	»	87	2,2	32	14,5	—	S.-E	id.	id.	Id.	0.800	5,7
24	4,5	—6	—2,5	719	»	»	85	3,5	35	16	—	E.-N.-E	id.	id.	Couvert à 10 h. soir.	0,750	5,5
25	5,5	—0,7	0.5	714,6	»	»	100	3,4	6	4,5	S	S -O	id.	neige	Hauteur de neige 0m,02. Pluie légère à 1 h. soir.	0,720	5,5
26	5	0	4,5	716,5	6	»	93	9,5	21	14	S.-O	S	id.	couvert	Pluie à 10 h. soir.	0,720	6
27	13	—1	1,4	719,8	6,9	»	81	5.8	22	12,2	S.-O	O	faible	id.	Neige à 10 h. soir, hauteur 0m,01.	0,720	6,1
28	7,5	—3	0,8	722.9	4,4	»	92	1,2	31	12,5	?	O	très faib.	couv. 1/2	Bourrasques de neige tout le jour, haut. 0m,07.	0,720	5,6
Moyennes ou Totaux.	9°17	—0°46	2°45	724,13	131,6	8	88,75									0,682	6°95

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XVII

Passons maintenant à l'art. 2 du traité du 24 mars 1860. Il est tout naturel qu'on cède un objet dans les conditions auxquelles on le possède, si d'ailleurs on a le droit de l'aliéner. C'est affaire à l'acquéreur de voir le parti qu'il en peut tirer, c'est-à-dire si ces conditions sont inhérentes à la nature de l'objet ou seulement conventionnelles, afin de se mettre en règle pour les droits des tiers, lorsqu'il y en a.

Or, nous avons établi que le roi de Sardaigne avait le droit de transmettre le domaine souverain de la Savoie. Une partie était neutralisée militairement. Dans l'intérêt de qui cette neutralité avait-elle été sanctionnée par les puissances signataires des traités de 1815? *Cui bono?* disait le vieux droit romain; *Cui odio?*

Ce ne pouvait être en faveur de la Savoie ellemême. A quel titre aurait-elle prétendu être exempte des chances de la guerre plus que le pays de Gex, la Bresse, le Bugey, le Dauphiné, le val d'Aoste et le Piémont? A quel titre surtout la Savoie septentrionale aurait-elle été plus digne de compassion que la Savoie méridionale?

Le gouvernement de Berne a occupé, outre le pays de Vaud qu'il a gardé, le Chablais occidental, le Faucigny, les baillages de Ternier et de Gaillard, et une partie du Genevois à diverses époques. Les troupes genevoises et bernoises ont promené le fer et le feu sur les églises, les châteaux, les établissements publics et particuliers : il y avait loin de là à préserver ces contrées des horreurs de la guerre. Ce n'est pas la sauvegarde de ces pays, c'est le domaine de tout le bassin du Léman qu'a toujours ambitionné la Suisse. Et, ne pouvant l'obtenir en 1814 et 1815, elle a dû se contenter de quelques communes au prix de la garde de la neutralité éventuelle d'une partie de la Savoie, demandée par le roi de Sardaigne et imposée à la Suisse par les puissances.

Nous ne parlons pas de l'occupation du Chablais oriental par les Vallaisans, sous prétexte d'une sauvegarde contre ceux de Berne. Comme ceux-ci, ils ont gardé la moitié de leurs prises; et, s'ils accordèrent à la Maison de Savoie le passage de ses troupes par le Vallais, ce fut toujours à titre onéreux.

Si le tiers nord de la Savoie avait été adjugé à la Suisse, sans doute il jouirait de son privilège. Mais la neutralité de ces provinces, séparées de la Suisse, était-elle nécessaire à cette dernière? Pas plus que celle du pays de Gex, de Blamont ou d'Altkirch. La Suisse est accessible à la France et à l'Autriche par plusieurs points. La neutralité n'est inviolable que parce qu'elle est l'objet d'une sanction collective des puissances. Si cette garantie est sérieuse, la neutralité du Vallais, comme partie intégrante de la Suisse, devra suffire à arrêter la marche d'une armée par le Chablais. Si, au contraire, la force prime le droit, ce n'est pas une province de plus qui permettra à la Suisse de se garantir d'une armée étrangère.

La France a occupé la Savoie de 1536 à 1559, de 1600 à 1601, de 1630 à 1631, de 1690 à 1697, de 1703 à 1713, de 1792 à 1815. Jamais elle n'a parlé d'en faire reconnaître la neutralité; au contraire elle s'y est toujours opposée.

L'Espagne a tenu la Savoie de 1742 à 1749; elle n'a point non plus fait de demande analogue.

Qui donc a demandé cette neutralité? La Maison de Savoie toute seule. Dans quel but? On l'a vu précédemment.

Avant la cession de la Bresse, du Bugey, de Gex et Val-Romey à la France, et du pays de Vaud à la Suisse, la cité de Genève révoltée était une plaie intérieure, renfermée encore dans les Etats de Savoie; plaie presque inguérissable, il est vrai, en face de la protection que cette ville recevait de Berne et de la France, contre lesquelles réunies la Maison de Savoie n'avait pu faire prévaloir ses droits.

Depuis 1601, les Etats de Savoie perdirent les limites de la Saône et du Jura méridional pour ne

garder que celle du Rhône, qui faisait suite à celle du lac Léman, déjà convenue dès 1564.

Or, Genève se trouvant sur cette ligne, forma une brèche irréparable, qui n'a fait que grandir; c'était une porte ouverte à Berne et à la France, et dont la garde devenait de plus en plus difficile à la Maison de Savoie, établie définitivement au-delà des Alpes, la seule barrière qu'elle pût défendre avec succès.

Aussi la première demande d'une protection collective pour la Savoie fut faite après le coup manqué du traité de Brussol de 1610, à l'encontre d'une occupation française. Les troupes françaises et espagnoles évacuèrent la Savoie pour y faire place aux garnisons que Berne avait promises au duc, et Louis XIII s'engagea formellement à cette entente, le 11 juin 1611.

Mais Richelieu, devenu ministre, n'en tint nul compte en 1630. Et le cabinet de Versailles continua à s'opposer fortement à la reconnaissance de la neutralité de la Savoie demandée par ses princes, notamment en 1697, 1703, 1713 et 1741, parce que évidemment cette réserve aurait formé un obstacle à ses prétentions.

On se rappelle les limites bizarres du traité du 30 mai 1814, en vertu duquel le roi de Sardaigne ne récupéra, en septembre, que les deux tiers de la Savoie, à peine reliés par la vallée d'Arly. Celui du nord n'avait de confins naturels, ni contre Genève, ni contre la France, dont la partie savoyenne gardée sous le nom de département du Mont-Blanc, resserrait même une langue de territoire sarde contre le canton de Genève jusqu'au Rhône. Il importait à la Sardaigne de mettre ces provinces écourtées à l'abri de toute vicissitude. Son représentant à Vienne, M. de Saint-Marsan, en fit l'ouverture dès le mois d'octobre, qui suivit la remise de la Savoie par le comte de Bubna. Mais la France y fit encore opposition et réserva formellement au moins le tiers sud de la Savoie.

La Suisse accéda à recevoir dans sa neutralité le tiers nord parce qu'elle y trouva le moyen d'arrondir le canton de Genève de quelques communes, qui furent le prix de la charge qu'on lui imposait par l'acte du 29 mars 1815, jusqu'au nord d'Ugines, contre un département français sans limites naturelles en face de cette partie neutralisée. Elle utilisa dans le même but les conséquences du bouleversement des Cent-Jours.

A la réception du reste de la Savoie par le traité du 20 novembre 1815, et contre une nouvelle cession de communes à Genève, le roi de Sardaigne fit étendre la neutralité aux deux tiers nord de cette dernière restitution, c'est-à-dire d'Ugines au Rhône.

Le découvert qui, dans le versant du Léman, s'étendait de l'Hermance à la Vozona près de Valleiry, sur une longueur de 40 kilomètres, et celui du Mont-Grenier à la Chapelle-Blanche dans le bassin de l'Isère, sur une longueur de 15 kilomètres, auraient suffi à motiver la neutralité de toute la Savoie.

Mais les puissances n'ayant pas cru pouvoir l'admettre toute entière pour les motifs indiqués précédemment, elles imposèrent à la Suisse la garde d'un territoire neutralisé jusqu'au nord du parallèle d'Ugines au Rhône, et conséquemment sans limites naturelles, qui pussent justifier la moindre convoitise de sa part; opposant ainsi, pour les annuler, deux ambitions, celle de la Suisse, dont l'inviolabilité était reconnue par un concert international qui enchaînait ses tendances, et celle de la France, trop engagée dans ce concert pour essayer de le briser au profit des siennes, même en n'envahissant que la Savoie méridionale, non neutralisée.

En 1848 et 1849, les parties belligérantes, la Sardaigne et l'Autriche, étaient bien voisines de la Suisse, selon les conditions des traités de 1815 sur la neutralité. Mais la Sardaigne était précisément celle en faveur de laquelle la neutralité de quelques provinces de la Savoie avait été reconnue contre la France, qui était étrangère au conflit. Il n'en fut donc pas question.

La situation était différente en 1859, alors que la France et la Sardaigne étaient réunies contre l'Autriche. Toutefois, comme le théâtre des hostilités était dans le centre de la Haute-Italie, loin du voisinage de la Suisse et de la Savoie neutralisée, on n'y porta pas une attention sérieuse, même après l'effleurement du territoire neutralisé entre le pont de Culoz et la baie de Grésine par le passage des corps français et du matériel de guerre. Le résultat seul de la lutte pouvait réveiller la question, dans la crainte que l'armée française de retour n'occupât la Savoie, en compensation de la Lombardie, conquise au profit du roi de Sardaigne.

Cette dernière phase n'avait pas été prévue par les traités de 1815; et elle déplaçait tellement les situations que le motif de la neutralité en disparaissait naturellement. Et, si la politique de Napoléon n'eût pas été suspectée d'autres ambitions, ce résultat qui était dans les conséquences de l'histoire militaire de nos contrées, n'eût pas eu besoin d'être justifié.

En résumé, l'état exceptionnel de la neutralité de la Savoie était une sauvegarde en faveur de la Maison de Savoie à Turin contre les tendances de la France et de la Suisse. Quelque françaises que fussent nos provinces, elles ne pouvaient être cédées sans un correspectif convenable par les princes qui en portaient le nom depuis si longtemps, et qui, sous ce titre, avaient pris rang parmi les puissances de l'Europe. En attendant une solution, qui avait eu déjà des précédents, elles ont bénéficié à terme du privilége de la Suisse.

Ce n'est pas que cette dernière eût habitué la Maison de Savoie à une confiance absolue, surtout dès le XVIe siècle. Car, si la Savoie avait toujours beaucoup souffert des occupations militaires par la France et l'Espagne, on peut assurer qu'aucune invasion n'a fait autant de ruines de toute sorte que celles des Bernois et des Genevois dans les provinces qu'ils ont ravagées à plusieurs reprises.

Mais la neutralité militaire de la Suisse étant reconnue en faveur de la constitution fédérative, soit de l'union de petits Etats confédérés, les provinces étrangères, accidentellement admises à y participer, étaient pareillement sous la protection collective des puissances jusqu'au moment où elles devaient trouver leur garantie naturelle dans une situation plus normale. C'est ce qui est arrivé en 1860.

Tandis que les princes, qui avaient leur base et leurs moyens d'action au delà des Alpes, se plaignaient de ne pouvoir défendre la Savoie jusqu'à la ligne du Rhône et du Léman, et demandaient à en confier la garde à des voisins, que leur situation précaire en face de l'Europe préservait de toute tentative de détournement, la France, qui l'a acquise régulièrement, n'a vu aucune difficulté à la défendre pour elle-même sans aucun privilége contre personne. Comme, en 1814, elle en avait gardé le tiers, sans aucun bénéfice de neutralité, même en face de la neutralité accordée contre elle au tiers nord de la Savoie rendu au roi de Sardaigne, à plus forte raison peut-elle la défendre aujourd'hui jusqu'à la ligne des Alpes, en se fortifiant dans la mesure de ses limites, sans recourir à personne.

Sur quel principe aurait-on fondé l'obligation de maintenir la Savoie sous la tutelle d'un privilége que la France ne réclamait pas, et qui cessait d'avoir sa raison d'être par le changement de souveraineté? La neutralité de la Savoie n'avait tenu qu'au déplacement de ses princes au delà des Alpes, coïncidant avec un découvert sur leur ligne statégique occidentale. En repassant de la France à la Sardaigne en 1815, nos provinces ont dû entrer dans une phase exceptionnelle de défense, indispensable à la Maison régnante à Turin. En passant de nouveau de la Sardaigne à la France, elles ont repris leur état normal, dégagées de toute protection, dont la France n'avait besoin contre personne; ni contre le Piémont, auquel elle avait donné la Lombardie en correspectif, ni contre l'Autriche, qui n'avait plus à surveiller les Alpes.

D'ailleurs les troupes autrichiennes n'y avaient pénétré en 1793, 1814 et 1815 que de concert avec les corps sardes pour chasser de la Savoie les troupes de la République ou du premier Empire. Si, dans le congrès de Vienne, l'Autriche avait combattu l'extension de la Maison de Savoie en Italie, c'était pour la confiner sur les Alpes, et s'en faire, comme par le passé, un appui contre la France. On n'avait donc pas à craindre de sa part une agression en vue d'un agrandissement territorial, comme on pouvait le redouter de la France. Le passage du Vallais réclamé par le roi de Sardaigne pour le retrait de ses troupes, en cas de guerre, indiquait évidemment de quel côté pouvait venir le danger.

Pour ce motif même, l'Autriche avait un grand intérêt à appuyer la neutralité, afin d'empêcher une autre campagne de 1800, par la nouvelle route du Chablais et du Vallais, dite du Simplon, la plus courte entre Genève et le nord de l'Italie. Aujourd'hui que l'Autriche n'a plus rien à sauvegarder en Italie, la neutralité de la Savoie lui est complétement indifférente.

Que reste-t-il donc des prétendus droits des tiers? Nous avons établi que la Suisse, loin d'acquérir aucun droit politique dans la charge éventuelle de la neutralité des provinces savoyennes, entre 1815 et 1860, avait dû, au contraire, la subir en correspectif de ses acquisitions et comme une entrave à ses prétentions. La question a été nettement résumée par M. Thouvenel, dans sa dépêche du 17 mars 1860, au représentant français à Berne. Après avoir rappelé les propositions du 26 mars 1815, acceptées le 29, il ajoutait :

« Cet arrangement avait ainsi pour but de couvrir une portion de la Savoie, et la Suisse, par son acquiescement, s'obligeait à en assurer l'exécution, en s'engageant, d'une part, à livrer passage aux forces sardes pour rentrer en Piémont, et de l'autre, à placer, au besoin, des troupes fédérales dans le pays neutralisé.

« L'engagement accepté par la Confédération était le prix d'une cession de territoire faite au canton de Genève, comme la neutralisation éventuelle du Chablais et du Faucigny, une garantie stipulée au profit de la Sardaigne et la compensation d'un sacrifice. Cette neutralisation n'avait donc pas été principalement combinée en vue de protéger la frontière suisse, que sauvegardait suffisamment une barrière infranchissable, c'est-à-dire la neutralité proclamée par l'accord des puissances; elle a été, au contraire, imposée comme une charge à la Suisse, qui l'a acceptée à titre onéreux. »

Et dans sa note du 7 avril aux représentants français près des cours signataires des traités de 1815, après avoir reproduit ces traités et cité les correspondances et les protocoles, le même ministre concluait : « Il est donc irréfragablement établi que la neutralisation de la Savoie a été réclamée par la Sardaigne et obtenue à titre onéreux. La Confédération suisse y a consenti au prix des concessions territoriales accordées par le gouvernement sarde au canton de Genève.

« La Suisse le comprenait ainsi elle-même, comme l'attestent les instructions du plénipotentiaire envoyé par le Vorort à Turin, en décembre 1815, pour s'entendre avec le cabinet sarde sur la remise du territoire. Le Vorort, bien loin de considérer la neutralité de la partie septentrionale de la Savoie comme une faveur faite à la Suisse, s'attachait surtout à limiter les obligations qu'il savait en découler pour lui, et qui s'étaient étendues par suite de l'extension même du territeire neutralisé en vertu des nouveaux actes des puissances du mois de novembre 1815. Ces instructions ont été citées par le gouvernement fédéral dans son mémoire du mois de novembre dernier (1859), etc. » Elles disaient encore : « La Suisse reconnait cet état de choses comme un bienfait dont ces provinces doivent jouir, non comme une obligation qui lui soit imposée de les occuper et de les défendre. » Mais le cabinet de Turin ne céda ses communes qu'après avoir reçu de la Suisse la certitude qu'elle acceptait les obligations imposées par le congrès de Vienne et le traité de Paris du 20 novembre 1815.

Le passage de la Savoie à la France a exonéré la Suisse à l'égard de la Sardaigne de l'obligation de veiller à la neutralité des provinces du nord, et c'est tout. La France ne lui a pas demandé la rétrocession des seize communes, qui ont formé la rémunération d'une charge dont elle est ainsi libérée gratuitement.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

ÉTUDE PHILOLOGIQUE SUR LE MOT *TSAR*

(Suite)

II

ORIGINE DU MOT *tsar* ET DE SON ÉTRANGE ORTHOGRAPHE *czar*.

Selon quelques philologues, ce mot viendrait de l'assyrien *sar*, autorité, chef; selon d'autres, du bulgare *tsêçar* qui dérive du mot *César*.

Ceux qui le font venir de l'assyrien se basent sur une certaine ressemblance de son et de signification : *sar,* chef; *tsar,* empereur. Je ne contesterai pas ces données, mais les partisans de cette étymologie montrent si peu de connaissance des lois fondamentales de la philologie, qu'involontairement on révoque en doute l'étymologie proposée. En effet, il faut savoir qu'en philologie, la ressemblance des voyelles ne compte pour rien, que celle des consonnes et même l'identité de signification n'ont pas une grande valeur, quand il n'est pas prouvé par l'histoire qu'il y a eu des rapports, ou du moins des emprunts faits entre deux peuples, quand les différentes formes et significations par lesquelles un mot a passé, ne viennent pas justifier l'étymologie proposée, et enfin quand les altérations phonétiques qu'a subies ce mot en passant d'une langue dans une autre, ne sont pas conformes aux lois de transmutation des lettres, propres à cette langue.

Ainsi, pour établir solidement l'origine assyrienne de *tsar*, il faudrait d'abord prouver que les Russes ou les Slaves ont été en contact avec les Assyriens, qu'ils ont subi leur influence, ou du moins qu'ils leur ont emprunté quelques mots. Cela établi, il faudrait ensuite prouver que l'altération phonétique de *sar* en *tsar* est conforme au génie de la langue russe. Ces deux points étant bien prouvés, la question serait déjà très avancée, mais elle serait encore loin d'être résolue.

Quelques exemples pour plus de clarté : *Vôte* signifie en russe *voici, voilà.* Dans quelques-unes de nos localités, les campagnards disent aussi *vôte* pour dire *voici, voilà, vois-tu.* Dans cet exemple, l'identité du son et de la signification est encore plus frappante qu'entre *sar* et *tsar,* cependant il ne viendra à personne l'idée de faire dériver notre *vôte* du russe, ni le *vôte* russe de notre patois. Admettons que nous ayons eu de fréquents rapports avec les Russes, et que nous leur ayons emprunté plusieurs mots usuels, la question serait-elle résolue et l'étymologie proposée bien établie? — Pas le moins du monde. Il faudrait encore rechercher les anciennes formes de notre *vôte,* et à leur défaut, chercher si ce mot se prononce de même dans toutes nos localités, en d'autres termes, s'il n'a pas de variantes. Du moment que je trouve dans certaines localités *vey-te,* et que je constate une tendance générale à changer toutes les voyelles en *o* dans le canton où l'on prononce *vô-te,* je dois chercher à l'expliquer par la langue du pays, avant de lui assigner une origine étrangère. Or, *vey-te* étant la forme régulière dans notre patois du français *vois-tu,* l'explication est toute trouvée.

Haut se dit en allemand *hoch* (pron. *hôkh*) et en latin *altus.* Comme il est prouvé que la langue française a fait de nombreux emprunts à la langue allemande (1), il semble de prime abord qu'il est plus facile de faire venir *haut* de *hoch* que de *altus.* Mais d'un côté, l'historique du mot, et de l'autre, les lois de transmutation des lettres s'opposent formellement à une pareille dérivation. 1° *Hoch* n'a pas pu donner *halte,* ancienne forme (XIe siècle) de *haut;* 2° *hoch* aurait donné *hoque* ou *hoche, hoquin, hochin* et non *hau-te, hau-tain.* Ces raisons sont péremptoires. Avec la dérivation latine, tout s'explique facilement : *altus* serait devenu *halte,* avec une *h* initiale, ce qui s'explique facilement par la tendance générale qu'a eue le français d'ajouter cette lettre aux mots commençant par une voyelle : huile, *oleum;* huître, *ostreum;* hurler, *ululare.* Quant au changement de *al* en *au,* c'est un fait normal et trop bien connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler. Ainsi, dans cet exemple, l'historique du mot et les lois de transmutation des lettres nous font rejeter une étymologie qui semblait de prime abord très vraisemblable, et nous forcent à en admettre une autre.

Encore un exemple qui montre l'importance de l'historique d'un mot pour en établir l'étymologie.

Entre le mot *larme* et l'anglais *tear* (pron. *tîr*), il n'y a pas la moindre ressemblance phonétique, et il ne viendra à personne la pensée de les rattacher au grec *dacru.* Cependant tous les philologues reconnaissent que *dacru, larme* et *tear* sont des mots de la même famille. En effet, ils prouvent par une foule d'exemples que *dacru* a pu régulièrement donner au gothique le mot *tagr,* et que le changement de *tagr* en *tear* est parfaitement régulier; mais rattacher *larme* à *dacru* leur aurait été impossible, s'ils n'avaient pas découvert que le latin *lacryma,* d'où nous avons fait *larme,* avait été primitivement *dacrima.*

Cela dit, revenons à l'étymologie de *tsar.* L'historique de ce mot nous montre qu'au XIe siècle (Annales de l'historien russe Nestor), on disait *tseçar* et *tsar.* D'un autre côté, l'histoire nous apprend que les Russes ont reçu ce mot du bulgare, autrement appelé *slavon ecclésiastique.* Or, dans cette langue au IXe siècle, on voit que *keçar* signifiait l'empereur romain et *tseçar,* un souverain quelconque, — roi ou empereur. Devant cette forme *tseçar,* l'étymologie assyrienne doit disparaître, parce que, selon toutes les lois de transmutation propres aux langues slaves, *sar* n'a pu donner *tseçar.*

Que la forme primitive soit venue directement du latin, ou par l'intermédiaire du grec *kaïçar,* la chose importe peu à la question ; le seul point important est de rechercher si *keçar* a pu donner *tseçar,* et, s'il est possible, de prouver que les nations slaves ont tiré leur nom d'*empereur* d'un nom propre ; savoir, de César.

Le changement de *k* en *ts* est plutôt propre à la langue bulgare qu'à la langue russe. Ce seul fait suffirait déjà pour prouver que le russe a emprunté

(1) Au nombre des mots tirés de l'allemand ou de l'ancien haut allemand, nous en avons une quantité qui en disent plus qu ils ne sont longs : De *Ross,* noble et grand chevai, coursier, destrier, palefroi, nous avons fait *une rosse;* de *Herr,* seigneur, maître, nous avons fait *un hère,* un pauvre diable; de *grim,* furieux, colère, nous avons formé le mot *grimace;* de *grcipan* (greifen), saisir, nous avons *griffe, gripper, agripper,* etc., etc.

ce mot, si l'histoire ne venait pas corroborer cette preuve par le fait que les Russes, nouvellement convertis au christianisme, se sont exclusivement servis dès le IXe siècle des Evangiles traduits en langue bulgare par saint Cyrille et saint Méthode. Pour prouver que *César* a pu devenir un nom commun, et qu'il a pris le sens d'*empereur,* il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur l'histoire. On dit encore *les douze césars* pour désigner Jules César et les onze empereurs qui régnèrent après lui, quoique les six derniers ne fussent pas de la famille de César. Dans les temps modernes, l'empereur du saint-empire s'appelait *César*. Le mot allemand *kaiser* (pron. *kaëzr*) vient également de *César*. D'ailleurs, il est parfaitement prouvé que, par un procédé analogue, le nom de Charlemagne, en allemand *Karl,* en latin *Carolus,* a donné naissance au russe *Karol,* roi, — au polonais *Kroul,* roi, — au tchèque (bohémien) *Kral,* roi.

Quant au changement de *tseçar* en *tsar,* il s'explique facilement par le déplacement de l'accent qui était primitivement sur la première syllabe. De la forme primitive il n'est resté en russe que deux mots : *Tséçarévitch,* le Grand-Duc héritier et *tséçarevna,* la Grand-Duchesse héritière, que le *Journal* (français) *de Saint-Pétersbourg* écrit *césarévitch, césarevna* et que l'Académie et Littré écrivent *czarovitch, czarovna* (!!!).

Arrivons maintenant à l'orthographe bizarre que les Français, les Anglais, les Allemands, etc., donnent généralement à ce mot.

Tous les savants sont unanimes à reconnaître que cette orthographe hétéroclite nous vient du polonais. Il est bien permis de contester l'assertion d'un savant, mais s'inscrire en faux contre la décision de tous les savants français, anglais, allemands, est chose malaisée. Aussi, me garderai-je bien de dire que tous ces messieurs ne savent probablement pas un mot de polonais, je laisserai la parole à des gens plus compétents. Adressez-vous au premier Polonais venu ; posez-lui quelques questions dans le genre des suivantes, et vous verrez ce qu'il faut penser de cette unanimité d'assertions chez les savants.

— Comment se prononce *cz* en polonais ?

— *Cz* se prononce toujours comme *tch* français dans *caoutchouc.*

— Comment se prononce *czar ?*

— Comme je vous l'ai dit, *cz* se prononçant toujours comme *tch, czar* doit se prononcer *tchar*.

— Mais comment écririez-vous *tsar* en polonais ?

— Je remplacerais les lettres *ts* par la lettre *c*.

— Comment? *c...a...r* tout court, sans *z?*

— Certainement, car si vous ajoutiez un *z* après *c,* vous auriez *tchar,* et si vous écriviez *carz,* vous auriez *tsâge*.

— Pour le coup, vous plaisantez.

— Pas le moins du monde, car *c* en polonais se prononce toujours comme *ts*, *cz* comme *tch* et *rz* comme *j* français.

— Mais l'orthographe polonaise n'aurait-elle pas varié dans le courant des siècles ?

— Depuis le commencement du XVIe siècle, époque où Cracovie se donna le luxe d'une imprimerie polonaise, notre manière de représenter les sons n'a pas varié, du moins sur ce point.

— Le mot *tsar* remonte-t-il à une haute antiquité ?

— *Tsar* n'a pu être connu chez nous, comme en Europe, que depuis que Jean-le-Terrible eut pris officiellement ce titre, c'est-à-dire, depuis 1547.

— Comment se dit *empereur* en polonais ?

— *Tseçage,* que nous écrivons ainsi : *cesarz.*

— Mais on dit que *czar* signifie *empereur de Russie,* et que c'est parce que les Polonais l'écrivent ainsi, que nous retenons cette orthographe qui nous déroute complétement dans la lecture.

— Ce mot est inconnu à la langue polonaise, du moins en ce sens ; nous avons à la vérité un vieux mot, encore usité de nos jours, qui lui ressemble, c'est *tchar,* pluriel *tchari* (czar, czari), mais il signifie *enchantement, sortilège, maléfice.*

— En ce cas, les savants qui soutiennent que *czar* nous vient du polonais, se moquent tout simplement de nous.

— Il est plus probable qu'il n'y a de leur part qu'une ignorance complète de notre langue.

S'il existait encore quelque doute à cet égard dans l'esprit des lecteurs de la *Revue,* ils peuvent facilement le dissiper en ouvrant la première grammaire polonaise venue, et en lisant le chapitre suivant où se trouve le résultat des recherches que j'ai faites et qui m'ont conduit à faire remonter cette orthographe à l'an 1549, et à lui assigner une origine purement *diplomatique.* AIMÉ CONSTANTIN.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Capitulation du fort Sainte-Catherine, publiée, avec une introduction historique, d'après le manuscrit original, par M. Jules Vuy, ancien président de la Cour de Cassation du canton de Genève, vice-président de l'Institut national Genevois, membre correspondant du Comité royal pour l'*Histoire nationale d'Italie,* etc.; Genève, imprimerie Ziegler, 1877, in-4° de 19 pages. (Extrait du tome XIII des *Mémoires de l'Institut national Genevois*).

Au moment où, au sujet du marquisat de Saluces, la guerre de 1589 allait semer la ruine et la désolation dans une notable partie de la Savoie du nord, la seigneurie de Genève concluait avec Henry III, roi de France et de Pologne, un traité d'alliance dont le texte a été inséré dans le recueil des *Recez Fédéraux* et dans l'*Histoire de Genève* de Spon. Cet acte, qui accordait officiellement à la République un assez grand accroissement de territoire, fut signé le 19 avril 1589 et ratifié plus tard (20 octobre 1592), à Saint-Denis, par le roi Henry IV. Les contrées dont la République espérait, aux termes de ce pacte, acquérir la souveraineté ne furent cependant que temporairement et en bien faible partie occupées par elle ; les progrès du duc de Savoie dans les environs de Genève furent, en outre, à peu près constants et enfin le fort Sainte-Catherine — *cette épine perpétuelle* — était toujours là aux portes de la ville aux mains des ducs. Aussi, lorsque éclata la guerre de 1600, la seigneurie de Genève se berça-t-elle des plus belles espérances et se disposa-t-elle à profiter largement des victoires du roi de France qui venait de s'emparer de la Savoie presque tout entière.

Les ambassades genevoises se succédèrent rapidement auprès d'Henry IV ; elles suivirent ce prince à Annecy, à l'Eluiset, à Lyon, s'entretenant avec lui tantôt d'intérêts religieux, tantôt d'accroissement de territoire, tantôt du maintien du pays de Gex sous sa souveraineté, tantôt enfin de la démolition du fort Sainte-Catherine. Les députés de Genève supplièrent vivement le roi de s'emparer de ce fort, qui était toujours au pouvoir du duc, et de le *raser à rez de chaussée :* ce qui leur fut accordé. Les troupes françaises, en effet, cernèrent le fort qui dut bientôt capituler à des conditions assez honorables pour la garnison. C'est le texte de cette capitulation que vient de publier M. Jules Vuy d'après le manuscrit original signé par Henry IV et contresigné par le secrétaire d'Etat, M. de Neuville. Ce texte, collationné par M. Dufour, ancien élève de l'école des Chartes, rectifie et compléte, à certains égards, les données des historiens sur un événement qui fit alors grand bruit.

Le 3 janvier 1601, Rosny écrivait à la seigneurie de Genève que le roi, cédant à des sollicitations légitimes, envoyait à Sainte-Catherine le lieutenant des gardes, M. de Vienne pour « faire exécuter sa volonté ; » il demandait en conséquence à Genève, en vue de la démolition du fort, « de fournir chevaux, bœufs, chars, charriots et hommes nécessaires. » Deux jours après, le fort n'existait plus et l'allégresse était au comble dans la République. Bientôt cependant on s'aperçut que la médaille avait un revers. Le 17 janvier 1601, en effet, était signé à Lyon entre la France et la Savoie un traité de paix qui était loin d'être une victoire pour Genève. Malgré les efforts des députés genevois, Henry IV restituait à Charles-Emmanuel les contrées savoisiennes que le traité de 1589 abandonnait à Genève, et le pays de Gex était incorporé à tout jamais à la France. Ainsi, au moment même où tombait le fort Sainte-Catherine — fort qu'Henry IV considérait pour sa politique *de plus grande importance* que la place de Montmélian, cette clef des Alpes — la République subissait, en réalité, une défaite diplomatique complète, et la Savoie reprenait le cours de ses destinées sous la puissance de princes dont les descendants sont aujourd'hui roi d'Italie et chefs d'une des grandes puissances européennes.

Le travail de M. Jules Vuy rectifie et complète, nous l'avons dit, à certains égards, les données des historiens sur un fait qui eut alors un grand retentissement en Suisse, en Savoie et en France ; il donne des détails précis sur la marche d'Henry IV en Savoie et rend pleine justice à ce roi « dont l'âme loyale savait facilement dans l'occasion, se montrer grande et généreuse. » Nous remercions donc vivement l'honorable vice-président de l'Institut national Genevois de l'étude nouvelle qu'il vient de faire paraître.

A. Albrier.

L'ANNIVERSAIRE

C'est hier — et déjà c'est presque de l'histoire!
Au grand soleil, voilà juste aujourd'hui vingt ans
Que, sous les fleurs, drapeaux au vent, tambours battants,
Ils rentraient dans Paris sacrés par la victoire.

Quel triomphe! — indicible et pourtant illusoire!
Hélas! on en a vu d'autres, depuis ce temps...
Héros de la journée ou simples assistants,
Combien de cette date ont gardé la mémoire?

Ah! toi, tu t'en souviens, toi, pauvre mère en deuil,
Toi, dont l'unique enfant, ta joie et ton orgueil,
Partit, mais sans retour, avec ses frères d'armes;

Toi qui, cherchant en vain dans les rangs glorieux
L'absent dont une balle avait fermé les yeux,
Fêtes l'anniversaire avec des flots de larmes!

Achille Millien.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 26 avril 1877.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président communique une circulaire de la Société française d'archéologie : la 44e session du Congrès archéologique de France s'ouvrira à Senlis (Oise) le 28 mai.

M. Ernest Chantre, membre correspondant à Lyon, fait hommage de son magnifique ouvrage intitulé : *Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône; âge du bronze; recherches sur l'origine de la métallurgie en France*. Ce vaste travail remplit trois volumes in-4o, accompagnés de cartes et de gravures; il a nécessité de nombreux voyages et des visites à la plupart des collections publiques et particulières, non seulement dans la région du Rhône, mais encore dans une grande partie de l'Europe, depuis le Nord jusqu'à la Grèce, car l'auteur tenait à multiplier les rapprochements et les comparaisons entre les antiquités de nos contrées et celles du reste de l'Europe. La Savoie est largement représentée: M. Perrin, conservateur du Musée de Chambéry et collaborateur de M. Chantre, a rédigé une description complète des stations lacustres du lac du Bourget; pour le lac d'Annecy et le Léman, il a résumé les articles que nous avons publiés dans la *Revue savoisienne*. Les antiquités de Meythet, d'Albiez-le-Vieux, d'Albertville, de Drumettaz, de Douvaine, de la Madeleine, de Doussard, de Domancy, etc., sont aussi l'objet de descriptions accompagnées de figures. L'album in-folio contient 78 planches exécutées avec une rare perfection; nous y rencontrons maintes fois la signature de M. Blériot, un trappiste bien connu par son talent de dessinateur, et qui est venu demander au monastère de Tamié, en Savoie, le calme cher aux artistes et aux penseurs.

M. Miot, membre correspondant à Semur, envoie 65 fossiles et roches de l'Auxois et du Calvados; des produits marins qu'il a recueillis sur les bords de l'Océan; des ossements et brèches osseuses de Genay près Semur; et 30 silex taillés, poteries et ossements de la station du Camp-de-Chassey, appartenant à l'époque de la pierre polie.

M. Papier, membre correspondant à Bône, fait hommage d'une photographie du *Rocher du Lion*, curieuse masse de gneiss et de micaschiste qui s'avance dans le port de Bône et dont le profil offre la silhouette du seigneur à la grande crinière.

M. Bernardin, membre correspondant à Melle (Belgique), envoie un travail petit de format, mais gros de renseignements précieux, et qui donne une nouvelle preuve de l'érudition de notre zélé correspondant : c'est une *Etude sur les produits commerciaux de l'Afrique centrale* L'auteur a lu tout ce qui a été imprimé sur ces contrées, aujourd'hui livrées à l'infâme trafic de la chair humaine, et destinées à fournir bientôt de riches moissons aux missionnaires de la science et de la religion et aux pionniers du commerce européen. En résumant les publications et en prenant note des produits collectionnés dans divers musées, M. Bernardin a dressé une très longue liste des richesses que la nature accumule dans l'Afrique centrale, depuis les animaux prêts à offrir leur dépouille, un peu à leur corps défendant, jusqu'aux minerais et aux plantes textiles, alimentaires, tannantes, tinctoriales, médicinales, etc.

Deux autres membres correspondants, *M. de Mortillet* et *M. Raverat*, envoient leurs nouvelles publications.

M. Gouville offre pour le Musée deux objets romains trouvés dans les Fins d'Annecy: une fibule en bronze, et un fragment de vase portant la marque MARTINVS inscrite en rond sous le fond.

M. Bouchet dépose la copie d'un diplôme de membre correspon-

dant délivré au chimiste Berthollet (né à Talloires près d'Annecy) par la Société d'émulation établie à Anvers. L'original, appartenant aux archives municipales d'Annecy, est daté du 15 frimaire an XII.

M. Revon fait fonctionner un radiomètre à double moulinet, et cite les théories auxquelles ont donné lieu les expériences commencées en 1873 par M. William Crookes.

Le radiomètre de Crookes se compose d'un moulinet mobile autour d'un axe vertical, et enfermé dans un globe de verre où l'air a été très raréfié. Les ailettes verticales ont une face brillante et l'autre enduite de noir de fumée. Immobile dans l'obscurité, le moulinet tourne d'autant plus rapidement qu'il est exposé à une lumière plus vive. — On s'est demandé si le mouvement est dû au choc direct de la lumière, comme le pensait d'abord M. Crookes, ou bien à une force développée à l'intérieur de l'instrument. Les expérimentateurs sont aujourd'hui d'accord pour admettre que la force motrice est due à la dilatation, à l'accroissement de pression, que l'air éprouve au contact de la face la plus chaude de chaque palette; cette force motrice prend son point d'appui sur le verre de l'enveloppe. Quant à l'action mécanique directe qu'exercerait la lumière, elle existe peut-être, mais le radiomètre a mis en évidence la difficulté qu'il y aurait à montrer cette action par l'expérience.

M. Philippe fait offrir à la Société un tronçon de carte, qu'il a acquis chez un bouquiniste de Paris.

M. Ducis explique qu'elle représente la filiation des maisons de l'ordre de la Visitation, dont le centre primitif, Annecy, a produit d'autres centres, desquels un nouveau rayonnement s'étend dans des directions étonnantes. C'est ainsi que la maison de Cracovie, fille d'Annecy, a fondé celle du Puy en France, etc. Cette pièce, sans date, doit être placée entre 1631 et 1697, d'après les confins d'Etat relatifs à Pignerol.

Mgr Barbier de Montaut, qui a étudié longtemps les antiquités de Rome, a remis au R. P. Tissot, d'Annecy, la copie de deux lettres autographes de saint François de Sales, conservées par les PP. Jésuites de Rome. La première, du 30 janvier 1603, en italien, recommande au cardinal Aldobrandino, protecteur de la Savoie, un gentilhomme de Lausanne, converti au catholicisme avec toute sa famille et pour cela privé de ses biens.

La seconde, du 24 janvier 1613, recommande à M. de Chatillon, plébain de Thonon, l'abbé Nicolas Bertolonio, pour la sainte maison de Thonon. M. Ducis donne un résumé de la vie de ce personnage, que saint François de Sales fit enfin recevoir au chapitre de Sion en Vallais.

La troisième copie, sur authentique, est celle du vœu d'obéissance dans la compagnie de Jésus, lorsqu'elle sera approuvée par le pape, signé à Rome, *ad carceres*, le 15 avril 1539 par Jean Codurz, Laynez, Salmeron, Bobadilla, Paschase Brouet, Pierre Favre, François Xavier, Ignace de Loyola, Simon Roderic et Claude Jay. On sait que l'Ordre fut approuvé le 3 septembre suivant. M. Ducis pense que le mot *carceres* indique le voisinage de l'église élevée sur la prison Mamertine.

M. Ducis présente l'empreinte d'une plaque en plomb, de forme ovale comme les sceaux épiscopaux et conventuels du moyen âge trouvée à Boussy. On lit autour : IOAN · ANGELVS · T · S · POT · S · R · E · PRESB : CARD · DE · MEDI qu'il interprète ainsi : *Joannes Angelus titulo sanctæ Potentianæ sanctæ romanæ ecclesiæ presbyter cardinalis de Medicis.* Né le 31 mars 1499, créé cardinal du titre de Sainte-Pudentienne le 8 avril 1549, Jean Ange de Médicis fut élu pape le 26 décembre 1559 et couronné le 6 janvier 1560. Sa sœur fut mère de saint Charles Borromée.

Dans la moitié supérieure de cette plaque, on voit la figure en pied de sainte Pudentienne, pressant de la main droite un linge duquel tombent des gouttes de sang dans un vase.

Dans la partie inférieure sont les armes du cardinal : *D'or à six boules de gueules en orle montées en chef d'un tourteau d'azur à trois fleurs de lys d'or;* au chef *d'une aigle éployée à deux têtes*, dont on ne sait pas les couleurs, attendu que l'on ne trouve nulle part cette dernière partie dans les armes de ce pape, reproduites par Ciaconnio.

Le même exhibe l'estampage d'une inscription de marbre, qui recouvrait la niche du corps de sainte Victorine, envoyé de Rome aux Carmélites de Chambéry : FONTEIAE · VICTORINAE · BENEMERENTI · TECVSE · F · C ·

Il ne voit dans le mot *Técusé*, interprété par d'autres en sigles, que le nom grec de l'esclave ou servante, qui a fait élever un modeste tombeau à sa maîtresse, *faciendum curavit.*

Le même explique un passage de la vie de saint François de Sales par Charles-Auguste son neveu, d'après lequel le jeune François, élève à Paris, était admis au salon de la reine Blanche. D'après Severt, ce nom était donné vulgairement à Louise de Lorraine-Mercœur, épouse d'Henri III, à cause de son costume. Comme elle était nièce de Jacques de Genevois-Nemonrs, qui régnait à Annecy, le jeune François a pu lui être recommandé comme le fils d'un des premiers vassaux de son oncle, qui devait cette reconnaissance au dévouement de la famille de Sales pour son service.

M. Constantin, reprenant le récit de ses impressions de voyage, a fait un tableau animé des divers incidents de la vie de Saint-Pétersbourg depuis le jour de la mort de Nicolas I[er] jusqu'à la prise de Sévastopol.

Exhumant presque jour par jour les nouvelles à sensation et les bruits qui circulaient sur les intentions du nouveau gouvernement; dépeignant tour à tour les appréhensions des partisans de l'ancien régime et la joie contenue des partisans du nouveau; expliquant les motifs de l'animosité du peuple contre les Anglais et de sa sympathie pour les Français, de son irritation contre les chefs incapables et de son indignation contre les fonctionnaires prévaricateurs, cause de tant de désastres, le récit de M. Constantin donne de ce peuple une idée tout autre que celle qu'on s'en fait généralement en France. Il explique le changement si rapide qui se fit alors dans l'esprit de cette nation dont les forces vives avaient été si longtemps comprimées, et qui, avant la fin de la guerre, rejetait déjà les illusions dont elle s'était bercée, sortait du sommeil dans lequel elle était plongée, bénissait le coup de foudre qui l'avait frappée et réveillée, et entrait résolûment, modeste et recueillie, dans la voie des réformes et du progrès que le nouveau tsar inaugurait.

M. Revon dépose les antiquités romaines mises au jour par les minages exécutés cet hiver dans les Fins d'Annecy, sur l'emplacement de la station de Bautæ. Ce sont de nombreux contrepoids de tisserands *(pondera)*, dont l'un offre un chrisme en relief, premier signe chrétien trouvé dans cette station; des stucs colorés qui revêtaient les parois des habitations; une figurine de Vénus en terre cuite; une fibule en bronze et des instruments en fer; une trentaine de monnaies impériales en argent, en billon et en bronze, parmi lesquelles on a rencontré une petite pièce d'argent des Allobroges à l'Hippocampe; du laitier de fer et des scories; un débris d'inscription en l'honneur de Mercure; enfin des poteries où l'on remarque un graffito tracé sur un morceau d'amphore, et les noms suivants :

CASVLIM sur un fond samien.
EVHODI id.
QVINTIM id.
OFLCVIRIL id.
MARTINVS F en rond sous fond noir.
MARTINVS F id.
MARCV... id.
MASCV... id.
L·Q·S sur anse d'amphore.
SA..... sur contrepoids en terre.

Un cimetière burgonde, établi sur les ruines romaines, a fourni pour nos collections une douzaine de têtes osseuses, une hache en fer, des clous, des crochets, et un débris de vase en pierre ollaire.

Le même membre présente un plat d'étain gravé qu'il vient d'acheter à Rumilly pour le Musée: au centre l'écusson de Savoie sur aigle double, et au sommet la couronne ducale; au bas, une banderole où on lit : PRIX·FRANC·DE·REMELY·1770.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la liste des dons et échanges.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

BULLETIN

Le premier recensement du Danemark a été pris en 1801 : à cette époque la population du Danemark propre, sans le Slesvig-Holstein, était de 929,000 habitants. Elle a donc presque exactement doublé depuis le commencement du siècle, puisque le dénombrement du 1[er] février 1874 a donné 1,861,000 personnes.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 3

MARS 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	2°7	— 5°5	— 2°5	728	0,7	»	61	0°4	8°	3°7	?	O.-S.-O	fort	couvert	Bourrasque de neige, hauteur de la nuit 0m,02.	0,700	5°7
2	2	— 6,5	— 0,5	730,5	5	»	80	0,3	33,5	15	—	O	id.	beau	Neige de la veille, hauteur 0m.03.	0,690	5
3	2,5	— 5	0,8	727,8	»	»	92	4,4	37	12,2	O	O	id.	couv. 1/2	Eclaircie, beau la nuit à 10 h.	0,670	5,5
4	7,3	— 2,5	2,5	721,5	»	»	76	6,4	14	10,5	?	E.-N.-E	faible	couvert	Pluie dès 2 h. s.	0,650	6,7
5	7	1,5	2,8	716,8	10	»	88	2,4	4	2,5	?	S	assez fort	pluie	Pluie tout le jour, neige le soir, h. 0,025.	0,645	6,4
6	2,5	3,5	1,5	712,5	14,8	»	89	3,8	10,2	6,5	O	O	id.	neige	Neige presque tout le jour, beau à 10 h s., h. de	0,650	6,8
7	5	— 0,5	1,2	712	4,5	»	88	4,6	11,4	7,5	N	O.-S.-O	modéré	couvert	Bourrasque de neige le soir. [neige 0m,10.	0,650	5,8
8	6,5	— 4,2	— 0,4	707,6	4,4	»	»	3,8	21	11,5	?	O	id	id.	Eclaircie dans le jour, nuit belle.	0,640	5,7
9	5,5	— 2,5	— 1	715,1	»	»	»	1,6	30,5	14,5	?	O	fort	très beau	Gros vent tout le jour.	0,610	5,3
10	2,3	— 6,5	— 3	715,9	»	»	»	0,8	32	13	—	N.-E	modéré	beau	Très beau la nuit.	0,600	5,5
11	2	— 6,2	— 3,8	719,1	»	»	87	— 2,2	4,7	1	N	O	id	id.	Beau à 11 h. s.	0,600	4
12	— 1,5	— 4,5	— 3	723,1	»	»	63	1,5	27	11	—	O	fort	id.		0,550	4,5
13	3,5	— 2	0,2	720,5	»	»	97	1,4	3,5	1,5	?	S	id.	neige	Neige tout le jour, pluie à 10 h. s., hauteur de	0,560	4,8
14	3,3	0,5	3	722,6	17,2	»	71	3,4	5	3,5	?	S	id.	pluie	Pluie tout le jour et la nuit. [neige 0m,01.	0,560	5
15	7	2	6,4	724,6	6,8	»	94	12,6	43	24,5	?	S.-O	faible	beau	Nuit très belle.	0,600	5,9
16	13,3	— 2	3,5	719.1	»	»	89	9,4	17	13	S	S	id.	couvert	Couvert tout le jour, beau la nuit.	0,605	5,8
17	12	2	7,5	717,8	»	»	• 76	13,4	27	19	S	S	id.	id.		0,620	6,2
18	14	5	9,5	716,6	»	»	86	10,8	13,5	11,5	S.-O	S.-O	id.	id.	Pluie de 2 à 11 h. s.	0,630	6,7
19	13	4,2	5,8	707,3	8,5	»	88	9,4	14	11,5	?	O	id.	id.	Pluie légère.	0,680	6,3
20	10,7	3,5	8,4	701,9	0,4	»	89	10,5	17	13,5	S	O.-S.-O	fort	id.	Id. [nerres le soir, beau à 10 h. s.	0,720	6,5
21	15,5	3,5	6	708,6	0,4	»	63	10,2	15,5	12,5	S	O.-S.-O	id.	id.	Pluie par bourrasque après-midi, éclairs et ton-	0,760	6,5
22	12	3	6,5	708,4	1,9	»	82	7,5	13	10	?	N	id.	id.	Pluie dès 5 h. à 7 du soir, ensuite neige.	0,755	6,4
23	9	0	2,2	716,6	6,6	»	88	7	35	18	N	S	id.	couv. 1/2	Pl. et neige, h. 0m,05, éclcie ds le jr, tr. b. à 10 h. s.	0,750	6
24	7,5	— 1	2	714,4	6,9	»	89	8,8	24	15	S -O	E	id.	couvert	Neige mêlée de pluie avant 9 h. m., h. 0m,03,	0,750	6
25	11	1,5	6,5	703,9	4,1	»	70	10	12,5	11,3	S	S.-O	faible	id.	Pluie à 4 h. s., à 9 h. gr. pluie. [couv. la nuit.	0,720	6,4
26	10,5	— 1,5	4,8	707,4	11,5	»	89	11,8	37,5	21,5	S	S.-O	fort	beau	Pluie à midi, couvert 1/2 la nuit.	0,720	6
27	14	3,5	8	714,2	1,1	»	87	13,2	21	17	S	S	id.	couv. 1/2	Pluie dans le jour, couvert la nuit.	0,710	6,2
28	15	6	11	722,8	3,1	»	86	17	37,5	26	S	S	id.	id.	Très beau la nuit.	0,700	6,9
29	17,5	4,5	13,8	725,6	»	»	80	19,2	35	26,5	S	S	faible	id.	Couvert à 10 h. s.	0,710	9,7
30	21	7	11,6	724,8	»	»	80	13,2	19	16	S	S	id.	couvert	Pluie continuelle dès 3 h. s.	0,710	8,2
31	15	5,5	11	726,4	11,1	»	82	16,5	44	27	S.-O	S.-O	id.	très beau	Beau la nuit.	0,750	7,8
Moyennes ou Totaux.	8°66	0°20	3°94	717,20	119,0	29,0	82,5									0,666	6°17

• EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Juillet 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

REGICHIA

M. Jules Vuy a publié dans le tome XIII des *Mémoires de l'Institut genevois* une étude très instructive sur le terme de droit féodal *Regiquina*, dont MM. Forel et Le Fort ont également parlé, et qui aurait signifié un genre de torture usité en Suisse et en Franche-Comté.

Nous n'avons pas encore rencontré ce mot dans une charte de Savoie. Mais il s'en trouve un autre, presque semblable, et que M. Jules Vuy avait remarqué déjà dans les reconnaissances féodales du 11 décembre 1540 en faveur de Jean, fils de Jacob Folliet de Talloires : *hujus presentis confessionis seu regichie..... commissarii et receptoris extentarum seu recognicionum atque Regichiarum.*

Nous venons de rencontrer ce terme dans un acte du 28 mai 1457, rappelant un autre acte du 28 mars 1454, sous le titre de *hanc confessionem seu Regichiam,* la quelle Antoine, fils de feu Guigonet, de Conflens, ratifie et renouvelle en son nom et celui de Claude de Conflens, son frère, pour lequel il se fait fort, en faveur des confréries du Saint-Esprit et de l'Eucharistie de la paroisse de Conflans, pour le capital dû par leur oncle Bon de Conflans, reconnu par acte du 27 octobre 1443, et pour leur redevance annuelle comme membres de ces confréries, ainsi qu'il est établi *in precedenti ejus confessione sive Regichia......* Extrait des protocoles de Michel Tailleferd, notaire impérial, bourgeois de Conflens, par son fils Jacques Tailleferd, en suite de lettres judiciaires de Claude de Verdon, juge-mage de Maurienne et Tarentaise, du 19 août 1488.

Ducange cite un acte de 1368 de l'Armorique; *cum juridictionne omnimoda dictorum castri et mandamenti fabricarum, una cum serviciis, usagiis, Regichiis, hominibus fidelitatibus debitis,* etc. Ici le terme semble l'équivalent de *tributum* ou *prestatio.*

Nous l'avons observé déjà dans d'autres études, les dialectes anciens de nos Alpes offrent beaucoup d'analogies avec ceux de l'extrémité opposée de la Gaule, dans les Bretagnes de France et d'Angleterre.

C'est ainsi que le mot breton *Reingernnein,* lier, enchaîner, représenterait en principe l'idée de *confessio* et *recognitio,* celle de tributs et celle de torture. Mais deux autres genres de radicaux les différencient complétement. Les mots irlandais *Reighair,* contrat, convention, *Reighleac,* accord, consentement, peuvent avoir produit le *Regichia* de l'Armorique et de la Savoie, relatif à la reconnaissance de droits féodaux.

Les mots bretons *Reghi*, rompre, déchirer, *quigna*, écorcher, éclisser, semblent se rapprocher plutôt de l'idée de la torture représentée par le mot *Regiquina.* C.-A. DUCIS.

GLANURES HISTORIQUES

(Suite)

XX

Mémoires de Brissot. — Un homme d'autrefois. — Mathurin Cordier, par E.-A. Berthault. — **Recueil diplomatique du canton de Fribourg. — Armorial de Savoie.**

Les ouvrages sont comme les jours; ils se suivent et ne se ressemblent pas. Je viens de lire, presque en même temps, deux volumes qui roulent sur la même époque et dont les tendances sont essentiellement différentes : les *Mémoires de Brissot,* réimprimés, cette année même, par MM. Firmin Didot et Cie, et *Un homme d'autrefois, souvenirs recueillis par son arrière petit-fils, le marquis Costa de Beauregard.*

Grand partisan des idées nouvelles, *Brissot* avait eu, dans l'origine, le projet de se faire bénédictin; il s'était affublé, quelques années avant 1789, d'un titre de noblesse imaginaire que ses ennemis politiques lui reprochèrent vivement dès lors. Il signait *de Warville;* ce qui ne l'empêcha pas de se jeter avec

ardeur dans la mêlée ardente des écrivains qui sapaient l'ancien régime, et de contribuer à l'avénement de la révolution qui devait un jour l'engloutir lui-même.

Caractère sans équilibre, cherchant une humanité nouvelle qu'il eut de la peine à découvrir, il poursuivit plus d'une chimère ; ses écrits sont un bizarre mélange d'idées généreuses et d'idées absurdes ou d'utopies. Tout au moins ne sut-il pas profiter, comme d'autres, dans son intérêt personnel, d'une popularité éphémère qui le mit quelque peu en relief. Il avait eu, sous ses ordres, dans une étude de notaire, un personnage qui acquit bientôt une triste célébrité et qui avait aussi, quelques années auparavant, signé *de Robespierre*. C'est par les soins de son ancien subordonné que, sous le régime de la terreur, *Brissot* fut exécuté avec les Girondins dont il faisait partie.

Dans ses *Mémoires, Brissot* nous dépeint Robespierre sous des couleurs peu flatteuses : « Ignorant, « étranger à toutes les sciences, incapable d'idées, « incapable d'écrire, il était parfaitement propre « pour la chicane. Les années ne l'ont point changé, « et je suis encore à concevoir comment un tel indi- « vidu exerce une influence si grande et si fatale sur « notre liberté. »

Les *Mémoires* de *Brissot*, fervent admirateur de Rousseau, nous donnent bien des détails curieux sur les faits et sur les hommes ; ceux qui voudront étudier l'état des esprits en France, dans la seconde moitié du dernier siècle, les liront avec intérêt et non sans fruit.

Parmi ceux qui souffrirent de la révolution française et qui furent battus, durant des années, par ce grand orage, dont peu de personnes devinèrent au premier moment toutes les conséquences, il faut certainement compter, au nombre des cœurs les plus droits, les plus généreux, le marquis Henri Costa de Beauregard.

« Contre nous, disait-il à la fin de sa vie, contre « nous qui, pour la plupart, n'avons à nous repro- « cher que le crime d'une solidarité originelle, se sont « dressés, au moment de la révolution, les choses « comme les hommes et la nature comme l'idée.

« Contre nous la terre des cimetières a donné son « salpêtre, les cloches sont devenues des canons, les « cercueils de plomb où dormaient nos pères ont « fourni des balles et nos parchemins ont enveloppé « les paquets de mitraille que l'on nous a envoyés.

« Dieu n'a-t-il point voulu châtier ainsi notre or- « gueil de race en l'écrasant sous les monuments « qu'il s'était élevés à lui-même et qu'il croyait im- « périssables ? »

Ainsi parlait un homme de noblesse qui n'avait pas été hostile en 1789 aux innovations et qui avait su les accueillir sans préjugés.

« La noblesse, d'après lui, ne consistait que dans « le sentiment raffiné du devoir, dans le courage à « l'accomplir et dans une fidélité inébranlable aux « traditions de sa famille. »

Ce n'était point là, pour le marquis Henri, une vaine formule ; toute sa conduite et toute son existence furent fidèles à ces principes et son nom inspirera toujours, même à ceux qui ne se rangeront point sous son drapeau, un véritable sentiment d'estime et de respect.

Tout le monde connaît l'admirable *discours à la marquise de Costa sur la mort de son fils Eugène*, de ce tout jeune homme, entouré de tant de sympathies, qui sut combattre avec vaillance et mourir en chrétien. Ces pages comptent parmi les plus belles de la littérature française. Si on a pu reprocher à Joseph de Maistre, l'ami fidèle et dévoué du marquis Henri, la rigueur froide et inexorable de quelques-uns de ses magnifiques ouvrages, on sent ici que son cœur a fortement battu, et, comme dans sa correspondance, on apprend à connaître un écrivain bien différent de celui qu'on se représentait auparavant.

Le récit que nous fait l'auteur d'*Un homme d'autrefois* de la mort d'Eugène de Costa, se laisse fort bien lire après le *discours* de de Maistre et ce n'est pas un mince éloge que nous lui adressons ici. Ce qui donne un grand intérêt à ce volume, ce sont précisément les fragments de lettres, choisis avec soin, empruntés à la correspondance du marquis Henri, de son épouse, de Joseph de Maistre lui-même ; c'est la vérité des sentiments exprimés, la rigoureuse exactitude de ce tableau peint, d'un bout à l'autre, d'après nature. Le malheur supporté avec résignation, vigueur et dévoûment, éveille volontiers la sympathie. On regrette plus d'une fois que ces fragments ne soient pas plus étendus et on critiquerait facilement, à cet égard, la sobriété de l'auteur.

Les rapports du marquis Henri avec Bonaparte ont un intérêt général ; les données que fournit le volume sur la guerre entre le Piémont et la France, sur la chute de la monarchie de Savoie, ne passeront point inaperçues. Et pourtant, il faut le dire, ces rapports et ces renseignements tendent à nous distraire du sujet principal du livre ; deux parties, essentiellement distinctes, s'entremêlent, et enlèvent au volume un peu de cette unité que les événements ne respectent pas toujours, et qu'on aime cependant à trouver dans un ouvrage.

Nous serions bien surpris si ce volume, qui attirera plus d'un visiteur à Beauregard, n'était pas réimprimé bientôt.

Parler du temps de la réforme, après avoir parlé de la révolution française, c'est peu ménager les transitions. M. *Berthault*, docteur ès lettres, a publié sur *Mathurin Cordier*, maître d'école et régent dans le seizième siècle, une brochure empreinte d'un calvinisme exagéré. Il y aurait bien des choses à relever dans ce travail. Je ne m'attache ici qu'à un passage très-succinct que l'auteur consacre à l'instruction publique, à Genève, avant 1535.

D'après lui, lorsque la réformation pénétra dans Genève, « il y avait tout à faire. — Une première « école, l'escholle de Versonnex, fondée en 1534, fut, « pendant les séditions qui agitaient alors la ville, « abandonnée par le directeur et ses élèves. Elle fut « fermée en 1535. »

Il est difficile d'accumuler plus d'erreurs en quelques lignes et on s'étonne que l'auteur de la brochure fasse preuve d'une telle ignorance.

Lorsque le collége Versonnex fut fondé à Genève, l'instruction publique était déjà fort développée dans la ville du Léman. Créé en 1429, ce collége

a duré, non pas un an, comme le dit l'auteur, mais plus d'un siècle ; il a été pour Genève un foyer de lumières.

La charte de fondation de ce collége a été traduite en français et publiée par M. Galiffe pére. Le texte latin a été imprimé dans les *Mémoires* de l'Institut genevois. Il en a été question plus d'une fois ; il n'est donc pas permis de l'ignorer. L'auteur de la brochure ne peut pas faire que ce qui a été n'ait pas été. *Factum infectum fieri nequit,* disent les jurisconsultes. Si on a pu reprocher à un écrivain français de passer sous silence vingt-cinq ans de l'histoire de son pays, que dire de M. Berthault qui supprime sans façon plus de cent ans de l'histoire de Genève ?

Il est d'ailleurs absolument inexact d'affirmer que le collége Versonnex ait été abandonné par son directeur et ses élèves. La vérité est qu'il fut détruit à l'époque où furent rasés les fauboürgs de Genève et où plusieurs milliers de personnes durent, après avoir vu leur fortune anéantie, s'exiler à regret de leur pays et se répandre dans les contrées environnantes.

Il y a plus ; en 1536, sous le régime nouveau, lorsque l'instruction publique était en grande souffrance, le gouvernement s'adressa à Jean Christin, *ancien recteur des écoles de Genève,* et lui offrit de le mettre à la tête de l'instruction publique, « s'il voulait « *vivre selon Dieu, se marier* et *tenir l'école,* parce qu'il était connu à Genève. » Les plus fougueux des novateurs accueillirent cette démarche du gouvernement genevois avec une violente colère et un profond mécontentement.

Quant à Jean Christin, homme âgé *(déjà ancien),* prêtre, si je ne me trompe, il ne jugea pas convenable d'accepter les propositions qui lui étaient faites.

Plus on étudie de près l'histoire de Genève et celle des contrées voisines, soit en Savoie, soit en Suisse, plus l'on peut se convaincre que l'instruction publique, avant le seizième siècle, était plus avancée, plus perfectionnée que ne le prétendent ceux qui soutiennent la même thèse que M. *Berthault.* On trouve chaque jour de nouvelles preuves à l'appui de ce que j'avance.

Ainsi, dans le huitième volume du *Recueil diplomatique du canton de Fribourg,* volume qui vient de paraître, figure à la date du premier décembre 1434, Jean Piri, recteur des écoles de Fribourg *(rector scolarum Friburgi);* bien des années avant cette date, Fribourg possédait une *grande école* où les hautes études étaient enseignées. — Puisque je parle de ce huitième volume, qu'il me soit permis de rendre justice, en passant, au zèle infatigable de M. l'abbé et professeur *Gremaud* auquel nous en sommes surtout redevables. Savant fort distingué et paléographe des plus habiles, M. *Gremaud* a rendu des services signalés à l'histoire, par des publications de diverse nature, concernant surtout le Valais, Fribourg et le canton de Vaud. Les publications de M. *Gremaud,* celles de quelques autres savants suisses, les publications de plusieurs de nos sociétés, l'importante publication des *recez fédéraux,* etc., fournissent une mine abondante de documents authentiques que les écrivains de Savoie feront bien de scruter. Il y a là tout un sujet d'études ; ils pourront y consulter, y recueillir, pour leur histoire locale, bien des documents utiles qu'ils chercheraient vainement ailleurs.

L'*Armorial de Savoie,* de M. le comte *Amédée de Foras,* continue à paraître avec un succès croissant. Comme le nombre des exemplaires ne dépasse pas celui des souscripteurs, cet ouvrage, magnifiquement exécuté, au point de vue de l'art et au point de vue historique, est fort recherché. Il est difficile de se le procurer et son prix augmente chaque jour. Les livraisons 24 et 25, la dernière surtout d'une rare beauté, contiennent les noms des *de Chessel, de Chavanes, de Chatillon* et une partie de l'article relatif aux *Chevaliers du collier de l'Annonciade.*

La lettre C est loin d'être achevée ; à en juger par les noms qui devront suivre, elle absorbera encore plusieurs fascicules. Nous souhaitons bon courage à l'auteur et à l'éditeur ; il s'agit d'une œuvre qui restera comme un véritable monument.

L'*Armorial de M. de Foras* fournit une nouvelle preuve à l'appui de ce que j'avançais tout à l'heure ; nous y voyons figurer, à la date du 24 mars 1341, M[e] Jean de Ville, recteur des écoles d'Evian (*magister Johannes de Villa rector scholarum Aquiani*) ; une petite ville du Chablais avait ainsi, déjà dans la première moitié du quatorzième siècle, ses écoles et un recteur ; beaucoup d'autres localités étaient dans le même cas.

Quant à Genève, cité épiscopale, l'instruction y était très-répandue ; il serait facile, au moyen d'une série de preuves dont les recherches récentes ne font qu'augmenter le nombre, d'établir, au besoin, qu'à l'époque où, suivant M. *Berthault,* régnait l'ignorance la plus profonde, puisqu'*il y avait tout à faire,* Genève possédait au contraire une instruction publique des plus respectables et des plus développées. Il ne suffit pas de nier des faits constants ou de les passer, sournoisement, avec peu de générosité, sous silence, pour les détruire. JULES VUY.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

Bône, 20 juin 1877.

Cher M. Revon,

Ronda est, me disiez-vous dernièrement, très pittoresquement située sur le Guardiano qui la coupe en deux parties par une gorge profonde de 400 pieds. Soit ! Mais si pittoresque que puisse être la position de cette petite ville espagnole encore à moitié mauresque, elle ne saurait être aussi curieuse, croyez-moi, que celle de Constantine.

Figurez-vous une ville d'environ trente mille âmes, bâtie sur un rocher à peu près carré, de cinquante-deux mille mètres de superficie, isolé au sud-est et au nord-est par une crevasse à parois verticales de 50, 60, 110 et 180 mètres de hauteur ; au nord-ouest et au sud-ouest par des escarpements de 50, 80 et 100 mètres d'élévation, et n'étant guère abordable, au sud-ouest, que par une langue de terre de 500 mètres de largeur tout au plus qui la relie de plein pied avec le mamelon aujourd'hui presque entièrement rasé du Coudiat Ati.

Aussi ce n'est pas sans raison qu'on la compare à

un nid d'aigle, à une ville suspendue dans les airs, et qu'on vient souvent de fort loin pour la voir. La comparaison n'a rien d'exagéré et l'émotion qu'elle procure, quand on la voit pour la première fois, vaut la peine qu'on se dérange. Quant à moi, je me souviendrai tonjours de l'effet qu'elle m'a produit lorsque, arrivé par une belle nuit d'automne au pied de la rampe qui remonte la vallée du Rummel, je l'aperçus tout à coup éclairée de mille feux étincelants comme autant de brillants enchâssés dans les fleurons d'une vaste couronne.

Mes yeux ne se lassaient pas de l'admirer à chaque détour de la route et se plaisaient à me rappeler le spectacle dont j'avais également joui lorsque, gravissant à pied le Fedj Kentoures, vers les dix heures du soir, j'avais tantôt à ma gauche, tantôt à ma droite, suivant que les lacets de la route portaient mes regards à l'est ou au nord, les deux énormes pitons des Toumiettes éclairés par la lumière argentée de la lune fuyant discrètement derrière la montagne, et postés à l'entrée du col montueux comme deux gigantesques sentinelles.

J'oubliai les fatigues d'une journée très chaude, employée toute entière à courir à travers broussailles et ravins, et les premières atteintes d'un accès de fièvre. La vue de Constantine, confondant ainsi ses lumières avec les étoiles du firmament, venait de mettre le comble à mes émotions de la nuit et de me guérir comme par enchantement!

Mais la cité aérienne, la *Belad-el-Haua* d'El Bekri, produit encore bien plus d'effet lorsque, dépouillés des ombres de la nuit et frappés par les rayons dorés d'un soleil d'Afrique, ses fiers et robustes rochers apparaissent pendant le jour aux yeux étonnés du pédestre voyageur.

On dit qu'un cri unanime d'admiration s'éleva spontanément dans la colonne du duc d'Orléans, lorsqu'en sortant du Hammâ et tournant brusquement à gauche dans la riante et fertile vallée du Rummel, elle aperçut soudain cette ville étrange, par une belle matinée du mois d'octobre 1839. Je le crois sans peine, car en quittant ce délicieux oasis que féconde l'eau de plusieurs sources thermales (1), on a tout à coup devant soi la Casbah et la coupure du Sidi Mcîd avec leurs escarpements formidables, c'est-à-dire un de ces tableaux qui pénètrent l'âme tout à la fois de crainte et d'admiration par leur caractère imposant et sauvage de grandeur et de rudesse.

Mais ne vous est-il pas arrivé parfois d'être en présence d'un de ces grands tableaux et de vous écrier : « Tiens! ce n'est pas plus grandiose, plus imposant! » parce que les récits de certains voyageurs ou les dessins de certains artistes vous en avaient exagéré les beautés? Si fait, n'est-ce pas? Eh bien! si brillants que soient les dessins qu'on a pu vous en donner, ou les récits qu'on a pu vous en faire, vous n'avez aucune déception de ce genre à redouter en venant à Constantine, car jamais aucun artiste ou narrateur n'a pu et ne pourra en exagérer les merveilles.

Venez donc bientôt les admirer vous-même et souffrez, en attendant, que je vous envoie quelques photographies et dise quelques mots, puisque ni gravures ni descriptions ne peuvent nuire à votre enthousiasme futur.

Suivez-moi. — Je suppose que sortis du Hammâ dont nous dédaignons de visiter les quelques vieux pans de murs qu'on s'est avisé de prendre pour des vestiges de l'antique Ad Palmam (1), nous gravissons pédestrement, à partir du pont d'Aumale, la belle rampe qui mène à la ville en contournant la montagne. Si vous brûlez d'arriver au terme de notre ascension, je vous conseille ne ne pas vous arrêter trop souvent pour contempler la sévère beauté du site qui s'étale à vos regards sur la hauteur; vous mettriez bien six bonnes heures à franchir les six kilomètres qui nous séparent seulement de la ville. Baissez les yeux plutôt et pressez le pas. Très bien! — Nous voici de la sorte arrivés sans trop de fatigue au sommet de la crête étroite qui est le seul point par lequel l'antique Cirta soit accessible, c'est-à-dire en face de cette porte Valée ou Bab-el-Oued qui rappelle au cœur de tout bon Français tant d'actions d'éclat et la mort de tant de héros.

Si vous voulez m'en croire, nous entrerons à Constantine par cette porte fameuse, non pour la parcourir en curieux, mais pour nous y reposer quelques moments, car nous avons ce soir pas mal de sentiers à descendre et à monter, de gués à traverser, de blocs à escalader, de chemin à faire, en un mot, et de cris d'admiration à pousser en parcourant son ravin.

Or, je suppose qu'après avoir repris quelque vigueur nous regagnions prestement la porte Valée ou Bab-el-Oued, et que tournant brusquement à notre gauche nous descendions le marché arabe qui se tient sous les murs de la ville et près de l'ancienne Bab-el-Djabia.

A partir de là un immense escarpement naturel constitue vers le sud-est une muraille verticale qui, en face de la caserne du Bardo, atteint une hauteur de 50 à 55 mètres.

Encore quelques pas et nous atteignons le petit pont du Diable jeté sur le Rummel à l'entrée même de la gorge qui en cet endroit mesure à peine 10 ou 12 mètres de largeur.

Pour mettre à profit ce peu de largeur et donner un accès plus facile au pont, on a jugé à propos d'entailler assez profondément le rocher à sa base (photographie n° 1). En artiste déplorez avec moi ce travail, car j'estime que jamais ni ciseau ni marteau n'auraient dû profaner de la sorte une telle merveille.

(1) Les sources d'eau chaude du Hammâ qui autrefois formaient un vaste marécage dont les émanations engendraient la fièvre, émergent de nombreux bouillons (16) concentrés dans une enceinte circulaire de 100 mètres de diamètre. Ce sont des eaux très limpides, à la température moyenne de 25°, ayant une composition variable (de 0.6437 à 0.7720 de sels terreux par kilogramme d'eau, suivant Fournel et Ville) et un débit qu'on évalue à près de mille litres par seconde.

Elles donnent naissance immédiatement à un magnifique petit cours d'eau thermal, l'Oued Hammâ, qui va se jeter dans le Rummel à 6 kilomètres au-dessous de Constantine, et qui non seulement sert, en raison de son volume considérable, à l'irrigation de nombreux jardins, mais fournit encore à l'industrie, en raison de ses chutes puissantes (140 mètres au-dessus du confluent de l'Oued Hammâ dans le Rummel), une force motrice des plus considérables, évaluée à 1651 chevaux par Fournel.

(1) D'après M. Cherbonneau, ces ruines seraient celles d'*Azimacia*. La Table de Peutinger place, du reste, Ad Palmam, à 12 milles de Cirta, c'est-à-dire à près de 18 kilomètres ($12 \times 1481^m,48 = 17,777^m,76$) et l'oasis de Hammâ ne s'est jamais guère étendu, que je sache, au-delà du 13° kilomètre.

N'êtes-vous pas de mon avis et ne trouvez-vous pas que les hommes chargés de pareils travaux font assez l'effet de ces microscopiques lithophages occupés sans cesse à se creuser une misérable demeure au pied des énormes falaises !

Heureux de votre tacite approbation, je vous dirai alors, en passant, que le nom de la rivière qui coule à nos pieds signifie « la rivière du sable » et devrait s'écrire en arabe littéral *Ouad-er-Ramel* et non Rummel tout court, ce qui n'ajoute, il est vrai, pas un pouce de plus à sa dignité africaine et revient au même pour tous ceux qui ne s'attachent pas précisément, en puristes inconciliables, au pied de la lettre.

Elle portait autrefois, chez les Arabes, celui de *Souf Djimmar* dont le premier mot n'est, il paraît, qu'une corruption du mot berbère *açif*, rivière, et le second désigne le cœur de la jeune tige du *Chamærops humilis* (palmier nain) que mangent encore avec assez d'avidité les indigènes... quand ils n'ont rien autre chose, sans doute, à se mettre sous la dent!

Je la considère, avec quelques auteurs anciens, comme la partie supérieure de l'*Amp Sagas* ou rivière large (1), en phénicien, qui dans un temps, servait, comme on sait, de limite, avec la Tusca, à la Numidie.

Qu'il en soit, du reste, ainsi ou autrement, toujours est-il qu'elle est formée de la réunion de l'*Oued-el-Hammâm* (la rivière du Bain chaud) et de l'*Oued-bou-Merzoug* (la rivière de l'Abondance) qui prennent naissance, l'une sur le plateau fertile des Abd-el-Nour, l'autre au pied du versant sud du Djebel Guerioun.

Elle n'est pas toujours aussi paisible et telle qu'elle est dépeinte sur la photographie que je vous envoie. Représentez-vous-la grossie par les pluies torrentielles de l'hiver, ou par la fonte subite des neiges et venant se heurter contre les parois étroites du sombre défilé. Furieuse, irritée de se voir ainsi arrêtée dans sa course impétueuse, elle monte, monte sans cesse jusqu'à 14 et 15 mètres au-dessus de l'étiage du pont, comme cela lui est arrivé plusieurs fois déjà, entre autres les 31 décembre 1854 et 15 février 1859 (2).

Ce n'est plus alors comme aujourd'hui une paisible et modeste petite rivière, voire même un simple ruisseau, c'est bien un torrent, un véritable fleuve déchaîné et se ruant avec fracas contre les rochers qui osent ainsi lui barrer le passage.

Profitons de ses eaux les plus basses et entrons résolument dans la gorge.

On prétend qu'il est impossible d'y circuler sans risquer cent fois de se casser le cou ou de se noyer, parce qu'elle est encombrée de gros blocs de pierre détachés des parois du rocher qu'il faut à chaque instant contourner ou prendre d'assaut. Mais il est certain, néanmoins, que plusieurs Arabes y sont entrés

(1) En arabe *Ouad-el-Kebir*, la grande rivière.

(2) Ces crues subites et extraordinairement grandes du Rummel n'ont plus lieu depuis que M. Carbonnel, craignant avec raison pour son beau moulin qui est à 40 mètres en amont du pont du Diable, a dégagé à ses frais l'entrée de la gorge, élargi son entrée et permis de la sorte à la rivière d'y pénétrer beaucoup plus aisément, au grand désespoir, il est vrai, de tous ceux qui aiment à contempler ces grandes scènes de la nature sans avoir à en souffrir.

et en sont sortis sains et saufs et qu'à l'époque de la domination romaine on a fait plus que de s'y promener; on y a travaillé, comme je ne tarderai pas à vous en donner la preuve.

Mais avant de vous engager dans cette fissure immense, veuillez, je vous prie, regarder à votre droite. La gorge du Rummel, sous Constantine, n'est pas seulement remarquable, en effet, par ses immenses murailles de calcaire noir et gris et par ses voûtes naturelles, elle l'est aussi par ses belles sources thermales qui émergent à diverses hauteurs de ses vastes flancs. Celle de Sidi Rached émerge ici à 2 mètres au-dessus du niveau de la rivière et fournit environ 4 litres par seconde d'une eau très claire et bonne à boire quand elle est refroidie (1).

Elle est captée par une chambre circulaire recouverte d'une voûte sphérique, qui sert de bain maure aux indigènes et d'où elle se rend ensuite dans ce bassin où, comme vous le voyez, grouillent en ce moment, et du reste toute l'année, du matin au soir, un tas de petits bambins arabes et nègres de la plus belle venue.

En voulez-vous goûter? Non — vous préférez lire cette belle inscription qui, cent pas plus loin, a été gravée sur les rochers mêmes qui bordent la rive droite du Rummel en la quinzième indiction et a été découverte, en 1841, par le capitaine du génie Carette. Elle rappelle le martyre du diacre Jacques, du lecteur Marien et de neuf autres chrétiens, humbles jardiniers du faubourg de Cirta, qui eurent le courage de mourir pour la foi en l'année 259, alors que la persécution de Valérien, commencée en 257, s'exerçait avec le plus de violence en Numidie, et particulièrement à Cirta, métropole de la province.

Vous en connaissez si bien, sans doute, le texte et l'interprétation qu'en a donnée notre savant paléographe Hase, que je me contenterai de vous rappeler que jusqu'alors tous les auteurs avaient admis que Marien et Jacques avaient eu la tête tranchée à Lambesa, tandis qu'il est aujourd'hui bien prouvé par cette belle inscription que leur exécution eut lieu ici. Réjouissez-vous aussi de pouvoir encore la contempler et la lire, car il ne s'en est pas fallu de beaucoup qu'elle ne fût détruite, en 1842, par des ouvriers carriers beaucoup plus soucieux de trouver de bons moellons que de belles et précieuses inscriptions.

En entrant maintenant dans cette gorge profonde, ne vous sentez-vous point, dès les premiers pas, oppressé? — Il me semble que plus j'avance, plus ces parois immenses cherchent à se rapprocher l'une de l'autre et à me saisir! J'étouffe!

Je cherche le jour, et levant les yeux vers le ciel qui se découpe au-dessus de nos têtes en un long et étroit ruban d'azur, je reste comme écrasé sous le poids des rochers qui m'enserrent.

Mais point de folles alarmes! Ces parois sont immobiles depuis bien des milliers de siècles déjà et rien ne peut les rapprocher, si ce n'est un cataclysme épouvantable. Avançons donc sans craintes, mais non sans précautions.

(1) M. Ville a trouvé, le 22 février 1861, à 8 h. du matin, 28°33 pour la température de cette source, celles de l'air ambiant et de l'eau du Rummel étant de 14°66 et 10°33.

Tout un chaos de pierres et de gros blocs éboulés nous attend. Ils nous barrent le passage. Nous les franchissons tant bien que mal, car le Rummel en les léchant et les couvrant depuis si longtemps de ses eaux courantes, les a pour ainsi dire polis et rendus glissants.

Un profond silence règne aussi tout autour de nous; il n'est interrompu de temps en temps que par le vol et le cri de quelques vautours et corbeaux fuyant à notre approche, ou par le bruit que font en tombant et rebondissant à nos pieds quelques pierres détachées de la masse.

Les parois dont nous cherchons à suivre la base ne sont toujours éloignées l'une de l'autre que de 10 à 12 mètres, mais elles grandissent de plus en plus et semblent bientôt se confondre avec le ciel. Encore quelques efforts et nous aurons atteint cette source dont le bruit frappe nos oreilles depuis un bon moment déjà. Elle émerge sur la rive gauche et à 8 mètres environ au-dessus du lit du torrent. Son débit est assez considérable et son eau, d'une température assez élevée, dépose du travertin le long du rocher d'où elle sort.

Les indigènes l'appellent « *Aïn Chegga* » la vieille fontaine.

Ici la gorge fait un coude et il nous semble être au fond d'un gouffre sans issues. Mais à cent mètres plus loin nos craintes se dissipent et font place à un sentiment de joie et d'admiration.

Jamais site plus pittoresque et plus grandiose ne s'est offert à nos yeux comme celui qui se présente là devant nous. Ce pont jeté à plus de trois cents pieds au-dessus de l'abîme; ces pignons de rochers garnis de cactus et d'aloès qui dressent de part et d'autre leurs larges raquettes et leurs longues tiges en fleurs au-dessus de nos têtes; ces groupes de maisonnettes se découpant sur un ciel du bleu le plus pur et opposant aux sombres clartés du ravin leur éclatante blancheur, ne composent-ils pas, en effet, un ravissant tableau!

Je doute, pour ma part, qu'on puisse en rencontrer de plus attrayant, même en Amérique où dame Nature paraît avoir entassé pourtant merveilles sur merveilles.

Mais que sont ces restes de constructions en pierres de taille que nous rencontrons, à partir de là, sur plusieurs points de la gorge? Sont-ce les ruines d'anciens ponts ou les fondations de ponts commencés et à l'achèvement-desquels l'art même des Romains aurait dû renoncer?

Fournel et les voyageurs anglais, Sir Greeville Temple et Falbe, pensent que ce sont des restes de ponts romains qui n'ont jamais été terminés; mais il appert d'un passage d'Ibn Konfoud, qui naquit à Constantine même vers le milieu du XIVe siècle et occupait un emploi à la cour du roi hafside El Farès, que plusieurs ponts donnaient encore, au commencement de son siècle, accès à la ville. « Ben-el-emir « avait à peine été nommé caïd de Constantine, dit, « en effet, Ibn Konfoud dans son livre de la Farésiade, traduit par M. Cherbonneau, qu'il se déclara indépendant et prêcha la révolte contre l'émir Khaled en l'année 704 (1304). Lorsqu'il apprit « que son souverain quittait Bougie et s'avançait à « la tête d'une armée formidable, il fit démolir les « ponts de la ville. »

Ces restes de constructions sont donc bien plutôt les ruines d'anciens ponts romains. Comment, du reste, les considérer autrement sans faire injure au peuple-roi qui n'entreprenait jamais rien à la légère et savait toujours terminer ce qu'il commençait!

Mais approchons du pont. Son tablier de fonte s'élance d'une pile à l'autre sur un espace de 56 mètres et à une hauteur de 110 mètres au-dessus du niveau de la rivière. Admirez sa légèreté, son élégance; quant à moi, tout en rendant justice au savant ingénieur qui en a conçu le plan et à l'habile entrepreneur qui l'a construit, je regrette, en archéologue endurci, de ne plus rencontrer là celui d'Antonin le Pieux qui, à défaut d'élégance et de légèreté, avait au moins un magnifique cachet d'antiquité.

Tel qu'on le voyait encore au commencement de 1856, restauré par Salah Bey, en 1788 et 1789, il avait deux étages. L'étage inférieur comptait deux arches, dont celle du côté de la ville était murée. Elles étaient soutenues par trois piliers dont la structure était évidemment romaine, depuis la base jusqu'à la corniche, et dont celui de gauche de l'arche ouverte reposait seul sur la voûte naturelle.

Pour relier ce pont inférieur à la berge du ravin, il existait, sur la rive droite, une arche interrompue vers le milieu par les angles saillants du rocher. Sur la rive gauche, une légère amorce d'arcade supportait la partie supérieure de l'édifice. Un peu plus haut que ce pilier extérieur, on remarquait un fragment de bâtisse romaine terminée par une petite corniche.

Quant au second étage, qui s'élevait à 16 mètres de l'étage inférieur, il se composait de quatre arches. Les deux du milieu correspondaient à celles du bas, mais leurs voûtes étaient en ogive, tandis que les deux latérales étaient à plein cintre et visiblement plus larges. L'arche ouverte, dans la direction de l'ancienne route de Smendou, était établie sur une pile qui, elle-même, adhérait au roc et n'avait, suivant M. Cherbonneau, que treize assises, y compris la moulure. A la partie opposée, quatre rangs de pierres romaines soutenaient la courbe de la dernière arcade. Enfin, au temps des Romains, le pont devait avoir, sur la rive droite, un arceau de plus, ainsi que l'indiquaient les restes d'une construction assez bien conservée.

Sa hauteur totale n'atteignait pas, à partir de la voûte naturelle, plus de 65 mètres; son tablier en avait 60 de longueur.

A en juger par ce qu'il en restait encore avant la catastrophe du 18 mars 1856, ce pont romain ne manquait pas d'un certain luxe; la galerie et les piliers de ses arches étaient ornés de corniches et de festons, de têtes de bœufs et de guirlandes. Les clefs étaient chargées de caducées et autres figures allégoriques.

PAPIER.

(*A suivre.*)

LE PAILLON

Madrid a le Manzanarès.
V. H.

Il tombe en bondissant des roches escarpées
Et garde le reflet des pics étincelants;
Il est de ces ruisseaux argentés, nonchalants
Que le regard poursuit en maintes échappées.

Parmi les oasis que le ciel a groupées,
Sous les verts orangers il marche à pas tremblants,
Puis, le doux ruisselet court sur les cailloux blancs
Sans lécher en passant les rives détrempées.

Autre Manzanarès, il demeure altéré,
L'hiver — mais quand l'été revient, régénéré,
Quand un orage éclate ou que les neiges fondent

Le ruisseau semble un fleuve et le fleuve un torrent
Dont les sourds grondements, sur la grève, répondent
Au râle que la mer exhale en expirant!

PAUL LABBÉ.

Nice, février 1877.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 26 juillet 1877

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le Président communique la correspondance :

1° Lettre du Ministère de l'instruction publique, accordant, comme les années précédentes, une allocation de 300 fr. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour ce nouveau témoignage de l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

2° Circulaire du Ministère, demandant des renseignements bibliographiques. — Le Secrétaire a envoyé les notes demandées, en y ajoutant les tables annuelles de nos publications et la liste des tirages à part.

3°, 4°, 5° Demandes d'échanges, formulées par le Comité royal de l'histoire nationale de Turin, par la Société zoologique et botanique de Finlande, et par la Société des sciences naturelles de Béziers. — Adopté.

6° Circulaire du Ministère de l'agriculture et programmes relatifs à l'exposition internationale des sciences anthropologiques. — Plusieurs membres préparent des envois; le Musée s'est fait inscrire pour diverses séries.

Avant de publier un travail sur les patois de la Savoie, M. *Constantin* communique son projet de notation pour l'orthographe et la prononciation. Les avantages et les inconvénients du système proposé par notre confrère sont discutés par MM. *de Toytot, Ducis, Nanche* et *Revon*. Si l'on adopte le système phonétique, comme le désire M. Constantin, il faut le concilier avec les exigences de l'étymologie, de la grammaire et de la composition typographique.

M. Revon expose les antiquités lacustres offertes par M. le docteur *Gross*, membre correspondant à Neuveville. Ce don important consiste en 110 échantillons provenant des lacs de Bienne et de Neuchâtel. L'âge de la pierre est représenté par les phases de la fabrication des haches et de leurs emmanchures, par des silex taillés, ossements, canines percées pour pendeloques; l'âge du bronze, par des objets de parure en bronze et par une suite de vases de diverses formes. La réunion vote des remerciements au donateur.

Un autre membre correspondant, M. *Papier*, fait hommage de trois grandes photographies, très réussies comme netteté et comme choix des sites. Elles représentent les gorges du Rummel à Constantine et servent d'éclaircissements aux descriptions que notre confrère va publier dans la *Revue*.

M. Mottard, président de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, offre, au nom de cette Compagnie, une photographie in-folio, reproduisant une thèse de philosophie, imprimée sur étoffe en 1679.

M. Ducis lit une notice sur les docteurs de l'Eglise universelle, dont le titre va être décerné à saint François de Sales, ensuite de l'enquête ouverte en 1870.

Le même donne le sens d'un terme de droit féodal, *Regichia*, qui se trouve, au XIVe siècle, en Armorique et, au XVe, en Savoie.

Le même rappelle les banquiers Asinari, Medicis, Musset, Orlandini, etc., établis dès le XIVe siècle à Annecy, à Thonon, Genève et Lyon. Il fait ensuite connaître un inventaire des joyaux de la couronne de Savoie engagés à la banque des Medicis de Lyon sur la fin du XVe siècle.

Ces communications paraîtront dans la *Revue*.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges :

C. Dunant, *Ascension au Fauteuil de la Tournette*, don de l'auteur. — Ducis, *Occupations, neutralité militaire et annexion de la Savoie*, don de l'auteur. — Th. Dufour, *Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et le Fléau de l'aristocratie genevoise*, don de l'auteur. — G. Vallier, *Notes sur l'abbé Guilloud*, don de l'auteur. — Mlle Nathalie Blanchet, *Le Cri de charité*, poésie, don de l'auteur.

Revue des sociétés savantes. — Polybiblion. — Revue archéologique. — Journal des connaissances médicales. — Association scientifique de France. — Bulletin de la Société de géographie de Paris. — *Revue de la poésie. — L'Investigateur. — Gazette des lettres. — Annales* de la Société botanique de Lyon. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Mémoires* de l'Académie du Gard. — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Béziers. — *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin. — *Bulletin* de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure. — *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — *Bulletin* de la Société d'agriculture de Poligny. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société d'archéologie de la Drôme. — *Mémoires* de la Société d'histoire de la Suisse romande. — *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — *Revue suisse de Beaux-Arts. — L'éducateur. — Recueil diplomatique du canton de Fribourg. — Atti della Società italiana di scienze naturali.*

Les Alpes. — L'Union savoisienne. — Industriel savoisien. — Le Petit Savoyard. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Le recensement d'Alger vient d'être terminé. Entre murs, sans El-Biar, Saint-Eugène, l'Agha, Mustapha, Isly, Hussein-Dey, et sans la population en bloc (prisons, lycées, établissements divers), Alger a 52,702 habitants. C'est une augmentation de près de 4,000 âmes depuis le dénombrement de 1872, en quatre années par conséquent : augmentation qui consiste en 2,048 Français, 151 Juifs français, 1,199 étrangers, 494 Musulmans. Les citoyens français sont au nombre de 25,308, dont 18,200 Français, et 7,098 Juifs naturalisés. Il y a 16,379 étrangers, et 11,013 indigènes musulmans, sur lesquels on ne compte pas plus de 5 polygames. Tout ce monde-là vit dans 3,110 maisons. Avec la population en bloc, on arrive à 57,495 personnes, toujours sans les faubourgs, dont la population totale était, il y a quatre ans, de 15,283 habitants.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 6

JUIN 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	23°	11°5	16°6	722,9	1,2	1,4	89	23°8	38°	28°3	S.-O	S.-S.-E	fort	beau	A 3 h. s. grosse pluie d'orage, vent d'Est; à 11 s. [très beau.	1,030	15°
2	24,5	5	15,8	728,2	22,5	1,4	91	20,8	40	30,5	S.-O	S	id.	très beau		1,090	14
3	24	9	17	724,4	»	2,2	92	25	47	35	S.-O	S	id.	beau	Couvert par moment.	1,080	14,7
4	28,5	8,5	20,2	723,3	»	4,8	73	28	46,5	37	O	O.-S.-O	faible	beau		1,060	15,4
5	29,5	16	21,8	724,3	0,1	0,5	55	22	23	22	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Pluie avant 9 h. et à 11 h. s.	1,020	15,5
6	25,5	18,5	14	725,9	5,4	3	81	15,5	19,5	17	S	O	assez fort	couvert	Très beau le soir.	0,980	14
7	19,5	8,5	19,5	728,4	»	1,5	67	24	43	33	O	O.-S.-O	faible	beau	Id.	0,960	15,4
8	26	8,5	20	727,2	»	3	72	27,8	48	37,3	—	S.-O	id.	id.	Id.	0,910	16,7
9	30	16,5	25,2	727,5	»	3,6	61	29,2	48	38,5	—	O	id.	id.	Id.	0,860	18,4
10	32	14	23,8	728	»	3,5	60	29,5	48	38,2	—	O	id.	id.	Id.	0,850	19,6
11	33	14	24,2	727	»	3,5	60	30,3	48,5	39,3	?	O	id.	id.		0.810	20,5
12	32,2	13,7	27,3	725	»	3	63	31,4	49,7	40	—	S	id.	très beau		0,790	21,4
13	32,5	13	25,4	722,3	»	4,3	76	31	49	40	—	S	id.	très beau		0,750	21,6
14	32,3	14,5	24,8	721,4	»	5,3	60	30	48,5	39,2	—	S.-O	id.	beau		0,740	21,6
15	32	15	23,8	722,8	»	4,4	62	32	51	40	—	N.-O	id.	id.		0,720	22
16	32	15	23	722,7	»	4,1	74	27,2	46	32	S.-O	N.-O	id.	id.	Couvert 1/2 le soir.	0,700	20,5
17	29,7	16,5	22,4	723,7	»	5,3	66	27,6	48	37,5	S.-O	O.-S.-O	id.	id.	Pluie inappréciable de 2 à 5 h. s.; 1/2 couvert [la nuit.	0,690	21,4
18	28,7	16	22,5	724,1	p	3,6	74	24,2	41	32,5	—	O.-S.-O	id.	très beau	Beau le soir.	0,690	21,5
19	21	16	22,2	726,6	»	2,8	66	26,2	49	38	—	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Eclairs et tonnerres et pluie aux environs de 4 à [7 h. s.	0,685	21,7
20	28,7	14,5	22,5	725,9	»	1,7	74	27,6	46	37	—	S.-S.-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,685	21,2
21	29	14	20,2	722,6	»	3,9	71	21,2	29	24,5	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Pl. lég. p. bourr. v. 2 h. s. inappr., couv. 1/2 le s.	0,670	20,2
22	24,5	16	22,5	721	»	2,4	74	25	32	27,5	S.-O	S. S. O	id.	couv.1/2	Pluie à 6 h. s. ensuite éclairs et tonn.; à 10 h. s. [couvert.	0,660	21,1
23	27,3	16	20	721,8	8	1,4	79	22,2	32,7	27	S.-O	N	id.	couv.1/2	Couvert la nuit.	0,690	20,4
24	24,2	13,2	19,8	723,6	»	3	83	17,8	21	18	S.-O	O	id.	couv.1/2	Pluie de 11 h. m. à 4 du soir par bourrasque.	0,680	20,1
25	23,3	12,5	18,2	724,6	11	1,6	53	21,8	45	33,3	O	N	id.	beau		0,680	20,1
26	24,5	10	18,5	725,8	»	3,7	51	23,8	44	33	O	N	id.	beau		0,670	19,3
27	25	10	22,4	726,2	»	4,1	71	26	47	38	—	O	id.	très beau		0,660	19,6
28	28,5	12	22,8	726,1	»	4,6	62	29	48,5	38,5	—	O	id.	beau		0,650	20,6
29	30,5	14	22,2	728,4	»	5,7	58	25,6	45	36	—	O	id.	très beau		0,640	20,6
30	30,5	13	23,2	728,9	»	5,2	66	29,2	49	39	—	O	id.	couv.1/2		0,630	20,5
Moyennes ou Totaux.	27°83	13°16	21°39	725,02	48,2	98,5	69,47									0,791	19°81

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy.— Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mai 1877.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XVIII

Personne ne disconvient que la position de Genève entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie soit irrégulière et précaire. Mais à qui la faute?

Par sa révolte du XVIe siècle, cette ville s'est séparée volontairement des vallées environnantes, dont elle était le centre orographique, religieux et administratif. Elle a recouru à la violence pour les entraîner dans sa félonie. Elles n'ont subi qu'accidentellement son despotisme, appuyé de Berne et de la France. Elle a refusé de reprendre sa place magistrale, aux offres de son suzerain légitime. Seule, la force des événements l'avait replacée dans un état normal, comme chef-lieu du département du Léman, de 1798 à 1814. Elle a préféré redevenir étrangère au milieu de son pays, et se rattacher par une étroite lisière le long du lac à une Confédération à laquelle elle a été plus à charge qu'utile, et sous laquelle elle a joui d'une somme de liberté bien moindre que sous ses anciens princes-évêques, de l'aveu de ses historiens les plus sérieux. A qui la faute?

On a vu par quelles combinaisons la Suisse avait obtenu, en 1815, les bords savoyens du Léman depuis Genève jusqu'à l'embouchure de l'Hermance. Cette acquisition pouvait servir de jalon à d'autres, selon la méthode de patiente persévérance, habilement suivie par tous les petits Etats.

On se rappelle les promesses qui lui avaient été faites d'une part du nord de la Savoie ensuite de la guerre de 1859. Nous ne pourrions affirmer jusqu'à quel point ces avances étaient sincères de la part de l'empereur, car il fut trop satisfait de la répulsion qu'elles rencontrèrent en Savoie et des démarches qu'elles y provoquèrent.

Toutefois la Suisse ne se tint pas pour battue, appuyée qu'elle était surtout par l'Angleterre. Ne pouvant obtenir toutes les vallées qui avaient concouru à former le département du Léman de 1798 à 1814, elle essaya d'avoir au moins les bords du lac Léman pour en faire définitivement un lac suisse.

Telle qu'elle fut présentée à M. de Thouvenel sur une carte à petite échelle, cette rectification de frontières ne valait pas la peine d'un refus. Il ne s'agissait, après tout, que d'un rocher stérile pour satisfaire la Confédération et fermer la bouche à ses protecteurs.

On eut vent à Annecy de cet escamotage. Deux citoyens dévoués partirent de suite pour Paris, portant avec eux le n° VI de la carte de l'état-major sarde, à l'échelle de 1 à 50,000, sur lequel était teintée la partie promise à la Suisse.

M. de Thouvenel reconnut avec étonnement qu'il s'agissait d'une bonne partie de l'arrondissement de Thonon, et que ce roc stérile pourrait bien comprendre les coteaux de Ballaison, des Allinges, de Larringes, de Saint-Paul, de Thollon, de Novel, etc., et donnerait à la Suisse la partie de la route du Simplon qui traverse le Chablais. C'en fut assez : l'incident fut mis au panier, et la Haute-Savoie resta française intégralement.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que, pour appuyer les prétentions dont nous venons de raconter l'issue, plusieurs vapeurs, partis de Genève et de Lausanne, vinrent essayer de débaucher les habitants de la rive savoyenne du lac. Mais ils en furent pour leur charbon, leurs drapeaux et leurs bravades : ils n'en rapportèrent que la honte et le ridicule.

Mais il restait une question positive. Genève s'alimentait naturellement des productions des vallées adjacentes, dont elle s'était violemment séparée, et qui trouvaient également dans son commerce un certain bénéfice pécuniaire avec l'écoulement de leurs produits.

Pour la satisfaction des intérêts respectifs de ses administrés, le gouvernement français a élargi la ligne douanière autour de cette presqu'île suisse, et l'a étendue d'abord à l'arrondissement de Gex, en 1815, puis, en 1860, à ceux de Saint-Julien, de Thonon et de Bonneville; à peu près dans la mesure des promesses de Henri III à Genève par le traité du 19 avril 1589, qui avait été renouvelé à Plombières.

La concession de cette zone, sollicitée de part et d'autre, était la seule satisfaction que Genève pût espérer en demeurant séparée de son entourage primitif.

Jetons enfin un coup d'œil sur la manière dont la commission mixte s'est acquittée de la tâche qui lui avait été dévolue par l'art. 3 du traité du 24 mars 1860.

En dehors de l'intégrité territoriale des communes et des provinces anciennes, dont les traités publics font, en général, bon marché, *tenir compte de la configuration des montagnes,* ce n'est pas adopter exclusivement l'arête des eaux pendantes; c'est avoir égard à la facilité respective des habitants des deux versants et aux usages établis, en conséquence, pour l'exploitation des chalets, même en contradiction avec la rigueur des données orographiques. On conçoit que, pour un bon voisinage, les intérêts divers soient dégagés les uns des autres, libres de toutes complications et suivis sans entraves.

Mais, comment préciser *la nécessité de la défense?* Lequel des deux contractants devra tenir les plateaux supérieurs, qui forment, chacun en bloc, de vastes fortifications? Quel principe inspirera cet arbitrage?

I.

L'ancienne route de Maurienne en Piémont se dirigeait de Bramans par Extravache au petit Mont-Cenis et de là à Suse. Ce passage a perdu de son importance depuis l'ouverture du grand Mont-Cenis. Tous ces plateaux ont fait partie de la Savoie dès le VIe siècle. La Maurienne fut démembrée du diocèse de Turin, en 561, par Gontran, roi de Bourgogne. Le diocèse, érigé en 579, comprenait Briançon et Suse jusqu'à Aveillane. Lors de l'érection de Suse en diocèse distinct, 1778, le Mont-Cenis resta au diocèse et à la province de Maurienne.

L'hospice a été fondé, en 818, par le fils de Charlemagne, appelé dans les chartes *Ludovicus Pius,* et que ses derniers malheurs ont fait qualifier de Débonnaire.

Thomas de Savoie le prit sous sa protection en 1197 et en renouvela l'organisation en 1200.

En 1792 le capitaine Dessaix occupa militairement le Mont-Cenis, comme partie intégrante de la Savoie; et, en 1798, lors de la création du département du Léman, il fut question de lui laisser le nom de Mont-Blanc, pour donner au département de la Savoie méridionale le nom de Mont-Cenis.

Ce fut M. de Sausay, préfet du Mont-Blanc, qui sollicita, en novembre 1800, Dom Gabet, ancien abbé de Tamier, de se charger de la réorganisation de l'hospice du Mont-Cenis. Il fut rétabli canoniquement sous la direction de l'évêque de Chambéry, et passa, en 1825, sous celle de l'évêque de Maurienne.

Aux souvenirs historiques se rattachent les intérêts agricoles. Les chalets des plateaux du Mont-Cenis n'étaient exploités que par les Maurianais. Le Piémontais n'est pas né montagnard. Il est du Piedemont, comme on l'écrivait autrefois, traduction du *Pede montium.*

Tout faisait donc à la France un devoir de ne pas ébrécher l'arrondissement de Maurienne, de ne pas condamner des Savoyens à exercer leur industrie sur une terre étrangère.

Napoléon III n'a pas osé refuser le Mont-Cenis au cabinet de Turin, qui appuyait sa demande sur le principe des limites naturelles par l'arête des eaux pendantes. La borne a été placée à l'auberge de la Ramasse.

La paroisse et l'hospice ont dû être aussi attribués au diocèse de Suse. Seul l'évêque de Maurienne a maintenu énergiquement son droit d'en nommer le personnel.

II.

Il y avait sur le plateau le plus élevé du passage du Petit-Saint-Bernard un cromlech de 60 menhirs de granit de un mètre de hauteur, formant un cercle de 220 mètres. Les Romains l'avaient respecté, et avaient établi de chaque côté, pour leurs courriers, deux bâtiments dont j'ai pu préciser les ruines dans un *Mémoire sur les voies romaines de Savoie.* Une colonne en l'honneur de Jupiter marquait avec le cromlech la séparation de la Gaule et de l'Italie.

Dès Constantin, l'hospitalité chrétienne y fut exercée. Mais les Sarrasins s'étant emparés de l'*hospitium* pour y exercer le brigandage, saint Bernard de Menthon, entré dans le clergé d'Aoste, les en chassa, dota et agrandit l'établissement vers la fin du Xe siècle. Au XIIe, saint Pierre, archevêque de Tarentaise, en fut le second restaurateur. Dans l'impossibilité de maintenir les bâtiments au nord-est contre la violence des orages, l'hospice avait été rebâti à l'extrémité opposée du plateau sur le territoire de Tarentaise.

Respecté désormais par les intempéries, il ne le fut guère par les corps d'armée, notamment par les troupes françaises en 1691 et de 1704 à 1708.

En 1752, à la demande du roi de Sardaigne, le pape Benoît XIV détacha canoniquement de la juridiction du Grand-Saint-Bernard l'hospice du Petit-Saint-Bernard, et l'attribua à l'ordre des SS. Maurice et Lazare. On ne toucha pas aux confins de la province et du diocèse de Tarentaise dans lesquels il était situé.

En 1792, lors de l'invasion de la Savoie par les troupes de la République française, les limites internationales furent placées à la division des eaux, près du cromlech. J'en ai retrouvé trois, il y a vingt ans; elles portaient gravées, d'un côté, la Croix de Savoie; de l'autre, les lettres REP·FR·, c'est-à-dire *République française.* On y distinguait encore le plan des cabanes de la station douanière et la trace de plusieurs campements. C'est ainsi que la plus grande partie du plateau a fait partie du département du Mont-Blanc.

Puisqu'on avait adopté le principe des eaux pendantes au Mont-Cenis, à l'encontre de tous les souvenirs historiques et des conditions d'alpéage, il était le cas de maintenir ce principe au Petit-Saint-Bernard, où il se rattachait, de plus, soit à l'histoire, soit à l'exploitation des chalets par les habitants des communes de Versoie, de Séez et de Montvalezan.

L'Ordre des SS. Maurice et Lazare aurait pu continuer à posséder l'hospice, puisque absolument il y tenait, comme Victor-Emmanuel est resté proprié-

taire de l'établissement de Haute-Combe en Savoie, comme l'évêque de Maurienne nomme encore le recteur du Mont-Cenis.

L'article 3 de l'acte de délimitation portait « que la fixation de la limite de souveraineté ne portera aucune atteinte aux droits de propriété et d'usage, non plus qu'aux servitudes actives et passives des particuliers, des communes et des établissements publics des pays respectifs. »

Hé bien ! là encore la convention du 7 mars 1861 laissa au Piémont tout le plateau du Petit-Saint-Bernard avec l'hospice qui le termine du côté de la Savoie. Ce fut une défaite partout. On aurait dit que l'Empire n'avait qu'un souci : celui de se faire pardonner l'acquisition de la Savoie au principal, en sacrifiant tous les accessoires, qui ont pourtant leur valeur historique, industrielle et surtout stratégique, ainsi que le prouvent les restes de fortifications que le temps n'a pu détruire.

III.

Quant au col de la Seigne, passage également important entre les vallées de l'Allée-Blanche et des Glaciers, et marquant la ligne la plus courte de Turin à Genève par les cours de la Doire et de l'Arve, suivie à diverses époques par plusieurs corps de troupes, on n'a pas cru devoir en modifier les confins, parce qu'il n'y a aucun établissement. La pierre limite, plantée en 1792 et portant d'un côté FRANCE et de l'autre ITALIE, n'avait été renversée ni en 1796 lors de l'extension de la France jusqu'à Courmayeur, ni en 1814, lors du retour de la Savoie à ses princes. Elle y a attendu 1860. C.-A. DUCIS.

(A suivre.)

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1876

(Suite et fin.)

VII. EVAPORATION. — Nos expériences sur l'évaporation ont été commencées en 1875 avec un simple vase cylindrique exposé au soleil. Elles ont été poursuivies pendant l'année 1876 au moyen d'un évaporateur Piche placé à l'ombre. Les chiffres des deux années ne sauraient donc être concordants. Toutefois, nous croyons utile de les mettre en regard les uns des autres à titre de comparaison.

Hauteurs d'eau évaporée au soleil et à l'ombre à Annecy.

	1875	1876		1875	1876
Janvier......	0m000	0m000	Juillet.....	0m102	0m109
Février.....	0.004	0.000	Août......	0.122	0.105
Mars........	0.052	0.030	Septembre..	0.088	0.046
Avril.......	0.118	0.054	Octobre....	0.050	0.041
Mai.........	0.112	0.079	Novembre .	0.016	0.012
Juin........	0.064	0.080	Décembre..	0.000	0.007

Année 1875 (au soleil) : 0m728. Année 1876 (à l'ombre) : 0m563.

VIII. RADIATION SOLAIRE. — L'observatoire d'Annecy enregistre chaque jour, à midi, les températures de deux thermomètres conjugués dans le vide, placés au soleil, et la température à l'ombre d'un thermomètre ordinaire. Nous ne discuterons pas aujourd'hui ces résultats, qui pourront servir ultérieurement de point de départ à une étude actinométrique de nos climats de montagne; qu'il nous suffise, quant à présent, de faire connaître les maxima obtenus dans chacun des mois de l'année, en renvoyant, pour plus de détails, aux tableaux météorologiques publiés mensuellement dans cette *Revue*.

Températures maxima à midi.

DATES.	Thermomètre ordinaire à l'ombre.	AU SOLEIL, DANS LE VIDE	
		Thermomètre nu.	Thermomètre noir.
23 janvier 1876...	5°7	14°0	27°0
9 février	— 3 5	17.5	34.5
15 mars	14 0	28.5	38.5
27 avril..........	15.5	38.5	43.0
31 mai...........	26.4	35.5	47.3
7 juin...........	30.0	38.0	50.0
31 juillet.........	30.8	41.0	— (1)
16 août..........	28.4	39.0	55 0
21 septembre......	19.5	32.1	51.8
12 octobre........	26.4	38.0	57.0
13 novembre......	5.2	25.3	39.2
2 décembre......	15.8	20.5	35.5

(1) Le thermomètre noir a eu sa boule brisée le 21 juin, sans qu'on puisse indiquer la cause de cet accident. Le constructeur prétend que cela arrive quelquefois. Notre instrument n'ayant été remplacé que le 7 août, il y a une lacune d'un mois et demi dans cette série d'observations.

IX. HAUTEURS DU LAC D'ANNECY. — Pendant les grandes pluies de mars, qui ont donné lieu à tant d'inondations dans le centre de l'Europe, le lac d'Annecy a monté, lui aussi, d'une manière à faire craindre un débordement. Le niveau des rues principales de la ville n'étant qu'à 2 mètres en moyenne au-dessus du zéro de nos échelles d'étiage, et celui des routes qui longent le lac se trouvant quelquefois plus bas encore, il ne faudrait pas, en effet, une bien forte crue pour les submerger. Heureusement, le bon état des canaux de vidange et l'augmentation de pente qu'ils doivent aux travaux de redressement exécutés le long de leur cours, il y a une trentaine d'années, sont de nature à nous rassurer contre tout danger. Mais, avant que l'on n'eût pris ces mesures préservatrices, les inondations n'étaient pas rares à Annecy. On en jugera par la liste ci-après, où nous avons exprimé la hauteur des eaux en fonction du zéro de nos échelles actuelles, d'après les indications des mémoires contemporains.

DATES DES INONDATIONS	HAUTEUR	DATES DES INONDATIONS	HAUTEUR
15 janvier 1651.....	2m70	28 décembre 1801...	1m70
28 février 1658.....	—	5 mars 1806......	—
21-28 février 1711...	3.10	— février 1807.....	1.68
22 octobre 1740....	—	15 juillet 1816.....	—
25 juillet 1758.....	2.00	18 novembre 1840..	1.62
26 novembre 1778..	—	14 mars 1876......	1.32

Bien que la crue de 1876 n'ait pas causé d'inon-

dation, elle figure dans cette liste comme étant la plus forte crue observée à Annecy depuis 1840. Notre zéro est à la cote $446^{m}275$; il correspond à l'étiage du mois d'août 1862. On avait vu les eaux 1 mètre plus bas en septembre 1857. Mais c'était une sécheresse extraordinaire; à partir de 1862, l'étiage n'est descendu que deux fois au-dessous de zéro : le 21 octobre 1864 et le 13 septembre 1868, chaque fois de 5 centimètres seulement (1).

X. Hauteurs du lac Léman. — Le régime du lac de Genève est remarquable par sa régularité. Il a ses plus hautes eaux entre juillet et août, à l'époque de la grande fonte des neiges dans les glaciers; il baisse ensuite lentement jusqu'au milieu de l'hiver, éprouvant çà et là quelques oscillations peu importantes sous l'action des pluies. Son étiage se produit généralement en février; il monte quelquefois en mars et avril, mais sa véritable crue ne commence d'ordinaire qu'avec les chaleurs de mai; c'est à partir du milieu de ce mois qu'elle se dessine fortement et sans interruption, pour atteindre son point culminant vers la fin de juillet ou les premiers jours d'août, ainsi que nous l'avons dit.

Le lac d'Annecy, qui n'est pas alimenté par des glaciers, reçoit habituellement son plein à l'époque de la première fonte des neiges, c'est-à-dire en mars, tandis que son étiage a lieu en septembre, lorsque cessent les chaleurs. Son régime est en quelque sorte l'inverse de celui du lac Léman.

Voici le tableau des plus basses et des plus hautes eaux de ce dernier depuis 1860, telles qu'elles ont été observées à Evian par le service des Ponts et Chaussées. Il en ressort que la crue de 1876 est la plus forte qu'on ait enregistrée depuis dix-sept ans, et que le plus bas étiage fut celui de 1860. Le zéro de l'échelle d'Evian est à $371^{m}92$ au-dessus du niveau de la mer; il est de $0^{m}63$ plus élevé que celui du limnimètre de Genève.

Régime du lac Léman à Évian.

ANNÉES	ÉTIAGES	HAUTES EAUX
1860.....	— $0^{m}01$ le 27 février.	$1^{m}42$ le 5 septembre.
1861.....	0.16 le 1er février.	1.62 le 21 août.
1862.....	0.06 le 29 décembre.	1.25 le 10 août.
1863.....	0.07 le 1er janvier.	1.36 le 6 juillet.
1864.....	0.08 le 17 février.	1.45 le 11 août.
1865.....	0.11 le 15 février.	1.50 le 1er septembre.
1866.....	0.34 le 13 avril.	1.82 le 16 août.
1867.....	0.34 le 29 décembre.	1.85 le 6 juillet.
1868.....	0.12 le 28 février.	1.69 le 19 août.
1869.....	0.27 le 24 novembre	1.59 le 7 août.
1870.....	0.12 le 25 février.	1.60 le 11 août.
1871.....	0 30 le 1er février.	1.76 le 27 juillet.
1872.....	0.19 le 3 janvier.	1.82 le 9 août.
1873.....	0.37 le 23 février.	1.87 le 3 août.
1874.....	0.02 le 21 mars.	1.74 le 16 août
1875.....	0.15 le 31 mars.	1.74 le 15 juillet.
1876.....	0.14 le 16 février.	1.91 le 26 juillet.
Moyennes	$0^{m}17$ le 3 février.	$1^{m}65$ le 7 août.

XI. Orages. — Deux orages en mai, sept en juin, un seul en juillet, quatre en août, trois en septembre, un en octobre et un dernier le 20 décembre pour clore la série, tel est le bilan de l'année 1876 sous ce rapport. En tout dix-neuf orages, ce qui est un chiffre bien au-dessus de la moyenne connue à Annecy, laquelle ne dépasse pas six à sept. Fort heureusement la plupart se sont passés sans grêle, aussi les récoltes n'ont-elles pas été ravagées comme elles le furent antérieurement par l'orage du 8 juillet 1875, par exemple, et par celui du 30 juillet 1872, où l'on recueillit des grêlons qui pesaient jusqu'à 250 grammes.

Nos orages nous viennent ordinairement du sud-ouest; mais souvent aussi on les voit remonter le cours des vallées, sans égard à leur direction : ils s'annoncent d'abord par des vapeurs, rarement par des cirrus, puis par des nuages qui s'épaississent et s'abaissent de plus en plus. On sent qu'en même temps l'atmosphère se charge d'électricité, et si l'on observe le baromètre plusieurs fois dans le jour, on reconnaît que sa descente est irrégulière et saccadée. La même chose à peu près se passe en hiver en temps de neige, et, à l'appui du baromètre, il y a d'autres pronostics pour annoncer qu'il neigera, au moins un jour à l'avance; mais il semble difficile d'avoir encore une telle précision pour les orages : à la vérité, on pourrait prédire un temps orageux pour le lendemain, mais la chute de l'orage est soumise à trop de circonstances encore mal définies pour qu'on se risque à l'annoncer. Il y a des zones orageuses qui couvrent quelquefois plusieurs départements : que l'étincelle parte en un point, l'orage éclate presque simultanément sur toute la surface et il est déjà trop tard pour envoyer un avertissement par télégraphe; d'autres fois, au contraire, l'orage se dissipe sans tomber.

XII. Résumé agricole. — Les gelées du milieu d'avril ont nui beaucoup à la floraison des arbres fruitiers. On a obtenu très peu de cerises et presque pas de prunes, de poires, de pommes, ni de noix. Bonne saison de fourrages, du moins en ce qui concerne la première coupe, car les regains ont été compromis par la sécheresse qui a régné tout juillet et une partie d'août. En revanche, grâce à cette sécheresse, la récolte des céréales s'est effectuée dans de bonnes conditions et le résultat, sous ce rapport, laisse peu à désirer. Une autre accalmie d'une quarantaine de jours s'est présentée entre les mois d'octobre et novembre. Elle a favorisé la cueillette des pommes de terre, qui a été très abondante, ainsi que les vendanges, dont on a eu lieu d'être satisfait comme qualité. Mais les gelées d'avril et les grosses pluies de juin ont sensiblement amoindri la quantité, qui n'a pas dépassé, autour d'Annecy, les 2/5 d'une année ordinaire. E. Tissot.

ÉTUDE PHILOLOGIQUE SUR LE MOT *TSAR*

(Suite et fin)

III

DE L'ORIGINE DE LA FORME *CZAR*

En 1549 parut à Vienne (Autriche) sous le titre

(1) Voir le tableau des étiages et des hautes eaux du lac d'Annecy, de 1862 à 1872, dans la *Revue savoisienne* de février 18 6.

de *Rerum Moscovitarum Commentarii* un livre qui eut alors un succès prodigieux. Non seulement cet ouvrage eut plusieurs éditions en quelques années, mais encore il fut traduit en allemand, en tchèque (bohémien), en polonais et en italien. Indépendamment de son mérite, il empruntait certain éclat du nom de son auteur, le baron de Herberstein, qui avait été tour à tour ambassadeur en Danemarck, en Pologne, en Russie et en Turquie, et qui jouissait de la réputation d'un diplomate distingué et d'un homme d'esprit et de savoir. Les événements contemporains ne furent sans doute pas non plus étrangers au succès de ce livre. Les Turcs s'avançaient à pas de géant vers le centre de l'Europe, tandis que les Russes secouaient le joug deux fois séculaire d'une autre puissance venue de l'Asie. L'Occident qui n'avait pas vu sans effroi les Turcs sous les murs de Vienne (1529), commençait à se préoccuper des événements qui se passaient en Orient et à s'intéresser à cet empire chrétien, encore complétement inconnu, qui venait de détruire le royaume tatare de Kazan (1552). Le livre de Herberstein sur la Russie arrivait donc fort à propos pour satisfaire cette légitime curiosité de l'Occident. Or, dans cet ouvrage qui parut deux ans après que Jean-le-Terrible eut pris officiellement le titre de *tsar*, on trouve une dissertation très curieuse sur la signification et l'origine de ce mot, qui s'y trouve écrit par *czar*. Citons le passage :

« Depuis Ruric jusqu'au prince actuellement ré-« gnant, (Basile Ivanovitch ou Basile IV, 1505-« 1533) aucun d'eux n'a porté d'autre titre que « celui de grand-duc de Wladimir, de Moscou, etc., « excepté Jean Vaciliévitch (1462-1505) qui s'inti-« tulait Seigneur de toute la Russie *(Dominus totius* « *Russiœ)*. Or celui-ci (Basile IV) s'attribue et le « titre et le nom de *Roi*, mais le monde lui donne le « titre d'*Empereur*. Comme cette erreur est très « répandue, je me vois dans la nécessité de la rec-« tifier, en montrant comment elle s'est répandue et « en expliquant la véritable signification du mot « *czar*. *Czar* veut dire Roi, mais comme dans la « langue slavonne vulgaire, le mot *César* employé « par les Polonais, les Tchèques et tous les autres « Slaves pour désigner l'empereur (d'Autriche), a « l'accent sur la dernière syllabe, *César* est devenu « *czar*. Sous le nom de czar, tous ces peuples n'en-« tendent parler que de l'empereur (du Saint-Em-« pire). Or, voici ce qui est arrivé. Une fois, les « interprètes russes ayant entendu que des étrangers « donnaient ce nom au grand-duc de Moscovie, il « leur vint l'idée d'en faire autant, et c'est ce qu'ils « firent. Après cela ils prétendirent que *czar* vou-« lait dire plus que roi, quoique ces deux termes « signifient la même chose. »

Cette dissertation dont je ne cite qu'une partie, est d'une habileté consommée. Ce n'est qu'un tissu d'erreurs et de mensonges, mais aux yeux des diplomates, paraît-il, le but justifie les moyens. Je n'entreprendrai pas ici de démontrer que le but de Herberstein, en écrivant cette dissertation, était de bien faire comprendre à tous les Slaves, notamment aux Slaves sujets du Saint-Empire, qu'il n'y a qu'un seul César au monde, l'Empereur du Saint-Empire, que c'était par suite d'une erreur grossière, d'une faute de langage, que quelques-uns croyaient qu'il y avait un *César* en Russie; cela m'entraînerait dans de trop grands détails. Ceux qui désireraient s'édifier à cet égard, trouveront à la fin de mon ouvrage « La Statistique aux prises avec les Grammairiens » (1), un article où j'ai relevé toutes les erreurs et les faussetés commises sciemment par l'habile diplomate dans un but évidemment politique.

Comme dans tous les ouvrages historiques allemands, français, italiens, tchèques, polonais ou latins, qui ont paru de 1500 à 1549, je n'ai découvert nulle part la forme *czar*, et que depuis la publication des *Rerum Moscovitarum Commentarii*, on trouve ce mot écrit tantôt par *czar*, tantôt par *tsar* *(tzar, zar)*; par *czar*, chez tous les auteurs qui citent cet ouvrage, par *tsar* au contraire chez ceux qui ne le citent pas, et qui ne paraissent pas l'avoir lu (2), je n'hésite pas à en attribuer la paternité à Herberstein.

En outre, comme aucune langue de l'Europe ne représentait alors le son *ts* par *cz*, il faut admettre que cette orthographe est de son invention. Dans cette hypothèse, tout s'explique facilement : il a sacrifié la vraie représentation du son à des préoccupations étymologiques; en un mot, il a écrit *czar* pour mieux faire ressortir le rapport qu'il a avec *César*.

Pour ne rien omettre, je dois avouer qu'il existe un ouvrage latin (3) imprimé à Cracovie en 1517, qui, s'il ne nous était pas parvenu d'autres livres polonais de cette époque, pourrait faire penser que l'orthographe polonaise n'était pas encore fixée alors; mais un examen approfondi démontre que cette édition est très fautive, et que l'auteur, embarrassé dans la transcription des noms slaves où se rencontrent les sons *ch, tch, ts*, qui sont inconnus à la langue latine, les représentait tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, sans système arrêté. Dans le même traité, on trouve également le mot *czar*. Voici le passage où il se rencontre : « Le cinquième em-« pereur, né de Tamerlan, fut *Temir czar*. Le « sixième fils de Temir czar fut *Macmet czar*, le-« quel engendra *Acmet czar*. » Il est évident que *cz* représente ici le son *ch* et que *czar* n'est autre chose que le mot *chah* qu'on trouve souvent avant ou après les noms des successeurs de Tamerlan et des grands Mogols, comme Chah-Rokh, Ahmed-Chah, Mohammed-Chah, etc. Il n'y a donc pas lieu de modifier nos assertions sur l'origine de *czar*.

De tout ce qui précède, il s'ensuit :

1° Que la véritable prononciation de ce mot est *tsar*, et que par conséquent il faut écrire *tsar* et non *czar*;

(1) *La Statistique aux prises avec les Grammairiens, ou Essai sur les moyens de simplifier l'étude du genre des substantifs et celle de la conjugaison*. Paris, chez Vieweg, rue Richelieu, 67; Annecy, chez Burnod et chez L'Hoste.

(2) Ainsi, pour ne parler que des auteurs français, je citerai Margeret *(L'Empire de Russie*, 1606) et notre grand historien De Thou. Il est facile de voir que l'ex-capitaine des gardes du corps de Boris Godounof et du faux Démétrius, n'a pas lu Herberstein; on trouve chez lui *tsar* et *zar*, tandis que De Thou écrit *Ciarius*, czar ou tsar *(Historia mei temporis, lib.* 76, § 13). Parmi les auteurs qu'il cite, figurent les noms de Herberstein et de Margeret.

(3) *Tractatus de duabus Sarmatiis, doctore med. Miechowo.*

2° Que ce mot nous est venu du russe, que le russe l'avait reçu du bulgare, lequel l'avait tiré du mot latin César;

3° Que la forme *czar* n'est pas d'origine polonaise, comme le disent Littré et autres savants, qu'elle ne date que de 1549, et qu'elle est le résultat des préoccupations politiques et étymologiques de Herberstein.

A. Constantin.

FLORE DE LA DENT DE LANFON

(Suite)

Le jeudi 1er juin 1876, sous le patronage assez virtuel de saint Fortuné, (d'autres calendriers disent de saint Pamphile), nous voulûmes enfin nous soustraire à la pénible réclusion à laquelle nous avait condamné la rigueur d'un hiver exceptionnellement prolongé, et inaugurer nos courses de montagne. Le mois de mai n'avait donné à Annecy qu'une température moyenne de 11°87, inférieure de 5° à celle du même mois en 1875, et la moyenne des *minima* n'était que de 5°97; ajoutons à ces conditions peu favorables 12 jours de pluie ou de neige, 15 à Thônes, 16 à l'abbaye de Tamié, et l'on comprendra que, cette année du moins, la végétation de nos montagnes ne devait avoir que trois mois pour se développer, que le printemps eut réellement lieu pour elles du 1er au 25 juin, l'été du 25 juin au 15 août environ, et l'automne du 15 août à la fin de ce mois; car nous ne saurions compter septembre, tout étant à cette époque ou sec ou récolté. On se fait difficilement dans les grandes villes de l'intérieur à cette longue somnolence de la nature alpestre, et l'un de nos plus savants correspondants se propose de venir étudier sur place les plantes de la Tournette au mois de mai prochain. Il ne sera donc pas inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs nos désenchantements personnels et de dresser rapidement une sorte de tableau comparatif de l'état exact de la végétation pendant le mois de juin 1876 sur les trois sommets que nous explorons habituellement. Les dates ont pour le botaniste une éloquence aussi brutale que pour l'historien : seules, elles rendent un peu de vie aux cadavres de nos herbiers, et permettent d'établir des rapprochements concluants, un commencement de synthèse.

L'excursion que nous allons raconter ne s'est étendue qu'à la partie nord de la Dent de Lanfon ; nous avons précédemment décrit le col des Nantets au 15 juin : ce laps de temps était nécessaire, on le verra, pour compenser la différence d'altitude et les désavantages de la configuration du terrain. Le 8, nous trouvions les prairies du Semnoz émaillées de *Geum montanum,* de *Potentilla aurea* et *tormentilla,* de *Viola calcarata* avec sa variété à fleurs jaunes *(Viola Zoysii),* d'*Arabis stricta,* de *Potentilla micrantha,* de *Bellidiastrum Michelii* haut de 4 ou 5 centimètres, d'*Orchis viridis, latifolia* et *mascula,* et enfin de *Polygala amara.* Au pied des arbres tombant de vétusté fleurissait le *Daphne mezereum;* on foulait partout le *Carex prœcox,* et les belles corolles violettes du *Geranium sylvaticum* s'effeuillaient sur le sentier de Leschaux. Mais la prairie était humide encore, les bas-fonds remplis de neige, et le sommet seulement laissait prévoir les tapis plus tard si serrés de *Plantago alpina* et *fuscescens;* à peine y voyait-on poindre les feuilles du *Nigritella angustifolia* ou orchis vanille, et le *Ranunculus montanus,* rare encore, n'excédait pas trois centimètres. La soldanelle et les crocus bordaient avec quelques *Homogyne alpina* la neige entassée au pied de l'escarpement du signal, et le chalet de Jean Gonthier s'ouvrait pour la première fois; peu de bétail dans les pelouses; le son lointain de quelques clochettes annonçait qu'on le dirigeait seulement vers sa station d'été; la nature se réveillait. Autour du chalet, nous récoltions le *Gagea Liottardi,* le *Chenopodium bonus-Henricus,* la variété *subsericea* de l'*Alchemilla vulgaris,* et plus bas, dans ces friches, d'où l'on exporte ordinairement de si grandes quantités de fraises et de framboises, le *Primula officinalis,* le *Veronica serpyllifolia,* le *Viola sylvatica* à fleurs blanches, le *Potentilla fragariastrum,* le *Cardamine pratensis,* et le *Ranunculus platanifolius* en boutons plus ou moins formés; ce n'est qu'en face de Quintal que cette dernière espèce était épanouie, à côté du *Dentaria pinnata,* et nous n'avons vu qu'à la croisée des chemins de Sainte-Catherine et des Puisots le cresson de nos jardins, *Cardamine sylvatica* de Koch.

Le 22, tandis que depuis les Blonnières jusqu'au chalet Chappuis, les *Geranium,* les grandes orchidées, les centaurées et les *Anthriscus* s'élevaient audessus des genoux du touriste et le couvraient de rosée, le Parmelan était nu, triste, sibérien. Dans le sentier boueux et peu rassurant qui longe le dernier ravin, nous arrachions des touffes de *Hutchinsia alpina* dont la petite corolle éblouit par l'éclat de sa blancheur, nous faisions des prodiges de gymnastique pour cueillir, à la pointe du couteau sans perdre l'équilibre, le plus possible de grassettes des Alpes, et bientôt l'aîné des fils Clavel, formant un portevoix de ses deux mains nous annonçait à son père pour nous garantir des pierres qu'en grimpant les chèvres nous décochaient à l'envi. Il n'est pas de notre sujet de dépeindre le curieux tableau de notre campement sur l'herbe de l'un des paliers du Grand-Montoir avec le père Clavel, son second fils, ses chèvres aux précieuses mamelles, et leur gardien Marquis aux poumons infatigables, aux dents toujours prêtes. Ce serait nous exposer à une infériorité trop flagrante, et faire preuve d'une critique trop peu judicieuse, que d'aborder les descriptions de cette nature dont une plume mieux taillée que la nôtre s'est légitimement acquis le monopole. Rentrons humblement, et non sans jeter en arrière un regard piteux sur les champs si séduisants de l'esthétique, dans nos fonctions de greffier, d'enregistreur de la végétation et de ses dates. Ici, peu de chose : au bas de la cheminée et dans toutes les fissures du roc, le *Biscutella lævigata* étale ses panicules jaunes et déjà le double disque de ses silicules, et le *Kernera saxatilis* ondule à toutes les corniches, sur toutes les pierres qui font saillie; sur les pelouses du dernier tiers, nous ne voyons que le pas-d'âne des Alpes *(Homogyne alpina),* quelques taches de *Gentiana*

verna, et des globulaires aux fleurs sessiles et encore entourées des feuilles sèches de l'automne.

Bientôt apparaissent les soldanelles; notre caravane traverse trois ou quatre cents mètres de neige, et la petite fontaine du sommet n'est qu'un morceau de glace. Autour du chalet mieux exposé nous intriguons notre hôte en extirpant avec leurs bulbes assez profonds les *Gagea Liottardi* fleuris comme au Semnoz le 8, comme aux Nantets le 15; en nous conduisant pour la nième fois auprès de la croix pour nous montrer son Dingy, le père Clavel nous réclamait la panacée de la région, l'*Arnica montana;* mais le *tabac des Vosges* sortait à peine de terre, et nous n'avons jamais eu le don des miracles. Aussi, *vu* l'absence de l'*Arnica*, *considérant* la maigreur de l'herbe, *attendu* la rareté de l'eau et l'état des chemins cachés sous la neige, le père Clavel décréta qu'il ne ferait pas monter ses vaches avant *la Saint-Pierre*. Et pourtant ce même jour, en ce moment même, le thermomètre accusait à Annecy 25°5; plus tard il s'élevait à 30°, et, le soir, des éclairs nous retraçaient, au bruit du tonnerre et au milieu d'une grande pluie d'orage, le chemin parcouru, et sillonnaient la crête du Parmelan où nos amis les chevriers n'avaient pas jugé à propos de les attendre.

Trois semaines auparavant déjà, il faisait bien chaud en passant à 6 heures du matin dans le village de Bluffy! Croyant connaître à fond ces parages et impatient d'étudier en détail le col des Nantets et la roche de Muraz, nous évitons Villars-Dessus et, traversant une ferme isolée à mi-côte, nous montons gaiement dans les clairières, assuré, pensions-nous, d'abréger considérablement le trajet et de rejoindre le chemin du ruisseau d'Alex au moins à la hauteur des dernières prairies et des forêts de sapins qui les entourent. Hélas! la montagne ne connaît pas la loi des hypoténuses, et d'ailleurs saint Fortuné et saint Pamphile devaient nous traiter en mécréant, tout au plus nous soutenir sans nous les ménager dans les accidents et les épreuves d'une journée fatigante et non exempte de dangers parfois sérieux. La vie s'animait partout : les paysans montaient dans les couloirs de la forêt; devant nous, retentissaient la hache et les chants des bûcherons; l'herbe était tout humide de rosée. En côtoyant un premier bois, nous ouvrons avec empressement notre boîte à la plus belle de nos prêles, l'*Equisetum sylvaticum*, dont les verticilles en parasol contrastent si agréablement par la pâleur de leurs rameaux quadrangulaires avec les feuilles plissées de l'*Alnus viridis* sous lequel il croît.

Notre sentier ne tarde pas à se perdre dans les coupes, sous les branches des sapins abattus, et nous allons tout droit à un premier ravin transversal aussi pénible à remonter que scabreux à descendre; une fois sur l'autre berge nous escaladons les troncs d'arbres, nous écartons les broussailles, nous nous faisons déchirer avec d'autant plus d'ardeur que dans un lointain qui semblait peu distant des voyageurs consultaient les bûcherons pour savoir s'ils étaient bien dans le chemin du col, et que la réponse de ceux-ci nous avait paru approbative. Mais elle est large et ondulée cette base de la Dent de Lanfon; nous commencions seulement à le soupçonner. Telle est cependant l'outrecuidance du touriste aventurier accoutumé à s'orienter dans les collines des terrains jurassiques, que nous eûmes beaucoup de peine à écouter les avertissements des braves gens qui nous apostrophaient de loin et ne comprenaient pas où tendait notre course échevelée. Ils réussirent à nous faire accepter la situation et nous prouvèrent que nous aurions « meilleur chemin » à monter tout droit sous les rochers pour de là reprendre le *chemin des vaches*. Tout droit était le mot; et même nous dûmes nous maintenir tant bien que mal sur l'arête vive qui sépare deux ravins dont l'un, plus à l'est, est à peu près infranchissable. La sueur ruisselait, des bouffées d'une vapeur tiède s'échappaient du sol, nous glissions à chaque pas sur les feuilles sèches des sapins et, pour indemnité, nous cassions quelques tiges de *Polygonatum verticillatum* que prévoyant une récolte moins banale nous rejetions aussitôt.

A 8 heures et demie nous atteignions la lisière de la forêt, ayant devant nous sous un angle des plus aigus une prairie encadrée de taillis, vaste rectangle que nous mîmes une heure à gravir. Mais on se fait difficilement une idée du plaisir et de la surprise que l'on éprouve quand, après avoir écarté les buissons et les ronces et enjambé le fossé, on va retomber en pleine lumière sur un lit d'*Anemone alpina*, d'*Homogyne alpina*, de *Lathyrus macrorhyzus* et de *Luzula nivea*. Ce que nous disons doit être pris à la lettre : la zone alpestre commence au rebord même du fossé, et avec la prodigalité de ses prairies vierges qui ressemblent bien peu à celles de nos plaines. Il y avait alors 20° au jardin public d'Annecy. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous étions là, 1er juin, en plein printemps. Un peu plus haut nous constatons, il est vrai, le passage assez récent du gros bétail, et nous aurions évidemment trouvé et suivi le sentier qui s'oblitère toujours dans les prairies, si au bord du bois nous n'avions eu à récolter une plante nouvelle, plante de printemps, mais entendons-nous, du printemps des hautes Alpes. C'étaient les pieds femelles du *Petasites niveus* très développés et dont çà et là les feuilles avaient acquis déjà une assez belle dimension.

Momentanément délassé par la découverte de cette tussilaginée peu commune rapportée uniquement des Contamines à l'herbier de la ville d'Annecy, nous continuons à suivre notre « meilleur chemin » tout droit vers la Dent de Lanfon; un ramoneur nous aurait apparemment distancé. Bientôt, en effet, on s'engage à nouveau dans la forêt, mais dans une forêt où rien ne végète plus, que les pluies de l'hiver ont bouleversée, dont elles ont déraciné tous les arbres et où la terre même vous refuse un appui d'un instant. Plus d'une fois nous redescendîmes avec le tronc dont nous avions saisi les brindilles; plus d'une fois nous renonçâmes à triompher d'obstacles au-delà desquels nous n'apercevions rien, pas même la neige qui pourtant n'était pas loin de nous. Saint Fortuné et saint Pamphile nous réservaient d'autres épreuves et, à la force du poignet, tantôt dessus, tantôt dessous les arbres renversés et sans résistance, nous abordâmes enfin à la seconde prairie, ou mieux à la place où elle devait apparaître dans dix

ou quinze jours. En ce moment nous n'y trouvâmes que de la neige et, sur les tumulus où le soleil l'avait fait fondre, des foules de soldanelles que nous avons cueillies jusqu'à satiété. La *Dent* n'est plus qu'à quelques pas; mais ces quelques pas il faut une demi-heure pour les faire.

Nous espérions découvrir un passage, une dépression dans le rocher, et gravir par là cet énorme entassement d'aiguilles et de blocs éraillés sur lesquels l'œil ne distingue que des arbrisseaux rabougris, et dont les aigles seuls semblent connaître les recoins et les secrets. Nous étions bien épuisé : nous nous sommes aperçu qu'un *Prunus* ou un *Cratægus* nous avait labouré la jambe au point de nous laisser la trace ineffaçable de ses caresses. Il fallait poursuivre cependant. Une dernière flaque de neige était encadrée de crocus; sans nous y arrêter, nous cueillons dans les excavations des rochers tombés de la montagne des rosettes de *Pinguicula alpina* non développés, et nous arrachons des *Arctostaphylos alpina* dont les rameaux enchevêtrés couvrent presque totalement la pierre de leurs feuilles sèches; cet arbuste était en pleine floraison; mais il n'est pas aisé de voir tout de suite ses petits grelots d'un blanc verdâtre perdus sous les feuilles de l'année précédente, les nouvelles se montrant seulement un peu plus tard. Nous gravissons une espèce de sentier à demi-tracé dans les éboulis jusqu'aux abords de la gorge supposée et dont l'exploration cesse bientôt de nous séduire. Au-dessus de nous, des *Primula auricula* s'épanouissent insolemment dans les trous mousseux du rocher.

La montre consultée, nous changeons notre programme, content d'une demi-herborisation qui n'y figurait pas : nous laissant cheoir sur les pierres, arc-bouté contre un buisson, nous déjeûnons dans cette attitude semi-nomade tandis que nos regards errent mélancoliquement au-dessous de notre habitacle improvisé; l'herbe y était sèche et couchée comme après une inondation désolante et prolongée, aucune verdure n'y annonçait le renouveau, et pourtant la végétation y était encombrante à pareille date une année auparavant; en ce moment ce n'étaient que des steppes attristantes d'où l'œil se détournait au plus vite pour mesurer l'espace. Le gîte ne prêtait guère à l'esquisse d'un tableau, quels que fussent les charmes d'un panorama sans limites bien précises; car nous avions eu de la peine à caler notre boîte qui, ouverte, nous fournissait la table, et, assez mal calé nous-même, nous n'eûmes, le repas fini, qu'à rapprocher tous nos appareils et à obéir tranquillement pour plus de célérité aux lois si commodes du plan incliné, quand surtout une grande lassitude vient s'ajouter à quelques lésions des chairs ou de l'épiderme. Ce n'est donc pas sur la tête que nous, cette fois du moins, nous redescendimes au pied des roches. Cependant le système de schlittage que nous adoptions n'est pas exempt d'inconvénients et les tailleurs seuls auraient de bons motifs de le répandre. Ces inconvénients, nous n'y avons songé qu'au retour, sur la route, au moment d'entrer à Veyrier, et, vérification faite, nos appréhensions étaient si largement fondées que, sans la longueur obligée d'un vêtement dont les poches sont toujours trop exiguës, il n'eût fallu pour constater l'énormité du scandale ni les bésicles d'Harpagon ni les yeux plus clairvoyants des Zoïles ou des Thersites, flâneurs salariés alors pour contrôler et colorer officieusement les moindres actes, les incidents les plus intimes de notre chétive existence. Mais là haut la besogne nous appelait; nous n'avions le loisir de penser ni à la ténuité des coutils actuels ni à l'inconstitutionnalité de notre accoutrement, moins encore aux piètres individus qui en rougiraient ou feindraient d'en rougir sur le pont d'Annecy : ils étaient trop bas pour nous, et nous avions trop à faire.

En effet, à peine avions-nous repris une position à peu près verticale et commencé à longer les roches que nous nous exclamions devant une splendide tenture de *Saxifraga oppositifolia* déjà bien flétrie. MM. Grenier et Godron indiquent cette belle espèce sur « quelques-uns des plus hauts sommets du Jura (La Dôle, Le Reculet, etc.), de l'Auvergne, les Alpes et les Pyrénées, juin-juillet. » M. l'abbé Puget l'a récoltée le 7 août 1857 au sommet de la Tournette; l'herbier de Savoie la possède aussi du col de Balme; nous l'avons vue très abondante au pied du Granier, formant une véritable couche d'humus pour les rhododendrons gigantesques qui croissent à la limite du Dauphiné et de la Savoie, au milieu des masses calcaires qui gisent là depuis le terrible éboulement du 27 novembre 1248. Le 10 août 1875 nous l'avons arrachée des parois humides du Parmelan, au-dessus d'une petite corniche où l'on peut arriver par le chalet Chappuis; mais c'était la première fois, au pied de la Dent de Lanfon, que nous la voyions en fleurs. Plus nous descendions, moins la fructification en était avancée : enfin nous apercevons une grotte d'un dessin fort régulier, s'ouvrant au niveau du sol, d'une profondeur de 2 mètres au plus sur $0^{m},80$ ou $0^{m},90$ de cintre; cette grotte, abri nocturne que nous craindrions franchement de sentir brusquement partagé, était munie à son entrée d'un tapis de cette saxifrage en pleine floraison; les corolles bleues plus grandes que dans la plupart des autres espèces commençaient à passer au violet, mais à l'intérieur de la grotte elles avaient encore leur teinte primitive et les rameaux, ordinairement courts, trapus, et feuillés avec l'aspect imbricatif d'une mousse, s'allongeaient considérablement en laissant entre les paires de feuilles un interstice qui en change entièrement le facies.

La matinée s'avançait; nous avions dépassé l'angle nord-est de la Dent, et la neige qui se partageait avec les éboulis pierreux les approches de la montagne ne nous invitait que médiocrement à la contourner. Le poids de notre boîte nous avertissait que l'herborisation ne serait pas nulle; nous accélérons en conséquence le pas dans la direction du ruisseau d'Alex. Cette descente est dangereuse : à tout instant le pied glisse entre des pavés à peu près cubiques de $0^{m},40$ de côté; tout-à-coup, distrait par nos pensées et l'exploration des rochers qui forment une assez longue muraille dans cette maigre forêt, nous nous agenouillons sans nulle préméditation assurément sur l'arête aiguë de l'un de ces blocs; nous avouons qu'un miracle seul a dû nous épargner une fracture du tibia; mais les saints Fortuné et Pam-

phile, patrons de cette journée, nous ont laissé la douleur et la claudication jusqu'à domicile. Sans récriminer contre cet arrangement, heureux d'en être quitte à ce prix, nous avisons un filet d'eau que la neige grossissait peu à peu : bientôt ce filet d'eau devient un ruisselet qui féconde le bois, le rend assez ombreux, et développe en courant une végétation riante à laquelle nous ne nous attendions guère. Il y avait bien quelques *Catha*, des *Ficaria*, des tussilages, des petasites ; mais ce qu'il ne nous avait jamais été jusque là donné d'admirer, ce que l'on ne connaît pas dans nos Vosges, c'est la luxuriante bordure de *Viola biflora* qui, en dépit de la réputation bien gratuite de modestie faite à ce genre si multiple, étalait au soleil à travers le feuillage ses corolles jaunes aux stries brunes ; la souche en est écailleuse et produit sur une étendue considérable des tiges souterraines d'où s'élèvent partout des pédoncules florifères et des feuilles radicales ; mais cette belle espèce est d'une étrange fragilité, et nous ne pensons pas qu'on ait eu encore la précaution d'aller la récolter avec une bêche afin d'obtenir par un lavage minutieux le pied tout entier avec ses innombrables ramifications que d'ailleurs nos herbiers ne pourraient loger ; nous nous bornons à l'arracher au vol, et nos échantillons ne rappellent que bien faiblement les touffes admirables que forme le long de nos eaux vives de montagne ce mystique emblême de la modestie. Le ruisseau où elle est si abondante ne tarde pas à rejoindre le nant d'Alex ; mais au rond-point ménagé par la nature au-dessus de ce confluent nous retrouvons le *Petasites niveus* déjà récolté dans la prairie ; cette fois les individus hermaphrodites se mêlent aux individus femelles.

Une halte un peu longue sous ce délicieux bocage avait engourdi nos jambes endolories, épuisé nos provisions et permis aux gros nuages noirs de la Tournette de couvrir entièrement l'étroit vallon au milieu duquel nous étions assis. Notre indécision fut sérieuse ; nous ne voulions pas ajourner la course projetée au col des Nantets ; mais où mettre nos plantes ? où renouveler nos vivres et nos forces ? le lendemain nous paierions certainement par une incapacité de travail plus ou moins prolongée un surcroît de fatigue peut-être inutile. Le devoir parlait : nous reprenons silencieusement le chemin d'Annecy. Nous achevâmes bien machinalement la descente, si machinalement même que nous n'eûmes pas le courage de remonter à Villards-Dessus et suivîmes par le simple effet du mouvement communiqué la route d'Alex. A Villards-Dessous, une paysane nous indiqua comme plus courte la route qui aboutit à Veyrier et nous recommanda gracieusement une auberge récemment construite à la bifurcation du chemin de Menthon. Nous nous abstiendrons de tout jugement et imiterons le silence prudent de Conrart ; nous avons trouvé dans cette maison un abri, des bancs, du vin et de braves cantonniers qui avaient combattu à Frœschwiller et s'en consolaient en buvant ; quant à un repas quelconque, la noble éducation et l'obéissance filiale des héritiers présomptifs de ce domaine nous ont contraint à venir lentement le prendre au logis, bénissant notre étoile et les saints Pamphile et Fortuné.

Em. Picard.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1877.

Le *Roi de Lahore* a réussi. M. Massenet n'avait donné antérieurement au théâtre que la *Grand'tante*, en un acte, et *Don César de Bazan*, en trois actes, représentés tous les deux à l'Opéra-Comique ; ils ne suffisaient pas à lui faire reconnaître par la plupart des gens de grandes dispositions pour la musique scénique. Son début à l'Opéra n'en est que plus honorable. Le poème du *Roi de Lahore* peut être critiqué sur quelques points ; il y a surtout un traître digne du plus noir mélodrame, mais ce rôle est le mieux chanté ; l'action se passant dans l'Inde et même pendant un acte dans le paradis indien, se prête à une superbe mise en scène, et M. Halanzier met son amour-propre à n'être dépassé par personne sous ce rapport. L'ouvrage a d'ailleurs des proportions raisonnables ; sur cinq actes, quatre sont assez courts, de manière que le spectacle commencé à huit heures se termine un peu avant minuit.

Ce qui peut étonner, c'est qu'on ne fait pas trop à la musique du *Roi de Lahore* le reproche dont on accablait celle de *Don César de Bazan*, reproche que celle-ci ne méritait aucunement et qui serait bien plus justifié par le nouvel ouvrage de M. Massenet : c'est la recherche de formes nouvelles. On y trouve bien quelques gros effets surtout dans les morceaux d'ensemble, quelques formules de récitatifs trop connues ; mais en général il y a une tendance évidente à donner à la musique de la vérité dramatique en même temps qu'un caractère personnel. Le succès doit encourager M. Massenet à persévérer dans la voie où il est entré et à y marcher même avec plus de hardiesse. Le *Roi de Lahore* sera très probablement monté sur les théâtres de province et de l'étranger ; je ne puis dire si en définitive il restera au répertoire ; mais c'est là une question secondaire ; l'essentiel c'est que désormais les portes de l'Opéra resteront ouvertes à M. Massenet.

Cinq-Mars n'ajoutera rien à la gloire de M. Gounod. Le sujet n'offre pas un grand intérêt malgré les emprunts faits au roman d'Alfred de Vigny. L'histoire de *Cinq-Mars* est un épisode du règne de Louis XIII, et n'a d'autre importance que d'offrir un des traits caractéristiques du roi et de son tout puissant ministre. Par un léger anachronisme, le rôle de traître est rempli par le père Joseph du Tremblay, surnommé l'Eminence-Grise. D'ailleurs, le sujet convient tout au plus à un grand opéra, mais non pas à un ouvrage destiné à l'Opéra-Comique. La musique se distingue davantage par l'habileté dans le métier et les intentions dramatiques que par la nouveauté des idées. La curiosité excitée par le nom de M. Gounod a eu une grande part dans la réussite de l'ouvrage ; nous verrons plus tard si cette réussite se maintient.

Bathyle ou plutôt *Bathylle* de MM. Blau et Chaumet est une bluette dont la musique atteste de l'inexpérience et un certain talent. C'est le premier ouvrage couronné par suite de la fondation Pressent ; on nous l'a même fait trop attendre, car le prix a été décerné en décembre 1875 et une somme

de 10,000 fr. était allouée par le donateur au théâtre qui donnerait l'ouvrage.

Le *Timbre d'argent* a été, à certains égards, la contre-partie de *Paul et Virginie*. Le succès de l'ouvrage de M. Massé était préparé de longue main par les journaux; il était secondé par la sympathie qu'inspirait le nom du compositeur et la prospérité du Théâtre-Lyrique; au contraire, l'opéra de M. Saint-Saëns est arrivé sans fracas et avait à lutter contre les préventions résultant de ce que l'auteur est décrié sans raison comme wagnérien et comme peu propre au théâtre parce qu'il est symphoniste très distingué. La pièce est la mise en scène d'un rêve; quoiqu'elle ne soit pas le premier exemple de ce genre, il peut en résulter un affaiblissement de l'intérêt théâtral. Le rôle principal de femme est un rôle muet de danseuse; le personnage le plus important c'est le ténor qui est presque toujours en scène et parcourt toute la gamme des sentiments dramatiques; or, ce rôle était mal rendu ainsi que le plus important des deux rôles de soprano. Il en est résulté que l'ouvrage n'a pas pu se maintenir bien longtemps. Mais si l'on songe qu'antérieurement M. Saint-Saëns n'avait donné au théâtre qu'un petit ouvrage intitulé : *la Princesse jaune,* on reconnaîtra que le *Timbre d'argent* contient des parties très bonnes et prouve un talent dramatique réel.

Tandis que beaucoup de lauréats de l'Institut attendent de longues années avant de réussir à aborder le théâtre par un ouvrage en un acte ou n'y réussissent même jamais, M. Salvayre, prix de Rome de 1872, a eu la bonne fortune de débuter par un opéra en quatre actes. Ce jeune compositeur paraît jouir d'une faveur particulière au Conservatoire et à l'Institut, ainsi que le prouvent les rapports officiels sur les envois de Rome. Malgré le talent de M. Salvayre, cette partialité ne me paraît pas absolument justifiée. Le sujet du *Bravo,* emprunté à Fenimore Cooper, n'est pas mal choisi; mais on voit bien que M. Blavet n'a pas l'habitude de travailler pour les musiciens. L'intrigue aurait dû être conduite un peu différemment; puis il y a des longueurs et des vers trop mauvais, même pour des vers d'opéras. Nous savons aussi qu'au théâtre les compositeurs sont beaucoup moins libres que dans la musique symphonique; il ne faut donc chercher dans la partition de M. Salvayre comme dans celles de tous les débutants, qu'une assez grande connaissance du métier, de la facilité mélodique, l'imitation d'œuvres connues, de bonnes intentions dramatiques. A ce point de vue, le début de M. Salvayre est d'un bon augure.

La saison du Théâtre-Italien a été aussi peu brillante qu'on pouvait le prévoir. Mlle Albani seule a eu un succès bien marqué quoique un peu exagéré. Le répertoire bouffe est devenu presque impossible, ainsi que je l'ai dit et que l'ont prouvé quelques représentations du *Barbier*. On a fait débuter une quinzaine de ténors, sans en trouver un qui convînt bien ou qu'on pût garder. La fâcheuse influence de la musique de Verdi sur le chant devient de plus en plus nuisible par l'habitude que prennent les chanteurs d'abuser des éclats de voix au détriment du style; ceux mêmes qui d'abord se rattachent à la bonne école finissent par suivre le courant, favorisé par le mauvais goût du public. C'est une conséquence naturelle de la transformation de la musique italienne, car l'abus des moyens sonores reproché à Verdi, a sa première origine dans la musique de Donizetti, de Bellini et même de Rossini. Nous ne pouvons que constater le mal, en attendant qu'il disparaisse comme il est venu, c'est-à-dire par le cours naturel des choses.

Pour stimuler la curiosité du public, M. Escudier annonce la réouverture du Théâtre-Italien pour le 3 novembre avec Mme Patti, engagée pour trois mois et pour trente-six représentations au moins. Cela ferait environ trois représentations par semaine, et ne laisserait pas d'être un peu fatigant pour la cantatrice. Nous avons vu, d'ailleurs, dans les représentations données par Mme Patti à l'Opéra, que sa voix n'a plus autant de charme qu'autrefois; d'ailleurs, l'intérêt excité par sa personne, il y a douze ou quinze ans, n'est plus aussi vif. Mais c'est affaire au public de lui accorder le succès qu'elle lui paraît mériter.

L'opéra bouffe jouit toujours de la même vogue; il a fourni aux Bouffes Parisiens la *Sorrentine,* et aux Folies-Dramatiques la *Foire Saint-Laurent* et les *Cloches de Corneville;* mais le théâtre qui réussit le mieux c'est celui de la Renaissance; la *Marjolaine* a eu presque autant de vogue — on dit même qu'elle en a eu autant — que *Giroflé-Girofla* et la *Petite Mariée*. M. Lecocq est assurément un des compositeurs les plus heureux.

Le fait le plus remarquable c'est le grand succès obtenu par la *Damnation de Faust* de Berlioz, d'autant plus que ce succès n'était nullement préparé ni attendu; l'impression spontanée produite sur le public a suffi; les journaux n'ont eu qu'à la constater. M. Pasdeloup a donné une audition assez médiocre de l'œuvre; c'est aux concerts du théâtre du Châtelet que pendant six exécutions successives, le succès n'a fait que grandir; il se continuera l'hiver prochain. On sait qu'à son apparition la *Damnation de Faust* fut reçue avec indifférence et que Berlioz en fut vivement affecté. Depuis ce temps on n'avait donné que d'assez rares auditions de quelques fragments. C'est donc à une de ses œuvres les plus dédaignées d'abord qu'il devra d'avoir pris le rang qui lui convient. Le fait mériterait d'être médité par ceux qui s'empressent de maltraiter et de décrier tout compositeur cherchant une voie nouvelle; mais je crains que, sur ce point, les hommes ne soient incorrigibles.

Pour le reste, les concerts n'ont offert aucune nouveauté bien remarquable. Parmi les publications nouvelles, je signalerai spécialement le second volume de la grande monographie des instruments à archet, par M. Vidal, et un recueil de mélodies populaires de la Grèce et d'Orient, avec une introduction théorique de M. Bourgault-Ducoudray.

JOHANNÈS WEBER.

L'OUVRIÈRE

Elle allait tous les jours voir cette vieille femme,
Elle jeune et modeste, et l'on s'en étonnait :
Quoi! hanter l'étrangère, alors qu'on devinait
Son passé, bien caché, mais d'autant plus infâme!

Elle disait : « Pourquoi rougirais-je? on la blâme :
A-t-on raison ou tort?... Le bon Dieu la connaît...
Je ravaude sa robe et lave son bonnet :
A monsieur le curé de nettoyer son âme!

« Je lui donne des soins qui ne me coûtent rien.
Tout le jour, c'est pour moi que je travaille : eh bien!
Le soir, au lieu d'ouvrir un livre à la veillée,

« Je reprends mon aiguille et c'est pour elle! Ainsi
La pauvre vieille femme est moins dépenaillée,
Moi, j'en suis très contente... et Dieu peut-être aussi! »

ACHILLE MILLIEN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 mai 1877

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

Interprète des sentiments de la Société, *M. le Président* adresse des félicitations à deux membres effectifs, M. *Ritz*, directeur de la *Chorale*, et M. l'abbé *Tissot*, directeur de l'orphéon l'*Harmonie*, pour les succès qui ont couronné leurs efforts au concours musical de Lyon.

M. Revon énumère les récompenses obtenues à ce concours par nos concitoyens. La *Chorale* a partagé *ex æquo* le prix d'excellence avec la Société de Mâcon, et a obtenu le 2me prix de lecture à vue (médaille d'or) en 1re division. *L'Harmonie* a obtenu le 3me prix d'exécution en 3me division, 1re section, et le 2me prix de lecture à vue en 2me division.

M. le Secrétaire dépose le programme du concours de poésie ouvert par l'Académie de Savoie; les conditions seront publiées dans le prochain numéro de la *Revue*.

M. Tony Lacroix, membre correspondant à Mâcon, envoie divers produits pour nos collections d'histoire naturelle et de technologie : des huiles et graisses végétales et animales, y compris la graisse humaine; des minéraux parmi lesquels on remarque la garnierite, nickel oxydé de la Nouvelle-Calédonie; des produits végétaux récemment introduits dans le commerce; du miel de Hongrie que l'on obtient à 1 fr. 50 le kilo, etc.

M. Ducis fait part du projet d'une société italienne de reproduire les œuvres du P. Baranzano, barnabite, qui fut longtemps professeur au collége chappuisien, au commencement du XVIIe siècle. Des recherches seront faites aux archives et à la bibliothèque de la Société pour la réalisation de ce projet.

Le même fait connaître que la B. Marguerite, que l'on croyait de Duingt près d'Annecy, d'après Guichenon, Victor Leclerc, Depéry, etc., était d'Oingt près de Lyon, ainsi que l'établissent soit les titres généalogiques de sa famille, soit les donations de son père et de son frère au monastère de Polletins dont elle fut abbesse, cités dans la préface de ses œuvres, qui viennent d'être publiées.

Le même rapporte que la famille de Laydevant, dont un membre a été anobli par Louis XIV, est originaire de Montagny où l'on voit encore son manoir. L'orthographe varie ainsi : dans les actes latins, *De Ante;* dans les actes français, *de Lesdevant, de Laidevant, de Leydevant.* En se répandant dans les paroisses environnantes et jusqu'à Annecy, elle est suivie d'une autre famille appelée *de Lesderriers, Deleydernier*s ou de *Laidarry*. Cette distinction s'explique probablement par l'occupation respective du manoir primitif.

M. Ritz dépose une de ses dernières compositions musicales, *le Renouveau*, chœur pour 4 voix d'hommes, imposé au concours de Vesoul.

M. Revon présente les moulages de têtes osseuses envoyés au Musée par la Société d'anthropologie de Paris; on y remarque le célèbre crâne d'Engis, un des plus anciens, trouvé avec des os de mammouth, de rhinocéros, de grand ours; des têtes appartenant à l'époque de la pierre polie, à l'époque mérovingienne, au type basque; enfin le moulage d'une belle tête de gorille.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Ernest Chantre, *Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône, âge du bronze*, 3. v. et atlas; don de l'auteur. — *Flore de la Norvège et entomologie norvégienne*, 5 v. et carte en 4 feuilles; don de l'Université royale de Norvège. — Baron Raverat, *Le Dauphiné*, guide de Lyon à Grenoble; don de l'auteur. — Bernardin, *L'Afrique centrale*, étude sur ses produits commerciaux; don de l'auteur. — G. de Mortillet, *Revue préhistorique;* don de l'auteur. — Carte des monastères de la Visitation; don de M. Jules Philippe. — Claudius Blanchard, *Rapport* sur le concours d'histoire de l'Académie de Savoie; don de l'auteur. — Duval, *Rapport* sur l'établissement d'un nouveau cimetière à Saint-Julien; don de l'auteur. — *Almanach de la Suisse romande*, publié sous les auspices de l'Institut genevois, années 1876 et 1877; don de l'Institut genevois. — Ritz, *Le renouveau*, chœur pour 4 voix d'hommes; don de l'auteur. — Léonce Duparc, *Etude sur diverses questions concernant la chasse et la conservation du gibier;* don de l'auteur. — A. Magnin, *Résumé des principaux travaux publiés sur les plantes carnivores;* don de l'auteur. — Puton, *Incendies dans les forêts, droit de poursuite par les agents forestiers;* don de l'auteur. — J. Rollier, *Mémoires d'outre-tombe d'un chat mort au service d'un apprenti franc-maçon;* don de l'auteur. — Philipon, *Œuvres de Marguerite d'Oyngt;* achat.

Revue archéologique. — Romania. — Gazette des lettres. — L'investigateur. — Journal des connaissances médicales. — Courrier de Vaugelas — Association scientifique de France. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. — *Annales* de la Société d'agriculture et sciences de la Loire. — *Bulletins* de la Société des antiquaires de Picardie. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Bulletin* de la Société académique de Brest. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletins* de la Société des antiquaires de l'ouest. — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *Revue suisse. — L'éducateur. — Bulletins* de la Société vaudoise des sciences naturelles. — *Le Globe*, journal de la Société de géographie de Genève. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Revue de la poésie. — Revue bibliographique universelle. — Recueil de l'Académie des jeux floraux*, de Toulouse. — *Revue du Lyonnais. — Publications* de la Société havraise d'études diverses. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Bulletin* de la Société industrielle d'Angers. — *Bulletin* de la Société des sciences de Poligny. — *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Bulletin* de la Société d'archéologie de la Drôme. — *Observations météorologiques faites aux stations internationales de la Belgique et des Pays-Bas.*

Le Dauphiné. — La Seybouse. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — La Savoie thermale. — Le Petit Savoyard. — L'Italia agricola. — Le vrai.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

On imprime en ce moment l'ouvrage de MM. Joseph Dessaix et André Folliet, qui a obtenu le premier prix d'histoire au dernier concours de la Société Florimontane. L'*Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie; le général Dessaix, sa vie politique et militaire*, formera un fort volume in-8°, édité au prix de 6 fr. pour les souscripteurs à la librairie de M. L'Hoste, à Annecy.

Ce travail s'adresse non-seulement aux Savoisiens désireux de connaître les plus intéressantes périodes de l'histoire de notre Savoie, mais aussi à tous ceux qui s'occupent de travaux historiques sérieux et puisés aux meilleures sources. On y trouvera de nombreux détails nouveaux sur le rôle joué par nos hommes politiques et par nos soldats montagnards dans les luttes gigantesques du commencement de ce siècle.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 4

AVRIL 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE à zéro	PLUIE tombée en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.				à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE		
1	18°	0°5	12°	725,9	»	1,2	92	16°2	44°	27°3	—	N.-E	faible	très beau		0,760	7°8
2	18	8	11,4	722,7	»	2,4	74	16	24,5	19	?	O.-S.-O	id.	couvert	Très beau à 11 h. s.	0,760	8,8
3	17,5	1,5	10,4	717,7	»	1,6	84	18	41	27	?	O.-S.-O	id.	beau	Couvert à 10 h. s., pluie la nuit.	0,770	8,9
4	21	8	14	709,7	3,4	2,2	60	17,8	25	21	S.-O	S.-O	fort	couvert	Pluie par fort vent d'Est à 10 h. s.	0,760	8
5	19,5	3	10,4	716,4	21,5	3,3	82	13,2	32,3	20	S	S.-S.-O	id.	beau	Très beau à 11 h. s.	0,840	7,6
6	16	0,5	12	718	»	2,5	65	16	40,1	25,5	S	S	faible	id.	Pluie à 10 h. s.	0,840	8,8
7	18	1,5	9,4	720,2	2,5	2,2	92	13	42	26,5	—	S.-S -O	très faib.	très beau		0,820	8,5
8	14	9	12,5	718,7	»	4,4	76	20	46,2	30	—	S	id.	id.		0,810	8,9
9	21,5	10	13	714,1	0,9	1,3	77	12,8	15,5	13	?	S	faible	couvert	Pluie avant 9 h. Couvert le soir et pluie.	0,780	9,1
10	15	4,5	14	710,4	1,8	1,1	78	16,2	28	21	S.-O	S.-O	id.	couv. 1/2	Pluie dès 4 h. s.	0,770	9,9
11	18	5,5	7,5	718,3	32	1,1	97	12	20,1	16,2	S.-O	S	id.	pluie	Beau à 10 h. s.	0,810	8,9
12	13,5	1,5	10	720,5	1,1	1,3	76	17	38	27	—	S.-S.-E	fort	très beau	Très beau la nuit.	0,820	9
13	18	2	10,8	720	»	2,4	77	19	32,3	24,3	?	O.-S.-O	id.	couv. 1/2	Couvert la nuit.	0,800	9,9
14	19	3,5	10	721,8	»	1,3	86	18,5	40	17,1	?	S. S. O	faible	beau	Très beau à 11 h. s.	0,780	10
15	21	2	11	720,4	»	3	94	17,4	45,1	28,3	—	O	id.	très beau	Id.	0,760	10,5
16	19,3	3,5	11	714,9	1,3	2,9	69	11,4	17	14	—	O	id.	id.	Pluie à 3 h. s. et la nuit.	0,755	10
17	13	2	4,5	704,2	21,4	1,2	76	10,2	17	14	O	O	fort	couvert		0,760	8,7
18	11	3,5	5	704,1	3,7	1,3	78	6,4	8	6,7	?	O	faible	pluie	Pluie avant 9 h. et à 3 h. s.	0,770	7,6
19	7,5	3,5	5,8	709,3	4,6	0,4	91	6,6	7,5	6,5	S.-O	O.-S.-O	id.	id.	Pluie le matin.	0,770	7,8
20	9	3,5	8,2	718,3	2,4	2	56	10	26	17	O	O	fort	beau	Très beau à 10 h. s.	0,750	8,5
21	11	— 0,5	8,5	724,9	»	4,2	93	16,2	42	26	—	N	id.	très beau	Couvert le soir. [le lointain au S.-O.	0,750	7,3
22	17	6,5	10,2	717,8	0,8	3,7	76	10,2	13	11	S.-O	S.-O	faible	couvert	Bourrasque de pluie dans le jour. Tonnerre dans	0,730	8,2
23	12,5	5,5	12,2	716,3	7,8	0,8	90	11	16	12	S	S	id.	id.	Pluie continuelle depuis midi et la nuit.	0,740	8,5
24	15	3,5	5,5	715,1	11	1,1	98	6.4	2	1	S.-O	S	fort	id.	Pluie par bourrasque dans le jour, mélangée de	0,750	8,8
25	11,5	1,5	11	716,3	4,9	1,5	86	14,2	34	26	N	S.-S.-E	id.	beau	Très beau le soir. [neige à midi.	0,760	9,1
26	16,5	0,7	10,8	718,3	»	2.4	82	17,5	45	29	O	O	id.	id.	Id.	0,755	9,6
27	20	3	14	718,3	»	2,8	57	21,4	43	30	—	S.-O	faible	id.	Pluie légère à 10 h. s.	0,750	10,1
28	22,5	8,5	10,8	715,8	13,9	2,1	77	9	11	0,5	S.-O	S.-O	id.	pluie	Pluie continuelle de 6 h. m. à 2 h. s., ensuite par	0,780	9,7
29	12,5	5	9	717,3	8	0,3	87	18,2	46	31	S.-O	S.-O	fort	couvert	Pluie à 10 h. s. [bourrasque.	0,820	9,6
30	20	7,5	10,3	718,1	3,5	1,9	76	13	34	24,1	S.-O	S.-O	faible	id.	Id. dans le jour.	0,820	9,6
Moyennes ou Totaux.	16°21	3°94	10°17	716,82	146,5	59,9	80,06									0,778	8°92

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy.— Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **30 Juin 1877.**

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite et fin)

XIX

Il serait hors de notre programme de discuter l'exécution des autres articles du traité du 24 mars 1860, ni les autres mesures transitoires prises dans ces circonstances. Mais il est un point que nous voulons rappeler, bien qu'il ait déjà fait l'objet d'une publication sous le titre d'*Archives historiques de Savoie;* c'est l'article x de la convention internationale du 23 août 1860, qui stipule la *remise des archives et la réintégration aux archives de la Savoie et de Nice des titres et documents relatifs aux pays cédés,* etc., ainsi que cela s'est toujours pratiqué, en pareil cas, dans les cessions ou échanges de territoires que nous avons passés en revue.

Mais ici la question s'aggrave de ce fait que les dépôts d'archives concentrés à Turin ont bénéficié non seulement des déplacements motivés par l'invasion étrangère en Savoie, mais encore de toutes les restitutions faites par d'autres Etats, de documents que ces derniers avaient pris ou reçus à l'occasion de son occupation. Nous allons les énumérer rapidement :

En 1461, une partie des archives de l'évêché et principauté de Genève; en 1560, les archives de la chambre des comptes de Savoie, emportées à Verceil lors de l'invasion de la Savoie par François Ier en 1536; en 1567, les archives prises par les Bernois, qui en ont gardé encore, comme Genève, qui n'a rien rendu; en 1600 et 1630, une partie des archives du château de Chambéry emportées à l'arrivée des Français; en 1659, le fonds d'archives trouvé dans une cachette du tombeau de Philibert de Savoie, à Haute-Combe; en 1660, les archives du conseil présidial d'Annecy et de la Maison de Genevois-Nemours, dont l'apanage était rentré dans le domaine l'année précédente ; en 1691, le fonds d'archives de Savoie porté à Nice en 1536, lors de l'invasion française; en 1738, une partie importante des archives des abbayes de de N.-D. d'Aulps, de Talloires, etc.; de 1718 à 1772, la suite des archives des chambres des comptes de Chambéry et d'Annecy, supprimées en 1720; de 1733 à 1792, les titres féodaux déposés pour l'œuvre des affranchissements; en 1772, les archives des comtés de Maurienne et de Tarentaise cédés au roi en 1768 et 1769; de 1785 à 1788, les archives de l'abbaye de Talloires et de plusieurs autres couvents; en 1816, les papiers modernes concentrés à Genève, comme chef-lieu du département du Léman; un fonds relatif à Chambéry, qui venait d'être replacé sous la Maison de Savoie, et les restes des prises de Lesdiguières en 1614, quelques titres du Faucigny, qui avait dépendu autrefois du Dauphiné et quelques pièces de la Cour d'appel de Grenoble, de laquelle ressortait le département du Mont-Blanc sous le premier Empire; en 1824 et 1832, les trouvailles faites en Savoie par MM. Cibrario et Promis, pour la collection des lois de Duboin et les *monumenta historiæ patriæ*, etc. ; enfin, un envoi fait, peu d'années avant l'annexion, pour des études historiques.

Il n'y a plus à le dire : l'histoire d'un peuple, c'est la suite de sa vie intime et publique : ses archives sont ses titres de famille; l'en priver, c'est le traiter en enfant deshérité. Et voilà ce que l'on a fait pour les archives de Savoie, que l'on s'acharne à garder à Turin, malgré les engagements stipulés, et après avoir réclamé de l'Autriche les archives de Monza et de Venise.

En terminant ces études, nous devons une explication. Elles nous ont entraîné, contre nos prévisions, dans des excursions historiques, qui feront modifier le titre de cet opuscule. Il ne s'agissait d'abord que de la neutralité discutée d'après les *Traités publics de la Maison de Savoie,* que nous n'avions pas cru devoir citer au bas des pages pour éviter des répétitions inutiles. Avec l'extension du programme, il a fallu recourir à d'autres sources, qui n'ont pas été citées non plus pour qu'il n'y eût rien de changé au mode commencé. A ce premier fonds il faut donc ajouter les traités de la France avec la Suisse, les protocoles et correspondances diplomatiques dont nous

avons pu avoir copie, le *Bulletin* des lois françaises, la collection des lois sardes de Duboin, les actes déposés aux archives départementales de la Haute-Savoie et à celles de la ville d'Annecy et d'autres communes; et, lorsque les documents nous ont manqué, nous nous sommes appuyé du témoignage de ceux qui les ont eus à leur disposition, comme le marquis Costa de Beauregard, qui a rédigé à Turin les *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie et les pays soumis à sa domination,* comme De Maistre, Cibrario, Léon Menabréa, qui, à leur tour, ont largement puisé aux archives d'Etat, comme Mgr Magnin, MM. Galiffe, Verdeil, Hamon, Fleury, etc., à celles de Genève et de Lausanne, comme le cardinal Billiet, M. Burnier, etc., à celles de Savoie. Les publications de l'Académie de Savoie, de la Société d'histoire et d'archéologie, de la Société Florimontane, de l'Académie de la Val d'Isère, de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, de l'Académie delphinale, des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Genève et de la Suisse romande, de l'Institut genevois etc., ont mis en lumière tant de titres précieux que ce sont de véritables archives.

En somme, quoique pour le motif expliqué plus haut, les sources n'aient pas été indiquées à chaque occasion, nous pouvons affirmer que nous n'avons pas avancé une seule assertion sans en avoir les preuves, dont nous avons cité déjà un certain nombre dans des études précédentes.

On ne s'étonnera pas de nous voir en désaccord presque perpétuel avec la prétendue *Histoire de Savoie* par M. de Saint-Genis, dont tous les chapitres, sauf le premier, contiennent de graves erreurs. L'Académie de Savoie avait la première refusé à cet ouvrage l'entrée dans la collection de ses *Mémoires*. L'auteur le présenta ensuite au concours académique de 1869 fondé par l'Empereur. Les délégués des sept sociétés savantes de nos deux départements et quelques autres nommés par le Ministre de l'Instruction publique, réunis en jury sous la présidence du Recteur d'Académie de Chambéry, écartèrent encore cet ouvrage, comme entaché d'erreurs sur l'histoire de Savoie et même sur l'histoire de France à toutes les époques.

Quant aux documents inédits, dont l'auteur a fait parade, le choix n'a été fait que parmi ceux qui, isolés de leurs congénères, pouvaient appuyer ses visées; encore en a-t-il dénaturé quelquefois le texte pour les plier au thème qu'il avait conçu d'avance, et, pour conjurer tout contrôle, il n'a pas craint d'avancer que nos archives étaient mieux à Turin qu'en Savoie.

Je puis affirmer, en outre, que l'auteur n'a pas lu une seule ligne aux archives départementales de la Haute-Savoie ni à celles de la ville d'Annecy. Je ne sache pas qu'il ait fait de longues stations à celles de la Savoie, si mes souvenirs sont exacts.

A l'apparition de cet ouvrage, un concert de réclamations s'éleva de presque tous les organes de la science et de la presse, non seulement en Savoie, mais dans les provinces voisines qui ont fait partie autrefois de nos Etats. Le verdict du jury académique était donc parfaitement justifié par les hommes les plus versés dans l'histoire de nos contrées.

On avait lieu de s'étonner qu'un nouveau débarqué eût bâclé en si peu de temps l'histoire de ce pays, lorsque Léon Ménabréa, le plus capable de l'écrire, avait déclaré au ministre Cibrario, que la réunion des matériaux était encore trop loin d'être suffisante pour qu'il essayât d'aborder cette œuvre.

Débouté partout, M. de Saint-Genis a présenté son ouvrage à l'Institut. MM. Guizot et Mignet, en faisant un rapport favorable qui lui a valu le prix, ont donné les preuves ou de leur complète ignorance de l'histoire de Savoie, ou d'un esprit de parti, assez caractérisé par les tendances de M. de Saint-Genis, qui a mis quelque ardeur à vilipender les gloires les plus pures de notre patrie, et à fausser l'esprit de nos traditions nationales vis-à-vis de la Maison de Savoie et de la France. C.-A. Ducis.

LES SAVOYARDS EN ÉGYPTE

(Suite)

IV

ALEXANDRE VAUDEY

On se souvient peut-être que le docteur Biron, lorsqu'il se présenta à Clot-Bey avec les lettres de recommandation de ses professeurs de Montpellier, rencontra, dans le cabinet du fonctionnaire égyptien, un compatriote dont le dévouement et l'influence aidèrent par la suite à l'accomplissement de ses aventureux projets. « Ce jeune homme, écrivait Biron, « a mérité par ses qualités et ses services tout l'at- « tachement de Clot-Bey, et par là lui a inspiré de « l'estime pour tous les Savoisiens. M. Vaudey est « un appui auprès du général, en attendant que sa « haute destinée l'appelle à faire l'éducation des « enfants de Méhémet-Ali et à se rendre ainsi plus « utile encore à ses compatriotes. »

Cette première entrevue se passait pendant l'été de 1843. Alexandre Vaudey avait alors vingt-cinq ans. Il était venu en Egypte en 1839, attiré par l'espoir d'y faire sa fortune, et probablement aussi par les descriptions enthousiastes de Brun-Rollet, qu'il avait connu au collège de Saint-Jean-de-Maurienne. Jacques Brun y fut en effet le professeur de cinquième du jeune Vaudey. Or, on conçoit que la similitude des caractères fût déjà entre le maître et l'élève un premier lien, qui ne pouvait que se resserrer avec l'âge.

Vaudey était de moyenne stature, mais fort, bien équilibré et d'une santé à toute épreuve. Son regard vif et pénétrant annonçait la finesse en même temps que l'habitude des promptes résolutions. Quoique né en Maurienne, il appartient à la Tarentaise par ses parents, qui en étaient originaires. Ils avaient obtenu un bureau de tabac à Saint-Michel, et c'est là que notre héros vint au monde en 1818. De sorte qu'en ayant égard aux qualités distinctives des deux pays, on pourrait dire qu'il avait reçu de l'un l'imagination et l'audace, et de l'autre, la patience et la ténacité.

Vaudey eut deux sœurs, dont l'une devint la mère

des célèbres voyageurs Jules et Ambroise Poncet. Tous ces noms, dont notre pays s'honore, ont droit à une page spéciale dans la *Revue savoisienne,* et pour celui dont nous saluons aujourd'hui la mémoire, c'est d'autant plus un acte de justice et de reconnaissance qu'il n'a plus dans son pays aucun représentant.

Alexandre Vaudey demeura secrétaire général de la junte sanitaire d'Egypte jusqu'en 1849. A cette époque, le sceptre de Méhémet-Ali passa aux mains d'Abbas-Pacha son petit-fils, prince aussi ennemi des idées européennes et de ceux qui les représentent que son aïeul en était engoué. Son premier soin, en montant sur le trône, fut donc de mettre à la porte tout le personnel étranger, et Dieu sait s'il était nombreux alors. Il fit plus : redoutant pour les jeunes Egyptiens l'influence des colléges fondés en vue de leur éducation à Paris, à Vienne et à Londres, il supprima les crédits qui les alimentaient, fit revenir tous les étudiants et les enrôla indistinctement dans l'armée égyptienne. Les touristes trouvaient alors au Caire, à la porte des monuments, des sentinelles qui les interpellaient en anglais, en allemand ou en français : c'était ou un jeune médecin, ou un élève ingénieur, ou quelque licencié en droit, que le caprice de son souverain avait voulu un jour faire sortir de l'ornière et qu'un autre caprice y faisait rentrer.

Les fabriques furent abandonnées, ces belles filatures que notre compatriote Morel avait fait établir à grands frais de 1817 à 1825, celle construite par Jumel en 1819, tout cela tomba en ruine. Les établissements d'instruction publique ne furent, d'ailleurs, pas mieux traités : on supprima l'école de marine fondée à Alexandrie par M. de Cérisy, l'école vétérinaire créée en 1829 par M. Hamont, l'école d'état-major fondée en 1827 par le colonel Gaudin, l'école des arts et métiers de l'ingénieur Lambert, l'école des drogmans de M. Kœnig, et jusqu'à l'école de médecine créée en 1823 par l'initiative de Clot-Bey. Ce fut un coup de balai général. Abbas-Pacha semblait n'avoir qu'une idée : anéantir tout ce qu'avait institué son prédécesseur dans son admiration pour l'Europe, et revenir à l'ancien esprit turc.

Il est à remarquer cependant que les Egyptiens n'ont pas gardé un trop mauvais souvenir de ce règne bizarre. Abbas-Pacha est resté à leurs yeux comme un grand justicier, et dans sa rancune contre l'Europe, ils voient plutôt le désir de se débarrasser d'un flot de parasites ruineux pour le trésor, qu'une haine aveugle de la civilisation. De fait, ce prince administra correctement son pays et, pendant son règne de près de six années, il remit les finances en parfait état.

Quoi qu'il en soit, on se doute bien que notre compatriote Vaudey ne fut pas épargné dans le travail d'épuration auquel se livrait le nouveau vice-roi; aussi les lettres qu'il écrivait alors à ses amis donnent-elles comme nouvelle adresse : « Vaudey, professeur de langues, au Caire. »

Pour un tempérament comme le sien, semblable position n'était pas tenable. Aussi, voyant que la crise se prolongeait, il régla ses affaires et se décida à partir pour le Soudan. Ce pays lui offrait de l'attrait : déjà, en 1845, lorsqu'il écrivait à la famille du docteur Biron qui venait, par son appui, d'y recevoir un poste, il disait : « N'allez pas croire que « le pays où il va soit aussi triste que nous l'ont « représenté quelques voyageurs qui l'ont parcouru « il y a vingt ans. Aujourd'hui, bon nombre d'Eu« ropéens y ont pénétré, nous y avons déjà un Sa« voisien, M. Brun, de Saint-Jean-de-Maurienne; « j'y ai les meilleurs amis que j'aie trouvés en Orient : « les uns sont dans le commerce et se préparent main« tenant à faire une expédition jusque sous le 10e « degré de latitude, sur des barques armées; ils « vont à la recherche des dents d'éléphant, qu'ils « échangeront avec des sauvages contre quelques « verroteries; d'autres sont de jeunes médecins qui « font partie de l'armée. Tous recevront M. Biron « avec joie et le traiteront comme un frère. »

Au nombre des négociants auxquels Vaudey fait allusion, nous croyons pouvoir citer MM. de Malzac et Vayssière; Brun-Rollet en parle dans son livre. C'est vraisemblablement auprès d'eux qu'il se rendit lorsqu'il quitta le Caire à la fin de 1849, et aussi avec eux qu'il commença à trafiquer, en attendant de pouvoir diriger des opérations pour son propre compte. Les expéditions, en ce temps-là, ne s'écartaient guère de la direction générale du Nil : elles s'organisaient à Khartoum, d'où elles partaient habituellement en novembre pour profiter des vents du nord; les barques remontaient le fleuve aussi loin que le permettait l'état des eaux ou l'accueil des riverains, et redescendaient au moment de la crue annuelle, soit en avril ou mai. Plus tard, après 1860, les négociants s'enhardirent et poussèrent des incursions à l'est ou à l'ouest, dans l'intérieur des terres, ainsi que nous le verrons faire aux deux Poncet; mais au temps de Brun et de Vaudey ils se tenaient, nous le répétons, dans la zône qui touche à l'artère principale du Nil; ils avaient là, d'ailleurs, une marge déjà convenable, puisqu'elle représentait une étendue de plus de cinq cents lieues.

Notre Savoyard fit flotter ses embarcations jusqu'à la plus extrême limite de ce parcours, c'est-à-dire à une vingtaine de kilomètres au-delà de Gondokoro; les cataractes interrompent la navigation à ce point et, pour pénétrer plus avant, il lui fallait prendre la voie de terre; par ce moyen il réussit à gagner le 4e degré de latitude nord, à un point où les cartes placent une montagne qui est désignée sous le nom de mont Vaudey. Elle est située sur la rive gauche du Nil, dans le territoire de la tribu des Madi.

On connaît assez bien aujourd'hui toutes ces régions, qui ont été parcourues par tant de voyageurs et dont on a pris des relevés passablement exacts; mais avant 1860 il n'en était point de même, et nous ne devons pas oublier que nos compatriotes sont cités parmi les plus audacieux d'entre les voyageurs auxquels la science doit ses premières découvertes. Aussi, lorsque Vaudey se rendit à Londres, pendant l'exposition de 1851, fut-il l'objet d'une réception empressée de la part du président de la Société royale de géographie, qui le pria de faire une conférence sur les pays qu'il venait de parcourir.

Le motif de ce voyage en Europe fut moins de visi-

ter l'exposition que d'assister sa famille dont il avait reçu de mauvaises nouvelles à Khartoum. Sa sœur, Mme Poncet, veuve depuis quelque temps déjà, venait de mourir à Saint-Michel. La mère Vaudey priait donc son fils de penser aux jeunes Poncet et de leur faire un sort. Ils étaient trois frères et une sœur : Vaudey ne pouvait pas se charger de tous les quatre, il emmena seulement les deux aînés, bien qu'ils n'eussent que douze et treize ans, en se proposant de les intéresser dans ses opérations. Toutefois, en présence de cette responsabilité nouvelle, il jugea nécessaire de s'entourer de toutes les précautions de nature à le garantir contre un gouvernement dont les fonctionnaires se montraient de plus en plus hostiles aux Européens : il se fit nommer proconsul de Sardaigne à Khartoum, poste qui n'avait pas encore été rempli, et ce n'est qu'après avoir obtenu son décret de nomination à Turin qu'il reprit la mer avec ses neveux. Un consul est très respecté en Orient. Il est vrai que les sauvages de l'Afrique ne partagent pas encore cette manière de voir, témoin le sort du pauvre Vaudey lui-même; mais, dans l'esprit de notre voyageur, les sauvages étaient alors moins à craindre que l'arbitraire administratif, et, avec son titre en poche, il se voyait à même d'en repousser les vexations.

Hélas! plût à Dieu qu'il eût toujours été conséquent avec cette prévention, résultat d'une longue expérience. Turcs pour Turcs, au-dessous d'une certaine classe ils se valent à peu près tous, et le tort de Vaudey fut précisément de s'être fié à l'un de ces individus de condition inférieure, au point d'en faire son associé. Non pas qu'il manquât de quelques-unes des qualités requises : activité, bravoure, une certaine droiture et même de la dignité, bien qu'il eût fait jusque là le commerce des Circassiennes; mais en dépit de tous ses efforts pour être un homme comme les autres, il y a des circonstances où le Tatar primitif reparaît, étourdi et vain comme un enfant, souvent brutal et sanguinaire.

Dans sa dernière expédition, Vaudey voyageait avec son neveu Ambroise et cet associé, qui se nommait Mohammed-Effendi. Chacun d'eux commandait une barque armée, et faisait individuellement des affaires commerciales avec les tribus qui habitent aux environs de Gondokoro. Près de ce village, à l'escale d'Olibo, Vaudey avait un établissement où devaient se réunir toutes les barques de l'expédition. Or, le 4 avril 1854, l'oncle et le neveu s'y trouvaient, lorsqu'ils aperçurent une voile blanchir au nord, c'était la dahabieh du chef de la mission autrichienne, don Ignace Knoblecher, qui arrivait de Khartoum et rentrait à Gondokoro.

Le jour suivant, 5 avril, vers les quatre heures de l'après-midi, ils virent apparaître leur troisième barque, celle que montait Mohammed-Effendi. Ce Turc, pour se désennuyer, tirait souvent des coups de fusil. L'arrivée du chef de la mission lui parut une occasion favorable pour faire de nombreuses salves de mousqueterie, d'autant plus qu'il y avait là une foule compacte qui attendait de don Ignace des distributions de verroterie. Par malheur, deux enfants nègres tombèrent, l'un mort, l'autre blessé, au milieu de la réjouissance générale. Les nègres se croyant attaqués, poussent le cri de guerre, égorgent un domestique de la mission qu'ils trouvent au milieu d'eux et lancent une grêle de flèches contre la barque du Turc qui les avait provoqués. A son tour, celui-ci riposta par de nouvelles fusillades, qui ne firent qu'attirer dans les rangs nègres de plus nombreux combattants.

C'est alors que Vaudey s'élança à terre, suivi d'une quinzaine d'hommes, en recommandant à son neveu de veiller aux barques et de ne point les quitter. « Ce fut l'affaire d'une minute, écrit le jeune « Ambroise Poncet. De la dahabieh sur laquelle me « retenait la nécessité de surveiller les sauvages qui « nous entouraient, je suivais avec anxiété les « mouvements de mon oncle. Je vis les noirs s'en« fuir devant lui. Je le vis reculer à son tour et « faire feu. Cette détonnation fut suivie de quelques « autres, puis les hommes qui accompagnaient mon « oncle revinrent en courant vers le fleuve; lui« même s'en rapprochait, mais lentement. Enfin, je « le vis se précipiter dans l'eau, où il fut immédia« tement poursuivi par une foule de nègres armés « de lances..... et ce fut tout. Mon oncle et quinze « personnes de sa suite, y compris Mohammed-Ef« fendi, avaient cessé de vivre. »

Nous donnons la suite de ce drame émouvant d'après le récit du même narrateur, dont on peut s'imaginer à ce moment les terribles angoisses, mais dont on sera cependant heureux d'apprécier la forte trempe de caractère. Il était là, jeune homme de seize ans et la mort dans l'âme, au milieu d'un équipage que la peur rendait fou, seul capable d'organiser la délivrance, obligé d'avoir pour tous de l'énergie et du sang-froid.

« Le massacre consommé, dit-il, les nègres s'é« taient massés en face de notre barque et la tou« chaient presque. Il s'éleva parmi eux une violente « discussion, les uns voulaient se lancer immédia« tement à l'abordage, d'autres, au contraire, vou« laient attendre le jour. Ces derniers eurent le « dessus, eu égard à l'habitude qu'ils ont de ne « point faire la guerre pendant la nuit, et aussi par « l'influence d'un vieillard qui imposa son avis à la « foule encore avide de sang.

« Mais la divine Providence venait visiblement à « notre secours. Une heure après le coucher du soleil, « deux de nos domestiques, Daoud et Gamal-ed-Dìn, « qui étaient partis la veille pour Bélénia, revenaient « à Olibo avec leurs armes. Ce fut là notre salut. « Daoud est un excellent tireur, très redouté des « nègres à cause d'un lion qu'il a tué. Ils eurent « quelques difficultés pour parvenir jusqu'aux bar« ques; mais leur contenance assurée et la vue de « leurs fusils en joue suffirent aux nègres pour qu'ils « leur livrassent passage. Daoud me trouva occupé « à défoncer les caisses de poudre que je mettais à « côté de moi pour faire sauter la dahabieh au mo« ment où elle serait envahie.

« Nous nous réunîmes en conseil, et, après divers « avis, nous nous décidâmes, aussitôt que les nègres « seraient endormis, à faire rentrer nos marchan« dises qui étaient encore sur la rive, et à prendre « le large avant le jour.

« Ainsi fut fait. Alors il ne restait plus dehors

« que 15 quintaux de verroterie, quelques caisses « de collections et de provisions que nous ne pûmes « prendre à cause des basses eaux. A un signal, les « trois barques quittèrent la rive en même temps; « mais si faible que fût le bruit produit par cette « manœuvre, il n'en fut pas moins entendu des noirs, « qui poussèrent encore le cri de guerre et tombèrent « par centaines dans les eaux du fleuve. Daoud leur « envoya deux coups de fusil chargé à gros plomb « qui en tuèrent et blessèrent plusieurs. Une nou« velle fusillade s'engagea. Mais cette fois, les con« ditions étaient à notre avantage ; il n'est pas facile « d'envahir des barques qui ont déjà quitté la rive, « dont les bords sont relativement élevés, et mon« tées par des hommes qui, la veille, avaient vu mas« sacrer impitoyablement leurs frères. Si l'attaque « fut audacieuse, la défense fut désespérée. Une tren« taine de nègres furent mis hors de combat et les « autres finirent par se retirer. »

Tel fut le tragique dénouement qui attendait notre compatriote Vaudey. Comme un vrai pionnier de la civilisation qu'il était, il succomba les armes à la main, bravement, simplement, en léguant à ses neveux l'exemple d'une carrière honorable et bien remplie. Ses restes furent pieusement recueillis par don Ignace Knoblecher, qui les fit ensevelir sur le terrain de la mission, non loin d'une autre tombe que le même religieux avait dû creuser l'année précédente pour son confrère don Angelo Vinco, pionnier lui aussi, premier apôtre de l'Evangile sur le Nil Blanc et bien connu du proconsul de Sardaigne.

Pendant ce temps, la flottille d'Ambroise Poncet échappait à l'ennemi en faisant voile vers Khartoum, où elle apportait la triste nouvelle le 14 mai 1854. La consternation fut grande parmi la colonie européenne. Des rapports furent expédiés aux consuls généraux à Alexandrie, qui s'en émurent, et commencèrent dès lors à peser de toute leur influence auprès du divan pour que la navigation du haut Nil reçût enfin une protection efficace : le gouverneur général du Soudan en avait les moyens, il ne lui manquait que la bonne volonté.

Saïd-Pacha, le nouveau vice-roi, était très bienveillant pour les Européens. Il accueillit leurs plaintes et donna immédiatement des instructions conformes à Khartoum. Aussi tous les voyageurs ont-ils conservé un bon souvenir de ce règne libéral, qui ne dura malheureusement que dix années, mais qui fut l'âge d'or des Européens. E. Tissot.

LES CHASSEURS DE HANNETONS

Vous connaissez le *carabe doré*, ou *grillon des jardins*, appelé aussi *vinaigrier* et *jardinière*, insecte carnassier, couvert d'une riche cuirasse d'un vert métallique. Il a le corps svelte, le regard attentif, le pas résolu; il trottine sans cesse dans nos jardins; tantôt il grimpe sur une motte avec l'agilité d'un alpiniste émérite, pour sonder l'horizon du haut de son observatoire; tantôt il va furetant sous les voûtes ombreuses d'un carré de salades, à la recherche d'un lombric, d'une limace, ou il se tient aux aguets au détour d'une racine, prêt à fondre sur le coléoptère insouciant qui se dandine sur ses six pattes. Malheur à l'imprudent qui se laisse surprendre ! Il est plus que détroussé, il est réduit à la condition de denrée alimentaire.

Avez-vous observé comment un carabe déjeûne aux dépens d'un hanneton ? Il saute résolument sur sa proie, la renverse, lui déchire l'abdomen, et commence son repas par l'extrémité opposée à la tête. Sans se laisser émouvoir par les gestes désespérés de la pauvre bête qui agite les pattes et se tord dans les convulsions d'une lente agonie, le grillon joue des mandibules avec furie, dévore toutes les parties tendres et n'abandonne une première victime que pour en manger une autre.

Si le carabe met à notre service toute la bonne volonté de son petit corps pour nous débarrasser des hannetons, combien ne devons-nous pas être plus reconnaissants envers les oiseaux, les moineaux surtout, qui les détruisent en quantités innombrables !

L'année dernière, j'avais offert l'hospitalité d'un nid artificiel à une couvée de moineaux tombés de leur premier domicile. Quelques jours plus tard, quand ils eurent pris leur vol, j'examinai l'intérieur du nid, formé d'un cylindre en écorce d'une capacité de trois litres : il était littéralement bondé de hannetons privés des élytres, et dont toute la matière pâteuse avait été sucée avec délices par les jeunes pierrots.

L'absence des élytres dans le nid explique comment, à la même époque, les promeneurs qui allaient voir lever l'aurore au jardin public trouvaient les allées jonchées de ces étuis cornés qui recouvrent les ailes des hannetons : avant d'emporter la proie, les oiseaux commençaient par détacher les élytres d'un coup de bec, pour ne pas encombrer leurs demeures d'un bagage inutile, et pour donner à leurs petits des aliments débarrassés des parties dures. Le nombre prodigieux des débris qui couvraient le jardin est une nouvelle preuve à joindre aux milliers d'observations recueillies dans divers pays sur l'utilité incontestable du moineau. Ne nous lassons pas de répéter aux enfants, dans le cercle de la famille et surtout à l'école : respectez l'hôte qui vient avec confiance édifier son nid sous les toits; s'il salit les maisons rustiques, si dans les moments de détresse il consomme un peu de bon grain, il vous dédommagera au centuple dans la saison où l'homme seul serait impuissant à combattre les ravageurs des récoltes.

Au lieu d'empaler les taupes à l'extrémité d'un bâton, épargnez aussi ces destructeurs acharnés des larves du hanneton. Au moment du labour, quand la charrue fait sortir des centaines de larves, ayez à côté de vous un petit chien qui s'empressera de happer ces vers blancs.

D'un autre côté, ne laissons pas uniquement aux insectes carnassiers, aux oiseaux et à certains mammifères le soin de détruire nos ennemis. Mettons-nous à l'ouvrage, comme on le fait dans certains pays, en particulier dans la Suisse allemande, et habituons les enfants à recueillir les hannetons, non plus pour leur attacher un fil à la patte, les emprisonner dans une cage de papier et les torturer avec la cruauté ingénieuse du jeune âge : qu'à la fin de la

classe l'écolier aille chaque jour s'approvisionner de hannetons pour les noyer ou les faire convertir en graisse de char, et que l'instituteur note le nombre des insectes nuisibles dont ses élèves ont délivré la commune.

Voilà ce qu'a fait un maître de la Haute-Savoie, M. Perréard, directeur des écoles de Nangy et de Loëx. Avec cette simplicité de style qui est propre aux personnes habituées à faire le bien sans éclat, sans phrases ronflantes, M. Perréard m'écrit ceci :

« L'année dernière, j'ai lu et fait comprendre à mes élèves les principaux avantages que peut retirer l'agriculture de la destruction des insectes nuisibles. Je les engageai à se mettre résolûment à l'œuvre pendant leurs moments de loisirs et sans porter préjudice aux récoltes. Ma parole fut en partie entendue, et du 1er au 30 mai j'annotai chaque jour les massacres opérés; ils furent de 18 guêpes, 26 courtilières et 41,000 hannetons. »

Quarante et un mille hannetons détruits en un mois et par une seule école ! Si tous ceux qui dirigent les écoles de garçons de la Haute-Savoie avaient pu suivre avec le même succès l'exemple de M. l'instituteur de Nangy, et plusieurs l'ont probablement fait sans que nous en ayons eu connaissance, la Haute-Savoie aurait été délivrée par eux, en mai 1876, *de plus de douze millions de hannetons!* Les commentaires deviennent inutiles quand les nombres parlent avec une telle éloquence. LOUIS REVON.

INSCRIPTION ROMAINE A RUMILLY

La chapelle de sainte Magdeleine à la Maladière de Martenay ayant été incendiée, il y a près de 30 ans, M. le docteur Ginet employa aux réparations de sa maison, à Rumilly, quelques pierres de cet édifice, entre autres une qui porte deux panneaux à moulures et inscriptions, chacun de 60 centimètres de longueur et de 50 centimètres de largeur.

Voici le texte donné par l'estampage :

M·TAIVS VCF
MODESTVS
VIVVS SIBI
FAC · CVR

I·TAIO MODES
I I · VOI
V A I\

Marcus Taius Vci filius Modestus vivus sibi faciendum curavit. Le prénom de son père *Vcus* ou *Vcius* rappelle le nom gaulois de VCCVS de l'inscription de Grésy-sur-Aix.

L'inscription du second panneau est probablement relative à son fils *Jules Taius* surnommé également *Modestus*. Malheureusement on ne peut la compléter.

Dernièrement le *Petit savoyard* a cru publier un fragment de cette inscription, dans lequel les premiers explorateurs de ce monument ont introduit le nom de *Mercure,* le titre de *Consul des citoyens*, etc. Or, n'ayant pas nettoyé préalablement la pierre, ils ne se sont pas aperçus qu'elle avait été encastrée sens dessus dessous, et ont lu ainsi à l'aventure. Boileau a dit : soyez plutôt maçon, si c'est votre métier.

Nous changeons de sujet pour ne pas quitter Rumilly sans signaler à l'admiration des amateurs une œuvre d'art de la maison Armand-Caillat de Lyon. Ce sont trois lampes, richement suspendues, avec coupes d'une facture remarquable; deux petites en bronze doré, enchassées chacune de trois cabochons granulés avec médaillons pendantifs rappelant les donateurs. Celle du milieu, plus grande, en vermeil, ciselée à la main, encastrée de trois émaux représentant le Rédempteur, sainte Agathe et saint François de Sales, chacun entre l'église paroissiale et le sanctuaire de N.-D. de l'Aumône, avec des textes relatifs. Le médaillon pendantif porte d'un côté la patronne de Paray-le-Monial et de l'autre le votif de la paroisse de Rumilly, de 1875.

Ces œuvres artistiques ont été reproduites en photographie par Alph. Bernoud à Lyon, et nous ne pensons pas qu'aucune église des deux Savoie en ait de pareilles. C.-A. DUCIS.

EN MER

Nous avions en chantant dépassé les ilots
Et la barque atteignait l'espace solitaire.
La brise par instant apportait de la terre,
Comme une rumeur vague, un cri de matelots.

La lune en clairs sillons se jouait sur les flots.....
Enchantement des nuits sereines! ô mystère!
En silence, aspirant la fraîcheur salutaire,
Nous ramions lentement, les yeux à demi-clos.

Dirait-on à te voir, perfide charmeresse,
Que l'orage en ton sein, ô mer, couve sans cesse,
Qu'il rugira demain, qu'il éclatait hier!...

Et doucement bercé par l'onde caressante,
Je pensais au regard de la Sirène absente,
Calme comme la nuit, trompeur comme la mer!

ACHILLE MILLIEN.

VIEILLESSE

A CAMILLE MACAIGNE.

Après les soirs d'orage et les nuits d'insomnie,
Quand la paix de la tombe apparaît à son tour,
Supportons sans faiblir le poids de l'agonie;
Le temps marche — et demain ce sera notre tour.

L'homme a suivi sa route et sa tâche est finie.
Son âme n'attend plus qu'en un autre séjour
La volupté sereine, éternelle, infinie... —
Il comptait chaque année, il compte chaque jour!

— Pour redouter la mort qui frappe sans relâche
Faut-il être un coupable ou faut-il être un lâche?
L'insondable néant tarde-t-il à venir?

Qu'importe! En attendant l'arrêt qui nous y livre,
Je ne puis concevoir la volupté de vivre
Toujours par le passé, jamais par l'avenir!

PAUL LABBÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 28 *juin* 1877

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance :

1° L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa 6me session au Havre, du 23 au 30 août 1877. Une carte d'admission aux séances est mise à la disposition du délégué choisi par la Société Florimontane.

2° La Société helvétique des sciences naturelles se réunira à Bex, canton de Vaud, pour sa 60me session, du 19 au 22 août 1877. Les membres de notre Société qui voudraient prendre part à cette réunion devront s'adresser, avant le 1er août, à M. le Dr Forel, à Morges, Secrétaire de la Société des sciences naturelles.

M. DE TOYTOT, Secrétaire général de la Haute-Savoie, est élu membre effectif.

M. le docteur V. GROSS, archéologue, à Neuveville, Jura Bernois, est nommé membre correspondant.

La réunion vote, sur la proposition de *M. Revon*, une allocation pour offrir des livres aux élèves les plus méritants de l'Ecole municipale gratuite de dessin.

Il est procédé à l'élection du jury de poésie pour le concours de la fondation Andrevetan.

M. Ducis donne connaissance d'une inscription romaine inédite qu'il a estampée à Rumilly. C'est un tombeau de famille.

Il a pu également admirer à Rumilly une œuvre d'art de la maison Armand-Caillat, de Lyon. Ce sont trois lampes avec cabochons et émaux historiés, etc., d'une facture remarquable, comme il ne pense pas qu'il y en ait de semblables dans nos deux départements.

Le même fait un résumé de l'historique du clocher de N.-D.-de-Liesse, d'Annecy, d'après les caractères architectoniques du monument et les titres qu'il a pu utiliser pour ses recherches.

Ces communications paraîtront dans la *Revue*.

Des « inscriptions indéchiffrables » ayant été signalées au château de Lupigny, près de Rumilly, *M. Revon* s'y est transporté et a constaté que ces inscriptions se réduisent à des monogrammes du nom de Jésus-Christ et à une invocation, sculptés en caractères gothiques dans des cartouches hexagonaux, placés deux à deux contre les piédroits d'une vaste cheminée.

On lit à droite IHS et IPS
— à gauche IHS et AVE
MARI
A

La réunion examine un croquis de *M. Mangé*, figurant le clocher de Notre-Dame et la flèche qui va être reconstruite et qui sera achevée cette année. Le clocher actuel a 34^m^,80 de hauteur, du sol aux quatre clochetons, dont il ne reste que la base. Ceux-ci seront réédifiés. Entre eux s'élèvera une flèche à pans coupés, haute de 20 mètres jusqu'à la base de la croix. La hauteur totale, du sol au sommet de la croix, qui aura plus de 4 mètres, sera d'environ 59 mètres. La nouvelle œuvre de notre confrère contribuera puissamment à augmenter l'aspect pittoresque de notre cité, où l'on voit déjà se profiler sur le ciel les arêtes aiguës des autres clochers, de la préfecture et du vieux château féodal.

M. Eugène Tissot fait déposer un tirage à part, en grand format, envoi de M. Le Verrier, du *Résumé des observations météorologiques* faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1876. Ce travail qui fait honneur à deux membres de la Société, MM. Tissot et Mangé, et à plusieurs autres collaborateurs du département, fera partie de l'*Atlas météorologique de la France*, publié par l'Observatoire de Paris.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges :

G. de Mortillet, *Races humaines et chirurgie religieuse de l'époque des dolmens*, don de l'auteur. — M. l'abbé Lacroix, *Rua et contrada,* lettre à M. le syndic de Modène, don de l'auteur. — E. Tissot, *Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans la Haute-Savoie pendant l'année* 1876, don de l'auteur. — A. Hovelacque, *Le crâne savoyard,* don de l'auteur. — *Réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Genève et à Chamonix,* don de M. Alph. Favre. — Baron Raverat, *De Lyon à Bourg et à La Cluse-Nantua,* don de l'auteur. — A. Vingtrinier, *Léon Cailhava, bibliophile lyonnais,* don de l'auteur. — *Séance publique d'avril* 1877 *de la Société protectrice de l'enfance de Lyon,* don de M. le Dr Dagand.

Revue archéologique. — Revue de la poésie — Polybiblion. — Romania. — Gazette des lettres. — Journal des connaissances médicales. — Association scientifique de France. — Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne. — *Bulletin et Mémoires* de la Société des antiquaires de Picardie. — *Revue du Lyonnais. — Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Courrier de Vaugelas. — Mémoires* de l'Académie de la Val d'Isère. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Ardèche. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Annales météorologiques de l'Observatoire royal de Bruxelles. — L'éducateur. — Revue suisse. — Indicateur d'antiquités suisses. — Mémoires* de la Société des antiquaires de Zurich.

Les Alpes. — L'Union savoisienne. — Industriel savoisien. — Le Petit Savoyard. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

La Société Florimontane a reçu, pour le concours de poésie de la fondation Andrevetan, les envois de 68 auteurs représentés par 176 pièces.

—

CONCOURS DE POÉSIE OUVERT PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

Le prix de poésie de la fondation Guy, pour l'année 1878, sera de 400 francs.

Les poëmes envoyés au Concours auront au moins 100 vers, sur un seul sujet laissé au choix des concurrents.

Les poëmes seront adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie, à Chambéry, avant le 1er juillet 1878, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui sont nées ou domiciliées dans l'un des deux départements de la Savoie, à l'exception des membres de l'Académie, résidants ou non résidants.

—

Les premiers essais pour la culture du châtaignier en Kabylie ont prouvé que cet arbre réussit fort bien dans ce pays. Les indigènes qui ont été à même d'apprécier les qualités nutritives du fruit de cet arbre, sont tout disposés à le substituer au chêne à glands doux, qui est encore aujourd'hui une source d'alimentation pour les tribus les plus pauvres.

On fera cette année, en Kabylie, des plantations de châtaigniers sur une grande échelle, de manière à pouvoir satisfaire aux nombreuses demandes des indigènes.

(Correspondance algérienne.)

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 5

MAI 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	15°	6°5	13°2	722,3	1,9	1,4	86	14°5	39°5	25°2	S	S.-S.-E	faible	couv.1/2	Eclaircie dans le jour, très beau à 10 h. s.	0,820	10°3
2	15,5	1	8	724,3	»	3	77	11,4	40	23,5	S.-O	O.-N.-O	assez fort	très beau	Nuit belle.	0,800	9,3
3	23,2	1,5	9	721,4	»	1,9	70	15,5	40,7	27	—	O	id.	beau	Id.	0,780	8,6
4	28	7	14	717,1	»	2,6	67	18,6	35	26,2	—	O.-N.-O	id.	couv.1/2	Pluie continuelle dès 4 h. s.	0,750	10,2
5	22,5	8,5	11,8	713,8	19	1,5	90	14,8	40,2	27,4	?	S	faible	couvert	Pluie avant 9 h. m., reprend à 4 h. continuelle.	0,790	11,5
6	18	8,5	15	709,8	12	0,8	71	17	23	19,3	S.-O	E	id.	id.	Bourrasque pluie à 5 h. s., à 11 h. couvert.	0,830	11,8
7	19,7	9,5	13,5	713,4	15,3	1,5	87	17	34	26	S.-E	S.-E	id.	id.	Pluie dans la nuit avant 9 h. et de 4 à 7 h. s. A	0,870	11,3
8	29	9	15	714,6	1,7	2,2	86	14	19	16,2	S.-O	S.-O	id.	couvert	Pluie dans le jour. Couv. à 11 h. s. [10 h. tr. b.	0,910	11,7
9	16,5	8	9,2	716,1	5,8	1	95	13	20,3	16	S.-O	O.-S.-O	id.	pluie	Eclaircie dans le jour, pluie à 11 h. s.	0,915	11
10	25,5	5	10,8	719,5	10	2,1	77	13,5	32	22	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Pluie légère de 6 h. s. à 10.	0,920	11,6
11	24,5	9	10,2	717,6	7,6	2,5	92	12	15,1	12,2	S.-O	S	id.	pluie	Pluie tout le jour, averse le soir et toute la nuit.	0,920	11,6
12	16.5	4,5	10,6	713.8	29	1,3	93	10,7	14	12,3	S.-O	S.-S.-E	id.	id.	Eclairs et tonnerres à 6 h. s. et grande pluie.	0,970	11,5
13	14,5	2,3	10	720,1	58	2,2	94	10,7	25,2	24,2	S.-O	S. S. O	fort	couv.1/2	Très beau à 11 h. s.	1,190	11
14	24	6,5	10,8	719,4	»	0,7	84	9	14,5	11	S.-O	O.-S.-O	faible	couvert	Bourrasque, pluie de 6 à 7 h. s. à 10 h. Couv.	1,230	11,2
15	16,5	8	9,4	722	17,5	1	81	10,8	15	13	S-S-O	S.-O	id.	pluie	Pluie continuelle jusqu'à midi, bourrasque à 3 h.	1,240	11
16	13	5	12,2	728,2	9,3	1,2	65	17	38,5	28	S	S.-S.-E	id.	beau	Très beau à 10 h. s [Couv. 1/2 à 10 h. s.	1,240	11,4
17	20	4	14	725,9	»	2,4	91	19	43	30	?	O.-S.-O	id.	couvert	Pluie légère de 4 à 7 h. s. Couv. à 10.	1,220	11,9
18	21,5	11,5	15,8	725,4	1,5	2,8	70	15,2	19	17	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Pluie dans le jour, beau à 10 h. s.	1,190	12
19	17	6	13,5	723,3	6,5	1,8	71	13	27,5	21	O	O.-S.-O	fort	id.	Id. Id.	1,160	12,1
20	19,3	4,5	7	718.2	9	2,3	88	8,8	14	13	S.-O	S.-S.-O	id.	pluie	Pluie par bourrasque jusqu'à minuit.	1,110	10,8
21	14,5	5,5	12	720,2	3,1	1,4	87	13,5	17	15	S.-O	S	id.	couvert	Pluie par bourrasque. Beau à 10 h. s.	1,070	12
22	16	3	12,2	723,1	2,4	1,4	83	17,2	38,5	28	?	N.-O	id.	beau		1,030	11,9
23	20,5	6	13,2	722,4	»	3	88	18,5	39	28,5	?	S	faible	id.		0,980	12,2
24	20	5,5	14	721,6	»	3	78	15,8	22,3	19	?	O.-S.-O	fort	couvert	Pluie de 6 à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,950	12,2
25	17	7,5	13,8	723.3	0,9	1,5	86	18	45	32	N	S.-S.-O	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,910	12,3
26	18.3	4,5	14,8	724,6	»	2,1	71	19	39,2	28	N	S.-S.-O	id.	beau	Très beau à 11 h. s.	0,860	12,3
27	22,5	5	15.4	724,2	»	3,6	75	21,8	43	31,3	—	O	id.	très beau		0,840	12,9
28	23,5	8	20.1	721	»	3,7	47	22,5	34,1	28,2	S.-O	S	fort	couvert	Pluie légère à 10 h. s.	0,800	13,4
29	24,5	11	13,8	718.6	3,4	4,8	80	16	20	18,1	S.-O	S	id.	id.	Pluie légère tout le jour. [légère.	0,800	13,6
30	16,5	11,5	11,4	719,2	34,8	1,2	96	13.2	16	14	S.-O	S	id.	pluie	Pluie jusqu'à midi très forte, reprend à 6 h. s.	0,820	13,7
31	18	11,5	14,1	719,8	36,3	0,8	86	18	27	22,5	S.-O	S.-O	faible	id.	Pluie continuelle jusqu'à midi. Ciel beau après.	0,950	13,9
Moyennes ou Totaux.	19°81	6°60	12°51	720,13	285,0	62,7	81,03									0,963	11°68

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy.— Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 août 1877.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

I

> Notre patois s'en va! Cette rapide décadence est un puissant motif pour que nous recueillions par écrit les épaves échappées au naufrage.
>
> ALPH. DESPINE. (*Revue Savoisienne*, déc. 1864.)

Je considère comme un devoir, avant d'entrer en matière, de rendre hommage au talent et au patriotisme de cet infatigable travailleur qui a consacré de longues années à recueillir tout ce qu'il a pu découvrir en fait de chansons et de noëls en patois savoyard, et qui dans une série d'articles insérés dans la *Revue Savoisienne* (1864-1871), n'a cessé de faire l'appel le plus chaleureux à tous les amateurs et détenteurs de poésies patoises. Il suffit d'en lire quelques articles pour voir avec quelle joie et quelle reconnaissance il accueillait la moindre communication relative à ses recherches. Comme il est regrettable que cet homme de cœur et de talent n'ait pas eu la satisfaction de mettre au jour l'œuvre qu'il méditait, et que le monde ne connaisse de ce trésor poétique si péniblement amassé, que les quelques fragments qu'il a publiés dans la *Revue*.

La Société Florimontane, dont M. Despine fut un des membres les plus actifs et les plus distingués, a déjà à plusieurs reprises exprimé le désir de reprendre en sous-œuvre et de compléter le travail interrompu. Espérons qu'elle pourra bientôt mettre à exécution sa louable et patriotique intention. En attendant, honneur à ce vaillant champion, mort victime de son zèle pour la science et le bien public, honneur à M. Alphonse Despine !

En cherchant à sauver du naufrage nos anciennes poésies et à collectionner les nouvelles, M. Despine avait été certainement bien inspiré ; c'est par leur publication qu'il faut commencer. Quel dictionnaire, quelle grammaire peut-on faire sans les documents de la langue d'autrefois et de celle d'aujourd'hui ? Or, pour faire une étude sérieuse d'une langue ou d'un dialecte, il faut trois choses : un texte, un dictionnaire et une grammaire. Malheureusement notre patois qui mérite, à plus d'un titre, d'attirer l'attention des philologues, n'a ni grammaire, ni glossaire, ni recueil de poésies (1), tandis que presque tous les autres patois de France possèdent des glossaires ou d'autres livres qui en facilitent l'étude aux amateurs des études philologiques. Il serait à souhaiter que des hommes de bonne volonté unissent leurs efforts pour combler cette lacune. En exprimant ce désir, je suis loin de ne songer qu'aux intérêts des philologues, ce que j'ai surtout en vue, ce sont nos intérêts à nous Savoyards ; et, quelque paradoxale que puisse paraître mon assertion, je dirai que nous avons véritablement besoin d'une grammaire et d'un glossaire savoyards, non pas pour apprendre notre patois, mais pour apprendre le français.

Il est certain que les habitants de la campagne et même des petites villes parlent toujours patois entre eux, et qu'ils ne se servent du français qu'à leur corps défendant. Il est non moins certain que le patois déteint sur le français, et que ceux qui l'ont parlé dès leur enfance, comme ceux qui se trouvent chaque jour en rapport avec les habitants de la campagne, en pourront jamais entièrement secouer le joug du patois, quelque bonne instruction qu'ils aient reçue. Ils auront beau se surveiller et peser toutes leurs expressions, il se glissera toujours dans leur parler des tournures de phrase et des mots que la langue française ne reconnaît pas. En effet à qui de nous n'est-il pas arrivé de se demander : Quel est le nom français de cette plante, de cet instrument, etc. ? Qui de nous, après avoir fini ses études, n'a pas employé, sans s'en douter, des tournures de phrase calquées sur le patois, des mots que le français a rejetés depuis trois ou quatre siècles et d'autres qu'il n'a jamais connus et qu'il ne connaîtra jamais. Un glossaire savoyard, accompagné de quelques remarques grammaticales et d'une liste des expressions

(1) A part quelques chansons imprimées, les *Origines du patois de la Tarentaise*, par l'abbé Pont et le *Nouveau Glossaire Genevois*, par Humbert, nous n'avons rien. Ce dernier ouvrage peut être consulté avec fruit, malgré la différence qu'il y a entre le patois savoyard et le genevois.

fautives, propres à notre province, nous tirerait tout de suite d'embarras et nous faciliterait l'étude du français.

D'un autre côté, dans nos écoles primaires où l'enseignement se fait en français, c'est-à dire, dans une langue que la majorité des enfants ne comprend presque pas du tout, au lieu de considérer le patois comme leur langue maternelle et de s'en servir comme d'un point de repère pour marcher du connu à l'inconnu, on le dédaigne; beaucoup de maîtres d'école croiraient déroger en employant la langue de leurs élèves et en leur permettant de s'en servir en classe. Un bon maître d'école, loin de rougir de s'en servir pendant les premiers mois de l'année, doit le traiter de pair avec le français, pour mettre ses élèves à leur aise dès leur entrée à l'école. Il doit leur apprendre avant tout à comprendre et à parler la langue française, et la méthode la plus sûre et la plus rationnelle est d'aller du connu à l'inconnu, en prenant le patois comme point de départ pour les amener graduellement à parler français. En un mot, il doit se faire petit avec les petits pour les attirer à l'école, pour se les attacher et enfin pour les élever jusqu'à lui. Cette tâche lui sera rendue d'autant plus facile qu'il connaîtra leur langue, et qu'il en saura faire un judicieux emploi. Par conséquent, pour faciliter l'étude du français et en rendre l'usage plus fréquent et plus correct, il est nécessaire que le maître d'école suive cette marche éminemment pédagogique, et pour cela un glossaire savoyard dans le genre de celui dont je viens de parler, est indispensable.

Toutefois avant de songer à composer un glossaire, il faut songer à recueillir nos chansons patoises, et avant de les publier il est nécessaire de débattre une question d'une grande importance.

Ceux qui ont lu les poésies publiées par M. Alph. Despine dans la *Revue*, savent combien la lecture en est difficile. Dans une pièce vous trouvez un mot écrit de deux manières différentes; dans une autre pièce d'un autre auteur, le même mot s'y trouve écrit d'une autre manière. Cela tient à ce qu'en l'absence de principes fixes, ou généralement admis, chaque auteur orthographie à sa manière; cette incertitude de l'orthographe a cet inconvénient, que lorsque je lis une chanson écrite dans le patois d'une vallée dont la prononciation m'est inconnue, je ne sais plus lire, car j'ignore complétement si l'auteur s'est attaché au principe phonétique, au principe étymologique, ou si c'est une orthographe qui lui est propre. Ainsi on y trouve *les fliets, les f'llié, les fellie, les feilles,* pour dire *les filles; tolhor, tosior, tozor, tozhor* et *tozdor,* pour dire *toujours; le tin, le tein, le teim, le tem, le têps, le temps* pour dire *le temps,* etc., etc. Comment puis-je me faire une idée de la prononciation de telle ou telle vallée, si je ne sais à quoi m'en tenir sur les principes d'orthographe qui ont guidé tel auteur donné? Il est donc nécessaire de s'entendre à cet égard et de tomber d'accord: 1° sur les principes qui doivent nous guider dans l'orthographe des mots; 2° sur les signes de convention à adopter pour figurer certains sons inconnus à la langue française.

A titre d'essai, je soumets à l'appréciation du public les considérations suivantes, en priant ceux qui s'intéressent à cette question de vouloir bien faire parvenir leurs observations à la *Revue savoisienne.*

1° Nous nous servirons de l'alphabet français, et nous conserverons à chaque lettre et à chaque combinaison de lettres la valeur qu'elles ont en français.

2° Le principe fondamental de notre orthographe doit être une exacte représentation de la prononciation. C'est pourquoi les lettres *qu* et *gu* qui se prononcent en français de plusieurs manières devraient être remplacées par d'autres, par *ex, qu* par *k* et *gu* par *gh* quand la voyelle *u* ne se prononce pas: ainsi *ki* au lieu de *qui, ghillon* et non *guillon* (fausset de tonneau, petite broche de bois servant à boucher le trou fait avec un foret à un tonneau pour lui donner de l'air ou pour goûter le vin). On pourrait à la vérité par l'emploi du tréma obvier aux inconvénients résultant de la double et triple prononciation de *qu* et de *gu.* Comme à Annecy, le pronom relatif *qui* se prononce comme en français, et qu'à Thônes il se prononce comme le participe passé du verbe *cuire,* en figurant la prononciation d'Annecy on écrirait *qui,* et en figurant celle de Thônes on écrirait *quï.*

3° Pour obtenir une exacte représentation de la prononciation, il faudrait s'en tenir strictement au procédé phonétique, c'est-à-dire, toujours représenter le même son de la même manière, sans se préoccuper le moins du monde de l'étymologie. Ce procédé sera appliqué à tous les mots qui n'ont aucune ressemblance avec les mots français correspondants. Quant aux mots qui ont du rapport avec le français, il nous faudra, autant que cela sera possible, conserver l'orthographe française; mais du moment que celle-ci ne représenterait plus la véritable prononciation, l'orthographe française devrait être sacrifiée. Ainsi nous écririons *biau,* beau et non *biô; lou tyran,* les tyrans, et non *lou tiran; mon habi,* mon habit, et non *mon abi; sçayï,* scier, et non *sayï,* parce que dans ces mots on peut conserver en partie l'orthographe française sans aucun préjudice pour la prononciation.

4° Au contraire nous écririons: *lou bu,* les bœufs, et non *lous bufs; mar é avri,* au lieu de *mars et avril,* parce que, si dans le but de nous rapprocher autant que possible du français, nous écrivons à la fin des mots des lettres qui tantôt se prononcent, tantôt ne se prononcent pas, nous tombons dans des difficultés inextricables. Par conséquent nous n'ajouterons à la fin des mots aucune lettre quiescente, si ce n'est pour le cas où la liaison a lieu: *on grand homme,* un grand homme, *lou grans hommo, lous hommo.*

5° L'emploi des accents serait le même qu'en français; toutefois, pour concilier toutes les exigences, il nous faudrait convenir d'employer l'accent circonflexe uniquement pour représenter la longueur des voyelles, de ne représenter l'è ouvert ni par un *e* sans accent, ni par *ai,* ni par *ei,* mais par *è.* et de représenter l'e muet par un *e* sans accent. Ainsi l'*e* dans *revgni,* revenez, *pessa,* sapin, se prononcerait comme l'e muet des mots français *me, te, se,* quoiqu'il soit suivi de deux consonnes.

6° Quant à l'é fermé, on le représenterait par *é* ou par *ai,* suivant que le mot français correspondant contiendrait *e* ou *ai.* Ainsi nous écririons *résta,* reste, *faire,* faire, qui se prononce comme *fére,*

parce que dans le premier mot le français contient un *e* et que dans le second il contient *ai*.

7° L'emploi de l'apostrophe et du trait d'union serait le même qu'en français : *l'hommo, l'eintrâ, d'ai* pour *le hommo, la eintrâ, de ai* (j'ai) ; *vû-te,* veux-tu ? *sâ-te,* sais-tu ? *prein-le,* prends-le.

Mais il conviendrait d'étendre l'emploi du tiret à des cas particuliers au patois. Ainsi, comme dans *onna bonna danna, on* est une voyelle nasale dans *onna* tandis qu'il ne l'est pas dans *bonna*, il convient de trouver un signe de convention pour conserver aux voyelles *an, in, on,* leur son nasal, lorsqu'elles sont suivies d'une *n*. Le trait d'union employé à cet effet par J. Humbert et par l'abbé Pont, me paraît bon ; par conséquent nous écrirons *on-na bonna dan-na* (caverne), *on-na sman-na,* une semaine.

De même nous étendrions l'emploi de l'apostrophe aux cas suivants et autres semblables. On dit quelquefois *m'n hommo* au lieu de *mon hommo, 'na fena* au lieu de *on-na fena* (femme), *'mna né* (1) au lieu de *bonna né* (nuit) ; l'apostrophe pourrait fort bien servir à indiquer de pareilles élisions et contractions.

A. CONSTANTIN.

(*A suivre*).

DOCTORAT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

La Société Florimontane, dont plusieurs membres ont publié, à diverses fois dans cette *Revue,* sur saint François de Sales, des séries de détails historiques inédits encore dans les grandes vies de ce saint, auquel elle se rattache par les souvenirs de l'Académie Florimontane qu'il avait fondée en 1607, est heureuse de prendre acte dans ses mémoires du titre éminent qui vient de lui être décerné par le souverain pontife Pie IX, et dont l'honneur rejaillit sur la ville et le diocèse d'Annecy, sur toute la Savoie et sur la France : car, après saint Hilaire, de Poitiers, et saint Bernard, de Clairvaux, saint François de Sales est le troisième docteur de l'Eglise, du territoire français. La Savoie est fière d'apporter à sa nouvelle patrie cet appoint de gloire, qui manque encore à d'autres nations.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs en rappelant sommairement ce que l'on entend par ce doctorat.

Les écrivains ecclésiastiques qui, après les apôtres et évangélistes, ont laissé des commentaires sur l'Ecriture sainte, des apologies et des démonstrations de la doctrine catholique, ont été appelés *Pères de l'Eglise,* parce qu'ils ont concouru à son extension en divulguant ses dogmes et sa morale, et en lui engendrant de nombreux enfants spirituels. Parmi ces Pères il y en eut dont la sainteté, la science et l'éloquence ont obtenu des succès plus considérables auprès des hérétiques et des incrédules, et dont l'Eglise a pu recommander les ouvrages comme exprimant sa propre doctrine dans la continuation de son apostolat. Ils ont eu le titre de *docteurs de l'Eglise universelle,* et reçoivent, en cette qualité, un honneur spécial dans le culte catholique.

On en compte d'abord quatre dont les écrits sont en langue grecque : saint Athanase, patriarche d'Alexandrie en Egypte ; saint Basile, évêque de Césarée en Cappadoce, saint Grégoire, de Nazianze, et saint Jean Chrysostôme, deux patriarches de Constantinople, tous du IVe siècle.

Le schisme d'Orient, commencé au Ve siècle, y tarit la source des docteurs de l'Eglise.

Quatre autres ont écrit en latin ; ce sont : saint Jérôme, de Stridon en Pannonie ; saint Ambroise, archevêque de Milan ; saint Augustin, évêque d'Hippone en Afrique, du IVe siècle, et saint Grégoire Ier, pape, du VIe siècle.

Après ces huit, et dans un ordre inférieur, l'Eglise compte saint Hilaire, évêque de Poitiers, au IVe siècle ; saint Léon Ier, pape, et saint Pierre Chrysologue, d'Imola, archevêque de Ravenne, au Ve siècle ; saint Isidore, de Carthagène, archevêque de Séville, au VIIe siècle ; saint Pierre Damien, de Ravenne, cardinal-évêque d'Ostie, et saint Anselme, d'Aoste, archevêque de Cantorbéry, au XIe siècle ; saint Bernard, de Dijon, abbé de Clairvaux, au XIIe siècle ; saint Thomas d'Acquin et saint Bonaventure, de Bagnorea, au XIIIe, saint François de Sales, évêque de Genève, résidant à Annecy, au XVIIe siècle, et saint Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, au XVIIIe siècle.

Il y en a qui sont honorés comme docteurs de l'Eglise dans leur nation seulement, à cause de l'excellence de leurs écrits et de l'apostolat qu'ils y ont exercé, comme saint Fulgence, évêque de Ruspe en Afrique, au VIe siècle ; saint Léandre, archevêque de Séville, au VIe également ; saint Ildefonse, évêque de Tolède, au VIIe ; saint Bède, dit le Vénérable, moine d'Angleterre, au VIIIe. Mais l'Eglise ne leur a pas encore attribué cet honneur dans l'étendue du monde catholique. Ce n'est même que dans le XIXe siècle qu'elle l'a décerné à saint Pierre Damien, à saint Hilaire, à saint Bernard et à saint Alphonse de Liguori. Saint François de Sales vient compléter dignement cette phalange glorieuse.

Mgr Magnin, à la tête de son clergé et de l'ordre de la Visitation, fondé par saint François de Sales, mit à profit la réunion du concile du Vatican pour solliciter cette cause en l'honneur de son saint et illustre prédécesseur. Trente cardinaux, sept patriarches, soixante-quatorze archevêques, trois cent vingt-six évêques, quinze supérieurs d'ordres religieux de toutes les parties du monde catholique, six universités et un grand nombre de personnages appartenant aux familles princières de l'Europe, aux séminaires et aux collèges ecclésiastiques, à la noblesse d'Italie, de France, d'Espagne, d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, de Pologne, de Suisse, etc., sont venus appuyer de leurs vœux la demande de Mgr d'Annecy. C'est, avec le succès obtenu, le plus beau fleuron de son épiscopat.

Bien qu'en face d'un pareil suffrage, qu'on pourrait appeler une acclamation universelle, la Congrégation des Rites, avec la prudence habituelle du Saint-Siége, dont elle est l'intelligente ouvrière dans cette

(1) La suppression de *o* dans *bonna* et le changement de *b'nna* en *'mna* s'expliquent facilement. Par suite du changement de l'accent tonique, *bonnu* est devenu *b'nna*, et *bn* s'est transformé en *m*, à cause de l'affinité des lettres *bn* et *m*. Le même changement se produit dans le mot allemand *Abend*, soir, qui se prononce comme s'il était écrit *âm't*. L'accent étant ici sur *a*, on a dit d'abord *ab'nd*, puis *bn* a passé en *m*, et *d* en *t*.

spécialité, s'est livrée de nouveau à une étude approfondie de la vie et des écrits de saint François de Sales, imprimés et inédits. Car, pour être reconnu docteur de l'Eglise universelle, il faut réunir une héroïque sainteté et une science éminente.

Et c'est ensuite de ce travail poursuivi pendant plusieurs années avec toute la maturité ordinaire de ses jugements, que cette Congrégation a enfin émis son vote affirmatif le 7 juillet 1877, auquel S. S. Pie IX vient de donner la sanction suprême et irrévocable, en date du 16 du même mois.

La promulgation officielle du décret pontifical donnera lieu à des fêtes solennelles, après l'achèvement des réparations de l'église de la Visitation d'Annecy, qui conserve ses restes vénérés, et sera suivie d'une publication des œuvres complètes du saint docteur, qui, en répandant la *lumière* la plus pure et la plus douce sur la Savoie et la France, est devenu une lumière éclatante de l'Eglise universelle.

C.-A. DUCIS.

ENCORE LA REGICHIA

Permettez-moi d'ajouter un mot, sur la *Regichia*, à l'article publié dans la *Revue savoisienne* (1877, p. 65), par notre savant collègue, M. Ducis.

On trouve aussi, dans les documents savoisiens, l'expression *regichire* ou *revichire*. Ainsi les chartes du diocèse de Maurienne, publiées à Chambéry, en 1861, nous en fournissent deux exemples (p. 200, 201, 203, 429). Je ne pense pas toutefois que les auteurs de ce recueil aient bien saisi le sens véritable de cette expression; suivant eux, elle signifierait *payer, acquitter, satisfaire, solvere, persolvere*.

Il me semble, au contraire, résulter des textes publiés dans le recueil, que *regichire* et *solvere* sont deux choses essentiellement différentes. Si je ne me trompe, *regichire* ou *revichire*, signifie reconnaître, reconnaître devoir à autrui; or, il ne faut pas confondre la reconnaissance du droit avec le paiement, ce sont deux idées essentiellement différentes. C'est ce qu'ont fait les auteurs de ce recueil qui mérite d'ailleurs, je dois le dire, les plus grands éloges; il serait bien à désirer, en effet, qu'il parût une publication analogue pour les autres contrées de la Savoie, en prenant ce mot Savoie dans sa signification la plus générale et la plus étendue.

Regichire ne figure pas dans le dictionnaire de Ducange; il est bon de rechercher son sens réel. C'est une petite conquête archéologique à faire.

Dans la charte de 1368, *regichia* veut-il dire *tributum, praestatio*, comme le pense M. Ducis, ou bien *confessio*, reconnaissance? C'est un point sur lequel j'ai quelque doute. Je n'ose pas émettre encore à ce sujet une opinion bien prononcée, définitive; j'attends de nouveaux textes que M. Ducis sera probablement le premier à nous produire pour que la question puisse être exactement élucidée.

JULES VUY.

Lausanne, 2 août 1877.

Cher directeur,

Le nº 7 de la *Revue savoisienne* parle de la Regiquina, et votre Rigichia me paraît être la même chose et devoir se lire Regichia (avec un trait sur l'*i*) soit Regichina.

Quant à l'étymologie de ce mot, à sa signification absolue, je crois qu'elle se trouve dans le vieux verbe *regehir, rejehir*, confesser.

« *Le livre des Psaumes*, (1) » traduction française du XIIᵉ siècle? fait un emploi fréquent de ce verbe. Je n'en citerai que deux exemples :

El milliu de la nuit esdreçowe a REGEHIR *a tei, sur les jugemenz de la tue justise.*

(Medio noctis surgebam ad confitendum tibi, super judicia justitiae tuae. — Ps. 118, v. 62).

Jo REGEÏRAI *al Seignur sulunc sa justise, e chanterai al num del Seignur très halt.*

(Confitebor Domino secundum justitiam ejus, et cantabo nomini Domini altissimi. — Ps. 7, v. 17).

La *regiquine* était une confession, une déposition probablement accélérée par quelque moyen violent; mais le fond du mot signifie, je crois, confession.

Veuillez communiquer ces lignes à M. Ducis, qui me fera grand plaisir en me disant que mon explication lui agrée.

A. MOREL-FATIO.

NOTE SUR LE NOM DU DIEU DES FIDJIS

Trieste, 27 juillet 1877.

Mon cher directeur et ami,

Je viens de lire dans un journal que les Fidjis, que l'Angleterre s'est annexés, ont une religion. Jusque là rien d'extraordinaire. L'homme, où qu'il naisse, ne peut faire abstraction de son âme. Le divin, qui est en lui, se révèle suivant le milieu. La manifestation du sauvage ne peut ressembler à la glorification du civilisé, mais elle est égale, comme preuve de la double nature dont l'homme est formé.

Ce qui n'est pas étrange non plus, c'est que, partout, on rencontre la dualité des principes : le bien et le mal. L'homme souffre et ne se rend pas compte de la cause de sa douleur : il jouit et il ne peut se dissimuler que la joie n'est point due à son effort : il est tout simple qu'il l'attribue à un pouvoir surnaturel.

Mais ce qui m'a fait prendre la plume est beaucoup moins élevé que les questions que je viens d'effleurer. J'ai été frappé que les Fidjis appelassent leur Dieu, principe du bien, *Kalo*. Sans y changer une lettre, c'est le mot grec signifiant *bon*. D'où vient cette coïncidence? Y a-t-il, sous cette ressemblance et ce parallélisme de linguistique, une question de races? d'où viennent les Fidjis?

Mon intention a été seulement d'éveiller l'attention des chercheurs. Il faut souvent un simple hasard pour mettre sur la voie de découvertes importantes. Je vous la livre, mon cher directeur, en appelant l'examen des savants au courant de la langue des Fidjis.

Veuillez me croire votre bien affectionné,

L. FAVRE-CLAVAIROZ.
Consul général de France.

---

(1) *Le livre des Psaumes*, ancienne traduction française publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Cambridge et de Paris par Francisque-Michel. Voir à la Bibliothèque publique d'Annecy cette publication faite à l'Imprimerie nationale, 1876, 1 v. in-4°. — L. R.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

C'est entre les deux premières, et sur la face occidentale, que se trouvaient les bas-reliefs dont Shaw a donné un dessin et une description si fantaisistes :
« Une dame marchant sur deux éléphants avec une
« grande coquille qui lui sert de dais. Les éléphants
« ont la tête tournée l'un contre l'autre en entor-
« tillant leur trompe, et la dame, qui paraît coiffée
« en cheveux, porte un habillement fort juste au
« corps et relève ses jupes de la main droite en re-
« gardant la ville d'un air moqueur. »

Or, ces deux éléphants étaient bien face à face et dans l'attitude de la lutte, mais ils ne se tenaient point par la trompe, et la dame était si légèrement vêtue qu'on devinait aisément sous ses draperies toutes les formes de son corps, mais elle ne relevait nullement ses jupes de la main droite comme pour insulter à la ville. Elle tenait tout simplement de ses deux mains l'extrémité antérieure et repliée de son voile, ainsi que le font encore assez souvent les Arabes, hommes et femmes, avec la partie antérieure de leur *haïk,* ainsi que cela se faisait, du reste, aussi chez les Romains, à en juger du moins par les nombreux monuments découverts à Moute, près Sétif, sur lesquels chaque personnage est revêtu d'une étoffe en draperie ainsi tordue et ramenée tantôt jusqu'à la taille, tantôt jusqu'au bas-ventre seulement.

Au reste, ces bas-reliefs ne faisaient point partie de l'ancien pont et ne se rencontraient là que par un caprice de l'architecte italien chargé, par Salah Bey, de sa restauration; car, dans l'intervalle compris entre eux et le sommet du pilier mitoyen, on distinguait parfaitement des replâtrages modernes attestant qu'ils avaient été encastrés là postérieurement. Les deux pachydermes provenaient, sans doute, de l'hippodrome de Cirta dont Peyssonnel dit avoir encore vu une grande muraille un peu plus loin que l'arc de triomphe; et la dame, de cet autre édifice que les Arabes avaient décoré du nom de Château de la fée malfaisante « *Ksar-el-Ghoula.* »

Mais trêve de considérations et de regrets à ce sujet. Il ne reste presque plus rien de ce vieux pont dont la chute, il y a vingt ans, a privé le ravin de Constantine d'une de ses curiosités archéologiques les plus intéressantes; mais voici deux photographies (n. 2 et 3) qui tempéreront vos regrets et les miens. Elles ont été faites à Bône d'après les dessins de Delamarre, un des membres les plus actifs de cette commission scientifique, qui a exploré l'Algérie par ordre du gouvernement, de 1840 à 1845, et a fait si bien connaître notre belle conquête au monde savant.

Approchons maintenant de la voûte sur laquelle reposait, du côté de la ville, l'un des piliers du pont romain. Elle constitue, à 15 mètres environ au-dessus du lit du Rummel, un amas de travertin produit par le dépôt de deux sources incrustantes éteintes depuis bien des siècles.

Ici, je suis bien obligé de vous avouer que les dangers redoublent et qu'il faut s'armer de torches. Or, comme nous avons fait, en pénétrant dans cette fissure étroite et profonde, ample provision de courage mais oublié de prendre de quoi seulement allumer un cigare, admettons que nous trouvons là, juste à l'entrée de la voûte sombre, une de ces bonnes fées toujours prêtes à exaucer les vœux même les plus extravagants, et qui, nous prenant par la main, consente à nous servir de guide et de providence.

Pleins de confiance en notre invisible protectrice, nous nous enfonçons sans hésiter dans l'antre immense et ténébreux.

La gorge ainsi voûtée est toujours fort étroite dans le bas (12 ou 15 mètres de largeur au plus) et à parois verticales, mais il nous semble qu'elle s'élargit bientôt en tournant vers le nord.

Nous parcourons ainsi souterrainement un espace de 60 mètres environ, dans une obscurité profonde. Une espèce de clarté ne tarde cependant pas à luire dans les ténèbres. Elle tombe d'une ouverture circulaire de 35 mètres de diamètre environ et d'une hauteur considérable, car la voûte qui à son entrée n'avait pas plus de 15 mètres de hauteur sous la clef en a ici au moins 40.

A la faveur de cette clarté qui nous rassure complétement, nous atteignons bientôt une nouvelle voûte de 25 mètres de largeur tout au plus, et sous laquelle nous passons comme sous un pont suspendu.

Si vous voulez m'en croire, nous remercierons ici la bonne fée qui a bien voulu nous accompageer, et nous suivrons ce lit du torrent à moitié desséché sans le secours d'aucune baguette magique. Si mon ami Augé, en partant des cascades, est arrivé jusqu'ici sain et sauf, pourquoi n'irions-nous pas d'ici jusqu'aux cascades, tout aussi sûrement que lui?

Une deuxième voûte dont la beauté est au-dessus de toute expression (phot. nº 4), puis une quatrième (phot. nº 5), forment devant nous d'immenses arceaux à 40 et 50 mètres au-dessus du Rummel dont le lit s'élargit de plus en plus. A droite et à gauche les parois taillées à pic atteignent une hauteur de plus en plus considérable aussi. On se sent comme anéanti par leur imposante élévation, et ce n'est pas sans frissonner pour ceux qui les habitent, qu'en levant les yeux, on aperçoit, du côté de la ville, des maisons construites sur leurs bords escarpés. Des vautours, indignés sans doute de notre visite indiscrète, quittent leurs retraites obscures et fendant l'air de leurs ailes vigoureuses, disparaissent bientôt dans les nues, en décrivant d'immenses cercles au-dessus de nos têtes. D'énormes quartiers de roches tombées des parois encombrent toujours le lit de la rivière dont le cours nous paraît obéir ici à une pente de plus en plus rapide (1).

Avant d'atteindre la quatrième et dernière voûte, je vous ferai remarquer à diverses hauteurs, sur l'une et l'autre rive, certains dépôts travertineux produits par des sources éteintes depuis longtemps, sans doute, et qui si ces dernières avaient continué

(1) Il résulte des hauteurs barométriques suivantes, citées par Fournel dans sa *Richesse minérale de l'Algérie*, pages 403 et 404 :

Bords du Rummel au-dessous de la pointe d'amont 531m au-dessus de la mer;

Sommet de la première cascade 477m au-dessus de la mer;
que le Rummel obéit à une pente de 54m depuis son entrée dans la gorge jusqu'à sa sortie, soit 0m,033 par mètre. Mais à partir de la première voûte cette pente s'accentue si visiblement qu'entre la dernière et les cascades, Fournel a constaté lui-même, sur un très court espace, une pente de 5 mètres.

à couler, auraient fini par former d'autres voûtes et par couvrir peut-être un jour tout le ravin.

Permettez-moi de vous dire, à ce propos, cher ami, que toutes ces grandes voûtes que vous venez de traverser et d'admirer, ne sont pas le résultat immédiat de la fracture violente au fond de laquelle gronde, en hiver, le *fluvium Cirtensem famosum* des Romains, mais le produit d'anciennes sources riches en principes calcaires, émergées tantôt de la rive droite, tantôt de la rive gauche, et tantôt même des deux rives à la fois, ainsi que le démontre clairement celle sur laquelle reposait l'ancien pont et qui se compose de deux dépôts bien distincts, formés chacun d'un système de couches concentriques partant de la berge crétacée d'une rive et se rapprochant de plus en plus de la berge crétacée de l'autre rive, comme l'a si bien observé et décrit M. Ville.

Celle qui précède les chûtes du Rummel a 50 mètres de hauteur sous la clef, 12 mètres environ d'épaisseur dans sa partie médiane, et parait avoir été produite par l'accroissement successif des couches de travertin partant de la berge droite de la fracture, à 15 mètres environ du sommet de cette dernière. Je vous ferai remarquer seulement avec cet infatigable et consciencieux observateur que la mort vient d'enlever trop tôt à sa famille, à ses amis et à l'Algérie, que ces couches de calcaire déterminent sur le fond du ravin deux saillies séparées par une largeur de six mètres, tandis que la voûte de travertin en a 12 de largeur maximum et la distance entre les deux parois du ravin 40 à 25 mètres environ au-dessus de la rivière.

Ah! ne vous impatientez pas, je vous en prie! car je vous préviens que vous n'avez pas à faire le tour de Constantine seulement en artiste, mais encore en archéologue et en géologue. Ainsi notez encore, en passant, qu'à partir de la troisième voûte, qui est le deuxième pont naturel des auteurs, les Romains et, sans doute, avant eux les Numides, avaient construit, le long de la rive gauche du Rummel, un petit aqueduc qui devait conduire une partie des eaux de la rivière sur les roues de leurs moulins.

Il servait encore aux Arabes et voire même aux Français jusqu'en 1855, époque à laquelle, pour mettre désormais le Rummel dans l'impossibilité de compromettre l'approvisionnement de la ville en farines, le génie militaire l'a remplacé par une galerie de 4 mètres de haut sur 3 de large, creusée à grands frais dans le roc.

Nous voici parvenus au point où le Rummel tombe de 67 mètres de haut, en formant une triple cascade au pied occidental du Sidi Mcid et de l'angle le plus élevé de la ville.

Tirons sur notre droite, en d'autres termes, traversons le fleuve qui s'étend là sur un lit de calcaires allant sans interruption d'un bord à l'autre, et laissons-nous glisser à travers rochers et broussailles, jusqu'au pied de ces nappes de cristal, non sans jeter un dernier regard sur les deux voûtes naturelles que nous venons de laisser à 325 et 500 mètres derrière nous.

On ne saurait contempler de perspective plus imposante, de décor plus superbe!

De ce fouillis de cactus, de lentisques, de genêts et de lauriers roses où nous avons fini par pénétrer non sans peines et meurtrissures, nos yeux embrassent encore un horizon splendide. Au premier plan le Rummel se précipitant hors de la gorge qui a ici 80 mètres de largeur, par trois bonds successifs de 25, 31 et 11 mètres chacun (1) (phot. nº 6); au second plan les deux rives du fleuve taillées à pic et s'élevant à 182 mètres au-dessus de la première cascade, c'est-à-dire à 254 mètres au-dessus de nos têtes! Aussi jugez si nous devons paraitre lilliputiens en présence d'aussi grandes masses, et combien nous devons nous estimer heureux qu'elles ne viennent pas à s'écrouler tout à coup! Estimons-nous aussi très heureux que le Rummel ne s'enfle pas soudain, car nous ne pourrions demeurer en cet endroit sans être sinon engloutis, au moins complétement trempés par les nuages de rosée qu'il soulève et assourdis par le bruit qu'il fait en tombant quand il sort de son caractère paisible.

Nous supposons que grossi comme en un de ces jours mémorables où on l'a vu s'élever, en quelques heures, à des hauteurs de 14 à 15 mètres au-dessus de leur niveau ordinaire, il exige en maître que nous nous éloignions. Le spectacle qu'il nous offrira en sera-t-il amoindri? Non, certes!

A cette distance nous pourrons le voir et l'entendre encore bondir de rocher en rocher, écumer et rugir comme un lion! Ah! si vous saviez comme il est beau dans ses jours de colère!...

Je ne vous dirai pas de comparer les bonds qu'il fait alors pour s'élancer, tête baissée, dans la vallée qui le conduit après mille circuits détournés jusqu'à la mer, aux chûtes du Niagara, car vous savez trop bien, sans doute, que toutes les cataractes du monde réunies en une seule n'égaleraient peut-être pas le volume que celles-ci déversent avec fracas au-dessus de leur digue immense! Mais vous m'accorderez bien, je l'espère, qu'ils rivaliseraient avec les cascades les plus renommées de la Suisse et de l'Italie, si, comme vous le dites si élégamment à propos des gorges de la Diosaz, les curiosités de la nature pouvaient rivaliser entre elles! Chacune a sa beauté qui lui est propre, et rien ne saurait être aussi varié à l'infini que leur thème. Foin donc des comparaisons les plus impartiales et vivent les cascades du Rummel en dépit de tout ce qu'elles peuvent perdre à être comparées aux chûtes du Niagara!

Après leur avoir payé un juste tribut d'admiration et regretté vivement que les rochers formidables qui les dominent sur la rive gauche ne soient plus couronnés que par de misérables constructions modernes tout à fait indignes de la place qu'occupait, sans doute, là, au temps des Romains, quelque temple magnifique élevé à la gloire de Jupiter très haut — *Zeus upatos*, — descendons le long du Rummel en suivant le sentier qui serpente entre les genêts,

(1) En combinant le résultat des belles opérations géodésiques du capitaine d'état major Boblaye avec les résultats d'un travail de même nature exécuté en 1837 par le capitaine du génie Scheffler, Fournel a trouvé que le Rummel, au pied des cascades, le sommet de la 3ᵉ cascade et les sommets de la 2ᵉ et de la 1ʳᵉ étaient à 410, 421, 452 et 477 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il en résulterait donc que la première cascade a bien réellement 25 mètres de haut, la seconde 31 et la troisième 11, et que le fleuve tombe bien de 67 mètres de haut et non de 30 pieds seulement, comme l'écrivait, en 1733, le savant naturaliste et voyageur allemand Hebenstreit.

les myrtes et les lentisques aux rameaux touffus et chargés de fleurs.

Un ruisseau ne tarde pas à nous barrer le passage. Ses eaux claires et fumantes indiquent qu'il est alimenté par une source thermale voisine.

En contournant les masses verticales qui terminent brusquement le Sidi Mcîd au nord, et au pied desquelles nous n'avons fait jusqu'ici que ramper, nous ne tarderons pas, en effet, à rencontrer l'*Aïn Râba* émergeant, par plusieurs bouillons, des flancs sourcilleux de la montagne sur une hauteur verticale d'environ 15 mètres. Son débit, d'après l'ingénieur Ville, est de 50 litres par seconde et sa température maximum de 30°,50.

De même que ses voisines elle ne doit sa température élevée qu'à la profondeur d'où elle émerge. Elle dépose, comme vous le voyez, du travertin sur toute la hauteur des points d'émergence, et cette roche remonte même à 6 mètres au-dessus du gouffre supérieur actuel, ce qui prouve un abaissement graduel dans le niveau des eaux de cette belle source, qui est celle que Shaw nomme la *Kabat-beer-a-Baal*, et celle aussi dont Jean Léon dit au livre V, page 211 de sa *Description de l'Afrique* : « *Est quoque huic* « *oppido vicinum quoddam balneum atque calidæ,* « *quæ inter rupes fluendo diffiditur ; hic maxima* « *est testudinum copia, quas ejus civitatis mulie-* « *res demones dicunt : et quoties contingit aliquem* « *corripi fibro, aut alio quovis morbo, illud mox* « *a testudinibus profectum putant.* »

Il faut donc croire que du temps où Jean Léon visitait Constantine (vers 1510), cette source était fréquentée par autant de femmes que de tortues, puisqu'il passe pour avoir connu parfaitement les mœurs et l'histoire naturelle des pays qu'il décrit, et avoir bien moins de penchant à la superstition et à la crédulité que la plupart des écrivains de son siècle.

A. PAPIER.

(*A suivre.*)

BULLETIN

—

Nous avons appris avec plaisir que M. le professeur Leblond, depuis longtemps membre effectif, puis membre correspondant de la Société Florimontane, vient d'être nommé principal du collège de Sétif (Algérie).

—

Liste des prix obtenus par les Sociétés musicales de la Haute-Savoie, au Concours de Rumilly, le 5 août 1877.

Société Chorale d'Annecy. — directeur, M. Jean Ritz :

1er prix d'excellence, une couronne de vermeil ;

1er prix d'éxécution en division supérieure, 1re section, couronne de vermeil ;

1er prix de lecture à vue, 1re division, médaille d'or.

Fanfare municipale d'Annecy. — Directeur, M. Gentil :

Prix ascendant en exécution, 1re division, médaille d'or ;

1er prix de lecture à vue, id. id.

Harmonie Chorale d'Annecy. — Directeur, M. l'abbé Tissot :

2e prix en lecture à vue, 2e division, médaille d'argent, grand module.

Fanfare de La Roche. — Directeur, M. Frua-Barabino :

1er prix d'exécution, 3e division, 2e section, médaille de vermeil, grand module, offerte par la Société chorale d'Annecy ;

2e prix de lecture à vue, 3e division, médaille d'argent, grand module.

La Lyre Rochoise. — Directeur, M. Laillard :

1er prix d'exécution en 2e section, 3e division, médaille de vermeil, grand module.

Orphéon de Thorens. — Directeur, M. Paganon :

3e prix d'exécution en 2e section de 3e division, médaille de vermeil, petit module.

Fanfare de Faverges. — Directeur, M. Roir :

2e prix d'exécution en 2e section, 3e division, médaille de vermeil, petit module.

Les enfants de Veyrier. — Directeur, M. Niérat :

Prix d'exécution en 3e section, 3e division, médaille d'argent, grand module ;

Mention honorable en lecture à vue, 3e division.

Fanfare d'Alby. — Directeur, M. Cavoret :

Mention honorable en exécution, 3e division, 2e section.

Savoie.

Cercle Choral de Chambéry. — Directeur, M. Trenca :

2e prix d'excellence, médaille d'or ;

1er prix d'exécution, division supérieure, 2e section, une couronne de vermeil.

Orphéon Chambérien. — Directeur, M. Carron :

Prix en 1re division, exécution, médaille d'or ;

3e prix de lecture à vue en 2e division, médaille de vermeil, petit module.

Harmonie de Chambéry. — Directeur, M. Würtz :

Prix d'exécution en 2e division, coupe en argent ;

Prix de lecture à vue en 2e division, 2e section, médaille de vermeil grand module.

Enfants des Alpes d'Albertville. — Directeur, M. Boirard :

1er prix de lecture à vue en 2e division, médaille de vermeil, grand module.

Fanfare Municipale d'Albertville. — Directeur, M. Schaller :

Prix en 2e division, exécution, médaille d'or.

Chorale d'Aix-les-Bains. — Directeur, M. Mottet :

1er prix ex-æquo d'exécution en 2e section de 3e division, médaille de vermeil, grand module ;

3e prix de lecture à vue en 3e division, médaille de vermeil.

Fanfare d'Aix-les-Bains. — Directeur, M. Bouillon :

1er prix de lecture en 3e division, médaille d'argent, grand module, et 4e prix d'exécution en 1re section de 3e division, médaille de vermeil, petit module.

Union Lyrique de Saint-Jean-de-Maurienne. — Directeur, M. Lecœur :

Prix d'exécution et de lecture en 3e division, deux médailles de vermeil, grand module.

Les Allobroges de Saint-Jean-de-Maurienne. — Directeur, M. Lecœur :

3e prix d'exécution en 3e division, 1re section, médaille d'argent, grand module.

Fanfare de la Rochette. — Directeur, M. Mathon :

1er prix d'exécution en 3e division, 2e section, médaille de vermeil, grand module.

Echo du fort de Montmélian. — Directeur, M. Monestès :

2e prix en 3e division, 2e section, médaille d'argent, grand module.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 7

JUILLET 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	33°	16°	22°	726,5	»	5,9	58	25°5	36°5	30°5	S	S.-S.-E	calme	couvert	Pluie dans la nuit.	0,630	21°2
2	31,5	17,3	21	722,8	2	5,7	77	24,5	32	27,1	S	S -S.-E	tr. faible	id.	Pluie continuelle dès 3 h. s.	6,620	21,2
3	25,5	14	16,3	724	22,7	1,5	76	16,2	20,2	17,5	S.-O	S.-O	id.	pluie	Pluie jusqu'à 9 h. Très beau à 11 s.	0,640	20,2
4	25,5	9	17,8	725,3	»	1,4	89	21,4	38,3	29,5	N	O-N-O	id.	beau	Couvert la nuit.	0,650	19,8
5	25,5	14,5	20	724,6	»	3,8	72	22,2	29,1	25	S	S.-E	id.	couv. 1/4	Pluie par bourrasque à 4 h. s. Eclairs et tonn.	0,635	20,4
6	24,5	16	21	724,8	3,3	2,2	82	21	31	27	S	S	id.	couvert	A 3 h. s. vent violent, pluie, éclairs et tonnerres.	0,630	20,7
7	26,7	15	18,5	725,3	11	1,5	80	23,4	36,2	30,2	S	S	id.	couv. 1/2		0,650	20,6
8	26,5	14,5	16	725,6	»	2,9	79	21,4	40	30,5	S	O.-S.-O	id.	couvert	Très beau 11 h. s.	0,650	19,5
9	25,5	8	18	730,1	»	3,6	71	23	42,5	32,5	—	O	id.	très beau	Id.	0,650	19,8
10	25	10	16,2	729,4	»	4	69	24,8	42,3	33	S.-O	O	assez fort	couvert	Très beau 11 h. s.	0,630	19
11	26,5	11	21,8	727,6	»	3,4	70	28	46,5	37	—	N.-E	faible	très beau	Id.	0,630	19,5
12	31	14	20	724,3	»	4,5	81	24,4	46,5	36,5	S	S.-E	tr. faible	couvert	Grande pluie de 6 h. 1/2 s. à 9, suivie d'éclairs	0,615	20,2
13	28,5	17,3	23,8	722,5	13,5	3,4	67	27	44,5	35	S	S	id.	couv. 1/2	[et tonnerres. Beau à 11 h. s.	0,620	20,6
14	29	16	23	719,4	»	3,2	74	20	26	22	S.-O	S.-O	id.	couv. 3/4	Grande pl. par bourr. de 9 à 11 h. s.; écl. et tonn.	0,620	21,2
15	27	16	16,8	714	29,6	2	97	18	20	19,5	S	S	id.	pluie	Pluie jusqu'à 3 h. du s.; à 11 h. beau.	0,650	19,9
16	18,5	14	17,4	716,9	16,1	2	80	19	32	25	S	S	id.	couv. 1/2	Pluie légère. Couvert le soir.	0,750	20
17	23,5	13	17,5	721,5	0,4	3,2	70	20,5	35,1	27,3	S	E.-S.-E	assez fort	id.	Pluie par bourrasque à 5 h. s., éclairs et tonn.;	0,740	19,4
18	22,5	11,5	13,8	726,3	16,3	3	84	19,2	38,2	28,7	S.-O	S	id.	couvert	Pluie légère à 9 h. s. [vent fort.	0,760	19
19	21,5	13,5	15	723,5	1,1	3,2	78	17	19	18	S.-O	S	tr. faible	pluie	Pluie tout le jour par bourrasque. Couvert le s.	0,750	19
20	17	14	16,8	725	10	1	97	22,8	44,3	33,2	S.-O	S	id.	couvert	Très beau le soir.	0,730	19,2
21	24,5	12,5	20,8	725,8	»	2	91	25,2	47	35	S	S.-O	id.	très beau		0,720	19,7
22	28,5	13,5	22,8	724	»	4,5	76	29,4	48,5	38	—	S	id.	id.		0,700	20,7
23	32	16,5	22	722,4	»	7	74	27,5	44	35,5	S.-E	S.-S.-E	faible	beau		0,685	21,3
24	32,3	17	25,2	718,4	»	3,4	54	27,4	43	34,5	—	S.-O	id.	id.	Vent très fort, écl. et tonn., suivis de pluie à 9 h. s.	0,650	21,7
25	31	13	14	723,4	18,5	2,8	89	15,4	21,5	18	S.-O	O.-S.-O	id.	couvert	Pluie par vent fort avant midi. Beau le soir.	0,650	20,7
26	18,3	11	17,2	727,9	32	0,9	80	22,5	41	31	O	O-N-O	id.	beau	Pluie de 6 à 7 h. s. Couvert à 11 h. s.	0,660	19,7
27	23	11	20,8	728,2	16	1,9	72	22,2	40	30,3	S	S -O	id.	id.		0,650	19,7
28	25	11	20,2	727,5	»	1,7	81	24	46	38	N	S	id.	id.	Très beau à 11 h. s.	0,640	19,8
29	26,5	14,5	19	728,8	»	3,1	81	20	24,3	21,2	?	O	id.	conv. 1/2	Beau à 11 h. s.	0,630	19,7
30	24,5	14,7	21,2	730,4	»	2,2	82	26,4	49,1	36	—	O	id.	très beau		0,610	20
31	29	13,5	23	729,4	1,1	6,8	66	29,2	50,5	38	—	O	id.	id.		0,610	20,7
Moyennes ou Totaux.	26°09	13°54	19°31	724,70	150,5	97,7	77,32									0,659	20°13

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, ***architecte de la Ville.***

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

(Suite)

8° Les mots *parla* et *moda*, suivant que l'on met l'accent tonique sur la première ou sur la dernière syllabe, ont des significations différentes. *Parla*, avec l'accent sur la première, signifie *parle;* avec l'accent sur la dernière, il signifie *parlez, parler, parlé. Moda*, avec l'accent sur la première, se traduira par *pars* ou *la mode;* avec l'accent sur la dernière, il signifie *partez, partir, parti*. Bien plus, suivant qu'une voyelle est ou n'est pas sous l'accent, elle se prononce souvent d'une manière différente. Dans *parla*, parle, le premier *a* est fermé (â) et le second est ouvert (ma, ta, sa, la); dans *parlâ*, parlez, le premier *a* devient ouvert et le second devient fermé. Il est donc nécessaire de chercher des signes de convention qui nous indiquent sur quelle syllabe tombe l'accent tonique, et quand certaines voyelles, comme *a* et *o*, ont un son ouvert ou fermé.

La question n'est pas facile à résoudre. En attendant qu'un autre trouve mieux, voici ce que je propose.

En français, l'accent tonique tombe toujours sur la dernière syllabe sonore: Rep*o*s, repos*e*r, rep*o*se. En quoi notre patois diffère-t-il du français sous ce rapport? Il n'en diffère pas beaucoup, puisque comme le français il a invariablement l'accent sur la dernière syllabe *sonore;* seulement, en français, il n'y a que l'*e* muet qui ne compte pas pour une voyelle sonore, tandis qu'outre l'*e* muet notre patois en comprend encore deux autres, *a* et *o* brefs : *la terra*, la terre; *le mando*, le monde; *parla*, parle. Dans tous ces exemples, l'accent tonique est en patois, comme en français, sur l'avant-dernière syllabe, en d'autres termes, sur la dernière syllabe sonore, puisqu'ici *a* et *o* ne se font guère plus entendre que l'*e* muet. Il nous suffirait donc de trouver un signe qui nous indiquât quand *a* et *o* sont les équivalents de l'*e* muet. Nous pourrions sans inconvénient employer à cet effet le signe des brèves (ă, ŏ) et de cette manière nous poserions en principe que l'accent tonique tombe toujours sur la dernière syllabe, excepté quand le mot est terminé par un *e* muet, par *a* ou *o* brefs et ouverts :

Le mandŏ, la terră, parlă, parle; modă, pars; la modă, la mode, d'âmŏ, j'aime; de parlŏ, je parle; i parlăn, ils parlent; i jurăn, ils jurent; is âmăn, ils aiment.

9° Dans les monosyllabes terminés par *a* et par *o*, il serait bon d'indiquer le son ouvert par le signe des brèves et le son fermé de ces voyelles par l'accent circonflexe :

Tŏ lou pŏ san cassâ, tous les pots sont cassés ; é ne vu pâ faire on pă, il ne veut pas faire un pas; ma mâre a mâ à la tétă, ma mère a mal à la tête; ne di mŏ, ne dis mot; vŏ ne savi pô (1), vous ne savez pas (Annecy).

Lorsqu'un monosyllabe s'écrit et se prononce exactement comme en français, l'emploi de ces signes est superflu. De même, dans les mots de plusieurs syllabes, il suffirait d'employer l'accent circonflexe pour indiquer les *a* et les *o* qui ont un son fermé. En un mot, chaque fois qu'il y aura doute sur la prononciation de ces voyelles, nous recourrons au signe des brèves ou à l'accent circonflexe :

La parolă, la parole; parlă, parle; parlâ, parlez; ne fâ pâ tan d'embarra, n'affiche pas tant de prétentions; st' hommŏ ne sâ pâ ce qu'é vu, cet homme ne sait pas ce qu'il veut.

10° Le son mouillé de la lettre *l* se représente tantôt par *l* (péril), tantôt par *il* (travail), et tantôt par *ill*. Avec un pareil système comment représenteriez-vous *l* mouillée qui se trouve dans :

Orle, oreille; gorlă, souche, cep de vigne; argla, frisé, hérissé; margli, marguillier; avoé li, avec elle; glapon, sabot (d'une vache, d'une chèvre).

Il n'y a pas possibilité. Emprunterons-nous aux Italiens leur manière de représenter *l* mouillée *(gli)?* Nous ne le pouvons pas, car comment distinguerions-nous les cas où *gli* se prononceraient comme *l* mouillée et ceux où *gli* se prononcent comme dans *église, glisser?*

Le procédé espagnol *(ll)* pourrait nous tirer d'em-

(1) Dans tous les exemples donnés dans cet article, je me sers du patois de la ville de Thônes ; quand je prendrai mes exemples dans le patois d'une autre localité, j'aurai soin de l'indiquer.

barras, il est vrai, mais du moment que nous adopterions *ll* pour représenter *l* mouillée, il nous faudrait supprimer une *l* dans tous les mots qui en ont deux, comme *aller*, etc. En outre, comment représenterions-nous les deux *l* qu'on entend au commencement de quelques mots dans certaines localités :

Llâtrŏ, l'autre ; llî-tiĕ, celui-là (Annecy).

Malgré toute notre bonne volonté de nous rapprocher autant que possible de l'orthographe française, il nous faudra ou imaginer une nouvelle combinaison de lettres pour représenter *l* mouillée, ou faire fondre une lettre à cet effet.

Il nous faudra aussi inventer un signe pour représenter le son mouillé des lettres *d* et *t* ; car ce son existe dans beaucoup de localités. Ainsi, à Chamonix, *dix* ne se prononce pas comme à Thônes et à Annecy, *di ;* le *d* est mouillé, et le moyen le plus simple de représenter ce son est d'écrire *dii*. Pour que personne ne fût tenté de prononcer *di-i*, ne serait-il pas mieux de donner au premier *i* une forme différente de celle du second ? Ce ne serait que juste, puisque le son du premier *i* diffère beaucoup de celui du dernier; celui-ci est susceptible d'avoir, comme toutes les voyelles, un son prolongé, tandis que le premier ne saurait être susceptible de prolongement.

L'art typographique peut mettre à notre service ɪ (petite capitale), ĭ et ɪ̆. Supposons que nous choisissions ɪ̆. D'après sa nature, ce serait une demi-voyelle, comme le *iéric* russe; et nous nous en servirions, comme les Russes, pour représenter les sons mouillés de *l, n, d, t*.

L'orlĭe, la gorlĭă, arglĭa, avoé lĭi, le glĭapon ; prenĭi, prenez ; tnĭi, tenez ; vŏ sovnĭi-vŏ, vous souvenez-vous ? Mdĭi (Annecy), dĭi (Chamonix) ; la tiĕvră a dérotĭa, la chèvre est tombée du haut d'un rocher (Annecy).

11° Cette demi-voyelle pourrait nous être encore d'un grand secours dans les cas suivants. Dans les mots *boia,* lessive, *la via,* la vie, *de l'ai renvoia,* je l'ai renvoyé, où *ia* forme une diphthongue, ne vaudrait-il pas mieux employer l'ɪ̆ demi-voyelle ? Il n'y aurait plus moyen de se tromper sur la prononciation de ces mots et d'autres semblables, si l'on écrivait

La boĭă, la vĭa ; de l'ai rENvoĭa, je l'ai renvoyé ; le moĭen, le moyen ; la Forclĭă, le col de la Forclaz ; San-Jourĭŏ, Saint-Jorioz.

DES SONS INCONNUS A LA LANGUE FRANÇAISE

12° Notre patois a plusieurs consonnes et voyelles inconnues au français. Il est inutile de dire comment se produisent ces sons, car la meilleure explication ne peut en donner une idée juste à celui qui ne les a pas entendus.

Une de ces consonnes répond complétement au *th* dur des Anglais et au *théta* des Grecs modernes. En attendant mieux, représentons-le par CH (petites capitales) : CHantâ, chanter. ACHtâ, acheter. CHarCHi, chercher. Le CHâté, le château. Le CHapé, le chapeau. La San-MCHi, la Saint-Michel. On CHin, un chien.

13° Nous en avons une autre qui répond au *th* doux des Anglais *(the other)* et au *delta* des Grecs modernes. Représentons-le par G ou J (petites capitales) suivant que le mot français correspondant contient *g* ou *j :*

ToJor, toujours ; déJon-nâ, déjeûner ; Jarratiră, jarretière ; mGi, manger ; on Geai, un geai.

14° Enfin, nous en avons une troisième qui répond au *ch* allemand et au X grec. Représentons-le par KH (petites capitales) :

LaKHi, laisser ; KHe, ici (Samoëns, Sixt).
KHin, cinq ; KHié, ciel ; naKHion, nation (Bourg-Saint-Maurice).

Ce son est très peu répandu : il n'existe qu'à Samoëns, à Sixt, à Bourg-Saint-Maurice et dans quelques communes environnantes.

L'abbé Brunet figure ces trois sons par des lettres grecques (1). Dans un ouvrage destiné à n'être lu que par des savants, ce procédé n'est pas mauvais, mais je ne saurais l'approuver dans des publications qui s'adressent à tout le monde.

En effet, la grande majorité des lecteurs ne connaît pas ces signes, cela les déroute ; en outre, l'œil des lettres grecques est si différent de celui des lettres latines que cela choque les yeux et les règles de l'esthétique.

Dans la plupart des chansons savoyardes imprimées, on voit que la spirante gutturale *(ch* des Allemands, X des Grecs) est représentée par *h* et que les spirantes dentales (CH et G) y sont représentées par *th.* C'est un système inadmissible, voici pourquoi.

Employer *h* pour représenter la spirante gutturale, c'est la même chose que de ne pas l'écrire, vu que cette lettre ne se prononce jamais du gosier, pas plus dans *héros, haricot* que dans *homme, trahi.* En France, il n'y a que la Bretagne, quelques localités de l'Est et les départements situés au pied des Pyrénées, qui aient cette gutturale, comme en Savoie il n'y a qu'à Samoëns, à Sixt et à Bourg-Saint-Maurice que ce son soit connu. L'*h* dite *aspirée* ne se prononce nullement du gosier, comme le prétendent certains grammairiens ; elle devrait indiquer qu'on ne doit pas faire la liaison avec certains mots tels que *héros, hameau, haricot,* etc., mais elle ne le fait pas. La lettre *h* n'a-t-elle pas la même forme dans « héros » et « héroïne ? » Cependant dans le premier exemple *h* est appelée *aspirée* et dans le second *muette*, distinction aussi puérile qu'inutile, tant que dans l'écriture et les livres on ne les distinguera pas l'un de l'autre. Ecrivez « un HÉros, une héroïne, » avec des caractères différents, et alors vous pourrez parler de deux sortes d'*h*.

Même observation sur l'emploi de *th* pour représenter les spirantes dentales CH et G. Rien ne m'avertit que dans *tothor*, toujours, *th* doive se prononcer autrement que *th* dans *Thomas*, *théâtre*. Supposons même qu'on emploie d'autres caractères pour annoncer que dans ce mot TH ne se prononce pas comme dans « théâtre, » cela ne suffira pas, car rien ne m'annonce si « toTHOR » doit se prononcer comme « toJor » ou comme « toCHor. »

Admettez *th* pour la spirante forte et *dh* pour la faible; alors ce système est admissible : thantâ, chanter; thampâ, jeter; todhor, toujours; La Dhitta, La Giétaz.

Quant à moi, je préférerais conserver l'orthographe

(1) *Recueil des Mémoires et Documents* de l'Académie de la Val-d'Isère. Moûtiers, 1867. 1 vol. 3 livraison. (*Essai sur les patois des arrondissements d'Albertville et de Moûtiers*).

française de ces mots, et pour qu'on ne les prononçât pas comme *ch* et *j* français, je ferais usage des petites majuscules CH, G ou J, KH, H, dans les cas suivants :

On Hérô. MGi, toJor, dèJon-nâ, la moGe, genisse. CHarCHi, chercher; CHanGi, changer. KHe, ici (Samoëns); naKHion, nation. *J*onnâ, jeûner. La *G*ittă, la Giétaz.

Lorsque *ch, g, j* conservent la valeur qu'elles ont en français, on écrirait :

On juge, on hommŏ, on monchu, un monsieur; de l'ai mgea, je l'ai mangé; on-nă chusă, une chose.

15° On pourrait représenter par ë une voyelle qui est intermédiaire entre l'*è* ouvert et l'*e* muet des monosyllabes *me, te, se.*

Le CHë, le chat; on pistolë, un pistolet; on bonnë, un bonnet; on merolë, un jaune d'œuf; le boë (l'accent tonique est sur ë) le bois; le nënë, le sein; y ë-tou prë, est-ce prêt?

16° On représente généralement par *ay, ey* un *é* long et très ouvert qui se trouve dans :

Ma fey, ma foi; beyre, boire; creyre, croire; de creyĭŏ, je crois; de creyîvŏ, je croyais; de creyray, je croirai(s); payi (pê-i) payer, le pays; la mayson, la maison.

Le son représenté ici par *ay, ey,* répond jusqu'à un certain point à l'*e* ouvert des mots *terre, guerre.*

17° On pourrait représenter par En (avec un E, petite majuscule) la voyelle nasale qui se prononce à peu près comme *in* et que quelques-uns représentent par *ein :*

VEndre, vendre; fEndre, fendre; comprEndre, comprendre; le tEm, le temps; on Encorâ, un curé; le fEn, le foin; cEn, cela; rEn, rien; ddiEn, dedans.

18° Enfin, nous avons une manière particulière de rendre le son français *eu,* que l'on ne peut pas exactement représenter. Employons « aŭ » quand ce son se rapproche de *âou,* et « eŭ » quand il se rapproche de *óeu, aeu.* Le son que nous représenterons par « eŭ » répond à la diphthongue allemande *eu* prononcée par un Allemand du nord.

Le beŭ, l'écurie; preŭ, assez; leŭ, leur; heyreŭ, heureux; corieŭ, curieux (Thônes, Annecy).

Le baŭ, l'écurie; praŭ, assez; laŭ, leur; hiraŭ, heureux; coriaŭ, curieux (Saint-Jean-de-Sixt sur Thônes, Beaufort).

Tels sont les principes et les procédés graphiques ou plutôt typographiques qui me paraissent les plus convenables pour écrire notre patois. Toutes les observations qu'on voudra bien adresser au bureau de la *Revue* à ce sujet, seront reçues avec reconnaissance, et soumises à l'appréciation de la *Société Florimontane* qui jugera en dernier ressort sur le mérite des systèmes proposés. A. CONSTANTIN.

LES JOYAUX DE LA MAISON DE SAVOIE

Dès le commencement du XIVe siècle on voit les familles Asinari et Medicis tenir banque à Annecy, comme les juifs Birret, Mussey et son fils Crescent, à Thonon.

Lombards d'origine, ce nom devint l'expression synonyme du métier qu'ils exerçaient. C'est ainsi qu'en 1337 Amé III, comte de Genevois, reconnaît avoir reçu de *Perceval de Medicis, notre lombard, habitant à Anessy,* la somme de 150 livres pour le compte du chapitre de Genève, débiteur (1).

Il en était de même des Asinari, propriétaires du *Clos-Lombard,* dont une partie fut affectée au chœur de l'église de Saint-Dominique et l'autre au jardin du monastère de la Visitation, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville.

Au XVe siècle la banque des Médicis était devenue importante à Lyon, rue de l'Anguille. Elle avait pour gouverneur Lyonnet de Rossi, marchand florentin, au nom de Laurent de Médicis et de François Sasset, associés.

Amédée IX et Yolande de France, duchesse de Savoie, durent y engager une partie de leurs joyaux en garantie d'une somme d'argent pour les frais de la guerre de 1470. Ils les récupérèrent l'année suivante par le ministère d'Humbert Burdin, envoyé exprès d'Ivrée à Lyon.

Louis XI s'en était emparé lors de la captivité de sa sœur au château du Rouvre. Il les lui rendit à sa sortie en 1477. Elle mourut l'année suivante au château de Montcaprel en Piémont (2).

On connaît les coups d'état accomplis pendant la minorité de son fils Philibert, par la politique de Louis XI, la mort prématurée de ce prince à Lyon, en 1482, attribuée à un empoisonnement. Dans ces circonstances critiques les joyaux de la couronne de Savoie avaient été de nouveau engagés à la banque de Médicis, à Lyon. Le frère cadet du prince défunt, Charles Ier, avait hâte de les dégager. Mais les finances étaient dans le plus triste état. Il recourut à sa tante Hélène de Luxembourg, épouse de Janus de Savoie, comte de Genevois, laquelle les retira, en remboursant la somme de 7,000 florins.

Enfin, à l'occasion de son mariage avec Blanche de Montferrat, Charles devait les faire rentrer à la Cour. Mais, après toutes les vicissitudes précédentes, ses finances étaient loin d'être rétablies. Dans cette situation le prince se résolut à désintéresser sa tante par la cession du château et mandement de Conflans, estimés 2,800 écus d'or au roi, équivalant à la somme de 7,000 florins; l'écu d'or au roi, de 30 francs, valait deux florins et demi, de 12 francs. L'acte fut passé à Montcaprel par l'entremise d'Amé de Viry, chambellan du duc, et procureur de la comtesse, le 10 mai 1485 (3).

Nous en extrayons l'inventaire qui y a été inséré en français, d'après la teneur des dépôts précédents :

« S'ensuyt le Inventoire des Joyaulx baillés par mon tres redoubté Seigneur Monsgr le Duc de Savoye à Madame la Comtesse de Genevoys en gaige pour VII m. ff. lesquellx estoient par avant en gaige en la banche de Medicis a lyon pour le dit prix Et lesqueulx Joyaux ont estés expediés par la main de alexandre Richardon tresourier de Savoye.

« Premierement ung colier de chaynes couvert de septante une perles esmaille de ver blanc et rouge poisant un marc deux onces et trois deniers. Item ung camail couvert dessus de dix perles grosses entre deux quatre cabuchons de rubys et une table et

(1) Société d'histoire et d'archéologie de Genève, XVIII.
(2) *Académie de Savoie. documents.* I vol. *Les Chroniques d'Yolande de France.*
(3) Archives de la Maison de Conflans, conservées au château de Pelly, communiquées par M. Chaumontel.

deux escussons de dyamant ung cuer de dyamant plat et une aultre table de dyamant. Au surplus copendans et au mylieu du ditt camail XIIII perles poysant le tout un marc, V onces IX deniers. Item un colier a V dyamans et VII cabuchons de rubys et huyt perles paysant tout VII onces IX deniers. Item une daulce de pois a VIII perles deux Rubys semé de A et Y esmaille deblanc et deroge au desniers paysant une once et V deniers. Item uneRose en fermaillet à cinq perles deux cabuchons de Rubys et un dyamant paysant une once XIIII deniers. Item ung aultre fermaillet trois perles et trois cabuchons de Rubis et ung dyamant au mylieu paisant une once moins deux deniers. Item un cinge dor tenant une perle deux Rubys et une esmeraulde paysant une once. Item un sauvaige d'or tenant deux perles lune dedans ung boclier et ung rubis en laultre et une table de saffirs paysant une once et quatre deniers. Item ung annel pontifical sur le quel est assis une esmeraulde quatre perles et quatre balais paysant deux onces et deux deniers. Item ung aultre annel pontifical sur le quel sont assis trois perles trois dyamans lung en table laultre en losange laultre en façon de miroil ung rubys adotz dasur paisant deux onces et trois deniers. Item un miroel dor charge en tour de XXIIII perles et huyt cabuchons de Rubis et au crochet dessus ung dyamant en table, ung cabuchon de Rubis a une perle et au dernier du miroel les troys Roys adorants nostre dame poysant deux marchs deux onces XII deniers. Item ung tabla d'or charge a lenviron de vingt perles cinq saphirs et V balais au dernier le couronnement Nostre Dame et au bocton dessus IX perles poisant deux marcs VI onces XIII deniers. Item ung colier dor entre layse de A et Y esmaille de blanc roige et noir au quel sont assis quatre grosses pointes de dyamant trois grans tables de balais et ung gros balais au mylieu du dit colier et XXIIII grosses perles poisant tout deux marcs et deux deniers. »

On a compris, sans doute, que les lettres émaillées A et Y étaient les initiales d'Amédée IX et d'Yolande. Le seul miroir qui y figure était métallique, conséquemment ancien; les miroirs de verre étamé ne se sont guère répandus qu'au XIII[e] siècle. Il devait être convexe, d'après la comparaison d'un des trois diamants de l'anneau pontifical qui précède.

C.-A. Ducis.

QUELQUES MOTS SUR LES MÉNAÏDES

L'*Indicateur d'antiquités suisses* a publié, il y a quelques années, divers articles sur la question des *ménaïdes*. D'après M. le professeur Hisely, qui avait émis précédemment une opinion différente, elles constituaient, dans l'origine, *un droit de charroi*.

Cette interprétation paraît la seule exacte; elle coïncide avec la manière de voir de Ducange *(Menaïda, vectura, quam quis domino praestare debet, a menare, ducere)*, et du cardinal Billiet *(droit du seigneur de faire faire des transports par ses vassaux (1)*.

Plusieurs textes anciens viennent à l'appui de cette interprétation. En voici un qui remonte au onzième siècle et qui concerne le chapitre de Sion, en Valais:

« *In natale domini servitium quod vulgo dicitur menaïdas quatuor et sex lignorum tractus cum bubus duobus (1).*

Nous trouvons des textes analogues dans des rentes dues au chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, à la même époque.

« *In nativitate domini trainas IIII* (2)..... *in*
« *autumno carrucam I* (3) *tribus diebus, et post*
« *nativitatem domini boves ad adducendam*
« *maieriam* (4) » — Ailleurs : « *Boves ad fenum*
« *coadunandum..... debet duos boves in una die.* »

Déjà, dans les onzième et douzième siècles, la Maurienne a des *ménaïdes* converties en une redevance en argent « *XVI den. in nativitate domini... II*
« *sol, de menaidis... XII numos de menaidis (5).* »

Toutefois, les *ménaïdes* n'existaient pas seulement dans des terres dépendant d'établissements religieux, ainsi que je l'ai prouvé par la citation d'un certain nombre d'exemples tirés des redevances dues aux anciens comtes de Genève, dans le quatorzième siècle (6).

Les *ménaïdes* furent peu à peu converties, sans l'être à la fois partout, ou en redevances de diverses espèces, en nature (pain, vin, salé, œufs, froment, seigle, etc.), ou en argent.

La plupart des *ménaïdes* étaient payables à Noël, ou dans les jours suivants, surtout le vingt-sept décembre ; il y avait aussi, ça et là, d'autres époques de paiement.

Soit sur la date de l'année à laquelle elles étaient livrables ou payables, soit sur le temps où cessèrent les charrois proprement dits ou les redevances en nature, il est impossible d'indiquer une règle précise et générale ; on peut constater, à cet égard, des différences, de contrée à contrée, ou dans un seul et même pays.

Ce qu'on peut dire, c'est que le paiement en espèces devient de plus en plus fréquent, et presque bientôt le seul, à mesure qu'on se rapproche d'une époque relativement moderne.

Il nous est permis quelquefois de constater le passage de la redevance en nature au paiement en espèces ; ainsi, je lis le texte suivant, dans une reconnaissance féodale, faite à Evian, en faveur de Michelle de la Rivière, femme de noble Jacques d'Epagny, le quatre janvier 1481 (Me Gru, notaire).....
« *et pro ipsa terrae pecia debere confitetur ipse*
« *confitens... quinque denarios cum una pogesa*
« *gebenn redditus solvendos... in exonerationem*
« *unius panis menaydarum acthenus pro septem*
« *denariis gebenn, remissi..* » Il s'agit d'une terre qui avait appartenu autrefois à Amédée Dardel (7), et qui avait passé successivement dans deux autres mains, avant de devenir la propriété de la dame d'Epagny.

Jules Vuy.

(1) *Chartes du diocèse de Maurienne*. Chambéry, 1861, p. 423.

(1) *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*. Tome XVIII, 2me partie, p. 354.
(2) Traineaux.
(3) Charriot ou charrette.
(4) Pour trainer des bois de construction.
(5) Voir l'ouvrage cité plus haut.
(6) *Indicateur d'antiquités suisses*, 1863, p. 8 et suiv.
(7) Treizième siècle. (Voir le *Regeste genevois*. nos 1178 et 1415.)

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

Nous constatons néanmoins que l'Aïn Raba est aussi vierge de tortues que de baigneuses, et nous nous en consolons en murmurant tous deux à l'unisson ces véridiques paroles : autre temps, autres mœurs !

Je ne sais si vous vous sentez encore assez ingambe, mon cher ami, pour gravir, en escaladant les tranches de ces couches crétacées, le versant septentrional du Sidi Mcîd ; je sais seulement que je commence à me ressentir de la longueur de notre course et que je ne serais pas fâché de regagner bientôt la ville. Revenons donc, je vous prie, sur nos pas, et traversant le Rummel à gué, courons d'un trait aux sources chaudes de *Sidi Mimoun*, situées sur la rive gauche, en aval des cascades.

Elles sont deux. La première est captée dans un bassin en maçonnerie recouvert par une voûte cylindrique de 8 mètres de haut sous la clef et reposant sur de grands piliers, également en maçonnerie. Tout cela sent le romain.

Ce n'est pourtant pas la plus importante, puisqu'elle ne débite que 2 à 3 litres par seconde, alors que celle qui émerge à 130 mètres plus bas en fournit 15.

La composition et la température de ces eaux ne diffèrent guère de la composition et de la température des eaux de Sidi-Rached. Cependant l'auteur du *Voyage d'exploration dans les bassins du Hodna et du Sahara* a trouvé à son passage à Constantine, le 25 février 1861, que l'inférieure s'y distinguait par une plus forte proportion de silicate de soude, ce qui peut intéresser vivement un chimiste, un médecin et voire même un malade, mais guère impressionner un amateur de beaux sites, un artiste. Néanmoins, comme je ne vous tiens pas précisément pour chimiste, pour médecin et encore moins pour malade, mais bien pour un peu géologue et surtout bon horticulteur, je vous dirai que ces sources émergent toutes deux à travers le calcaire gris clair qui forme la base du rocher de Constantine, et que leurs eaux, qui n'ont ni saveur ni odeur particulières, servent à l'irrigation des jardins qui nous entourent et s'étendent au loin sur les bords du fleuve. J'ajouterai même, pour satisfaire votre amour pour l'histoire et l'archéologie, que vous êtes ici à ce bain thermal que Peyssonnel visita, en février 1725, et auquel Shaw donne le nom de sources chaudes du *Ma-rah-butt Seedy Meimon* qu'il porte encore aujourd'hui, seulement un peu mieux orthographié.

On y voyait encore de leur temps plusieurs bâtiments aux environs et plusieurs inscriptions dont l'une posée sur un cippe, avec la figure d'un bœuf chargé au-dessus et celle d'une écrevisse de mer, ou crabe, au-dessous, constituait une des marches par lesquelles on montait aux sources. Or, bâtiments et inscriptions n'existaient déjà plus lorsque Fournel vint, en février 1844, visiter ce bain.

En nous retirant disons donc de cet établissement romain ce que l'on dit depuis trois mille ans déjà de Troie et de cent autres villes célèbres anéanties : *Fuit Ilion!*

En marchant au sud pour remonter vers la ville et y rentrer par la porte d'où nous en étions sortis, nous continuerons à suivre le pied des énormes masses de rochers qui de ce côté (n.-o.) constituent, non pas une muraille verticale, comme au n.-e., au-dessus du Rummel, mais une série de gradins gigantesques en partie couronnés par les remparts de la ville.

Arrivés au pied de l'angle qui s'avance le plus à l'ouest, je me souviens qu'en faisant faire, un peu plus loin, des recherches pour retrouver une source thermale qui alimentait encore au temps du bey Hadj-Moussa (1797) un bain public, on découvrit, le 15 avril 1855, à 30 mètres au-dessous des premières assises de la tour byzantine dite *Bordj Açous*, le tombeau d'un orfèvre romain du nom de Proecilius.

Visitons-le, car comment oserions-nous dire être venus à Constantine sans le voir? Autant vaudrait avouer y être venus sans avoir parcouru son ravin !

Par sa structure, ses enluminures, la fresque qui décore un de ses murs, les mosaïques qui en tapissent le sol, ce caveau suffirait à lui seul, du reste, pour piquer notre curiosité, si le sarcophage qu'il abrite et dans lequel a eu soin de se faire placer, il y a quelque chose comme quatorze cents ans, cet orfèvre original, ne nous offrait lui-même un très grand intérêt. Entrons !

Que ces mosaïques sont belles, en effet, et combien il est regrettable qu'elles ne soient pas entières ! Voyez ce premier fragment ! Peut-on trouver un tapis plus riche comme dessin et comme coloris ! Pas une des rosaces qui en composent le fond ne se ressemble ! La bordure à ronds étoilés et à quatre pointes en est aussi d'un fini merveilleux. Et celui-ci ! N'est-il pas plus curieux encore ! Quelle grâce et quelle perfection dans cet encadrement composé de griffons ailés, affrontés deux à deux, levant gracieusement chacun une patte de devant et s'apprêtant à boire dans le calice qui les sépare ! Chaque couple est de plus séparé par un petit mascaron vu de face et couronné de pointes ou de rayons. C'est tout bonnement ravissant !

Le sarcophage n'est pas moins intéressant, vous ai-je dit. Il porte sur un des bords de son épais couvercle de marbre l'épitaphe que Proecilius lui-même s'est fait composer en vers héroïques, après avoir fêté cent fois, dit-il, l'heureux anniversaire de sa naissance :

« Natales honeste meos centum celebravi felices! »

Vous en connaissez le texte, sans doute, tel que l'a rétabli notre savant épigraphiste M. Léon Renier :

« Hic ego qui taceo versibus mea (m) vita (m) demonstro. »
« Lucem clara (m) fruitus et . . . . »

Vous en connaissez sans doute aussi depuis longtemps le sens, mais vous tenez à la déchiffrer et à la traduire sur la pierre même où elle a été gravée au IIIe ou IVe siècle. C'est là un désir bien naturel, je l'avoue, et qu'il vous est facile de satisfaire, car l'épitaphe est, en général, très bien conservée.

Vous vous en donnez à cœur joie et, en sortant du caveau, vous paraissez non seulement ravi de tout ce que vous venez de voir, mais encore enchanté de l'aimable centenaire qui, après un petit mouvement d'orgueil et de vanité, vous a fait l'aveu de ses fai-

blesses en vous invitant à le rejoindre un jour après avoir vécu aussi heureux et aussi longtemps que lui :

« Sequimini tales : hic vos ex(s)pecto ; venitæ (e). »

Tout en cheminant je vous entends cependant murmurer : quelle drôle d'idée a eu là le bonhomme Proecilius de faire graver son épitaphe sur le bord de ce couvercle en forçant de la sorte le lapicide d'en altérer la forme poétique ! Aurait-il rougi d'avoir fait quelques méchants vers, d'avoir résumé toute sa vie en un simple acrostiche ! Il n'avait pas à en rougir tant, car pour n'être que des vers quasi hexamètres, ces vers n'en sont pas moins bien tournés et l'acrostiche assez réussi. Puis..... ces vers sont-ils bien de lui ou d'un de ses amis avec lesquels il menait si joyeuse vie :

« Risus, luxuria (m) semper fruitus cum caris amicis. »

C'est peu probable. Proecilius devait avoir une certaine instruction. C'était en tous les cas un homme d'esprit... Qui sait s'il ne fredonnait pas souvent, dans ces moments de douce gaîté, quelques-unes de ces belles strophes d'Anacréon, inspirées par l'amour ou l'ivresse, ou ne déclamait pas quelques-unes de ces belles odes d'Horace qui, lui aussi, vécut toujours loin de la perfection et sut confesser toutes ses faiblesses avec un abandon si plein de grâce et de philosophie. Comme l'ami de Mécène, il rendit hommage au devoir tout en avouant qu'il n'eut pas toujours la force d'y obéir. Autant que je l'ai pu, j'ai vécu tranquillement et saintement avec ma femme, dit-il,

» .... cum potui gratam, habui cum conjuge sanctam ! »

Ce n'était donc pas un vulgaire sybarite..., c'était un disciple du plus aimable des poètes latins, c'est-à-dire un homme lettré et de bonne compagnie. Sa confession est celle d'un honnête homme et l'on peut en conclure hardiment que lorsqu'il dit :

« Hic ego qui taceo versibus mea (m) vita (m) demonstro, »

il dit la vérité. C'est bien lui qui a écrit ces vers, et l'on doit mettre évidemment sur le compte du lapicide toutes les fautes d'orthographe qui se rencontrent dans son épitaphe, ainsi que la façon sans gêne avec laquelle on a altéré sa forme rhythmique.

Vous avez raison. Proecilius pour qui le *video meliora proboque, deteriora sequor* était aussi le dernier mot, pouvait bien être l'auteur de son épitaphe. Mais il n'y a pas seulement que la sienne qui ait été découverte à Constantine dans ce style et ce goût. On y a encore retrouvé, sur la tranche du couvercle d'un autre sarcophage, celle de dame Mnesithea Aurelia qui déclare, elle aussi, en vers héroïques de la facture de Commodien, avoir toujours été chaste, pudique et fidèle à son mari, *marito in fide*, autant du moins qu'elle a pu, *qua potui*, et n'avoir jamais eu la moindre petite querelle de ménage avec lui, *qui mecum sine lite fuit!*

Ainsi même versification barbare, même latin corrompu, même besoin de confesser publiquement qu'on est resté autant que possible fidèle à la foi conjugale ! Tout cela ne fait-il pas croire plutôt que ces deux épitaphes proviennent d'une personne qui avait la spécialité d'en composer pour le public ? En tous les cas, c'est le même ouvrier qui les a gravées toutes les deux, car leurs caractères sont identiquement les mêmes et.....

Une pente de plus en plus rapide, un marché arabe à droite, un fondouck à gauche, un square devant nous, un va et vient continuel de gens affairés, de promeneurs attardés, de fourgons lourdement chargés, de calèches élégantes, de kabyles demi nus poussant devant eux quelques misérables *bourricots* pliant sous le poids de leur lourd fardeau, de spahis en manteaux rouges regagnant leur smala, beaucoup de bruit et beaucoup de poussière, enfin, mettent fin à notre entretien à la sourdine et nous avertissent que nous sommes aux approches de la ville, c'est-à-dire arrivés au terme de notre excursion aussi laborieuse que magnifique.

Entrons sans plus tarder, car le jour baisse et le moment est venu de contenter la *bête* après avoir satisfait l'*autre* si amplement. Nous remettrons à demain, si vous le voulez bien, notre promenade sur les boulevards qui s'avancent jusqu'à l'aplomb de ces formidables escarpements, nos courses à travers les vieux quartiers arabes et nos réflexions sur l'origine et la constitution de ce fameux rocher sur lequel Syphax, Macinissa, Micipsa, Adherbal et Juba le Jeune, assirent tour à tour leur capitale et sur lequel aussi la France a planté depuis quarante ans son glorieux drapeau !

A. Papier.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et Le Fléau de l'aristocratie genevoise, par M. Théophile Dufour, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

A l'occasion des luttes de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe entre la France, la Savoie et Genève, dont nous avons rappelé dernièrement les principales péripéties dans l'opuscule intitulé : *Occupations, neutralité militaire et annexion de la Savoie*, il y eut une guerre de pamphlets politiques, parmi lesquels figurent les trois indiqués dans ce titre, et sur lesquels M. Dufour, directeur des archives de Genève, vient de faire lumière en analysant avec une parfaite critique toutes les éditions connues.

Le Citadin de Genève était une réponse au *Cavalier de Savoie,* dont l'auteur riposta par *Le Fléau de l'aristocratie genevoise*. On connaissait bien l'auteur du *Citadin,* Jean Serrazin, secrétaire d'Etat de Genève, huit fois syndic et quatre fois lieutenant de la justice. Mais Marc Antoine de Buttet, donné par Guichenon et ses copistes comme auteur des deux autres pamphlets, était un personnage inconnu dans les titres de sa famille, au point que M. de Foras, dans son grand ouvrage, l'*Armorial nobiliaire de Savoie,* a soupçonné qu'il fût le même que Claude-Louis de Buttet, seigneur de Malatrait, sénateur à Chambéry, historiographe de Savoie et auteur des *Décades savoisiennes*, ouvrage resté manuscrit à Turin.

L'hypothèse de M. de Foras est devenue une certitude dans la notice pleine d'érudition de M. Dufour, qui se termine par des détails circonstanciés sur les alliances des deux familles de Buttet et Dufour. Elle fait partie du tome XIXe des *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, qui contient également des documents sur l'Escalade. Nous y reviendrons. C.-A. DUCIS.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 15 septembre 1877.

Il avait été question de reprendre à l'Opéra *Armide* de Gluck ; on y a renoncé au profit de la *Reine de Chypre* d'Halevy. Il n'en faut pas plaindre Gluck ; pour reprendre aujourd'hui un de ses opéras, il manque un élément essentiel : ce sont des chanteurs qui sachent les chanter. On avait probablement pensé à *Armide* pour Mlle Krauss; mais, malgré son talent, cette artiste a prouvé au Conservatoire que la musique de Gluck ne lui convient pas trop. Un jour elle a dit assez médiocrement l'air *Divinités du Styx d'Alceste;* un autre jour elle a chanté l'invocation d'Armide à la Haine avec succès, mais avec des effets de voix qu'elle manie habilement, et non pas avec les effets de déclamation qu'a voulus Gluck.

Je ne dirai pas qu'Halevy ait beaucoup à se réjouir d'avoir eu la préférence. On sait quelle influence, en partie fâcheuse, les deux artistes principaux pour lesquels la *Reine de Chypre* a été écrite, ont exercée sur la musique; puis, à l'exception de quelques scènes, le sujet est peu intéressant; l'interprétation estimable, mais rien de plus pour le chant, n'est pas propre à cacher la teinte générale un peu lourde et monotone répandue sur la musique. Il eût été cependant désirable que l'opéra d'Halevy réussît à remettre en honneur un genre de voix trop négligé par les compositeurs : le mezzo-soprano. Aucun des ouvrages écrits pour Mme Stoltz n'est resté au répertoire, du moins n'est-il pas probable que la *Reine de Chypre* retrouve le brillant succès qu'elle a eu autrefois. Nous avons la *Favorite,* bien défraîchie, et le *Prophète* qu'on donne de temps en temps et assez mal. Le mezzo-soprano et le contralto jouent un rôle considérable dans le répertoire italien; mais Rossini l'a fait trop vocaliser; Verdi lui fait trop pousser de cris ou de rugissements. Je ne compte pas les rôles mondains, comme par exemple celui de Miala dans *Paul et Virginie* de M. Massé. Pour donner au mezzo-soprano l'importance que ce genre de voix pourrait avoir dans la musique française, il faudrait une artiste de premier ordre comme l'était Mme Viardot. Ce n'est pas Mlle Bloch ni Mlle Barbot qui y réussiront; j'ignore si ce sera, avec le temps, Mlle Richard qui vient de sortir du Conservatoire pour entrer à l'Opéra.

L'Opéra-Comique a rouvert ses portes pour des reprises qui n'offrent rien à signaler; on nous promet un ouvrage nouveau; c'est tout, mais ce n'est pas assez pour mériter la subvention intégrale de 240,000 fr. qu'on a rendue à M. Carvalho. On voit bien que l'attention de la direction de l'instruction publique et des beaux-arts est absorbée par la politique.

Le Théâtre-Lyrique avant de faire sa clôture avait donné une seule représentation de trois petites pièces nouvelles que je cite pour mémoire. *La Promise d'un autre* était une œuvre d'amateur d'une parfaite nullité; *Rafaello le chanteur* avait le tort de trop rappeler le *Passant; Après Fontenoy* est une comédie assez amusante, musique de M. Wekerlin et qui pourra servir de lever de rideau, sans prétendre à l'immortalité.

Les trois ouvrages nouveaux donnés pour la réouverture du théâtre ne fourniront pas un grand appoint à son répertoire. Le poème de la *Clé d'or* n'est guère qu'une mise en scène du roman de M. Octave Feuillet; il n'est pas mauvais, mais il n'est pas non plus d'un intérêt palpitant. La musique n'a que trop bien justifié les craintes que faisaient naître les ouvrages antérieurs, assez nombreux, de M. Eugène Gautier. Ce n'est pas tout de savoir le métier; il faut avoir des idées : sous ce rapport, M. Gautier n'a jamais brillé. Quant à *Graziella,* on ne comprend pas qu'un littérateur aussi expérimenté que M. J. Barbier ait pu avoir l'idée de mettre au théâtre la petite nouvelle dont Lamartine a voulu faire un pendant à *Paul et Virginie.* La musique est pleine de bonnes intentions, comme celle de presque tous les débutants. *L'Aumônier du régiment* est un vieux vaudeville auquel M. Hector Salomon a ajouté une musique qui n'a pas de prétention à l'originalité, mais se contente d'être faite habilement et d'être gaie et amusante.

Les concours du Conservatoire ne donnent guère lieu à des observations nouvelles; on sait qu'ils se font d'après un mode immuable, si défectueux qu'il soit. L'enseignement du chant et les épreuves auxquelles les élèves sont soumis, sont ou insuffisants ou mauvais. On ne peut pas empêcher les élèves de quitter l'école quand ils le veulent, mais du moins ne devrait-on pas leur donner de prix sans qu'ils eussent acquis une instruction assez solide. J'ai parlé de Mlle Richard; nous verrons bientôt aussi au théâtre quelques autres élèves, particulièrement deux ténors, MM. Sellier et Talazac; alors on verra clairement ce qu'ils valent, ou ce qu'ils pourront valoir plus tard. Il est arrivé assez souvent qu'on a engagé des élèves ayant obtenu des prix, et qu'une fois au théâtre on a constaté leur insuffisance; tel est resté coryphée, tel n'a pas débuté du tout, ou a été envoyé en province.

Les épreuves pour le piano prouvent qu'on ne s'occupe pas assez de rendre les élèves bons musiciens et de leur donner un style sérieux. Ce qui étonnera le plus, c'est que le jury ne semble tenir nul compte de la lecture à première vue pour décerner les prix de piano. J'ai vu cependant que pour les instruments à vent, un élève n'a pas obtenu le premier prix uniquement parce qu'il avait été faible à l'exercice de lecture. Croit-on que les musiciens d'orchestre ont seuls besoin d'être bons lecteurs?

Les violonistes ont presque tous plus de maniérisme que de style; les classes d'instruments à vent sont les unes bonnes, les autres à peu près suffisantes, excepté la classe de trompettes qui depuis longtemps laisse beaucoup à désirer. J. WEBER.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Bulletin N° 8

AOUT 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	31°5	15°	23°4	723,8	»	3,6	73	31°8	53°	41°	?	S	tr. faible	beau	Eclairs et tonn. à 4 h. s. par gros vent suivi de	0,60	21°1
2	33	16,5	19	722,3	2,5	3,8	72	19	29	23,5	—	S-S-E	id.	couvert	Très beau le soir. [bourr. pluie. Couv. à 10 h.	0,59	20,7
3	20	9	18	723,6	»	2,8	80	22,5	46	32,5	—	O	id.	très beau		0,56	19,6
4	24	8	17,8	722,9	»	2,4	63	23,4	45,5	33	—	S-O	id.	id.		0,56	19,4
5	26	10	18,2	723,5	»	2,4	80	25	47	35	—	O-S-O	id.	id.		0,55	19,8
6	27,3	11,7	24,2	725,1	»	3,3	50	27,2	48	36	—	O-S-O	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,55	20,4
7	29	15	23,2	723,2	»	2,4	91	26,5	38.5	31,5	—	O-S-O	id.	id.		0,54	21,4
8	28,5	17,5	19	720,9	0,1	3.6	88	17	20	17,3	S	S-S-O	faible	couvert	Pluie légère av. 9 h. m. et de 11 h. m. jusqu'à	0,54	20
9	21,5	12,5	21,5	722,4	27,1	0,9	72	23,5	46	33	S	S	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s. [10 h. s. continuelle.	0,55	19,7
10	24,5	12,5	19,2	724,4	»	2,3	70	24,2	47,5	34	—	S	tr. faible	beau		0,54	19,4
11	25,7	12	18,4	723,2	»	2,1	88	21.4	28,5	24.2	S	S	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0.54	19,9
12	23,5	9	18,2	722,4	»	2,3	80	23,4	41,5	30,5	O	O-S-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0.53	19,5
13	25,5	9,5	18,4	721	»	4,4	80	25,4	48,1	34,7	—	O	id.	très beau		0,52	19,6
14	27,5	16,5	21,2	720,1	»	5,1	73	22	25	23	S	S	id.	couv. 1/2	Pluie de 2 à 4 h. s. Très beau à 10 h. s.	0.51	20,4
15	25	14	19,8	724,9	8,5	1,1	80	26	49.7	35,5	—	O	id.	beau		0,51	20,5
16	28.5	13,5	21	723.6	»	2,3	65	23	35,5	29	S	S	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,51	20,6
17	29,5	16	22	723,6	1,5	2,6	74	29	50,5	37,5	S	S-S-E	id.	couv. 1/2	Pluie de 6 à 9 h. s. suivi d'éclairs et tonn. Beau	0,50	20,7
18	29.7	15	24	725,6	»	2,6	75	28,4	42,7	38	—	S	id.	très beau	[à 10 h.	0.49	22
19	32	15,5	24,5	725,6	»	3	66	31	51	39,3	—	S-S-E	id.	id.	Légère ondée à 9 h. s.	0,48	23,3
20	34	22	25	725,6	0,4	4,5	76	32	36	34	S	S-E	id.	couvert	Beau à 10 h s. [précédé d'écl. et tonn	0,46	22,5
21	32,7	17	26	722,6	»	3,3	60	23,8	26,5	24,5	S	S-E	id.	id.	Violent orage de pluie de 8 à 9 1/2 s. par vent d'O.,	0,46	22,5
22	26,5	16	22	722	39,7	1,3	87	24	34	28,3	S	S-E	id.	id.	Légère bourr. de pluie de 6 à 9 h. s. Ecl. et tonn.	0,49	22
23	25	16	17,6	722,5	5,3	2	90	15	18	15,2	S	S-O	id.	id.	Grande pl. après 9 h. m. Ecl. et tonn. jusq. 2 h. s.	0.46	21,4
24	18,8	11	18,8	725.8	16	0,8	75	21,2	43	30,5	N	O-N-O	fort	couv. 1/2	Très beau à 9 h. s. [à 10 h. s. couvert.	0,50	20
25	24,5	11,5	19	723,5	»	1,6	90	24,2	49	34,5	N-O	O-N-O	faible	couv. 1/2	Pluie à 10 h. s.	0,50	21,3
26	28,5	8	21	724,3	0,8	2,3	77	23.4	50	37	S-O	S-O	id.	couv. 1/4	Très beau à 11 h. s.	0,51	21,4
27	24,5	13,2	17,2	728,2	»	1,5	80	26	48,3	35	—	O-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,50	20,6
28	28,3	13	20,4	725,9	»	4,6	78	28,2	52	38,1	—	S-O	id.	très beau		0,49	20,8
29	31,3	14,5	22	725	»	2,5	84	28,4	50,7	37	—	S-O	id.	id.		0,48	21,6
30	30	14,5	21	723,2	»	1,3	78	26,6	50	36,5	S-O	S-O	id.	couv. 1/2	Pluie légère à 3 h. s. Couvert 1/2 à 10 h. s	0,46	21,6
31	31	18	21,2	722,7	0,3	2,1	82	21,6	23,5	21	S-O	O	id.	couvert		0,45	22,3
Moyennes ou Totaux.	27°32	13°63	20°71	723,6	102,2	80,8	76,7									0,498	20°84

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1877.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES COMTES ET DUCS DE GENEVOIS DE LA MAISON DE SAVOIE

On sait qu'après l'extinction de l'ancienne famille des comtes de Genève à la fin du XIVe siècle, par la mort sans postérité des cinq fils d'Amédée III, décédé lui-même à Annecy le 18 janvier 1367, c'est-à-dire Aymon III, le 10 octobre de la même année, Amédée IV, le 14 janvier 1370, Jean à la fin de la même année, Pierre en fin mars 1394, et Robert, le 16 septembre même année, on sait, dis-je, qu'Amédée VIII, comte de Savoie, possesseur déjà d'un certain nombre de domaines dans les Etats de ces voisins, acquit, en 1401, de leurs héritiers de la Maison de Thoire de Villars la propriété ou les droits de ce qui restait de ce comté et de ses dépendances à portée des autres fiefs de sa famille, spécialement en Grésivaudan, Viennois et Dauphiné, et, en 1402, leurs domaines en Bresse et Bugey (1).

Mais il ne put entrer en possession que successivement selon la souplesse des vassaux du Genevois. Il ne lui fut pas difficile d'obtenir l'investiture des fiefs dépendant de l'évêché de Genève. Mais il n'en fut pas de même de la dépendance de ces provinces de l'ancien royaume burgonde de l'empire germanique. L'empereur Sigismond ne lui donna l'investiture du comté de Genevois qu'en 1422, après la sentence de la Chambre aulique de Germanie.

Amédée VIII avait épousé Marie de Bourgogne en décembre 1403. Les deux premiers enfants du nom d'Antoine, nés en 1407 et 1408, étaient morts au berceau. Le troisième, Amédée, né à Belley le 26 mars 1412, avait reçu le titre de prince de Piémont, en 1424, après la mort de Louis d'Achaie, qui en était apanagé. Le quatrième, Louis, né à Genève en 1413, reçut, après 1422, le titre de comte de Genève et Genevois et le garda jusqu'en 1434, qu'il reçut, en même temps que la lieutenance générale des Etats, le titre de prince de Piémont, vacant par la mort d'Amédée en 1432. Anne de Lusignan, fiancée à ce dernier, avait épousé Louis en 1433 (1).

Le titre de comte de Genevois fut attribué, le 7 novembre 1434, au quatrième fils, Philippe, dit Monsieur, qui reçut encore, le 6 janvier 1440, les baronies de Faucigny, Beaufort, Ugines, Gordans, etc., tint, la même année, les Etats généraux de ses apanages, et mourut le 3 mars 1444.

Louis Ier donna alors le comté de Genève à son second fils, Louis II; Amédée, l'aîné, ayant déjà les titres de prince de Piémont, cômte de Maurienne. etc.

Louis II, par son mariage avec sa cousine Charlotte de Lusignan, dut prendre le titre de prince d'Antioche, en 1458, et fut couronné roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie à Nicosie en 1459.

Louis Ier donna alors son apanage du Genevois, Faucigny, etc., à son troisième fils, Janus, le 26 février 1460.

Sa fille unique, Louise, promise d'abord à son cousin Charles, fils d'Amédée IX, épousa un autre de ses fils, Jacques-Louis, qui, par droit de dévolution, selon l'usage ne la Maison de Savoie, porta, du vivant de son beau-père, le titre de comte de Genève. Mais il mourut le 27 juillet 1485. Sa veuve épousa ensuite son cousin, François de Luxembourg, vicomte de Martigues, qui ne put hériter du titre de Genève, attendu qu'il n'était parent de la Maison de Savoie que par les femmes.

A cette époque, la Maison de Savoie rencontrait à Genève les mêmes obstacles qui avaient forcé la Maison de Genève à se retirer à Annecy. Et ses princes ne pouvant séjourner à Genève qu'avec l'autorisation de l'évêque et des syndics, les apanagés faisaient leur principale résidence à Annecy. C'est là que Janus mourut en 1491.

L'apanage demeura alors sans titulaire, que nous sachions du moins, jusqu'en 1514, que Philippe, troisième fils du duc Philippe II, et neveu de Janus, ne voulant pas être évêque de Genève, reçut de son frère, Charles III, l'inféodation du comté de Genevois, des baronies de Faucigny, Beaufort, etc., avec résidence à Annecy, où fut également transférée la

(1) *Archives départementales.* — Lévrier, *Histoire des comtes de Genevois.*

(1) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, IV, 208. — *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, VII, 345.

cour d'appel de l'ancien comté, qui, depuis la sécession des comtes de Genève, avait siégé à Rumilly en Albanais. Cet acte est du 14 août (1).

Pour détacher le nouveau comte de Genevois du parti de Charles-Quint, à la cour duquel il avait été appelé dès 1520, sa sœur, Louise de Savoie, mère de François Ier, lui fit épouser, le 17 septembre 1528, Charlotte d'Orléans-Longueville, cousine du roi, qui leur attribua, le 22 décembre suivant, le duché de Nemours, possédé précédemment par Julien de Médicis et Philiberte de Savoie, puis par Charles d'Orléans-Angoulême et Louise de Savoie, sa mère, sœur aînée de la précédente.

La supériorité du titre de *duc* à celui de *comte* fit d'abord porter le nom de Nemours à cette branche de Savoie; ce qui ne changea rien au nom du château d'Annecy, où d'ailleurs la famille n'habita guère, surtout pendant la longue lutte de Charles-Quint et de François Ier, dans laquelle cette branche prit parti pour la France contre la branche aînée attachée à l'Empire.

Philippe était mort à Marseille le 15 novembre 1533. Il y avait suivi le roi pour son entrevue avec Clément VII. Son corps fut ramené à Annecy le 19 mars 1534.

Lorsque Emmanuel-Philibert eut recouvré le duché de Savoie, il réorganisa en un seul corps le comté de Genevois et les baronies de Faucigny et Beaufort, et érigea le tout en duché de Genevois, 1564. De sorte que le prestige des titres fut équilibré. En France, où se trouvait le duché de Nemours, la famille continua à en porter uniquement le nom. Mais, dans les Etats de Savoie, le titre de Genevois prévalut ou au moins prit toujours le pas sur ceux de Nemours, d'Aumale, etc. (2).

Ce que nous disons du château d'Annecy a eu lieu également pour celui du Marquisat. Le duc de Savoie ayant donné en 1571, à son cousin Jacques, duc de Genevois et Nemours, le marquisat de Saint-Sorlin, ce dernier en apanagea son second fils, le premier portant le titre de prince de Genevois. On fit élever pour le jeune marquis un petit palais, dont le pourpris rural prit le nom de *marquisat*, mais jamais celui de *Saint-Sorlin*, parce que ce dernier était hors de Savoie, sans calembourg (3).

Après Jacques de Savoie, fils de Philippe, et mort en 1585, le titre de duc de Genevois fut porté successivement par ses deux fils, Charles-Emmanuel décédé en 1595, et Henri en 1632, puis par les trois fils de ce dernier, Louis, mort au siége d'Ayre en 1641, Charles-Amédée tué en duel en 1652. Les trois fils de ce dernier étant décédés avant leur père, le duché de Genevois passa à son frère cadet, Henri, qui avait porté jusqu'alors le titre de marquis de Saint-Sorlin, comme son père, et qui mourut en 1659. Les corps de ces deux derniers frères furent transportés la même année, l'un de Nemours, l'autre de Paris à Annecy pour être réunis avec tous ceux de leurs précédents dans leur tombeau de famille, élevé à côté de celui de l'ancienne famille de Genève, dans le chœur de l'église collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, sur la place actuelle.

Depuis que par la mort sans postérité du dernier prince de cette famille, Henri, en 1659, cet apanage fut rentré dans le domaine de la couronne, et que la dernière princesse, Jeanne-Baptiste, eut épousé le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, en 1664, le titre de duc de Genevois n'a plus été attribué à aucun prince de cette famille jusqu'à Charles-Félix, fils de Victor-Amédée III, et devenu roi en 1821.

Il a encore été donné au prince Victor-Emmanuel, fils de Victor-Emmanuel II, né en 1855.

C.-A. Ducis.

(1) *Archives départementales.*

(2) *Archives départementales.*

(3) Voir les articles que nous avons publiés sur ces questions dans la *Revue*, années 1872, 1873, 1877.

IMPRIMEURS & LIBRAIRES DE SAVOIE

Lorsque je rendis compte, dans la *Revue savoisienne*, de l'ouvrage sur *les peintres et les peintures en Savoie du* XIIIe *au* XIXe *siècle*, j'encourageai MM. Auguste Dufour et François Rabut « à continuer leurs vaillantes études et à les communiquer « au public. » Ces encouragements n'étaient point nécessaires; l'ardeur littéraire et scientifique de ces deux écrivains est assez connue; il serait à désirer seulement qu'ils eussent un plus grand nombre d'imitateurs.

En parlant aujourd'hui d'un volume de plus de quatre cents pages, qui leur est dû et qui vient de paraître à Chambéry, je désire entretenir quelques instants les lecteurs de la *Revue* d'un sujet qui touche directement à l'histoire de la civilisation d'un peuple.

L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie, du XVe *au* XIXe *siècle*, tel est le titre de l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut.

Dans une première partie assez courte, ils abordent l'histoire générale de l'imprimerie et de la librairie; ils s'occupent successivement de l'imprimerie en France, du célèbre Guillaume Fichet, Savoisien, de l'imprimerie en Italie, à Genève, à Lyon et en Savoie. Rappelons en passant que Genève précéda la Savoie pour l'imprimerie, et que Lyon précéda Genève.

Les deux honorables écrivains nous donnent, dans une seconde partie, *la principale*, « *tout* ce qu'ils « ont pu recueillir sur l'histoire de l'imprimerie et « de la librairie dans les diverses localités de la Sa- « voie. » Après avoir consacré deux longs chapitres à Chambéry et à Annecy, ils passent en revue, par ordre alphabétique, onze autres localités de la Savoie. Une troisième partie, peu étendue, mentionne quelques imprimeurs ou libraires savoisiens établis à l'étranger. L'ouvrage, qui renferme des fac-simile curieux et instructifs, se termine par la reproduction de trente-neuf documents inédits.

Le plus ancien volume imprimé en Savoie nous vient de Chambéry; il est sorti des presses d'Antoine Neyret et remonte à l'année 1484. Un Espagnol, Gabriel Pomar, précédemment établi à Genève, a été le plus ancien imprimeur et le plus ancien libraire d'Annecy, où sa présence est constatée dès l'année 1535.

Quoique l'imprimerie n'ait jamais eu, en Savoie, une importance aussi grande qu'à Lyon, par exemple,

on voit que le champ d'étude, embrassé par MM. Dufour et Rabut, est extrêmement vaste, trop vaste peut-être; malgré leurs recherches actives et persévérantes, on pourra, je le crains, signaler dans leur ouvrage plus d'une lacune. Pour un travail d'aussi longue haleine, il ne peut en être autrement; c'est ce qui est arrivé à Genève pour des travaux analogues qui n'étaient point sans mérite.

M. Guillaume Favre a publié, il y a environ trente-six ans, une excellente notice sur les livres imprimés à Genève dans le XV[e] siècle; cette notice a été réimprimée dès lors avec quelques additions et corrections. M. le professeur Gaullieur, suivant M. Favre dans cette voie, a fait paraître, dans le deuxième volume du *Bulletin de l'Institut national genevois*, des *Etudes sur la typographie genevoise du* XV[e] *au* XIX[e] *siècle*. Ce volume, qui nous fournit bien des données nouvelles, relativement au précédent, présente cependant, à plusieurs égards, des lacunes. Les bibliophiles genevois ont dès lors considérablement élargi le champ d'étude de MM. Favre et Gaullieur; la preuve de ce que j'avance sera sans doute faite en 1878, il y aura alors juste quatre siècles que l'imprimerie a été introduite à Genève.

Qu'il me soit permis, avant de consacrer quelques lignes à l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut, de leur signaler une petite publication de Gabriel Pomar, qu'ils paraissent n'avoir pas connue et qui a quelque intérêt pour la Savoie; elle a été faite à Genève, deux ans avant que Gabriel Pomar transportât son domicile à Annecy. Je veux parler d'une feuille imprimée en placard et contenant le tableau des jours fériés observés dans le duché de Savoie (soit pour le conseil résidant avec le prince, soit pour le conseil siégeant à Chambéry), dans le comté de Genevois, devant l'official de Genève et les autres juges ecclésiastiques. Elle est intitulée : *Dies feriati obseruati in ducatu Sabaudie et comitatu gebenn.*, etc. Elle est tout entière en latin et en lettres gothiques. La feuille, qui n'est imprimée que d'un seul côté, a trente-trois centimètres de hauteur sur vingt-un de largeur. On y lit textuellement : *Impressum Gebenn. p. Gab. Po. 1533;* elle contient, outre l'intitulé qui renferme sept lignes, et les trois lignes finales que je reproduirai tout à l'heure, trois colonnes, la première de cinquante-cinq lignes, la seconde de cinquante-quatre lignes, la troisième de cinquante-deux lignes.

Elle se termine par ces mots écrits, avec quelques abréviations, en trois lignes :

« DE IURAMENTO CALUMNIE UERSUS.
« *Istud iuretur quod lis tibi iusta videtur.*
« *Ut lis tardetur dilatio nulla petatur.*
« *Nil promittetur : nec falsa probatio detur.*
« *Et si queratur verum non inficietur.* (1) »

Sans doute, cette pièce ne rentre pas directement dans le cadre des deux auteurs dont je m'occupe actuellement; mais, comme ils ont eux-mêmes cité plusieurs impressions faites par Gabriel Pomar ou à ses frais, je leur signale cette petite publication qui n'a été, à ma connaissance du moins, citée nulle part.

(1) Collection Jules Vuy.

Elle nous apprend que, devant l'official et les autres juges ecclésiastiques de l'évêché de Genève, il y avait deux espèces de vacances, vacances des moissons *(ferie messium)*, et vacances des vendanges *(ferie vindemiarum)*, absolument comme cela existe aujourd'hui, à Genève, pour l'université, le collége et les autres écoles; tant il est vrai que, malgré les révolutions les plus diverses, religieuses ou politiques, il y a certains usages qui persistent toujours, qu'on n'étouffe pas et qui survivent à tous les changements. Cet usage était déjà ancien à Genève dans le seizième siècle : *Prout est assuetum.*

(La suite à un prochain n°.) JULES VUY.

NOTRE-DAME DE PROVINS

Tel est le titre d'une petite brochure, qui a paru, il y a quelques mois, à l'occasion de la réparation de la chapelle de ce nom sur le plus beau plateau d'Annecy-le-Vieux.

Ce n'est qu'avec la collection la plus complète des biographies et des monographies locales que l'on arrivera à une vraie synthèse historique, qui sorte enfin de ces généralités vagues, que nous chantent trop souvent les écriveurs à la course, qui n'ont pas pris la peine de fouiller les archives.

Mais c'est à la condition pour ces études d'être elles-mêmes véridiques, d'autant plus qu'elles ont moins d'étendue; car alors le nombre limité des faits peut moins racheter les défauts, que l'on rencontre, d'ailleurs, dans toute œuvre humaine.

C'est le motif qui nous engage à relever ici quelques inexactitudes géographiques et historiques, avant qu'elles puissent prendre pied pour être ensuite copiées aveuglément par d'autres. Cette étude nous fournira, en même temps, l'occasion d'ajouter quelques autres détails utiles à l'histoire locale.

1° Le château d'Annecy n'a jamais porté dans aucune charte le nom de *Château de Nemours*. Commencé sous les rois de Bourgogne, agrandi et habité par l'ancienne famille de Genève jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, il fut acquis en 1401 par Amédée VIII, comte de Savoie, avec une partie du comté de Genevois, dont il était devenu le centre officiel; et, si l'un des princes de cette Maison, qui en fut apanagé en 1514, fut doté, 14 ans plus tard, du duché de Nemours, situé au sud de Fontainebleau, cette acquisition n'affecta aucunement le nom du château d'Annecy, comme on l'a vu par l'article précédent sur *les comtes de Genevois*.

2° Nous avons publié, en janvier 1875, l'inscription tombale, jusqu'alors inédite, de Béatrix de Compeis, seconde abbesse de Sainte-Catherine, avec une étude sur les origines de cette abbaye, qui modifie bien les données de Besson. Nous devons ajouter que Béatrix avait apporté en dot les moulins sur le Thioux, aujourd'hui maison Roux, livrés par son aïeul, Albert de Compeis, qui les avait achetés d'Aymon de Magez, 1227. Quant à la pierre tombale, M. Falquet l'avait fait descendre de Sainte-Catherine, il y a plus de 60 ans, au témoignage de la veuve de celui qui en avait fait le port avec d'autres matériaux.

3° La *masse informe* que l'auteur appelle la *Roche de Bange,* n'est autre que la montagne du Semnoz élevée majestueusement, ainsi que l'indique son nom en grec et en gaulois, entre le lac d'Annecy et le cours du Chéran, visitée chaque année par un grand nombre d'amateurs nationaux et étrangers. Elle se termine par les rochers abrupts du Cenglo, sous lesquels s'élevait autrefois le château-fort de ce nom, appartenant à la noble famille d'Orlyé, et dans les ruines duquel le B. Guillaume, dominicain (c'est le nom de religion qu'avait reçu Jacques d'Orlyé), vint mourir, après quelques années d'ermitage, le 19 février 1458, ainsi que le prouvent les documents authentiques, et non à Annecy en 1469, comme l'avance l'auteur.

4° Quant au nom de *Banges,* il n'est porté que par la double grotte baignée d'un lac souterrain qui accidente l'extrémité méridionale de cette montagne, et par le pont jeté au bas sur les escarpements d'une faille rocheuse qui encaisse le Chéran. Les habitués d'Aix-les-Bains en savent l'itinéraire.

5° Lorsque la chapelle de Provins fut déplacée et reconstruite par les soins de M. de la Combe, en 1672, une dalle de marbre, avec armoiries et inscription, y fut placée comme monument commémoratif.

Dans une visite faite à ce sanctuaire, en 1874, nous avions remarqué que le texte publié dans cette *Revue,* en 1860, était erroné, et nous en avons fait l'objet d'une communication à la Société Florimontane.

Au sommet on voit sculpté en relief dans un cartouche fouillé, un écusson rond à six étoiles, trois, deux, une, couronné d'un chapeau à cordons d'une seule houppe, comme ceux des simples bénéficiers. Au-dessous et en creux on lit ce qui suit :

D·O·M· M·S·V·
VNIGENITI·MORTEM
PLANGENTI
S·S· A·A·
ANTONIO ET GVERINO
R·D· I·C
DE LA COMBE
PRVVINIANAM
CAPELLAM
ÆDIFICAVIT ORNAVIT
REXIT
HOC ET SAXVM
POSVIT
1672

Deo Optimo Maximo Mariæ semper Virgini Vnigeniti mortem plangenti sanctis abbatibus Antonio et Guerino Reverendus Dominus Joannes Claudius De la Combe Provinianam Capellam ædificavit ornavit rexit hoc et saxum posuit 1672.

Ce monument constate que Jean-Claude de la Combe a élevé la chapelle de Provins en l'honneur de Dieu très bon et très grand, de Marie toujours vierge, pleurant la mort de son fils unique, des saints abbés Antoine et Guérin, qu'il a placé ce monument en 1672, et qu'il a été le recteur de la chapelle.

On aurait pu croire d'abord que M. de la Combe a fait construire ce sanctuaire à ses frais; car son nom seul y figure avec ses armoiries. Mais l'auteur de la brochure nous apprend que ce fut avec les deniers de D[lle] Antonie Guirod, veuve de Claude-François Arpeaud, maître auditeur en la Chambre des Comptes de Genevois, personnages connus d'ailleurs.

L'absence du nom de la bienfaitrice sur le monument nous étonne : c'est pourtant elle-même qui, en fournissant à la dépense, aurait indiqué le titre de *Notre-Dame de Compassion, des saints Antoine et Guérin.*

On ne voit pas non plus pour quel motif elle aurait remplacé le vocable cité par Besson pour le XIV[e] siècle, c'est-à-dire l'*Assomption,* qui était alors une des principales fêtes de Notre-Dame de Liesse d'Annecy.

Les registres consulaires de la ville d'Annecy nous mettront peut-être sur la voie. Ils constatent qu'à cette époque sévissait une fièvre putride, intermittente, qui, sans avoir un caractère pestilentiel, était signalée comme très dangereuse par le Magistrat de santé, en 1670 et 1671. Ce fléau n'était, sans doute, pas étranger au votif de Provins, déjà précédemment l'objet d'un concours des localités environnantes.

Saint Antoine était invoqué dans les hôpitaux pour la guérison du *feu sacré,* maladie signalée déjà par deux poètes latins, Virgile et Lucrèce (1). Il était titulaire du maître-autel de l'église collégiale élevée au XIV[e] siècle à côté de l'hôpital d'Annecy.

Saint Guérin, abbé de Notre-Dame d'Aulps, puis évêque de Sion, a toujours été invoqué pour la conservation des bestiaux, auquel on fait encore toucher la clé de son cilice.

6° Nous ne voyons pas pourquoi l'auteur a traduit *abbatibus* par *évêques?* Saint Antoine ne l'a jamais été; et c'est comme abbé de Notre-Dame d'Aulps que saint Guérin est invoqué dans les épizooties. Les travaux de défrichements et les progrès agricoles au milieu desquels ses vertus ont éclaté, indiquent suffisamment les origines de cette spécialité.

Le culte de ces deux patrons trouvait donc un vrai motif dans les circonstances que nous venons de rappeler, et s'harmonisait avec celui de *Notre-Dame de Compassion* dans les sentiments de tristesse que gardait en son veuvage la nouvelle bienfaitrice du sanctuaire.

D'après une note du chanoine David, secrétaire, au siècle dernier, de la collégiale de Notre-Dame de Liesse, les successeurs de Jean-Claude Lacombe dans le rectorat de la chapelle de Provins furent François Coppier, Philibert Buchard, François Favre du Crévion, celui qui fut bibliothécaire de la ville d'Annecy lors de sa fondation en 1748. Ainsi s'explique l'union de ce bénéfice à la fonction de bibliothécaire, qu'a rappelée l'auteur.

La chapelle de 1672 a dû encore être détruite et remplacée ailleurs, il y a près de 40 ans, et l'on eut la maladresse de coucher la pierre monumentale en guise de dalle après le seuil, et de l'exposer ainsi à une plus grande oblitération sous les pas des pèlerins. C'est là que nous avons pu lire encore l'inscription et copier les armoiries; de sorte qu'elles n'a-

(1) *Georg.*, III. — *De natura rerum*, VI.

vaient pas été si brutalement mutilées à la fin du siècle dernier. A chacun ses œuvres, sans exagération.

Après les observations précédentes nous nous associons pleinement aux éloges qu'a mérités ailleurs cet opuscule. Nous plaçons toujours la vérité avant les personnes, quelquefois avec « une rude franchise, » comme on l'a dit. Mais ce n'est pas la flatterie qui puisse stimuler les fortes âmes au travail. Qui résiste, appuie, dit le proverbe; et un ouvrage sans valeur ne mériterait pas l'honneur d'une critique.

Quant à la transformation et à l'agrandissement de la chapelle, nous ne pouvons qu'applaudir au choix du style ogival, qui en fait un gracieux sanctuaire au milieu d'un riche panorama.

Il est à regretter qu'en l'absence de ceux qui auraient pu s'y opposer, on ait fait servir au seuil l'ancienne table d'autel, qui aurait pu reprendre sa destination primitive.

Nous avons remarqué ailleurs déjà cette inconvenance, entre autres à un balcon d'Annecy. A quelque conviction que l'on appartienne, il y a un sentiment de délicatesse qui ne permet pas de mettre sous les pieds ce qui a été consacré pour un autel.

C.-A. Ducis.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

II

Notre chambre donne au midi, sur tout un quartier arabe. Vous l'avez voulu ainsi. — La lune est aux trois quarts pleine et projette sa lumière blanche jusque dans les replis les plus profonds du ravin. De nos fenêtres nous aimons à suivre les effets bizarres qu'elle produit en courant dans la sombre échancrure. — Le bruit mat et cadencé d'un *derbouka*, accompagnant dans le voisinage un chant plaintif et monotone, nous tient éveillés jusqu'à onze heures, en nous conviant à la rêverie. Mais bientôt tout bruit cesse et le sommeil finit par appesantir et fermer nos paupières.

Dès cinq heures du matin, notre appartement se remplit de lueurs blanchissantes et de bruits vagues qui nous réveillent. Je cours à la fenêtre et l'ouvre à deux battants. Le soleil se lève radieux à l'horizon, derrière la montagne et dans un ciel sans nuages, comme un globe de cristal chauffé à blanc. Ses rayons ont déjà dissipé une bonne partie des légères vapeurs qui recouvrent la campagne comme d'un léger voile de gaze. Allons, debout!

Voici bientôt l'heure où, ménagères matinales, les femmes juives s'en viennent, le corps serré dans leur longue et étroite tunique de laine claire ou foncée, les bras nus, le visage découvert, puiser, comme Rebecca, de l'eau à la fontaine, et s'en retournent avec leur cruche pleine, en faisant retentir le pavé des rues de leurs patins de bois. Voici bientôt l'heure aussi où les négresses aux visages d'ébène, aux dents d'ivoire, aux reins cambrés, à la gorge puissante, drapées et coiffées à l'égyptienne, s'en viennent, semblables à des cariatides taillées dans un basalte vivant, une large corbeille sur la tête ou appuyée sur la hanche, prendre place aux carrefours et vendre leurs galettes de pain sans levain. Voici bientôt l'heure, enfin, où magasins et échoppes, ateliers, chantiers et cafés s'ouvrant et les rues se couvrant d'une multitude de gens affairés, Constantine ressemble beaucoup plus à une vaste fourmilière sur laquelle quelqu'un aurait mis le pied par mégarde qu'à un nid d'aigle. Partons!

Franchissons la place de la Brèche avec la ferme résolution de ne pas nous écarter de notre programme, de ne nous arrêter en route que pour reprendre haleine. Nous avons à faire le tour de la ville en suivant les bords frangés de ses immenses escarpements, à descendre, non plus sous, mais sur les voûtes naturelles qui, à partir du pont, forment, comme vous le savez, de distance en distance, trois arceaux gigantesques; à contourner le Sidi Mcid par un sentier qui n'est rien moins qu'un affreux cassecou; à pousser, enfin, une ou deux pointes dans les vieux quartiers, chaque fois, du moins, que l'absence du moindre petit sentier nous obligera à changer notre itinéraire. Or, tout cela demandera du temps, beaucoup de temps!

Marchons donc, ou plutôt courons droit à l'ouest. En suivant la façade nord du Magasin à orge qui forme un des angles de la place, on n'a guère que vingt-cinq pas à faire pour se trouver sur le boulevard de l'Ouest, si toutefois on peut appeler de ce nom l'étroit passage qui existe là entre les remparts et les maisons très élevées qu'on y a bâties depuis peu. C'est plutôt une rampe qu'un boulevard.

Le marché arabe et le faubourg Saint-Jean s'étalent à nos pieds; la route de Constantine à Philippeville, avec ses nombreux lacets, se déroule au loin dans la vallée. On envie la belle vue dont jouissent les locataires perchés au troisième ou quatrième étage de ces maisons, mais on ne leur dispute guère l'honneur d'être les premiers à essuyer les coups de vent et les rafales de pluie, de grêle ou de neige dont Constantine est encore assez souvent gratifiée en hiver.

A l'angle qui s'avance le plus à l'ouest, le boulevard change de nom et d'horizon. Il devient aussi beaucoup plus large, beaucoup plus élevé au-dessus de la terre ferme. Ses maisons sont non moins hautes et non moins exposées à toutes les fureurs du vent et de la pluie que celles du boulevard précédent. Elles font face au nord. De leurs fenêtres élevées de 110 à 120 mètres au-dessus de la campagne, la vue s'étend sur une assez grande surface de pays formé de vallées, de collines et de ruisseaux. On doit y souffrir, en été, beaucoup moins de la chaleur aussi, ce qui fait, après tout, qu'elles sont encore plus agréables à habiter que celles qui donnent sur les boulevards de l'Est et du Sud.

Sept rues débouchent sur ce boulevard et servent comme d'issues ou d'exutoires au vent, à la bise qui soufflent sans cesse de ce côté. Les habitants du quartier ne s'en plaignent pas. Ils étoufferaient peut-être sans cela.

Après un parcours de deux cents à deux cent vingt-cinq mètres environ, un mur nous oblige brusque-

ment à prendre la rue du Rocher et à contourner une des ailes de la nouvelle Casbah. A la faveur d'un permis de circulation que j'ai eu soin de solliciter dans les bureaux de l'administration militaire, nous avons le droit d'entrer dans son enceinte. Entrons.

Saluons, en passant dans la première cour, ce petit monument élevé à la mémoire des braves de l'armée française morts devant Constantine en 1836 et 1837. D'abord enterrées au pied de la *Sebbalà* ou fontaine publique que le bey Hadj Achmet avait laissé subsister après le siége de 1836, en face de Bab-el-Oued, leurs cendres ont été déposées ici, en grande pompe, le 2 novembre 1852. Qu'elles y reposent au moins en paix longtemps encore !

Vos regards sont bien vite attirés par les nombreuses et belles inscriptions que le génie militaire a fait encastrer dans les murs de la caserne. Celle-ci énumère toutes les hautes fonctions dont fut investi l'illustre Publius Julius Junianus Martialianus ; celles-là entretiennent la postérité de Lucius Maecilius, de Publius Pactumeius et de Titus Caesernius, patrons des quatre colonies cirtéennes que mentionnent plusieurs autres inscriptions découvertes à Constantine même sous les noms de *Rusicadensis*, de *Milevitanae* et de *Chullitanae*. En voici deux autres, dont l'une écrite en grec, consacrées au même personnage, à Publius Julius Marcianus, propréteur de la province africaine. Il est bien question sur celle-ci de la statue que le Sénat de Constantinople décerna au comte Gratien, en 364, lorsque ses deux fils Valens et Valentinien qui avaient été élevés dans la foi chrétienne se partagèrent l'empire romain, et fit ériger sans doute dans les principales villes des deux empires, entre autres à Constantine, sous le vicariat de Dracontius et par les soins d'un certain Valerius ; mais sur cette autre il est question d'un monument élevé au dieu Mithra, par le consul Publius Ceionius Caesina Albinus qui vivait sous Valentinien ; de sorte qu'on a là, sous les yeux, la preuve écrite que, vers la fin du IVe siècle de notre ère, le culte de *Mithra*, considéré comme dieu solaire et divinité de la génération, n'était pas encore tout à fait éteint dans les classes élevées de la société romaine, malgré la faveur dont jouissait le christianisme depuis la conversion de Constantin le Grand.

La plupart de ces inscriptions sont, comme vous le voyez, souvent très courtes ou mutilées ; mais avec les données de l'histoire, plusieurs épigraphistes distingués ont pu en rétablir le texte d'une manière sinon certaine, au moins très probable. Je vous conseille donc de consulter leurs travaux et de vous contenter, pour le moment, de la traduction sommaire que je vous en donne en courant, car nous n'avons guère le temps, vous le savez, de stationner sur un point quelconque de notre route pour discuter des matières qui prêtent surtout à controverse.

Longeons la façade de l'hôpital militaire dont la première pierre a été posée, le 14 octobre 1839, par le fils aîné de Louis-Philippe. Je ne vous engage pas à y pénétrer ; à moins que vous ne vouliez y saluer la courte mais éloquente dédicace d'un fils à sa mère : *matri carissimae,* Aelia Prisca, décédée à l'âge de 85 ans. L'état sanitaire de l'établissement est excellent, mais il vaut encore mieux ne pas y pénétrer et, laissant l'arsenal et la poudrière à droite, gagner le coin le plus reculé de cette partie de la Casbah, c'est-à-dire le point où existait dans un temps la porte d'*Er-Rouâh* ou « du Vent. »

Ce n'était à proprement parler, il est vrai, qu'une poterne ouverte dans un mur construit en ce point pour fermer une large fente de l'étage supérieur des escarpements qui formaient de ce côté la défense du Capitole, mais il est certain qu'on y arrivait de l'intérieur par un escalier en pierres de taille et de l'extérieur par une série de rampes tracées dans les talus et de marches étroites taillées dans le rocher. En effet, c'est par cet escalier taillé dans le roc, et dont parle Léon l'Africain, que le 15 octobre 1839 le duc d'Orléans et tous les officiers de sa suite, remontèrent des Cascades à la Casbah, en s'aidant souvent de leurs mains, dit le journal du prince qui devait, trois ans plus tard, périr si fatalement sur une route magnifique et emporter avec lui dans la tombe les regrets unanimes de la France et ses plus belles espérances.

Il est évident qu'en pratiquant une poterne dans le mur des fortifications et en taillant dans le roc l'escalier qui la reliait aux cascades, les Romains avaient non seulement songé à ménager à la garnison logée dans la citadelle une communication avec la campagne en cas de blocus, mais encore songé à lui faciliter les moyens d'aller puiser de l'eau dans le Rummel dans le cas où l'ennemi viendrait à intercepter celle qui alimentait les citernes et venait du Djebel Ouach et du Djebel Guerioun. N'êtes-vous pas de mon avis ? — Si fait, mais de quelles citernes voulez-vous parler ? — C'est vrai, j'oublie de vous dire que les deux casernes qui font face à l'hôpital sont assises sur 19 galeries voûtées et parallèles, ayant chacune 23 mètres de long sur 5 de large et 4 de haut, d'une capacité totale, par conséquent, de 8,740,000 litres. Ce ne sont pas les seules citernes, du reste, qui alimentaient Cirta, puisque depuis l'ancienne rue Ferame-Borome jusqu'à la rue Abd-el-Hadi, ainsi qu'à droite et à gauche de la rue Vieux, on a découvert d'autres réservoirs parfaitement murés et d'une contenance non moins considérable. Mais que cela ne vous préoccupe point davantage ; nous n'avons pas à interroger la ville qui dort sous le sol ; nous avons à explorer celle qui s'étale au grand jour, et encore au pas de course, s'il vous plaît !

Dirigeons-nous donc au plus vite du côté de l'arsenal qui donne sur le ravin. Nous serons là juste au-dessus des cascades que nous admirions hier à 782 pieds plus bas, c'est-à-dire à l'angle le plus élevé de la ville, et d'où l'on précipitait dans un temps les femmes adultères, en ayant soin de les enfermer dans un sac, en société parfois d'un chat qui devait leur déchirer la figure avant qu'elles ne mourussent broyées sur les rochers accumulés au pied de cet effroyable escarpement vertical.

C'est assurément un des plus beaux sauts que l'on puisse faire, comme dit Peyssonnel, et cependant l'on raconte qu'une de ces malheureuses arriva dans la rivière sans se faire presque aucun mal, le vent ayant ralenti considérablement la chute en s'engouffrant dans son burnous. On s'était dispensé de la mettre dans un sac, il paraît ; mais à quoi lui avait servi

d'être sauvée ainsi miraculeusement, puisqu'on ajoute que le cruel et inflexible Bey, qui avait décidé sa mort, la fit précipiter une seconde fois de ce rocher d'où l'œil ne peut sans effroi sonder l'abîme ! Ne vous sentez-vous pas, en effet, comme pris de vertige en regardant au bas de ce précipice affreux ? Je me sens moi-même comme invinciblement entraîné par ce grand vide, et si ce n'était le mur qui me retient, je crois que je m'y laisserais choir! Allons-nous-en !

L'arsenal dans lequel nous ne pénétrons que pour gagner la pointe qui s'avance le plus au nord-est, entre les cascades et la troisième voûte, occupe, dit-on, l'emplacement d'un grand édifice dont le portique devait s'étendre plus loin et dominer toute la ville. C'est probablement à cet édifice ou capitole qu'appartenaient les piédestaux et les chapiteaux d'ordre ionique dont parlent Peyssonnel et Shaw, ainsi que les colonnes de 72 pieds de haut qui gisaient encore éparses sur le sol lorsqu'en 1839 on procéda à la démolition de l'ancienne Casbah turque pour y construire l'hôpital.

Or, que sont devenus, me direz-vous, ces précieux débris d'une civilisation disparue depuis quinze siècles? ces piédestaux et chapiteaux de six à sept pieds de diamètre et ces immenses colonnes de 72 pieds de haut? En a-t-on fait de la chaux et du mortier? Et pourquoi pas ! On en a bien fait à Philippeville avec des bustes de marbre antique et à Tlemcen avec des fûts de colonnes en onyx translucide ! Dans les premières années de l'occupation on n'y regardait pas de si près, et plus d'un monument, plus d'une inscription ont été ainsi profanés et perdus à jamais !...

De la Casbah, qui occupe aujourd'hui avec les casernes, l'arsenal, l'hôpital et les prisons militaires une superficie de sept ou huit hectares, traversons maintenant la rue qui porte le nom du brave général qu'un boulet parti de Bab-el-Oued, le 12 octobre 1837 à neuf heures du matin, vint frapper mortellement à côté de M. le duc de Nemours, et priver de la gloire d'entrer en vainqueur à Constantine. Une petite rue baptisée du nom assez trivial de Guignard nous conduira à la mosquée de *Sidi-El-Kettani*, la seule que nous visiterons, et la seule aussi, du reste, qui soit vraiment digne d'être visitée, tant par la richesse de ses matériaux que pour la netteté de sa construction. Elle a été bâtie, en 1780, par Salah-Bey et consacrée au culte lanéfite sous l'invocation du marabout de ce nom. Le vaisseau en est soutenu par de belles colonnes en marbre blanc; sa chaire est en marbre de toutes couleurs et d'une exécution charmante. Du haut de son minaret, enfin, on découvre une vue magnifique.

Nous en descendons ravis pour traverser la place Négrier où se vendent à la criée des bijoux, des vêtements, des tapis, des armes et des meubles arabes. Si pressé que l'on soit, on ne peut guère passer là sans s'arrêter quelques moments. Nous y faisons emplette d'une petite étagère au *merafa* en bois blanc fortement enluminé, d'un petit coffret à facettes, d'une *zerbia* ou tapis moquette des Beni-Chebaoua (cercle de Sétif), d'une jolie paire d'étriers turcs en fer damasquiné, d'une vieille platine de fusil incrustée d'argent, de plusieurs couteaux ou *flissas* kabyles à manche de cuivre et à fourreau de bois encore assez agréablement fouillés. Quelques petites médailles romaines trouvées dans un tas de vieille ferraille étalée par terre complètent nos achats. A. PAPIER.

(*A suivre.*)

NOTES DES CORRESPONDANTS

Une légère erreur s'est glissée dans l'*Inventaire des joyaux de la couronne de Savoie*, inséré dans le dernier numéro de votre brave *Revue*. M. Ducis relate qu'un Médicis avait une banque à Lyon, *rue de l'Anguille*. Il aurait dû écrire : de *l'Angile;* le nom de cette rue dérive de la présence d'un écusson enchâssé dans la maison de noble Antoine Camus, et qui représentait un *Angelus*, d'où rue de l'*Angele* dans nos anciennes cartes.

Le baron RAVERAT,
Membre correspondant à Lyon.

PETIT JARDIN TOUJOURS VERT.

Quand on n'a qu'un petit jardin, en ville, on peut désirer de le planter de végétaux toujours verts. La composition suivante réalise ce désir.

Bordures de pervenches, de lierres, de petits buis. On peut les émailler de *Crocus*. — En contre-bordure, des Acanthes et divers *Yucca*.

Les massifs d'arbustes se composeront d'*Aucuba*, notamment de quelques variétés nouvelles, et au moins de quelques pieds mâles pour provoquer sur les pieds femelles le développement de beaux fruits couleur de corail. — Les *Mahonia* s'élèvent à un mètre environ. Le Buisson ardent (*Cratægus pyracantha*) devient un peu plus haut. On les entremêle de diverses variétés de houx. — Le *Jasminum nudiflorum* et l'*Evonymus Japonica* ou Fusain du Japon, peuvent atteindre la taille de deux mètres. — Plus haut encore s'élèvent les ifs, le *Ligustrum sempervirens*, l'*Elæagnus reflex* au feuillage argenté, le *Rhamnus sempervirens*, etc. — On peut encore ajouter un massif de rhododendrons et d'azalées en terre de bruyère.

Parmi les conifères le choix est considérable, aussi nous mentionnerons seulement les *Cedrus deodcra, Libani* et *Atlantica*, le *Cryptomeria Japonica*, qui ornent presque toutes les pelouses des cottages anglais.

Enfin, contre les murs on élèvera des lierres et du *Periploca græca*.

Dans un tel jardin l'hiver est sans frimas et la verdure éternelle.

BERNARDIN,
Membre corr. de la Société Florimontane d'Annecy,
à Melle, près Gand.

Notes prises à la lecture de la *Revue savoisienne* :

Page 62, *Ravages des hannetons*. — En Suisse, en 1867, on recueillit 17,376 mesures de hannetons, soit 153 millions d'insectes. — En 1866, dans le département de la Seine-Inférieure, la prime payée pour la destruction des vers blancs fut de 18,000 fr.; la quantité recueillie, de 160,000 kilogrammes. — En 1875, dans la commune de Waneningen en Hollande, on apporta 200 hectolitres, prime de 1 florin (2 fr. 11 c.) par hectolitre; 1 litre = 450 hannetons.

ID.

Page 40. — *Ross*, en allemand, devient *rosse* en français; *Herr* devient *hère*. — Léonce Mallefille, dans sa grammaire espagnole (p. 198), fait une observation analogue pour divers mots. « Il est à remarquer, dit-il, que beaucoup de mots empruntés par la langue française aux autres nations subissent une sorte de dégradation en devenant français. De l'allemand *Ross* nous avons fait *rosse;* de *book*, en anglais, livre, en allemand *Buch*, nous avons fait *bouquin;* de *caza*, maison, en espagnol, etc., *case;* de *hablar*, parler, espagnol, *hâbler* ou mentir; de *zapato*, soulier en espagnol, *savate*, etc. »

ID.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 9

SEPTEMBRE 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE À ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES À MIDI			VENTS À 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	23°5	12°	19°5	725,2	»	1,4	72	24°2	47°	34°	S-O	O-S-O	tr. faible	couvert	Très beau à 11 h. s.	0,45	21°3
2	25,7	12,1	18,5	723	»	2,3	86	22,2	41	30,5	S	O	fort	couv.1/2	Id.	0,44	20,6
3	24,5	13	17,2	721,2	»	2,2	81	20,8	25	23	S-O	O-S-O	id.	couvert	Pluie par bourr. à 2 h. s. Beau à 10 h.	0,44	20,3
4	23,7	7,7	15,4	727	0.9	2,5	68	16,2	29,5	21	S-O	O-S-O	id.	couv.1/2	Très beau à 11 h. s.	0,42	20
5	19,5	5	14,4	727,5	»	1,5	84	20,5	46,5	31	—	O	id.	très beau	Id. 10 h. s.	0,41	19,6
6	22	6	14,4	724,6	»	2,2	86	21,5	43,7	20,7	—	O	faible	id.	Pluie à 9 h. s.	0,39	19,7
7	22,5	13	17,4	720,4	1,3	1,5	80	24	46	33	S-O	O-S-O	id.	couv.1/2	Id. 10 h. s. [nuels, q.q. écl. Durée 1/2 h.	0,39	19,7
8	28	13	20	718,1	3,7	2,5	78	24,2	32	27,5	S-O	S-O	id.	id.	A 4 h. s , violent orage S-O avec pl., tonn. conti-	0,37	19,7
9	25	12,3	19	721,1	44,7	2,7	84	23,2	46	24,1	—	E	id.	beau	A 1 h. 1/2 m., orage, pluie et grêle; écl. et tonn.	0,37	20,3
10	28	13	18,8	723,1	1,1	1,4	64	22,8	45,3	30	S	S	id.	id.	Pluie lég. à 7 h. s. [continuels. Durée 12 m.	0,37	19,8
11	25	10	18,1	723,8	»	2	94	22	47,1	»	—	O-N-O	id.	très beau	Beau à 10 h. s.	0,37	19,7
12	25	12,5	20	725,8	»	2,1	82	24	36	»	S-O	S	id.	couvert	Très beau à 10 h s.	0,36	19,7
13	26	13	19	728,1	0,5	0,9	81	24,8	47,2	»	?	S	id.	beau	Pluie légère de 3 à 4 h. m. Couvert à 10 h. s.	0,35	19,8
14	25,5	10	17,8	728,6	»	2,1	82	24,8	48	»	—	S-O	id.	très beau		0,35	20
15	26,5	10,5	18,8	726,6	»	1,7	83	25,5	48,5	»	—	S-O	id.	id.		0,34	19,5
16	27	12,5	19,5	724,6	»	2,8	77	21,6	33	»	—	O-S-O	fort	id.		0,32	19,7
17	25	8,7	18	722,8	»	2,8	71	19	44	»	—	O	id.	id.		0,31	19,5
18	20	5	13,5	722,6	»	2,8	77	16,4	34,2	»	N	O-S-O	id.	beau		0,30	17,8
19	19,7	7,3	13,2	722,2	»	1,9	66	20,3	40	»	S-O	O-S-O	id.	couv.1/2		0,29	15,2
20	20,5	7	13,2	718,2	»	1,7	88	16,8	27,5	»	S-O	O	faible	couv.1/4		0,28	15,8
21	20,5	9	13	716	»	1,7	66	19	35	»	S	S	id.	couvert		0,26	15,7
22	21,5	10	11	714,7	4,2	1,9	92	10,4	12,5	»	S-O	S	id.	id.	Pluie légère tout le jour et avant 9 h. m.	0,25	15,5
23	12,5	6	12,6	721,7	1,7	0,7	75	15	41	»	N	O	id.	beau		0,25	16,3
24	17	2	9	720,9	»	2,1	86	11,8	40,2	»	?	S-O	fort	id.		0,24	15,4
25	18,5	5,5	12,2	724,1	»	1,7	87	14,8	35	»	N	O	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s.	0,23	13,7
26	18,3	5,5	11,8	725,3	»	2,3	64	13,4	39,1	»	N	O	id.	couv.1/4	Très beau à 9 h. s.	0,22	14
27	16	1	6,4	727,6	»	2	85	14	39	»	N	O	id.	couvert	Id.	0,20	13,7
28	10,5	2,5	8	726,9	»	1,7	89	13	38,3	»	N	O	id.	id.	Id.	0,19	11,4
29	20,7	2	7,8	727,4	»	1,3	91	17,6	42	»	—	O	id.	très beau		0,19	11,5
30	21	2,7	13	725,4	»	1,7	72	19	46	»	—	O	faible	id.		0,20	12,4
Moyennes ou Totaux.	21°77	8°32	15°01	723,4	58,10	58,10	79,7									0,312	17°34

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1877.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

II.

DE L'ORTHOGRAPHE A ADOPTER

Le bienveillant accueil avec lequel a été reçu mon *Projet d'Alphabet à l'usage de notre patois*, prouve combien le public s'intéresse à la question que j'ai soulevée. Je ne saurai donc apporter trop de soins à ce que cet alphabet soit aussi parfait que possible, pour qu'il obtienne l'approbation de mes concitoyens.

Il paraît que bien des personnes se sont occupées avant moi de la solution de ce problème, et que plus d'une possède son projet d'alphabet dans ses cartons. Il est fort regrettable que ces personnes ne livrent pas à la publicité le résultat de leurs recherches, car en pareilles matières on ne saurait trop s'entourer des conseils et des lumières de tous.

L'idée fondamentale de l'alphabet proposé est d'avoir une exacte représentation de la prononciation et de nous rapprocher autant que possible de l'orthographe française. Dans le corps des mots une large part a été faite à l'étymologie, mais à la fin des mots j'ai proposé (§ 4 du *Projet d'Alphabet*) de supprimer toutes les consonnes muettes, sauf les cas où la liaison a lieu.

N'ayant aucun parti pris, n'aspirant qu'à donner à l'alphabet savoyard toute la perfection dont il est susceptible, j'accueillerai toujours avec plaisir et reconnaissance les observations qu'on voudra bien me faire parvenir, et je m'empresserai d'en faire part à la Société Florimontane qui aura à se prononcer sur leur valeur.

Parmi les observations qui m'ont été faites, l'une regarde l'emploi du tiret après *an, in, on* (§ 7 du *Projet d'Alphabet*) et l'autre, le § 4.

Le second alinéa du § 7 porte : « Il conviendrait « d'étendre l'emploi du trait d'union à d'autres cas « qui sont particuliers au patois. Ainsi, comme *on* « est une voyelle nasale dans *onna*, tandis que dans « *bonna, on* ne conserve pas le même son, il est né« cessaire d'avoir un signe de convention pour con« server le son nasal aux voyelles *an, en, in, on*, « lorsqu'elles sont suivies d'une *n*. Le trait d'union « employé à cet effet par J. Humbert et par l'abbé « Pont, me paraît bon. Par conséquent nous écrirons :

On-nă bonnă sman-nă, une bonne semaine.

M. G. Vallier, de Grenoble, trouve que ce signe est mal choisi, puisque dans les exemples cités le trait d'union, contrairement à son nom et à son emploi bien connu, n'est au fond qu'un *trait de désunion*. En même temps, M. J. Lombard, curé des Houches, découvre que le tiret dans ce cas est tout bonnement *du luxe*, puisqu'on peut s'en passer sans aucun inconvénient. M. Lombard a eu l'heureuse idée de vérifier jusqu'à quel point cette innovation était motivée, et il a constaté, autant qu'on peut le faire en l'absence d'un glossaire savoyard, que *an, en, in, on* conservent toujours un son nasal devant *n*, excepté dans

Bonnă, tonnă, tonnêrrŏ, Jeannă, et quelques autres moins usités.

Il est évident qu'il vaut mieux adopter la règle découverte par M. Lombard et supprimer ce qui a été dit du tiret au § 7. Quant aux mots qui font exception à la règle, on supprimerait tout simplement une *n* :

Jână, Jany, Janétă, bonă, tonă, le tonêrrŏ.

Quant au § 4, plusieurs partisans de la méthode étymologique demandent s'il n'y a pas moyen de le modifier et de faire une plus large part à l'étymologie à la fin des mots. Certainement la chose est possible, sans préjudice pour la prononciation ; mais les avantages de la méthode étymologique sont contre-balancés par des inconvénients d'une autre nature, qui m'ont paru assez graves pour rejeter ma première manière de voir et adopter finalement la rédaction suivante (§ 4) :

« Au contraire, nous écrirons *lou bu, mâr é avri* « et non *lous bufs, mars et avril*, parce que, si dans « le but de nous rapprocher autant que possible du « français, nous admettons à la fin des mots des let« tres qui tantôt se prononcent, tantôt ne se pro« noncent pas, nous tombons dans des difficultés

« inextricables. Par conséquent, nous n'ajouterons
« *à la fin des mots* aucune lettre quiescente (muette)
« si ce n'est pour les cas où la liaison a lieu :

« Lous hommŏ, lou grans hommŏ, on grand hommŏ. »

Avec ce système il n'y a aucun doute, aucune hésitation possible sur la prononciation des mots ; or, c'est là le point capital. Mais s'il y avait moyen de concilier la phonétique et l'étymologie, sans de trop grands inconvénients, je serai le premier à applaudir. Bien plus, je me fais un devoir d'exposer ici la marche que j'ai suivie dans cette direction, les résultats que j'ai obtenus et les raisons qui m'ont fait abandonner le principe étymologique ; peut-être cet exposé suggèrera-t-il à d'autres des idées qui ne me sont pas venues, et qui nous mèneront à une solution satisfaisante. C'est à ce titre seulement que je prends la liberté d'entrer dans ces détails.

Après avoir attentivement examiné quelques textes, j'ai cru d'abord pouvoir atteindre mon but en donnant les deux règles suivantes :

1° La dernière consonne d'un mot est toujours muette :

Il n'y a pas grand mâl à faire cEn. *Prononcez :*
I n'y a pâ gran mâ à faire cEn. (1)

Il faut sortir du boës avant la nét. *Prononcez :*
I fau sorti (2) du boë avan la né.

Tou qu'él t'a dët? (Qu'est-ce qu'il t'a dit).
Tou k'é t'a dë.

Vus-te allâr te promenâr avoéc mEn ?
Vu-te allâ te promenâ avoé mEn

Voliz-vŏs allèr vŏs promenèr ? (Sixt).
Voli-vŏ allè vŏ promenè ?

2° Quand les deux dernières consonnes sont muettes en français, elles le sont également en patois :

Le tEmps n'ést pas toJors mauvais.
Le tEn n'é pâ toJor mauvai.

ComprEnds-te çlous marchands étranGirs ?
ComprEn-te çlou marchan étranGi ?

Sur le pant y avayt bin dix poarcs, finq bufs et vEngt fiës
Su le pan y avay bin di poar fin bu é vEn fië.

Mais je ne tardai pas à m'apercevoir que ces deux règles étaient insuffisantes, que beaucoup de mots font exception à la première règle, par exemple : On vis, *une vis,* le jor, l'or, on tor, la flor, etc., et qu'il fallait ajouter quelques règles relativement à la liaison, parce que sous ce rapport le patois s'écarte beaucoup du français. Ainsi on prononce :

Pâ ion (pas un), fin-z-hommŏ (cinq hommes), t'é-t-onnă foulă *ou* t'ét'nă foulă (tu es une folle,)

et celui qui dirait :

Pâ-zion, fin-kommŏ, t'é-zonnă foulă,

serait aussi ridicule que s'il disait *lé-tomme* pour *les hommes, lè-zun* pour *les Huns.*

(1) A moins de contre-indication, toutes les phrases citées appartiennent au patois de Thônes.

(2) *Au* XVII° siècle, l'*r* ne se prononçait pas devant une consonne dans les verbes en *ir*. VAUGELAS. *Nouvelles remarques.* 1738, tome II, pages 63 et 66.

Après de longues recherches je m'aperçus qu'il faudrait écrire tout un traité sur la liaison, chose impossible ; car la notice qu'on devra mettre en tête de tout ouvrage imprimé selon la nouvelle orthographe, doit être aussi courte que possible.

En présence de ces difficultés, je m'avisai d'employer un autre moyen, savoir, de confier à l'art typographique le soin d'indiquer quand une lettre est muette. Par ce moyen il est facile de tout concilier — prononciation et étymologie :

Il faut : i*l* faut, é*l* fout.
i fau, é fou.
Il parle : é*l* parle. Il aime : él âme, al âme.
é parle.
Ils parlent : i*ls* parlăn*t*, é*ls* parlŏn*t*.
i parlăn, é parlŏn.
Ils aiment : i*ls* âmăn*t*, i*ls* âmăn*t*, é*l*s âmŏn*t*, al*s* âmŏn*t*.
i âmăn, iz âmăn, éz âmŏn, al âmŏn.
Cinq enfants : fin*q*-z-Enfan*ts*.
Vingt hommes : vEn*g*t hommŏ*s* ;
Tu es une folle : t'é*s*-t-'nă foulă.
C'est un fou : y ë*s*t on fou.

Comme on le voit, on arrive par ce moyen à tout concilier, les exigences de la prononciation et celles de l'étymologie. Le problème est donc résolu, me dira-t-on ; que voulez-vous de plus ? — Je ne demande qu'à voir de plus près comment fonctionne tout ce système. Prenons le premier couplet de la *Berceuse* de notre grand poète, Fr. Agnellet :

Allin*s*, m'n Enfan*t*, dromi*r* !
Te sâ*s* comme ton pâre é*st* rinmi !
Se te n'é*s* pa*s* diEn*s* le toutou,
E*l* nou*s* foéttera tô*s* lou*s* dou*x*.
PrEn*ds* dan*c* ton nënë,
U tey*s*-le, mon CHë*t* !
Tantou*t* ne di*s* mŏ*t*,
T'arai*s* dou*x* coco*s* !
Refrain : Ah ! dromey*s*, mon Joson :
Toutou, le nënë, le brisson. (1)

Pour pouvoir mieux comparer les deux systèmes, reproduisons la même strophe sans ajouter de lettres muettes à la fin des mots :

Allin, m'n Enfan, dromi !
Te sâ comme ton pâre é rinmi !
Se te n'é pâ diEn le toutou,
É nou foétera tô lou dou.
PrEn dan ton nënë,
U tey-le, mon CHë !
Tantou ne di mŏ,
T'arai dou coco !
Refrain : Ah ! dromey, mon Joson :
Toutou, le nënë, le brisson !

En jetant les yeux sur les premiers exemples, on éprouve un sentiment désagréable, on dirait que toutes les lettres dansent. En comparant les deux manières d'écrire, on trouve que cette multitude de lettres différentes embarrasse la lecture et fatigue les yeux beaucoup plus que ne le fait la dernière stro-

(1) Allons dormir, mon enfant ! Tu sais comme ton père est rabâcheur. Si tu n'es pas dans le berceau *(à son arrivée),* il nous fouettera tous les deux. Prends donc le sein, ou bien tiens-le, mon chat (autrement je vais le donner au chat) ! Tantôt (quand le père arrivera) ne dis mot, tu auras deux œufs. Ah ! dors, mon Joson ; le berceau, le sein, le petit berceau !

phe. Quand enfin il se rencontre dans le même mot trois caractères différents comme dans

le CHët, CHarCHiz, toJors, CHiz nŏs,

l'effet en devient insupportable. Acheter à ce prix le maintien des lettres muettes à la fin des mots, n'est pas admissible; il faudrait pour cela être privé de tout sentiment esthétique.

Autre considération. Si nous confions à l'art typographique le soin d'indiquer les lettres muettes par l'emploi d'un caractère italique ou autre, nous augmentons considérablement le travail du compositeur, et celui du correcteur devient un supplice. Nous augmentons par là les chances d'avoir des éditions criblées de fautes d'impression, témoin les chansons publiées dans la *Revue* de 1865 à 1870. Alors, tous les avantages qu'on peut attendre de la méthode étymologique s'évanouissent et tournent en désavantages.

A. CONSTANTIN.

(A suivre.)

IMPRIMEURS & LIBRAIRES DE SAVOIE

(Suite)

Au moment où j'allais continuer l'examen de l'ouvrage sur les imprimeurs et les libraires de Savoie, mon attention fut détournée, un instant, par deux prospectus de la librairie Firmin Didot et Cie, à laquelle nous devons le magnifique volume de la *Vierge*, qui a eu, l'année dernière, un si grand succès. Et je pensai qu'il serait dommage de ne pas dire un mot de ces prospectus, en passant. L'un annonce un volume sur les *Harmonies du son et l'histoire des instruments de musique*, par Rambosson, (il intéressera plus d'une de vos aimables lectrices), l'autre un splendide volume du bibliophile Jacob (Paul Lacroix) sur les *Lettres, sciences et arts, dans le XVIIIe siècle*, en France. Ce dernier volume sera orné de quinze chromolithographies et de nombreuses gravures sur bois. On a eu le bon esprit « de ne pas oublier qu'un pareil livre est surtout destiné à la famille, » et de tenir compte de légitimes susceptibilités. MM. Firmin Didot et Cie ont raison de s'inspirer de pareils principes; de beaux ouvrages de cette nature peuvent avoir en effet une si heureuse influence pour populariser les idées élevées, spiritualistes !

Pour en revenir à MM. Dufour et Rabut, j'avoue sans détour que leur entreprise présentait bien des difficultés et je ne leur marchande pas les justes éloges qu'ils méritent; ce qui me met d'autant plus à l'aise pour contester une ou deux de leurs appréciations, pour leur signaler une ou deux lacunes, en un mot, pour leur adresser quelques critiques. Mes remarques seront plus ou moins décousues, je le sens bien; elles auront peut-être aussi leur utilité. Sans autre préambule, j'entre en matière.

A propos de Jacques Franconis, libraire et graveur sur bois, à Chambéry, nos deux auteurs parlent avec détail de la plus ancienne édition du *Stile et Règlement sur le fait de la justice, et instruction des procès, dressé par le souverain Sénat de Savoie et confirmé par Monseigneur*. Cette publication est devenue fort rare; ils ne connaissent qu'un exemplaire de l'édition in-4° (il appartient à M. Rabut), et un exemplaire de l'édition in-8°, que possède un bibliophile de Turin, M. Combetti. Suivant eux, l'ouvrage a été imprimé à Chambéry, en 1560, par Franconis qui ne nous est connu, comme imprimeur, que par cette seule publication.

Malgré le titre (eux-mêmes remarquent que les titres sont souvent trompeurs), je ne puis être de leur avis. Si Franconis avait eu, à Chambéry, une imprimerie assez bien organisée pour produire un livre pareil, il serait étonnant qu'il n'eût fait aucune autre publication. D'un autre côté, il est établi, par le livre lui-même, qu'il a été imprimé *à communs frais de Jacques Franconis et de Jean de Tournes*. L'ensemble de l'impression des 373 articles du *Règlement* rappelle, à ne pas s'y tromper, les caractères de Jean de Tournes qui était, à cette époque, imprimeur à Lyon et n'a jamais été établi à Chambéry. Aussi, dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux, trouve-t-on, à la fin du volume, les mots suivants : « Il « est permis à Jan *(sic)* de Tournes et à Jacques « Franconis d'imprimer, ou faire imprimer, un livre « intitulé : *Stile et Règlement.....* » Cette permission d'imprimer, signée Fournel et Bullioud, est *datée de Lyon*, le 9 février 1559. J'estime donc que ce livre a été imprimé à Lyon et non à Chambéry.

Il est en effet dangereux de trop se fier aux titres; je n'en veux pour preuve qu'un volume bien plus rare que le précédent, et qui a été dédié, d'Annecy même, le premier janvier 1549, à Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemoux *(sic)*; je veux parler du livre de Jean Milles, « premier président des païs de Geneuoys et Foucigny. » Ce livre intitulé : *Style et pratique fondez et succintement adaptez aux ordonnances royaux, et coutume de France*, porte sur le titre : « A Lyon, par *Jean de Tournes et Guillaume Gazeau*, » et, à la fin du volume : « Achevé d'imprimer à Lyon par *Jean de Tournes*, ce quatrième de juin MDXLIX. » Gazeau était sans doute, pour ce volume, dans une position analogue à celle de Franconis, pour le précédent.

MM. Dufour et Rabut nous font connaître plusieurs ouvrages, non encore cités jusqu'à ce jour, et qui sortent des presses de Claude Pomar; je comprends le *plaisir* qu'ils manifestent en nous initiant à leur découverte.

Le volume des *Sonnets spirituels* du président Favre, quoique *rarissime*, n'était cependant pas inconnu; les savants du XVIe siècle, du XVIIe, théologiens, jurisconsultes ou autres, ne dédaignaient pas la poésie, et ils avaient raison. Les belles lettres jettent sur la science elle-même une lumineuse auréole et les qualités littéraires ne sont jamais à dédaigner. Non-seulement dans ses *Quatrains* et dans sa tragédie des *Gordians*, mais encore dans d'autres œuvres, le président Favre a cultivé la poésie. Dans une lettre adressée à saint François de Sales, alors prévôt de Genève, le grave jurisconsulte parle de ses *Méditations poétiques (Meditationes istæ sunt meæ poeticæ)*. Deux poètes contemporains ont emprunté ce titre de *Méditations poétiques* au président Favre; l'un, qu'il n'est, pour ainsi dire, pas nécessaire de nommer ici, Lamartine, l'autre, poète

de la Suisse romande et qui, certes, ne manquait pas d'un certain talent, Calame, de Nenchâtel, homonyme d'un peintre célèbre originaire de la même contrée.

Et, puisque, à cette occasion, je suis appelé à dire quelques mots des œuvres poétiques du président Favre, il me sera bien permis d'émettre le vœu que ces œuvres soient réimprimées en entier, soit à part, soit dans les *Mémoires* ou les *Revues* d'une des sociétés savantes de la Savoie. Les exemplaires imprimés par Claude Pomar ne sont pas à la disposition de tout le monde.

Que MM. Dufour et Rabut me permettent aussi, puisque nous en sommes à Claude Pomar, d'augmenter un peu la gerbe qu'ils ont cueillie et de leur signaler deux autres publications de cet imprimeur. C'est d'abord un volume intitulé : *Statvts, Edicts et Reglemens, tant anciens que modernes. Faits svr la Ivrisdiction et cognoissance de la sovveraine Chambre des comptes de Sauoye, augmentez de nouueau.* Chambéry, 1595. Ce volume instructif, dans lequel se trouvent un certain nombre de lettres ornées, renferme, outre les documents français, quelques documents en latin. Il contient, indépendamment du titre et de la table, cent quatre pages. Sur le titre figurent les armes ducales dans le collier de l'Annonciade, précisément comme dans la planche IV numéro 3 du volume de MM. Dufour et Rabut. A droite et à gauche de cet ornement, on lit le mot : *Fert*.

Ensuite, à la même date de 1595, c'est-à-dire, à la date des *sonnets spirituels,* et avec le même ornement sur le titre que le livre précédent, un volume des édits du prince Charles-Emanuel et des arrêts du Sénat, *livre troisième*. Il est précédé de deux tables, l'une des édits, l'autre des arrêts; en tout, cent quarante-quatre pages, outre le titre et les deux tables. Mentionnons aussi, dans ce livre, des lettres ornées de diverses grandeurs; elles ne sont point sans mérite, non plus que les deux volumes dont nous venons de parler et qui sont sans doute bien rares puisque nous comblons une lacune en les signalant.

Durant plusieurs générations, la famille Dufour a joué, dans l'histoire de l'imprimerie, à Chambéry, un rôle important. Elle a imprimé un grand nombre d'ouvrages, en particulier le *Levain du Calvinisme,* de la sœur Jeanne de Jussie, un des livres les plus admirables du XVIe siècle, deux fois encore réimprimé, de notre temps, à Genève, et dont les éditions ont été promptement épuisées. Un peintre fort peu catholique disait, en parlant de ce volume, qu'il avait rarement lu un si beau livre; j'ai rappelé ailleurs qu'un ministre de Genève estimait qu'au point de vue littéraire Jeanne de Jussie était supérieure au réformateur Fromment.

Nos deux auteurs attribuent égalemont à Geoffroi Dufour la spirituelle et incisive satyre intitulée : *Le fléau de l'aristocratie genevoise, ou harangue de M. Pictet, conseiller à Genève;* c'est aussi l'opinion d'un écrivain de mérite qui a publié récemment une notice bibliographique sur le *Cavalier de Savoie,* le *Citadin de Genève* et le *Fléau de l'aristocratie genevoise.* Nous sommes du même avis.

MM. Dufour et Rabut entrent dans beaucoup de détails sur les imprimeurs Dufour. Pour moi, j'aime à voir un archéologue distingué, qui a conquis, par son travail et son talent, le grade élevé de général d'artillerie, conserver ainsi le culte de ses aïeux; c'est un sentiment des plus louables et qui m'inspire une sincère et véritable estime; cette partie de l'ouvrage est une de celles qui ont été traitées avec le plus de détails par nos deux auteurs.

Nous ne voulons pas dire qu'elle soit absolument complète; par exemple, nous n'y voyons pas figurer le *Règlement sur la taxe des émoluments, labeurs, écritures, salaires, vacations des commissaires, juges, magistrats, officiers,* etc., par Pierre Dv-Fovr, *imprimeur de son altesse.* Chambéry, 1624.

Ce n'est pas la seule personne de cette famille qui ait eu la bizarre idée d'écrire ainsi son nom; les imprimeurs ont leurs caprices comme les poètes. Nos deux auteurs estiment que cette petite manie avait cessé dès l'année 1643; nous ne sommes point d'accord avec eux; elle dura en effet plus longtemps encore. C'est ce que prouvent les deux publications suivantes qui, je crois, leur ont échappé : les édits de Charles-Emanuel, publiés par Geoffroi Dv-Fovr, en 1644, et une nouvelle édition du règlement cité plus haut, imprimée à Chambéry, en 1649, par les *frere (sic)* Dv-Fovr (24 pages in-8, titre compris).

A ces remarques nous en ajouterons encore quelques autres, en tâchant d'être aussi bref que possible, en élaguant bien des détails et en abordant, au point de vue critique, sous forme d'exemples, certains points déterminés. Jules Vuy.

(La fin au prochain n°.)

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

Vous trouverez là une excellente occasion d'enrichir votre musée d'ethnologie d'Annecy, car voici qu'on met en vente tout un assortiment de vêtements des plus riches et des plus variés : ceintures de laine rouge ou de soie agrémentée de fils d'or et d'argent; burnous en drap noir de Tunis avec passementeries de soie rouge; en laine blanche des Beni-Yaya; en poil de chameau des Ouled Khiar; à grandes raies grises de Gueláa; vestes à manches ou sans manches, *r'laïl* et *frâmel,* bordées d'or ou de soie; *frimlats* ou corsets tout chamarrés de fleurs ou plaqués de métal; *haïks* rouges et blancs de Zemmoura; *haouli* des Ziban, *djeridi* de Mostaganem; longs *Kaftans* de mousseline ou de drap d'or, etc., etc.

Ce n'est pas tout. Voici des bijoux, beaucoup de bijoux : des *khalkhal* ou anneaux de jambes, des boucles de ceinture, des épingles de haïk, des bracelets ou *mekias,* des pendants d'oreilles ou *mek'foul,* en argent ou en métal d'Alger, si démesurément grands et si lourds qu'ils finiraient par fatiguer la femme indigène la plus robuste, si jamais femme en Orient pouvait se fatiguer en portant des bijoux! Mais le temps presse. Vous viendrez faire toutes ces emplettes une autre fois. Les occasions ne manquent pas à Constantine. Chargeons le petit nègre qui ne demande qu'à courir et faire nos commissions, de

porter nos bibelots à l'hôtel, et continuons prestement notre route en gagnant le boulevard de l'Est par la rue qui longe au nord la Synagogue.

Je vous aurais bien fait traverser la rue de France et tout ce réseau de ruelles où la courtisane arabe, un pied de rouge sur les joues, les paupières et les sourcils noircis de *koh'ol*, les ongles et la paume des mains teints de *henné*, les cheveux sortant en longues mèches de dessous un foulard mal assujetti sur la tête, les seins à demi-nus et flétris, se montre furtivement sur le seuil de sa porte avec tous les tons les plus criards de sa toilette et de sa condition basse et servile. Mais outre que notre présence dans ces ruelles aussi mal famées que mal pavées pourrait nous compromettre, nous avons juré de ne nous écarter des bords du ravin que lorsqu'il nous serait tout à fait impossible de faire autrement. Ne l'oublions pas !

Suivons donc le boulevard qui de l'extrémité de la rue Damrémont aboutit au marché d'El-Kantara et de là au pont. De ce boulevard on domine non pas précisément le Rummel, mais les immenses voûtes sous lesquelles il se dérobe de temps en temps, et qui s'étendent d'une rive à l'autre en formant cuvette à 50 mètres environ du sommet du rocher.

A partir de la pointe qui s'avance tout à fait au nord-est dans le ravin et d'où part le boulevard, l'escarpement du rocher cesse d'être rectiligne. Il constitue à une distance de 20 à 25 mètres environ un entablement, une corniche assez large que les eaux incrustantes d'un côté, les décombres et les éboulis de l'autre, ont rendu malheureusement impraticable en bien des endroits (Phot. nº 7). En face se dresse le Sidi Mcid avec son hôpital monumental occupé dans le principe par le collège arabe-français.

Encore quelques pas et nous arrivons à la porte d'El-Kantara, la neuve, car la vieille n'existe plus depuis bientôt quinze ans. Cette porte devait sans doute porter, au temps de César ou de Constantin, le nom de *Mugonia*, du mugissement des troupeaux qui de tout temps furent parqués, dit la tradition, et gardés sur le Mansourah pour le ravitaillement de la ville. Il est vrai que Constantine avait alors quatre autres portes de ce côté, et que de chacune d'elles on pouvait entendre tout aussi bien le mugissement des bœufs parqués sur ce plateau ; mais comme toutes ne pouvaient pas s'appeler de même, c'est évident, et que de plus la galerie et les colonnes du pont qu'elle desservait étaient ornées non-seulement de guirlandes et de festons, mais encore de têtes de bœuf, il y a tout lieu de croire que celle-ci portait le nom de *Mugonia* plutôt que les autres. Va donc pour *Mugonia* qui répond à merveille, du reste, au nom de *Mugæ* ou *Mugas* que portait, suivant saint Optat et l'Acte des martyrs cité par Ruinart, ce faubourg qui s'étendait derrière le Mansourah, sur les deux rives du Rummel.

J'ignore si elle était percée, comme celle d'aujourd'hui, directement sur le pont, mais j'en doute. Celle qui existait en 1836 l'était, mais le feu et l'assaut qu'elle eut à essuyer, le 23 octobre, fit comprendre au bey Hadj Achmet, qui régnait alors, qu'il était plus prudent d'en masquer la baie en la dirigeant vers le sud. Pour nous, Européens, cette direction eût été bien gênante, mais pour les indigènes qui n'ont ni voitures, ni charrettes, il importait peu que la porte fût percée sur le pont. Celle qui existe aujourd'hui donne donc directement sur El-Kantara.

Que vous dirai-je de celui-ci ? qu'il se compose de chaque côté des deux rives de deux arcades en maçonnerie qui laissent entre elles une distance de 56 mètres et... mais vous savez déjà tout cela. Qu'il vous suffise donc d'apprendre qu'il est plus large et plus élevé que l'ancien d'au moins 10 mètres ; que son axe, au lieu de passer sur la voûte naturelle, est un peu en amont ; qu'il n'est livré à la circulation que depuis 1863, et que si jamais il s'écroule, ce ne sera pas de sa faute ou plutôt de celle de M. Georges Martin qui l'a construit, car il est, par ma foi, aussi solide qu'élégant. Mais il ne date que d'hier, pour ainsi dire, et cela me suffit pour ne point lui accorder une plus grande estime. J'aurais préféré vous faire passer sur l'ancien, si délabré et dangereux qu'il fût, en songeant que pendant seize ou dix-sept siècles plus de deux cents millions de personnes y avaient peut-être circulé et regardé avant nous l'abîme au fond duquel le Rummel apparaît « comme une petite étoile » dit Bekri, « comme la queue d'une comète » dit Ebn Saïd.

A partir d'El Kantara, le ravin tourne au nord et s'évase de plus en plus, mais il n'en continue pas moins à être encore assez étroit dans le bas, ainsi que vous avez pu le constater hier en le parcourant souterrainement. Retournons sur nos pas et descendons la rampe qui servait de communication entre Constantine et le Mansourah, après l'effondrement de l'ancien pont (18 mars 1856), courons à la première des trois grandes ouvertures que vous connaissez déjà pour les avoir vues de bas en haut. C'est la moins grande des trois, il est vrai, mais ~~elle n'en~~ est pas moins effrayante, car c'est toujours avec anxiété qu'on en approche et avec horreur que l'œil cherche à y démêler les ténèbres au milieu desquelles gronde le torrent. Si habitué que vous soyez aux gouffres béants de la Suisse et de la Savoie, vous n'éprouvez pas moins ici certaine crainte qui ne tarde pas, il est vrai, à se dissiper lorsqu'en nous retirant nous songeons, vous et moi, à l'idée bizarre que Shaw a eue de considérer non seulement cette ouverture et celles qui suivent comme ayant été pratiquées par les habitants, soit pour puiser de l'eau dans le Rummel, soit pour nettoyer le ravin, mais encore la disparition de cette rivière sous ces différentes voûtes comme un effet de la sage nature qui avait ménagé cet écoulement à la rivière, laquelle autrement aurait formé ici un lac prodigieux et aurait inondé une grande partie des terres voisines avant que d'avoir pu trouver une issue pour se jeter dans la mer.

Pour Shaw, en effet, le Rummel disparaissait d'ici dans un abîme comme le Rhône disparaît à Bellegarde. Il ne songeait guère que ces voûtes étaient le produit de plusieurs milliers de siècles peut-être, et que le fleuve qu'elles recouvraient passait à ciel ouvert dans cette immense échancrure bien avant leur formation. Il semble qu'il eût aussi fait avec beaucoup plus d'à-propos sa réflexion sur les inondations probables du fleuve cirtésien à l'entrée de la gorge

qu'en cet endroit, et ce n'est pas sans raison, par conséquent, qu'on l'accuse d'avoir rapporté quelquefois à un sujet des réflexions qui convenaient seulement à un autre. On lui reproche, du reste, aussi d'avoir rapporté à un objet les notes prises par ses prédécesseurs sur un autre objet, mais que ne lui reproche-t-on pas encore tout en rendant à son ouvrage la justice qu'il mérite ! Trêve donc de critiques à son égard, d'autant plus que le lieu n'est guère favorable à la discussion. Une distraction, un faux pas, et il pourrait bien nous en cuire de prendre cette voûte pour théâtre de nos dissertations.

Poussons jusqu'à la deuxième voûte sans souffler mot. Le trajet est périlleux quoique court. Une fois là, libre à vous de vous extasier sur cette espèce de vallée encaissée et comme suspendue au-dessus de l'abîme. Le coup d'œil est vraiment magique, et comme artiste vous reconnaissez sans peine que vous êtes là dans un milieu digne de vos meilleurs coups de crayon.

Mais si élevés et tourmentés que soient les rochers qui servent à droite et à gauche de limites à cette étroite vallée, on voudrait les voir encore couronnés non par un boulevard et de belles maisons neuves à cinq ou six étages et à volets verts, mais par d'épaisses et vieilles murailles flanquées de grosses tours à créneaux, toutes noircies et lézardées par le temps qui n'épargne rien, on le sait, mais embellit les constructions les plus misérables mêmes en les revêtant d'un caractère dont lui seul a le secret.

A l'extrémité de la rampe que nous venons de regagner en faisant une foule de réflexions sur le beau rôle que jouent les ruines dans un paysage, un tableau, existe un sentier pratiqué dans le flanc du Sidi Mcid, sentier abrupte et périlleux s'il en fut, et qu'après tout nous nous dispenserons de suivre aujourd'hui autrement que par la pensée. Il contourne le pic (Phot. n° 9) et conduit à travers mille obstacles et mille dangers jusqu'à la grotte. Il faut être bien audacieux, bien agile, bien confiant en sa bonne étoile ou bien las de la vie pour oser le suivre en s'aidant même par tous les moyens que dame nature nous a fournis pour grimper : *Unguibus et rostro*. Il ne vous ferait rien voir, du reste, que vous n'ayez déjà vu, et qui sait même si préoccupé sans cesse de notre existence, nous pourrions seulement arrêter nos regards sur quoi que ce soit !

(*A suivre.*) A. PAPIER.

SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Un écrivain connu dans le monde savant par diverses publications très appréciées, M. Alfred Franklin, bibliothécaire à la bibliothèque mazarine, vient de mettre au jour un volume intitulé : *Les Sources de l'histoire de France. Notices bibliographiques et analytiques des inventaires et recueils de documents relatifs à l'histoire de France* (1).

La place dont je puis disposer ici ne me permet pas de l'analyser en détail. Quant au plan général, ce volume se divise en sept parties : 1° *Inventaires de documents* ; 2° *Recueils de documents* ; 3° *Histoire ecclésiastique* ; 4° *Recueils de lois* ; 5° *Histoire généalogique* ; 6° *Histoire financière* ; 7° *Histoire littéraire*. Telle est la charpente de ce vaste travail, consciencieusement exécuté et qui dénote une remarquable et solide érudition.

(1) Paris, 1877. Librairie Firmin-Didot et Cie. Fort beau volume de 641 pages, grand in-8.

L'ouvrage de M. Franklin renferme un grand nombre de données utiles ; pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire de France, il abrégera et facilitera singulièrement les recherches, on peut même dire, dès à présent, qu'il leur sera, pour ainsi dire, indispensable.

Aussi cette publication doit-elle être mentionnée avec éloges dans la *Revue savoisienne* qui consacre à l'histoire et à l'archéologie une place relativement considérable.

Ajoutons que le volume est extrêmement bien imprimé et qu'à cet égard aussi il mérite les plus grands éloges. Disons enfin qu'une table détaillée et d'une rare exactitude termine cet ouvrage qu'on peut recommander en toute assurance aux lecteurs de la *Revue*. JULES VUY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 29 *novembre* 1877

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Au début de la séance, la réunion exprime les regrets que lui cause la perte de M. Achille Cazin, membre correspondant, né à Perpignan le 10 avril 1832, décédé à Paris le 22 octobre. Professeur de physique au lycée Fontanes, M. Cazin avait publié dans plusieurs recueils scientifiques des travaux très remarqués ; il fit paraître dans la Bibliothèque des merveilles les volumes intitulés *La chaleur*, *L'étincelle électrique*, *Les forces physiques* ; le Club alpin lui doit également des études pleines d'intérêt. Il acquit une juste célébrité comme collaborateur de M. le commandant Mouchez dans l'expédition envoyée à l'île Saint-Paul pour observer le passage de Vénus. Appréciateur des beautés pittoresques de la Savoie, M. Cazin avait acheté une propriété à l'entrée des gorges de la Diosaz et avait fait construire les galeries qui depuis trois ans rendent accessible aux touristes un site rival des gorges du Fier et de la Tamina. C'est là que cet infatigable travailleur a voulu goûter l'éternel repos. A l'arrivée de sa dépouille mortelle à Annecy, notre collègue, M. Jules Philippe, député, a présenté à Mme Cazin l'expression de la douloureuse sympathie de la Société Florimontane.

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, invitant la Société à recueillir des souscriptions en faveur de l'Association internationale africaine. A la lettre est joint un programme qui porte la signature de M. Ferdinand de Lesseps, président du Comité français, et auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« Des Comités nationaux, au nombre de douze, formés en Europe et en Amérique, ont constitué l'Association internationale africaine, fondée par le roi des Belges, dans le but d'établir dans l'Afrique centrale des stations hospitalières. Cette immense contrée naturellement fertile atteindra une grande prospérité dès que la civilisation y aura pénétré. L'obstacle est la traite des nègres qui enlève quarante mille captifs par an, et fait périr un nombre dix fois plus considérable d'êtres humains par les massacres et les incendies.

« En cherchant à abolir ce détestable trafic on servira tout à la fois la cause de la science, de l'humanité et du commerce.

« Le Comité français ouvre une souscription publique destinée à placer la France au rang qui lui appartient dans une croisade pacifique de la civilisation contre la barbarie.

« D'après les statuts de la Section française les membres se divisent en deux catégories : les membres fondateurs qui acquièrent ce titre par le versement une fois fait de la somme minimum de 500 fr. ; les membres ordinaires qui acquitteront chaque année une cotisation d'au moins 15 fr. En outre les dons seront reçus, quel qu'en soit le montant, à partir d'un franc. Les noms des donateurs seront publiés.

« Les souscriptions recueillies jusqu'à présent en Belgique permettent déjà de diriger sur les bords du lac Tanganyika le personnel et le matériel d'une première station scientifique et hospitalière destinée à rayonner, suivant les moyens dont elle disposera, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest de l'équateur.

« Des artistes ayant offert à l'Association africaine des œuvres d'art, tout don en nature pourra être déposé à Paris, 9, rue Clary. »

M. J. Demogeot, membre correspondant, adresse une lettre accompagnant un volume dont il fait hommage à la Société. Le nouvel ouvrage du savant professeur de la Faculté des lettres de Paris a pour titre : *Notes sur diverses questions de métaphysique et de littérature*.

M. Papier, membre correspondant, envoie de Bône onze photographies de grand format; elles représentent les points les plus pittoresques du ravin du Rummel, à Constantine. Ces vues, d'une exécution irréprochable, complètent la description que notre collaborateur a donnée dans la *Revue;* la plus remarquable épreuve, figurant les cascades du Sidi Mcid, a été confiée au crayon de M. Alexandre de Bar et au burin de M. Huyot pour l'exécution d'une gravure sur bois destinée à un prochain numéro de notre journal.

M. Ritz dépose deux nouvelles compositions musicales, les *Chants des montagnes* et *Nuit de mai*. La première est un des morceaux imposés au concours de Rumilly.

M. Bernardin, membre correspondant à Melle-lez-Gand, envoie une nombreuse série d'oiseaux exotiques et de produits végétaux, tels que bois en plaques et en rondelles, fruits, gommes, résines, écorces; plusieurs spécimens sont des souvenirs de voyageurs célèbres : il y a des objets rapportés par Livingstone, Barker, Mann, Elson, etc. Quelques échantillons sont des raretés qu'envierait plus d'un conservatoire botanique.

Grâce au zèle persévérant de notre collègue, M. *J. Thabuis*, à qui avait été confiée depuis bien des années la mission d'acquérir un bouquetin pour le Musée, la galerie savoisienne possède enfin un magnifique représentant de cette espèce, tué dans la vallée de Tignes. C'est un vieux mâle, type robuste, trapu, orné de cornes noueuses qui atteignent près de 60 centimètres. On sait que le bouquetin a presque entièrement disparu de nos Alpes; autrefois abondant en Savoie, il a peu à peu émigré sur le versant italien, où les derniers représentants de cette belle espèce sont impitoyablement massacrés chaque année dans les grandes chasses présidées par le roi d'Italie.

M. Constantin dépose le dessin d'une inscription qu'il a relevée sur une porte au hameau de Thuy. On lit à la première ligne le nom de Jésus IHVS et XPS; à la seconde, AVE MARIA. Les caractères, d'un style barbare, offrent le passage des lettres gothiques aux capitales modernes.

Le même communique la proposition faite par M. Chaulin-Mercier de publier dans la *Revue* quelques poésies savoyardes avec mélodie et accompagnement. M. *Eugène Tissot* indique les moyens de composer typographiquement ces airs populaires. M. *Ritz* fait observer que l'accompagnement enlèverait aux mélodies leur cachet : si l'accompagnement proposé est très simple, il devient inutile; et s'il est compliqué, l'harmonie absorbera la mélodie. Les autres membres partagent la manière de voir de M. Ritz. La Société est toute disposée à ouvrir les colonnes de son journal aux airs populaires, spécialement à ceux qui intéressent la Savoie.

M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, envoie, avec note explicative, la photographie de la plus ancienne charte concernant notre département. C'est la « Donation de la vallée de Chamonix par Aimon comte de Genève et Gérold son fils, à l'abbaye de Saint-Michel de la Clusa en Piémont, ordre de Saint-Benoit. Elle porte la date du samedi 27e jour de la lune, sous le pontificat d'Urbain II (du 12 mars 1088 au 29 juillet 1099.

« Sous ce pontificat, plusieurs fois le samedi s'est rencontré un 27e jour de la lune; c'est pourquoi, à tout hasard, la date de cette charte a été fixée, par Guichenon et Besson, à l'année 1090 environ.

« Il arrivait fréquemment aux rédacteurs de chartes de mettre de la science dans la date de leurs actes; on en rencontre plusieurs exemples, comme dans celui dont il s'agit.

« Supposant donc, et je crois être dans le vrai, que le rédacteur ait voulu donner une date positive à cette charte, il a dû profiter de la première rencontre qui a eu lieu dès le 12 mars 1088, d'un samedi 27e jour de la lune en cours, et non plus tard, puisque, déjà en l'année 1089, ces rencontres ont été répétées deux fois.

« D'après les calculs qu'a eu la patience de faire M. l'abbé Montagnoux, professeur de mathématiques et de physique à Mélan, cette première rencontre aurait eu lieu le 20 mai 1088; ainsi, jusqu'à preuve contraire, difficile à contredire, ce serait la véritable date de la charte de Chamonix. »

Cette charte, actuellement déposée dans la collection de M. Bonnefoy, a été publiée dans plusieurs recueils, et tout récemment, en photogravure, dans le bel ouvrage de M. Charles Durier, intitulé : *Le Mont-Blanc*.

M. Serand annonce la fondation, à Albertville, d'une Société académique dont le but est de recueillir les documents relatifs à cette contrée et de fonder un musée d'arrondissement. La Société Florimontane tend une main sympathique à sa jeune sœur.

M. Revon présente quelques-unes des dernières acquisitions du musée : antiquités, objets industriels, collections ethnographiques; dans ces dernières on remarque, entre autres produits authentiques de la Chine, quinze grandes statuettes en grès-cérame où les expressions et les attitudes des personnages sont modelées avec un vrai talent de caricaturiste.

Le même fait circuler des groupes de fleurs naturelles des Alpes helvétiques, desséchées et disposées avec goût, sur des cartons, en touffes serrées d'où se détachent le rhododendron, l'Edelweiss et les autres types caractéristiques des montagnes. M. Revon voudrait voir cette petite industrie, très florissante en Suisse, s'implanter en Savoie, et nos montagnards offrir ces groupes aux touristes en souvenir de leurs ascensions. Comme prix modique et comme articles de provenance authentique, les charmantes fleurettes remplaceraient avec avantage les éternelles agates polies que l'on s'obstine à vendre sous le nom de *pierres de Chamonix*, parce qu'elles proviennent du Brésil, qu'on les a travaillées dans le Palatinat, et qu'un de leurs centres d'exportation est Genève.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges reçus pendant les vacances :

1° DONS D'AUTEURS : A. Constantin, *Cours pratique de langue française à l'usage des écoles* (russes), 7e édition. — Fleury, *Notice sur M. l'abbé Ch. Joguet*. — J. Demogeot, *Notes sur diverses questions de métaphysique et de littérature*. — R. Bonnery, *Une Gerbe*, poésie. — B. Nicollet, *Le Graisivaudan*, poésie. — Th. Dufour, *Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et le Fléau de l'aristocratie genevoise*. — G. Vallier, *Carrelages du château de Bressieux (Isère)*. — Dr Magnin, *Lichens de la vallée de l'Ubaye;* — Id., *Végétation du rebord méridional de la Dombes*. — Alph. Favre, *Rapport du président de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève*, 1876-1877. — Mgr Magnin, *Lettre circulaire annonçant un pèlerinage au tombeau de Saint-Guérin et Saint-Jean-d'Aulph*. — *Rapports de la Société des instituteurs de la Suisse romande*. — *Livre des ascensements des fermes de Siz et d'Aulph*, manuscrit donné par M. Riondel. — *Oraison funèbre de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex*, par don Fulgence de Bellegarde, et documents manuscrits sur la Savoie, don de M. Croset, notaire.

2° DONS ET ÉCHANGES DE RECUEILS PÉRIODIQUES : *Revue des sociétés savantes*. — *Romania*. — *Revue archéologique*. — *Association scientifique de France*. — *Journal des connaissances médicales*. — *Gazette des lettres*. — *Revue de la poésie*. — *Revue bibliographique universelle*. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *L'Investigateur*. — *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie du Gard, de la Société d'émulation du Doubs, de la Société d'émulation de Montbéliard, de la Société Dunkerquoise, de la Société de Boulogne-sur-Mer, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, de l'Académie de Montpellier. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne, de l'Académie de Mâcon, de la Société des sciences industrielles de Lyon, de la Société des lettres des Alpes-Maritimes, de la Société botanique de Lyon, de la Société d'émulation de l'Ain, de l'Académie de la val d'Isère. — *Bulletins* de la Société des sciences de l'Yonne, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société d'agriculture de Poligny, de la Société archéologique du midi de la France, de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or, de la Société d'archéologie de la Drôme, de la Société des antiquaires de l'ouest, de la Société d'agriculture de la Savoie, de la Société médicale de Chambéry. — *Revue du Lyonnais*. — *Feuille des jeunes naturalistes*. — *Répertoire des travaux* de la Société de statistique de Marseille. — *Mémoires* de l'Institut national genevois. — *Revue suisse de Beaux-Arts et de Littérature*. — *Le Globe*, journal de la Société de géographie de Genève. — *L'éducateur*. — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles. — *Bulletin* de la Société des naturalistes de Berne. — *Annales* de l'Observatoire royal de Bruxelles. — *Miscellanea di storia italiana, edita per cura della regia deputazione di storia patria*.

Le Dauphiné. — *L'Italia agricola*. — *L'Union savoisienne* — *Les Alpes*. — *Industriel savoisien*. — *L'Allobroge*. — *L'Echo du Salève*. — *Le Chablais*. — *Le Léman*. — *La Savoie thermale*. — *La Seybouse*, journal de Bône.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 10

OCTOBRE 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	22°	4°	11	724	»	1,4	90	19°4	41°5	»	—	O	assez fort	très beau		0,19	12°7
2	22 3	4	10°4	721	»	1,8	92	18,6	41	»	N	O	faible	beau	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,18	12,1
3	20,5	8,5	19,8	718,3	»	1,9	81	9,2	8,5	»	?	O-S-O	id.	couvert	Pluie de 1 h. à 5 h. du s. Couvert à 10 h.	0,17	13,2
4	11	7	10,6	720,5	15	0,4	74	12,4	20	»	O	S	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,17	13
5	15,5	4,5	9,5	725,5	»	0,9	93	12,8	21	»	N	O	id.	id.		0,16	12,1
6	14,5	8,3	9,2	726,5	»	1,3	84	9,5	14,5	»	N	O-N-O	fort	id.		0,16	10,7
7	10,7	2,5	5,5	725,5	»	1,4	71	9,5	28	»	N	O	id.	beau	[de 5 h. à 8 h. s. Couvert à 10 h.	0,16	10
8	11,7	3	5,2	722,4	»	1,5	81	7	11,5	»	N	O	id.	couvert	A 5 h. 10 m. tremblement de terre. Pluie légère	0,14	10,6
9	8,5	3	6,8	718,5	2,2	0,7	68	10,2	36	»	N	O	id.	beau	Neige la nuit du 8-9 jusqu'à l'altitude de 1,200m.	0,14	9,1
10	12,5	— 1	5	722,6	»	2,7	80	11	37	»	N	O	id.	id.	Très beau à 10 h. s. [Très beau à 10 h. s.	0,14	7,4
11	12	— 2	12	723,4	»	1,3	90	12	36	»	O	O	id.	couv. 1/4	Beau à 10 h. s.	0,13	6,8
12	14,5	5,5	8,8	725	»	1,4	86	12	17	»	S	S	faible	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,12	9,3
13	12,7	— 0,3	6	728,3	»	3	81	16	38,5	»	—	O-S-O	id.	beau	Id.	0,13	8,6
14	17,7	1,5	8,8	728	»	1,4	89	18,4	41,5	»	—	S	id.	très beau		0,11	9,8
15	20,5	4,5	11,4	727,8	»	1,4	83	20	43	»	—	S-S-E	id.	id.	Pluie de 5 à 10 h. s.	0,11	10,3
16	20,7	6,5	12,5	732,2	2	1,9	79	15	39,5	»	S	S	id.	beau	Très beau à 11 h. s.	0,11	11,4
17	16	3,5	6,5	730,6	0,6	1,5	85	12,6	39,1	»	N	O-N-O	fort	id.	Pluie légère avant 9 h. m. Très beau à 11 h. s.	0,11	9,7
18	14,3	— 2,5	3,2	730	»	2,2	89	11,8	36	»	—	O	id.	très beau	Très beau tout le jour et à 10 h. s.	0,11	7,3
19	13	— 3,5	11,8	728,2	»	1,9	85	12	37,2	»	—	O-N-O	id.	beau	Id. à 10 h. s.	0,11	6,7
20	13,5	— 2,7	3,5	729,5	»	1,5	91	12,5	35,3	20°2	—	O	id.	très beau	Id tout le jour.	0,10	6,7
21	15,3	1,7	4,5	729,5	»	1,1	90	15,5	40	22,5	—	O	id.	id.	Id. Id.	0,10	6,1
22	17,5	2	7,2	728,9	»	1.4	88	14,2	35	21	?	O-N-O	id.	couv. 1/2	Id. à 10 h s.	0,10	7,6
23	18,5	4	7,5	724,6	»	1,7	87	19,8	30,5	25,5	S	S	id.	couvert	Couvert le jour et pluie dans la nuit.	0,10	9,3
24	21,3	7.	10	715,5	5	2,8	86	6,8	8	6,5	S	S	id.	pluie	Neige à l'altit. de 1,200m. Pluie de 7 h. m. à 5 h. s.	0,09	10,2
25	12,2	2	5,8	717,1	32	0,2	94	11	38	20	S	S	id.	couvert	Pluie dès 5 h. s. [Couvert à 10 h.	0,12	8,8
26	13	6,5	9,2	718,6	10,4	0,9	92	10	12,7	10,5	S	S	faible	id.	Pluie par intermittence. Couvert à 10 h. s.	0,14	9,7
27	12	2	5,5	725,5	7,6	0,4	92	13,8	37	21	S	S	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,17	10
28	16,5	1	5.6	727,9	»	0,9	91	11	30	19	S	S	id.	id.	Couv. à 11 h. m. Pluie légère. Couv. à 10 h. s.	0,17	8,5
29	13	0,3	4,6	727,5	0,2	0,6	90	12	34	19	—	S-S-E	assez fort	très beau	Pluie le soir et dans la nuit.	0,17	7,8
30	14,5	4	9,2	723,9	8,8	0,9	92	10	12	10,5	?	E-N-E	id.	pluie	Couvert à 10 h. s.	0,18	9,8
31	12,5	8,5	12,4	728,9	5,2	1,8	95	15	20,5	17	S-O	S-O	id.	couvert	Beau à 10 h. s. Pluie légère après.	0,20	10,6
Moyennes ou Totaux.	15°17	3°01	7°38	725,0	89,0	44,2	86									0,139	9°25

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

II

DE L'ORTHOGRAPHE A ADOPTER POUR CERTAINS MOTS

Les deux considérations précédentes sont suffisantes pour montrer que ce système n'est pas pratique. Indépendamment des inconvénients que je viens d'indiquer, j'ai rencontré dans cette voie des difficultés d'une autre nature qu'il est bon de signaler.

D'après la méthode étymologique nous devons écrire — sorti*r*, cori*r*, mori*r*, soffri*r*; pour la même raison, nous écrirons avec une *r* à l'infinitif :

MGi*r*, manger; çharçhi*r* (1), chercher; travalïi*r*, travailler; Emponïi*r*, empoigner; laissi*r*, laisser; parlâ*r*, parler; allâ*r*, aller; avey*r*, avoir, etc. (2).

Une fois lancés dans cette voie, l'analogie nous forcera d'ajouter une *r* à tous les infinitifs ; nous serons invinciblement amenés à écrire :

Çhampâ*r*, jeter; modâ*r*, partir; rjiclia*r*, éclabousser; ringalâ*r*, lambiner; catalâ*r*, rouler, etc

quoique ces verbes n'aient aucune ressemblance avec les mots français correspondants. Celui qui réclamerait contre une pareille orthographe, au nom même de l'étymologie, n'aurait-il pas mille fois raison ?

Si nous nous bornions à ajouter des lettres muettes à la fin des mots qui ont de la ressemblance avec le français, comment déterminerions-nous où commence la ressemblance voulue et où elle finit?

Manger se dit MGi à Thônes, et Mdïi à Annecy. Ecrire MGi*r* avec *r* et Mdïi sans *r*, serait illogique; mais si nous écrivons Mdïi*r* avec *r*,

nous établissons en principe qu'il suffit que le mot patois ait conservé une lettre du mot français pour l'habiller à la française, ce qui n'est pas admissible.

Comme notre patois varie pour ainsi dire d'une commune à l'autre, le même mot serait soumis à de singulières vicissitudes ; tantôt il conserverait les lettres étymologiques, tantôt il en serait privé. Il les conserverait quand il se rapprocherait beaucoup du mot correspondant français, et il en serait privé justement quand il en aurait le plus besoin pour se faire reconnaître.

Comme nous n'avons pas de monuments littéraires de notre patois antérieurs au XVIIe siècle; il nous est impossible, dans beaucoup de cas, de dire si tel mot nous vient du latin, du celtique ou de l'allemand. En donnant tant d'importance aux lettres étymologiques, nous risquons fort de n'être jamais d'accord sur l'orthographe des mots dont la provenance est incertaine. Par exemple, l'un vous soutiendra que *lainô* doit s'écrire *lai-n-haut* parce que *lai* vient de *là,* que le son *ô* représente l'adjectif *haut*, et que la lettre *n* est une lettre euphonique mise entre *lai* et *haut* qui, venant de *altus,* n'avait primitivement pas de *h*. Un autre prétendra que *haut* se dit *hiau,* que l'on n'a jamais fait la liaison avec *alt* , c'est pourquoi on a fini par écrire *halt,* puis *haut*, que par conséquent *là-haut* n'a pu donner *lé-nô*. Il prétendra que ce mot est d'origine celtique, qu'il se rencontre encore en breton *(énô,* là), qu'à l'instar de *lanjûla,* andouille, de *lanviu,* anvoie, orvet, *luisë* (1) petite lucarne , *Landri ,* André, ce mot aurait pris une *l* en même temps qu'il aurait subi une modification de sens.

(1) De tous les sons représentés par de petites capitales le plus fréquent est sans contredit CH. Comme CH et KH sont d'un effet désagréable, j'ai cherché à remédier à cet inconvénient en adoptant une autre manière de représenter le *th* dur des Anglais et le *ch* dur des Allemands. La lettre *c* placée devant *h* n'étant jamais accompagnée de la cédille , *çh* pourrait parfaitement remplacer CH. De même, les Bretons représentant le *ch* des Allemands par *c'h*, je propose de leur emprunter cette orthographe, en remplacement de KH. Ainsi nous écrirons Çhantâ*r*, çhampâ*r* (Thônes), lac'hi*r*, rmac'he (Sixt), conservant au *ch* le son qu'il a en français.

(2) Les verbes français en *er* se terminent généralement par le son de *â* à l'infinitif présent et au participe passé. Mais les lettres g, ch, G, çh, ainsi que l, n, d, t mouillés, ont la propriété de faire changer *â* en *i* à l'infinitif, et *â* en *a* au participe passé.

Dans quelques localités, *â* se change en *ô* long et ouvert comme l'*a* anglais de *all, to call.* Dans d'autres on prononce *parlann, contann, morinn, suffrin*, parler, conter, mourir, souffrir (Albiez-le-Vieux en Maurienne).

(1) Selon J. Humbert, *luiset* vient de l'ancien mot *huis* qui est encore usité dans quelques expressions comme *A huis clos*, les portes fermées. L'article ayant par la suite fait corps avec le diminutif *huisé*, on a dit *le luisé.*

Suivant qu'il aura une prédilection pour le français, le latin ou le celtique, tel lecteur adoptera *lai-n-haut*, tel autre *lénó*, tel autre *lainó*.

Pour éviter les inconvénients qui résulteraient des préoccupations étymologiques, il nous faudra nous en tenir strictement à ce principe (§ 3 du *Projet d'Alphabet)* :

« Pour tous les mots qui n'ont aucune ressem-
« blance avec les mots français correspondants, nous
« suivrons la méthode phonétique, sans nous préoc-
« cuper de l'étymologie. »

Enfin, je ne puis passer sous silence que le patois dont je me suis servi jusqu'à présent, est celui de Thônes, et que ce dialecte est peut-être de tous les dialectes savoyards celui qui se prête le mieux à recevoir les lettres étymologiques, à cause de sa ressemblance avec le français. Quand on compare le parler de la cour de Louis XIV avec la prononciation actuelle de Thônes, on est frappé des nombreux points de ressemblance qu'ils présentent. Ainsi, sous Louis XIV on prononçait :

Il pleu*t*. Pleut-i*l*? (Les lettres muettes sont imprimées en italiques.) I*ls* ont; ont-i*ls* été ; a-t-i*l* été; sont-i*ls* arrivé*s*; i*ls* doiv*ent* écrire; nou*s* somm*es* instrui*ts*, leu*r* cousin, mouchoi*r*, miroi*r*, tiroi*r*, plaisi*r*, un sa*c* de farine, ramoneu*r*, procureu*r*, quat*re* sou*s*, sorti*r*, souffri*r*, etc. (1).

C'est exactement la prononciation du patois de Thônes par rapport aux lettres finales et à la liaison, et, quand les gens illettrés de cette vallée parlent français, ils prononcent 2, 3, comme du temps de Louis XIV ; ils disent *deuss, troiss*, comme l'enseigne l'*Art de prononcer parfaitement*, quoiqu'en patois *deux, trois*, pris séparément, se prononcent *dou, trey*.

Quand au contraire on a à écrire un dialecte qui se rapproche moins du français que celui de Thônes, les avantages de la méthode étymologique deviennent tout à fait illusoires. Prenons, par exemple, un couplet d'une chanson de Ducros, de Sixt.

L'aize, en sec'han*t* dé*s* lachi*rs*,
Paŭfi*t* ;
Rochè*rs* é*t* quarti*rs*
Tan*t* que tŏ*t* dèrri*r*.
Mon*t* Ruan ran*t*, lé*s* Danté*ts*
Se mëttăn*t* tote*s* à tannè*r*.
La câs' aouè*t* cé*s* fraqué*s*,
Sarcalĭe, è*t* sa lousa chè*t*.
Pè*r* bounhor que tŏ*t* Prazon
Me di*t*:
T' n'â*s*, liôpă pi*s*,
Fai*t* tour*t* à nĭon.

L'eau, en tombant des glaciers, écume et gronde ; quartiers de rochers (dévalent) jusque tout en bas. Le Mont-Ruan gémit, les Dentets se mettent toutes à tonner. La cabane du berger entend ce fracas, chancelle, et sa (toiture d') ardoise tombe. Par bonheur que tout Prazon *(belle prairie escarpée au dessus de Sixt)* me dit : Dors seulement, tu n'as fait de tort à personne.

(Chansons en patois de J.-F Ducros, de Sixt, avec traduction française et notice sur l'auteur par Hippolyte Tavernier. Annecy, 1863).

(1) « Ne prononcez pas comme quantité de badauds qui disent *finire*, « *établire, dormire*, allongeant ces mots d'une syllabe et prononçant leurs « pénultièmes longues au lieu de prononcer simplement *fini*, *établi*, « *dormi* (devant une consonne). » *L'Art de prononcer parfaitement la langue française*, par J. H. D. K. Paris, 1696. 2e édition, tome II, p. 728.

Les partisans de la méthode étymologique reconnaîtront, je l'espère, que si j'ai fini par rejeter les lettres muettes à la fin des mots, je ne l'ai fait qu'après avoir cherché inutilement un moyen simple et pratique de concilier la phonétique et l'étymologie.

Passons maintenant à une autre question, savoir, à l'orthographe que nous adopterons pour certains mots :

C'est vrai se dit *ië vrai*. La question est de savoir si cette diphthongue *ië* s'écrira par *ië*, ou par *i ë* en deux mots, ou enfin par *y ë*.

Si nous adoptons *ië* en un seul mot, cette orthographe implique que nous nous exprimons comme les Italiens et les Latins, *est vrai, é vero, verum est*, en sous-entendant le pronom sujet *ce*, et que *ë* (é) s'est changé en *ië*.

Si nous écrivons *i ë*, nous annonçons par là que nous nous exprimons comme les Allemands quand ils disent *es ist wahr*, il est vrai, au lieu de *das ist wahr*, cela est vrai.

Si au contraire nous adoptions *y ë*, nous annoncerions par là que nous disons comme les Français *ce est vrai* = c'est vrai.

La première orthographe — *ië* — est assez probable, vu qu'en patois les pronoms sujets se sous-entendent souvent, comme cela avait généralement lieu dans le vieux français. Elle a en outre une preuve plus forte en sa faveur ; on dit :

N'ïë pâ vrai, ce n'est pas vrai ; n'ïëtay pâ vrai, ce n'était pas vrai.

En effet, si le sujet était *i*, cet *i* devrait être placé avant la négation *ne : i n'ë pâ vrai*. Comme on ne s'exprime jamais ainsi, il faut en conclure que le sujet est sous-entendu.

Dans cette hypothèse, il resterait à expliquer si le changement du verbe *ë* en *ië*, est conforme au génie de notre patois. Comme nous n'avons pas de monuments écrits d'ancienne date, impossible de répondre à cette question d'une manière positive. Tout ce qu'on peut dire, c'est que dans la *Chanson de Roland* (XIe siècle) on trouve :

Tu *n'ies* mis hum, tu *n'es* pas mon homme (vassal). Vers 297.
Ço dist Tierris : Pinabels, mult *ies* ber,
Granz *ies* e forz, e tis cors bien mollez.
***(Thierry dit ceci : Pinabel, tu es un vrai baron, tu es grand et fort, et ton corps est bien moulé.* Vers 3899 et 3900).**

Quoique notre patois ne puisse être complétement assimilé à l'anglo-normand du XIe siècle, on peut admettre que *n'est pas* s'est changé chez nous en *n'iël pas*, comme *tu n'es pas* s'est dit en normand *tu n'ies pas*.

La seconde manière d'écrire — *i ë vrai* — répondrait à *il est vrai ;* elle a en sa faveur les expressions *i plu*, il pleut ; *i fau*, il faut, dans lesquelles le pronom impersonnel *il* répond à *ce, (ça, cela)*, à l'allemand *es*, à l'anglais *it : es regnet, it rains*, il pleut.

La troisième orthographe — *y ë vrai* — répondrait à *ce est vrai* = c'est vrai. Le mot *y* signifie en français *à cela, à cet endroit ;* en patois il a la même signification, par conséquent nous représenterons le son *i* par *y* lorsqu'il veut dire *à cela*, ou *là*. En français, on dit *c'est vrai* au lieu de *cela est vrai, je le sais* au lieu de *je sais cela* quand on ne

veut pas appuyer sur le pronom démonstratif. De même en patois *cela* se rend par cEn quand on veut appuyer sur ce mot, et par *i* quand on ne veut pas insister sur le pronom *cela*. Par analogie, le son *i* se représenterait dans ces deux derniers cas par *y* :

Y ë vrai ; y ë preŭ, c'est assez.
D'y sai bin, je *le* sais ; d'y faray açhâ-pu (1), je *le* ferai peu à peu.
D'y pensâvŏ, j'y pensais, d'y vai, j'y vais.

Du moment que l'on met cEn devant le verbe *être*, pour donner plus de force à ce qu'on dit, *y* disparaît : *Nan, cEn n'é pâ vrai,* non, cela n'est pas vrai. C'est une preuve irrécusable que *y* répond au pronom *ce*. Mais, me dira-t-on, comment expliquerez-vous en ce cas la présence de *y* après *n* dans *N'y ë pâ vrai*, et, ne vaudrait-il pas mieux écrire *N'ië (n'ïëtay) pâ vrai ?* Je présume que les voyelles *y ë* = c'est, quoique formant deux mots, se sont si intimement liées dans la prononciation qu'elles ont fini par former une diphthongue, et par être traitées comme ne formant qu'un seul mot. De là on a dit *ië vrai, n'ië pâ vrai*. Ajoutons que *N'y ë pâ vrai* n'est pas aussi usité que *Y ë pâ vrai,* qui se rencontre dans toute la Savoie, même dans les localités où l'on dit *N'y ë pâ vrai*. Comme il est bien prouvé qu'il faut écrire *Y ë pâ vrai* par *y*, nous devons aussi écrire *N'y ë pâ vrai* par *y ë* en deux mots. Il paraît qu'au siècle passé on disait *Y n'é pâ vrai*. Dans un ancien Noël imprimé, qu'on vient de me faire parvenir, je trouve

Y n'é pâ tŏ de nŏs y dire,
Y fau nŏ menâ yeŭ al ë...

Les mêmes vers se trouvent aussi reproduits dans la *Revue savoisienne, 1865, p. 25,* de la manière suivante (dialecte de Chambéry).

E n'é pas tot que d'no-z-y diré,
E nos faut ména iau al'é.

Autre cas. Le pronom interrogatif *qui* se dit *koui* à Thônes, *kó* à Thonon. Ecrirons-nous *quoui*, *quó* ou remplacerons-nous *qu* par *k ?* Question délicate ; le *k* est si rarement employé en français qu'il y aurait beaucoup de personnes qui en seraient choquées. Quant aux étymologistes, ils n'y consentiraient jamais. Cependant l'emploi du *k* coupe court à toutes les incertitudes sur la prononciation, et, étant admis que *k* remplace *qu*, ce n'est plus qu'une affaire de temps pour s'habituer à cette lettre.

Autre cas plus épineux. Faut-il écrire

Koui tou, qui est-ce, *ou* koui 't-ou ?
Fara-tou, *mot à mot*, fera-ce, sera-ce suffisant, *ou* fara-t-ou ?
Kan tou, *ou* kan 't-ou k'é vindra, quand est-ce qu'il viendra ?
Fau-tou, faut-il *ou* faut-ou. Plu-tou *ou* plut-ou ?

c'est-à-dire, faut-il considérer que le mot répondant à *ce* et à *il* mis pour *ce*, est *ou* ou *tou?* Si nous admettons *ou* (qui selon les localités se prononce o, é, ey, EN) comme le pronom sujet, *koui tou, yeu tou* doivent provenir de *koui ët-ou, yeu ët-ou,* et par suite nous écrirons *koui 't-ou,* indiquant la suppression de *ë* par l'apostrophe, comme font les Anglais qui écrivent *'t is* pour *it is*, c'est. La suppression de *ë* dans *ët* n'a rien d'étonnant ni d'anormal ; à l'imparfait on dit toujours *koui 'tayt-ou,* ce qui est évidemment pour *koui ëtayt-ou*. D'ailleurs n'avez-vous jamais entendu dire *Mon Dieu, ti possible?* Ce *ti* n'est autre chose que l'altération de [*es*]t-i[*l*] que l'on devrait écrire *'t-i* et non *t'i possible*.

Ceux qui voudraient défendre l'orthographe *tou,* pourraient dire que *tou* est un pronom démonstratif qui ne s'emploie que dans certaines phrases interrogatives, et que le verbe *être* se sous-entend dans

Koui tou ? Yeŭ tou ? Kan tou k'é vindra ?

et autres phrases semblables. Dans cette hypothèse, *koui tou* répondrait à *qui ça?* au latin *quis?* formé de *qui is*, qui ça ? au russe *któ?* formé de *ke to, qui ça,* koui tou ? De même

Yeŭ tou k'él ë ?

répondrait à *Où ça qu'il est (où-ce qu'il est,* français populaire).

On pourrait ajouter, non sans raison, que, quoique le sens primitif de *tou* se soit perdu, on peut facilement le retrouver dans les mots

Tïë, ïtïe, *là*, cEn-tïe, *cela* (1) ;

que cette racine se retrouve dans toutes les langues indo-européennes à commencer par le sanscrit *ta,* ceci, là, *ti*, il, lui, et enfin que le *t* final de la 3ᵉ personne du singulier, n'est autre chose que le pronom sanscrit *ti* suffixé au verbe.

Comme on le voit, il n'y a pas jusqu'ici de raisons plausibles pour adopter une forme plutôt que l'autre ; mais poursuivons. On dit :

Tou k'é t'a dë kâk-rEn, *est-ce qu'*il t'a dit quelque chose ?
Tou k'é t'a dë, *qu'est-ce qu'*il t'a dit ?

Quand *tou ke,* ou *touke,* signifie *est-ce que,* il est facile de supposer que l'on a d'abord dit : *Et-ou* (est-ce) *k'é t'á dë* (qu'il t'a dit) *kâk-rEn* (quelque chose). En ce cas il faudrait écrire *'T-ou k'é t'a dë kâk-ren*. Quand *touke,* ou *tou ke,* signifie *qu'est-ce que,* il faut admettre que l'on a d'abord dit

K' ët-ou k'é t'a dë ? *ce qui répond à*
Qu' est- ce qu'il t'a dit ?

et que par la suite *k'ët-ou ke* est devenu *'t-ou ke* par la chute de *k'ë*. Il n'y a rien d'invraisemblable dans cette supposition, tandis que si l'on n'admettait pas cette orthographe, il faudrait supposer que *touk* est un mot signifiant *est-ce que* et *qu'est-ce que, quelle chose,* ce qui n'a lieu dans aucune langue.

Par conséquent nous écrirons :

1° *Plut-ou? Faut-ou? Y ët-ou vrai?* avec un tiret entre le verbe et le pronom sujet, comme en français ;

2° *Fara-t-ou? Y a-t-ou?* avec le *t* entre deux tirets, comme en français ;

(1) Dans le dialecte provençal on dit *Paou acha paou*, peu à peu, *Saou acha saou*, sou par sou. (HUMBERT, *Glossaire genevois*).

Il est évident que *açha-pu* est à la place de *pu açha pu*; *açha-bocon*, morceau par morceau, au lieu de *bocon açha-bocon*. Dans le patois de Chef-Boutonne, département des Deux-Sèvres, *cha-poi*, ou *cha-petit*, signifie *doucement, peu à peu*.

(1) En poitevin, *cela* se dit *o, ol* devant une voyelle; cet *o* répond aussi au pronom *il* : *O faut*, il faut, *ol è*, c'est. En outre, comme les adjectifs et les pronoms démon tratifs sont *thio, thié, thielle, thieu* ou *tieu*. *Qu'est-ce* devrait s'écrire *qu'est-o* ou *qu'est-tho*.

L'auteur de l'*Essai sur le patois poitevin* écrit *Qu'ëlo*, qu'est-ce ? *O j'est*, c'est, — ce qui est absurde ; mais ce qui l'est bien davantage, ce sont ses étymologies. Citons-en deux, qui ne sont qu'amusantes :

Binetu, s. m. C'est le verdier. Les paysans l'appellent ainsi soit parce qu'il fait son nid dans les vignes au moment où on les bine, — ou plutôt parce qu'en chantant il *prononce parfaitement* les mots *bin' bin' bines-tu ?* comme s'il adressait cette question aux vignerons.

Jeudy, s. m. Grillon des vignes. — Ce nom a peut-être été donné à cet insecte en raison du bruit qu'il fait, lequel rend à peu près à l'oreille le mot *jeudi*.

3° *Koui 't-ou? Kan 't-ou* (quand est-ce) *k'é vindra? 'T-ou k'y ë vrai? 'T-ou k'é fâ,* qu'est-ce qu'il fait? — avec l'apostrophe devant le *t*, soit que cette locution signifie *est-ce* ou *qu'est-ce*.

(*A suivre*).

N. B. — Je prie toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de me faire parvenir des chansons et contes patois de vouloir bien agréer ici mes sincères remerciements. Si, parmi les lecteurs de la *Revue savoisienne*, il se trouvait quelques amateurs de nos poésies patoises, et qu'ils eussent l'obligeance de me communiquer au plus tôt celles qu'ils possèdent, il y aurait possibilité de faire représenter notre littérature à l'*Exposition universelle de 1878*. Les personnes qui sont en état de noter l'air de nos chansons, sont priées de vouloir bien s'en occuper et de me les faire parvenir. Aussitôt que les manuscrits ou imprimés seront copiés, ils seront renvoyés intacts à leurs propriétaires. A. CONSTANTIN.

IMPRIMEURS & LIBRAIRES DE SAVOIE

(Suite)

Après avoir lu le préambule de MM. Dufour et Rabut, il ne faut point leur demander une *bibliographie complète des œuvres sorties des presses savoyardes ;* ce qu'on peut attendre d'eux, d'après leur programme, c'est de nous faire connaître les œuvres qui *donnent une idée de l'importance des ateliers d'où elles sont sorties, celles qui, par leurs dates, peuvent fournir, sur la durée des établissements qui les ont produites, des renseignements utiles,* celles qui *témoignent du mérite des artistes auxquels nous les devons,* et, en général aussi, les œuvres qui, par leur valeur intrinsèque ou par leur rareté, doivent nécessairement figurer dans un travail de cette nature.

Or, à ces divers égards, leur ouvrage, malgré tout son mérite, laisse peut-être parfois à désirer ; ce que je dis ici, ce n'est point à propos du seizième siècle, dont j'ai déjà parlé, en essayant de combler certaines lacunes, mais à propos des trois siècles qui suivent. Des exemples, empruntés tour à tour aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, me feront mieux comprendre.

MM. Dufour et Rabut mentionnent plusieurs publications dues à Jacques Le Clerc, en particulier le *Pourpris historique de Charles-Auguste de Sales*. Nul n'ignore que cette production, fruit de nombreuses lectures, eut peu de succès dans le temps ; aujourd'hui, elle est fort recherchée et presque introuvable ; une notable partie des documents, qui y sont extraits, n'existe plus.

Pourquoi ne pas citer, parmi les ouvrages imprimés par Jacques Le Clerc « la *Vie de Mgr D. Juste Guérin*, par *D. Maurice Arpaud?* » Ce charmant volume de 368 pages, outre le titre et quelques pages non chiffrées, est remarquable par sa belle impression et aussi, çà et là, par les renseignements qu'il nous fournit ; il nous a conservé, entre autres, des fragments de diverses lettres de saint François de Sales avec lequel dom Juste Guérin était lié d'une étroite amitié et dont il fut le second successeur.

Les attributs des curés, par *Jean-Philibert Comte,* docteur en théologie et curé de la Thuille (Annessy, MDCLXI), méritaient également d'être mentionnés comme un livre curieux et peu commun (103 pages in-12 chiffrées, outre 18 pages non chiffrées, comprenant le titre, une épître dédicatoire à Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, une préface au lecteur, l'approbation de l'official, une table et des errata) ; on ne trouve pas dans ce livre l'indication du nom de l'imprimeur qui est probablement Jacques Le Clerc, sans que j'ose toutefois l'affirmer.

L'*Edit concernant le fieds (sic) direct des gentilshommes et noblesse deçà les monts,* imprimé en 1606, à Chambéry, par Thomas Bertrand (huit pages in-4), ne figure pas dans le volume de nos deux auteurs, non plus que l'*Edit sur le fait des formalités pour l'abbréviation de Justice* (douze pages in-4), qui fait suite au précédent.

A des points de vue divers, toutes les publications dont je viens de parler, présentent de l'intérêt. Comme je désire abréger, je me borne à ces exemples pour le dix-septième siècle.

En réponse à une explication que semblent solliciter MM. Dufour et Rabut (p. 71), j'ajoute encore que, si le titre des édits de Charles Emmanuel, imprimés à Chambéry, en 1608, par Thomas Bertrand, porte *livre troisième*, c'est que les deux premiers livres avaient été imprimés, avant cette époque, par Geoffroy Dufour ; l'explication de ce fait est donc bien simple.

Il serait facile de faire des remarques plus ou moins semblables à propos du dix-huitième siècle. *Humbert Fontaine, imprimeur de l'évêché* (1693-1703), disent nos deux auteurs (p. 241). Bien des années après 1703, Humbert Fontaine, *imprimeur et libraire,* exerçait encore sa double profession. Je n'en veux pour preuve que l'ouvrage suivant : *Le notaire parfait, ou nouvelle théorique et pratique des notaires.* Annecy, MDCCXII (155 pages in-12, y compris la table et le titre).

Jean-Baptiste Burdet, imprimeur du clergé et libraire, 1737-1773 (p. 246). *Alexis Burdet, imprimeur et libraire du clergé,* 1782-1825 (p. 256). Ces données ne sont pas absolument exactes :

C'est des presses de Jean-Baptiste Burdet, *imprimeur de Mgr l'évêque,* qu'est sortie l'*Oraison funèbre de Louis XV*, prononcée à Annecy le 22 juin 1774, par messire Jean-Pierre Biord, évêque et prince de Genève (40 pages in-8).

Qu'il me soit permis de signaler aussi un volume qui a paru à Annecy en 1777. Il est intitulé : *Officia propria diœcesis genevensis* (370 pages in-12). Il est imprimé par Jean-Baptiste et Alexis Burdet ; Jean-Baptiste Burdet fut ainsi, pendant un certain temps, l'associé de son fils. C'est une erreur de supposer que Jean-Baptiste Burdet avait cessé sa double profession depuis neuf ans (1773-1782), lorsque Alexis Burdet devint à son tour imprimeur et libraire. En réalité, il n'y a pas eu d'interruption entre eux.

Alexis Burdet imprima également l'*Oraison funèbre de Mgr Jean-Pierre Biord, évêque et prince de Genève,* par M. Bigex, chanoine et vicaire-géné-

ral du diocèse (Annecy, 1785, 64 pages in-4, titre compris).

Au point de vue de l'histoire, je regrette que MM. Dufour et Rabut n'aient point mentionné les trois publications suivantes, dont deux surtout sont des plus rares aujourd'hui :

1° *Exercice littéraire que dédient et consacrent à Sa Majesté Victor-Amé III... les écoliers d'humanité du royal collége de la ville de Carouge* (1787). C'est, je crois, un souvenir de la première distribution de prix qui ait eu lieu dans l'église de cette ville naissante (*in ædibus sacris Carugiensis civitatis),* sous la présidence de Grillet, l'historien (*assistente et praeside R. D. Joanne Ludovico Grillet, insignis collegiatæ Rupensis Ecclesiæ canonico, eloquentiæ professore, studiorumque præfecto in regio Carugiensi gymnasio*). — Ce document, qui sort des presses d'Alexis Burdet, contient huit pages in-4, et nous conserve les noms des quatre élèves d'humanité les plus distingués (*selecti Domini*). Annecy occupe le premier rang ; ce sont : D. Joannes-Franciscus-Philippus FICHET, *civis annecìensis*. D. Ludovicus FOURNIER, *ex oppido Sti-Juliani, civis carugiensis*. D. Joannes JAQUET, *civis carugiensis*. D. Claudius-Franciscus MORET, *è Pago Arache, civis clusiensis.* »

2° *La lettre pastorale de Mgr l'évêque et prince de Genève* (Joseph-Marie Paget), datée d'Annecy, 20 janvier 1791, imprimée également par Alexis Burdet, et dans laquelle le prélat, centième évêque de Genève, se prononce d'une manière nette, ferme, catégorique, courageuse, contre la *Constitution civile du clergé,* comme *coupant l'arbre par sa racine*. On sait qu'en 1791 l'évêché de Genève comprenait encore quelques paroisses françaises. (20 pages in-4, outre le titre.)

3° *La lettre pastorale du citoyen évêque du département du Mont-Blanc, François-Thérèse Panisset* (sept pages in-4). Cette pièce sort des presses du citoyen Durand, *imprimeur du Directoire*. Il est presque impossible de s'en procurer, de nos jours, un exemplaire ; je viens de la relire. Au moment où la plupart de ses anciens confrères étaient soumis à toutes les rigueurs de la déportation, sous le doux régime de la guillotine et de la terreur, le bon Panisset accusait les prêtres de la Savoie d'avoir *lâchement abandonné leurs communes (sic)*. Ce pseudo-mandement porte la date du 2 mai 1793 ; *épouvantable année,* comme l'appelle un grand poëte contemporain, M. Auguste Barbier. Le *citoyen évêque* reçut cent francs pour frais d'impression de sa lettre pastorale, et quatre-vingts francs pour ceux de son *Catéchisme important, chrétiennement politique,* pièce que je n'ai jamais pu voir et dont le cardinal Billiet lui-même n'a pu se procurer un exemplaire (1).

Il me semble qu'il aurait valu la peine aussi de parler du journal que publia, durant une année (en l'an six), à Carouge, le général de division Doppet qui fut nommé, dès lors, membre du conseil des Cinq cents, en même temps que le jurisconsulte Mansord et deux habiles militaires, Dessaix et Chastel. Ce journal intitulé : *L'Echo des Alpes ou la vedette littéraire, politique et commerciale de trois républiques,* introuvable aujourd'hui, est très curieux, très instructif, il donne une idée fort nette de l'époque, plus d'un passage intéresserait certainement les lecteurs de la *Revue savoisienne*. Il nous apprend, entre autres, qu'à son passage à Carouge, Bonaparte, qui allait bientôt devenir premier Consul et Empereur, porta un toast, chaleureusement applaudi, à la République. Cette feuille était imprimée par *Spineux* qui vendait également le *Manuel des théophilanthropes,* espèce de déistes, hâbleurs semi-religieux, semi-politiques, qui s'étaient emparés d'un certain nombre d'églises catholiques en France, et qui faisaient alors beaucoup de bruit. Ils devaient régénérer à tout jamais notre pauvre humanité ; leur nom même est maintenant à peu près oublié.

Nos deux auteurs auraient pu rappeler également qu'avant de devenir *imprimeur du Directoire,* Durand avait été *imprimeur du roi,* et qu'avant de vouer tous ses soins à la *lettre pastorale* du citoyen Panisset, il avait réimprimé, par ordre de Mgr Paget, le *Petit Catéchisme à l'usage du diocèse de Genève* (Annecy, 1790). Il y avait là matière à un piquant contraste !

Enfin, je passe au dix-neuvième siècle, et, ici encore, je me borne à quelques citations, à titre d'exemples. Ainsi, j'ai cherché en vain, dans le volume de nos deux auteurs, les ouvrages suivants :

1° *L'oraison funèbre de S. M. Charles Emmanuel IV, roi de Sardaigne,* prononcée dans l'église métropolitaine de Chambéry, le 19 décembre 1819, *par M. l'abbé Rey,* chanoine et vicaire général (Chambéry, Gorrin et Routin, 55 pages, in-4°, titre compris.)

2° *L'oraison funèbre* prononcée, dans la même église, par le même ecclésiastique, le 19 février 1824, à l'occasion du service solennel célébré par les soins du corps de ville, pour le repos de l'âme de *S. M. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne* (Chambéry, Gorrin Routin et Cie, 44 pages in-4°, titre compris, outre trois pages de notes.)

3° *L'éloge historique d'Antoine Favre,* premier président du Sénat de Savoie, par le sénateur *Avet,* (Chambéry, Routin Bottero et Alessio, imprimeurs du roi, 1824, 72 pages in-4°, titre compris, avec portrait du célèbre président en sa 67e année, et reproduction de la face du monument qui lui a été élevé dans la cathédrale de Chambéry). Cette étude remarquable sur un des noms les plus glorieux de la science savoisienne doit être rappelée avec éloges et ne saurait passer inaperçue.

4° La réimpression des *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique,* de *Besson,* curé de Chapeiry (Moûtiers, 1871, Marc Cane, imprimeur-éditeur, 498 pages in-4°, outre la liste des souscripteurs, 6 pages, le titre et l'avis préliminaire, 8 pages). L'ouvrage de Besson étant d'une grande utilité pour l'histoire et l'édition originale devenant de plus en plus rare, M. Cane a eu raison de réimprimer ce grand et solide travail, qui est fort apprécié, et de le mettre ainsi à la disposition d'un public nombreux.

Il méritait donc une mention spéciale, ainsi que

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry* (Chambéry, 1865), pages 67, 72 et autres.

d'autres publications, d'autres réimpressions sorties des presses savoisiennes (Thésio, Perrin, etc.), et que je ne signale point ici en détail; car il est bien temps de finir.

La morale de ces pages, c'est qu'il est quelquefois dangereux de trop embrasser ; avec un champ d'étude beaucoup plus restreint, il est déjà si facile d'être incomplet ! On ne saurait, du reste, que féliciter MM. Dufour et Rabut de leur courage et de leur persévérance ; si leur œuvre n'est point parfaite, et elle ne pouvait pas l'être, elle ne renferme pas moins beaucoup de données, extrêmement précieuses, qu'on chercherait vainement ailleurs. Ils ont frayé la voie, donné un excellent exemple et ils accepteront, j'espère, de bon cœur, une critique franche et loyale: le chasseur qui entre le premier dans la forêt n'abat jamais tout le gibier qui s'y trouve.

JULES VUY.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

Supposez donc que d'un trait nous soyons, en contournant le colosse calcaire et en escaladant les tranches des couches qui le découpent en gradins sur le versant nord, parvenus jusqu'au sommet de la montagne. De ce point culminant, occupé il n'y a pas bien longtemps encore par une tour en ruines, on domine de beaucoup les parties les plus élevées de Constantine.

L'air est pur, limpide, et la ville se dessine à nos pieds avec la netteté et la précision d'un damier. Profitons-en pour l'embrasser d'un coup d'œil et la détailler ensuite quelque peu. Une brise légère caresse la montagne et nous invite, malgré le soleil qui l'enveloppe de toutes parts de ses rayons de feu, à goûter en cet endroit quelques moments de repos. Asseyons-nous et causons.

Causons tout d'abord de l'idée qu'eurent un jour les compagnons d'Afrikech de fonder une ville sur ce rocher. Leur idée était-elle aussi bizarre, aussi extravagante, aussi diabolique, enfin, qu'on a bien voulu le dire? Non, assurément, car du moment qu'ils avaient résolu de se grouper, de mettre leurs demeures à l'abri des coups de main, ils ne pouvaient choisir d'emplacement plus favorable à leurs desseins. Fortifiée naturellement, leur ville n'avait là besoin d'aucun travail considérable de défense. Une simple muraille longeant les bords les moins escarpés du rocher, une tour percée d'une porte sur la partie accessible, suffisaient pour la protéger contre la force et la ruse. Au reste, à l'origine des civilisations, les villes n'étaient-elles pas presque toutes bâties sur des hauteurs plus ou moins escarpées, et n'est-ce qu'en Afrique qu'on en voit perchées comme des nids d'aigle sur le sommet d'une montagne ou d'une colline? On en rencontre bien davantage encore en Europe et en Asie, et les acropoles d'Argos, d'Athènes et de Thèbes, pour ne citer que les principales, ne représentent que l'Argos, l'Athènes et la Thèbes de Larisse, de Cécrops et de Cadmée et non celles qui plus tard, lorsque la sécurité devint plus grande et la population plus nombreuse, s'étendirent au pied de leurs remparts naturels, comme Cirta s'étendit dans la suite non-seulement sur la crête qui la relie aux montagnes voisines, mais encore le long du Rummel jusqu'à l'embouchure du Bou Merzoug.

Le choix d'un pareil emplacement ne doit donc surprendre personne, et les compagnons d'Afrikech ne l'eussent pas fait qu'on serait, au contraire, en droit de s'en étonner ; car, comme position stratégique, ils ne pouvaient trouver mieux, il faut en convenir! Salluste le reconnaissait lui-même en faisant remarquer, quelques siècles après, que les armes de Jugurtha ne pouvaient en venir à bout, tant elle était forte par sa position naturelle : *neque propter naturam loci Cirta armis expugnari potest.*

Et cependant, si forte qu'elle fût par elle-même, Cirta n'en fut pas moins emportée d'assaut au temps des Numides, comme au temps des Romains, des Arabes et des Turcs, tant il est vrai, qu'en principe, une ville assiégée est une ville prise, si formidables que soient ses remparts et si grand que soit le courage de ses habitants.

Laissons donc Constantine avec sa vieille réputation de ville sinon inexpugnable, au moins très difficile à prendre, et considérons-la sous le rapport beaucoup plus pacifique de sa physionomie locale.

Vue à vol d'oiseau, et c'est bien ainsi qu'on peut la voir d'ici, elle présentait, dit-on, avant qu'elle ne tombât en notre pouvoir, un panorama étrange, quelque chose d'inexplicable au premier abord, c'est-à-dire une cohue d'habitations sans ordre et sans symétrie, comme des moutons et des agneaux couchés pêle-mêle dans une bergerie. Mais qu'elle a changé d'aspect depuis ! Près des deux tiers de ses maisons indigènes sont abattues et remplacées par des bâtisses européennes, et de longues rues assez droites et larges la traversent de part en part. De telle sorte que, pour peu que l'élément européen continue à progresser, Constantine ne tardera pas à se dépouiller de tout ce qui faisait d'elle, il y a quarante ans encore, la ville la plus africaine de l'Algérie. Alors, adieu la capitale des rois Hafsides ! Plus de rues étroites et tortueuses, plus de voûtes sombres, plus d'impasses et de carrefours inextricables, plus de masures se touchant vers le toit et se poussant mutuellement jusqu'au bord du ravin !

Détournons donc les yeux de ces grandes artères qu'on appelle rue Nationale, rue de France, etc., qui répondent à toutes les exigences de notre civilisation, j'en conviens, mais dont les maisons bien alignées ressemblent aux premières maisons venues d'une de nos grandes villes de France. Elles ne sauraient avoir d'intérêt pour nous qui voyageons pour contempler les œuvres de la nature dans ce qu'elles ont de plus sauvage et de plus imposant, et scruter celles des hommes dans ce qu'elles ont de plus primitif ou de plus dégradé par le temps et la main des conquérants.

Détournons également les regards de ces immenses casernes percées de mille fenêtres et alignées les unes à côté des autres comme de gigantesques dominos. Elles bornent la ville au nord-ouest d'une façon par trop désagréable !

Ici les maisons kabyles n'ont jamais, il est vrai, donné à la cité aérienne l'aspect qui avait valu à

Alger d'être prise, dans un temps, pour un immense bloc de marbre blanc veiné de rose et d'être surnommée par les Arabes « El Bahadja » la Blanche. Non. Par ce que nous en voyons encore aujourd'hui, ces maisons étaient presque toutes bâties en briques crues ou en pisé, élevées de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, sans cheminées et presque sans ouvertures, couvertes de grosses tuiles rondes, noircies par le temps ou revêtues de mousse; les unes à murs mitoyens, les autres séparées par de petites cours où ruminaient, pêle-mêle, avec les femmes et les enfants, quelques maigres vaches ou quelques chèvres efflanquées chargées de nourrir toute la famille. Ici point de terrasses, car les terrasses sont faites pour des hivers moins rigoureux. Point de verdure non plus, car à l'exception des jardins qui embellissent depuis une quarantaine d'années seulement l'intérieur du palais de ce farouche et orgueilleux Hadj Achmet, c'est à peine si ça et là on voyait poindre au-dessus des toitures les plus basses, la cime effilée d'un noir cyprès ou le maigre panache d'un palmier rabougri.

Alors quel charme, me direz-vous, pouvaient avoir ces maisons couleur de terre sur notre imagination?

C'est bien simple : celui qu'exerce toujours dans un tableau la vue d'une masure, si misérable qu'elle soit! Au diable les rues tirées au cordeau, au diable les maisons neuves, aux arêtes bien vives, aux ouvertures placées symétriquement, et vivent celles aux contours émoussés, aux murs éraillés! Voilà ce que le peintre et le photographe reproduisent toujours avec plaisir et succès! Les rues Bab-Azoun et Bab-el-Oued sont certes fort belles avec leurs deux rangées d'arcades et leurs grands magasins tout ruisselants d'or ou de soie; mais si jamais j'avais à reproduire une rue d'Alger, ce ne serait certainement pas parmi celles-ci que je choisirais. Je ferais choix de la plus montueuse, de la moins régulière, de celle, enfin, dont les maisons n'ayant que de très rares fenêtres grillées sur le devant, qu'une porte basse qui ne s'ouvre jamais qu'à demi, qu'un étage avançant en saillie sur la ruelle et supporté par de grosses perches rondes en forme de consoles s'appuient les unes contre les autres en formant des voûtes où le jour ne pénètre que par intervalle et par des ouvertures plus ou moins grandes et espacées, en produisant les effets les plus piquants de lumière. Je choisirais....

A. Papier.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Dijon, le 15 décembre 1877.

Monsieur le directeur de la *Revue savoisienne* et cher confrère,

Nous venons vous prier de vouloir bien insérer dans la *Revue* ces quelques lignes destinées à combattre une opinion émise par M. Jules Vuy, dans l'article qu'il a inséré au nº de novembre sur notre livre, *L'Imprimerie* etc.

Nous disons dans cet ouvrage, page 52, que le livre suivant a été imprimé à Chambéry :

Le stile et règlement sur le fait de la iustice et instruction des procès, dressé par le souuerain Sénat de Savoye et confirmé par Monseigneur, IMPRIME A CHAMBERI par Iaques Franconis, *imprimeur et tailleur d'histoyres de Monseigneur avec privileige,* etc..... MDLX.

M. Vuy n'est pas de cet avis. Voici ses raisons et celles que nous leur opposons pour maintenir notre affirmation :

1º Les titres, dit-il, sont souvent trompeurs. Oui, mais il faût qu'ils aient quelques raisons de l'être. Ainsi, quand un pamphlet s'imprimait en France contre Richelieu ou contre Louis XIV, on comprend que l'imprimeur français, pour cacher le lieu d'origine de ce livre, mît sur le titre : *Amsterdam* ou *Chambéri*. Il faut une raison quelconque pour expliquer un pareil pseudonyme. Mais ici, il n'y avait aucune raison pour cela. Le Sénat de Savoie, un corps très sérieux, qui est l'auteur et l'éditeur du livre en question, non seulement n'avait pas de motifs pour tromper sur le lieu d'impression, mais il n'aurait pas laissé prendre le titre d'imprimeur et laissé mettre sur le titre en toutes lettres *imprimé à Chambéri par Franconis,* si cela n'eût pas été vrai.

2º M. Vuy invoque ensuite les deux lignes placées à la fin du volume, savoir :

Imprimé en compagnie et à communs fraiz de Iacques Franconis et Ian de Tournes. Or il n'y a là que l'indication de frais communs, parce que comme nous l'avions dit les premiers, Jean de Tournes a fourni une partie de son matériel à Franconis qui n'en avait pas assez pour faire cette publication que le Sénat voulait aussi belle que possible, mais cela ne prouve aucunement que le livre ait été imprimé à Lyon. On sait combien ces transports de matériel étaient fréquents au xviᵉ siècle et plus tard encore.

3º M. Vuy pense en outre que ce livre a été imprimé à Lyon à cause de la permission donnée à Jean de Tournes et à Jacques Franconis, laquelle est datée de Lyon. La réponse à cette objection est facile : Jean de Tournes, concourant à l'impression, même à l'étranger, d'un livre où son nom figurait, a été obligé de se conformer aux lois françaises et d'obtenir de l'autorité compétente à Lyon, une permission d'imprimer, ce à quoi n'était pas tenu Jacques Franconis en Savoie. Voilà pourquoi il y a une permission donnée en France et point en Savoie.

4º Enfin M. Vuy ajoute que si Franconis avait eu une imprimerie à Chambéry, il serait étonnant qu'il n'eût pas fait d'autres publications. Ceci n'est pas sérieux, car combien d'autres imprimeurs, même moins anciens, ne sont connus que par un seul produit de leur art?

Quant à la comparaison que fait M. Vuy de l'ouvrage en question avec celui de Jean Miles, elle porte à faux puisque ce dernier livre a sur son titre : *à Lyon par Jean de Tournes,* etc. et à la fin, *achevé d'imprimer à Lyon par Jean de Tournes.*

Nous avons cru devoir dans l'intérêt seul de la vérité combattre l'opinion de votre collaborateur sur l'imprimeur Franconis; c'est pourquoi nous ne nous arrêterons pas à d'autres critiques de moindre importance qu'il serait facile de réfuter.

Agréez, monsieur et cher confrère, l'expression de notre profonde considération.

F. Rabut.
A. Dufour.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 11

NOVEMBBRE 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	17,3	3°	10°2	729,1	0,1	0,6	76	12°2	36°2	20°5	N	O	faible	très beau		0,21	9°1
2	15	0	5,5	729,4	»	0,2	93	11,8	35,5	19	—	O	id.	id.		0,20	8
3	14	0,5	5,2	725,9	»	2,2	92	11,2	22	14,2	S-O	O	id.	beau		0,19	7.9
4	15.7	0	4,6	724,2	»	0,6	93	13,2	36	20	—	N	fort	très beau		0,20	8,3
5	16	2	8	721,1	»	0,9	89	14,8	37	22	S-O	S	id.	couvert		0,20	8,4
6	15,5	3	6,2	726,7	»	0,8	97	14,6	37,5	21,5	—	S	faible	très beau		0,20	8,6
7	16,7	2	6,4	724,8	»	0,9	85	15,5	37	22	S-O	S-S-E	id.	couv. 1/2		0,20	8,6
8	18	5,5	8,8	723.7	»	1	89	14	23,5	17	S-O	S	id.	couvert	Pluie de 4 h. à 9 h. du s. Couvert à 10 h.	0,20	8,9
9	17	8.5	9.5	725,7	7.6	0,7	91	12	14	11,5	S	S	id.	pluie	Pluie légère vers 10 h. s.	0,20	10,6
10	12	9,5	10,8	719,8	8.6	1	90	12,2	15	12,3	S	S-E	id.	id.	Pluie tout le jour.	0,20	10,7
11	12,5	8,5	9,2	719.2	28	1	92	12	28	17	S	S	id.	couvert	Très beau à 10 h. s. Pluie après.	0,21	10,2
12	12.5	6	9,5	709.6	22	0,9	86	12.8	15,5	13,3	S	S	id.	id.	Forte pluie dès 7 h. s.	0,26	9,8
13	13.5	3.5	4,8	713.3	29	0,9	87	7,8	21	12	S	S-S-O	id.	id.	Pluie dans le jour. Très beau à 10 h. s.	0,29	9
14	8.5	3	6,2	722.9	0.3	1,1	88	8,8	14,5	10,5	S-O	S-O	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,31	8,5
15	9.5	0	3,8	732,4	»	1	97	9	20	14	?	O-N-O	fort	id.	Id. Id.	0,31	8,2
16	12	3.5	5.5	731,1	»	0,8	92	6.2	9,5	7	?	N-O	id.	couvert		0,31	7,8
17	6.5	4.5	5.2	729.3	»	0,6	89	5,5	9	6,5	?	N-O	id.	id.		0,31	8,4
18	6,3	2,5	4.2	726,6	»	0,9	77	5,4	27	12,5	?	N-O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0.31	8
19	10,5	0	3,8	726	»	0,4	93	3,8	7,5	5	?	O	id.	id.	Pluie dans le jour. Couvert à 10 h. s.	0,31	7,5
20	5,5	1	5,5	718,5	4.6	2,5	92	5,4	9	6	S-E	E-N-E	id.	pluie	(1)	0,32	6,8
21	7,5	— 0,3	2	721,9	16	1	96	4	20	9	N	O	id.	couvert	(2)	0,35	6,5
22	6,5	0	4,2	721,5	18	1	87	5,8	10,2	8	O	S-O	id.	id.	Pluie à 4 h. s. Elle continue à 10 h.	0,32	7,2
23	9	4	7	721	25	0,9	83	8,6	15,5	11	S	S-O	id.	id.	Pluie légère à 10 h. s.	0,41	8,2
24	10	5	5.8	719.3	0.4	1,4	88	7,5	9,5	7,3	S	S-E	id.	id.	Pluie dans le jour. Couv. à 10 h. s.	0.49	7,4
25	11,5	3,5	4,6	710,5	14	1,5	82	3,1	3	2	?	S	id.	pluie.	(3)	0,49	7,4
26	5,1	— 2,5	— 0,1	726,3	5.4	gelé	98	3	11	6,5	—	E-N-E	id.	très beau	Pluie vers midi. Beau à 10 h. s.	0,49	4,9
27	4	— 2,5	1,2	719,2	5.2	id.	96	5,4	6,5	5	O-S-O	O-S-O	id.	pluie.	Pluie continuelle tout le jour.	0,54	5,3
28	10	1	8	710,6	20,7	—	97	9	11	9,3	S-E	S-S-O	id.	id.	Id.	0,67	8,8
29	9,5	1	1,2	709,6	17,1	0.1	85	8,5	15	10,3	S	S-S-E	id.	couvert	Pluie à 10 h. s.	0,78	8,4
30	9,7	1,5	4	709,5	21,3	0,5	97	8,2	25	14,2	?	E	id.	id.	Pluie de 3 à 4 h. s. Couvert à 10 h.	0,81	8
Moyennes ou Totaux.	11°20	2°57	5°86	721,61	243,3	24,4	89,9									0,34	8°16

(1) Pluie continuelle dès 2 h. matin jusqu'à midi; à 4 h. 1/2 pluie, grêle et neige jusqu'à 5 h. et 1/2. Eclairs et tonnerres. Couvert à 10 h. soir.
(2) Neige de 7 à 8 h. m. hauteur 0m04. Aux environs neige dans la nuit à l'altitude de 1,000m, où elle se maintient jusqu'à la fin du mois.
(3) A minuit 40, violent orage S-O. Pluie et grêle, écl. et tonn. durée 10 minutes. Pluie continue très forte après quelques éclairs et tonnerres, neige ensuite h. 0m01.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

BULLETIN N° 12

DÉCEMBRE 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE		
1	9°	2°5	4°8	709,9	5,1	0,6	69	4°	5°3	3°7	S	E-S-E	fort	couvert	Pluie de 10 h. m. à 1 h. s. Couv. à 10 h. s.	0,82	6°
2	5,7	2,7	4,8	715,2	4,9	0,7	93	7,5	15,7	10	S	S-S-E	faible	couv.3/4	Couvert à 10 h. s. Pluie la nuit.	0,80	7,7
3	8,5	2,7	3,5	716,8	0,2	0,7	83	4	6	5	S-O	O	id.	couv.3/4	Couvert à 10 h. s.	0,76	7,8
4	4,5	2	3	717	»	0,5	89	3,5	6,3	4	?	O	id.	couvert	Id.	0,74	6,7
5	4,3	2	3	721	»	0,4	89	4	7	4,5	?	O	id.	id.	Id.	0,74	6,1
6	5	2,5	4	719,7	»	0,5	87	4	10,3	6,3	N-E	N-E	id.	couv.3/4	Id.	0,70	6
7	6,5	3,5	6,2	724,5	2,2	0,8	85	10,2	28	16	N-E	S-E	id.	couvert	Pluie avant 9 h. m. Couvert à 10 h. s.	0,67	7,1
8	12	3,3	8,5	724	14	0,5	93	7,5	10	8	S-O	S-E	id.	id.	Grande pluie de 1 à 7 h. m. Très beau le soir.	0,69	7,8
9	8.7	— 2,3	0,4	723,2	»	1,1	92	4	21,5	9	N	N	id.	beau	Très beau le soir.	0,70	7
10	6	— 4,5	— 3,2	720,5	»	»	62	3,5	19,5	8,5	—	N-O	assez fort	très beau	Très beau tout le jour et le soir.	0,70	7,2
11	6	— 2,5	2	725,7	»	»	83	3,5	6,5	4	?	E-N-E	fort	neige	Pluie très légère par intervalle, de 1 h. à 5 h. s.	0,69	6,1
12	5,5	2	5,4	723,8	1,2	»	90	7,4	13	8,5	S	S	id.	couv.1/2		0,67	6,1
13	7,5	3,5	5,2	727.6	»	»	93	5,8	8,5	6	?	S	id.	couvert		0,65	7
14	7,5	— 0.3	1,8	726,2	»	»	94	4,5	12	7	S	S	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h s.	0,64	4,5
15	8	— 4,5	— 2	732,3	»	»	85	3,8	25	10	—	O	id.	très beau		0,61	5
16	4,5	— 5,5	— 2	734,6	»	3,2	96	1.5	15,5	6,5	—	O	id.	beau	Neige à 10 h. s., hauteur : 0.06.	0,64	3,2
17	4,5	— 2	0,6	730,6	4.8	gelé	96	5,6	24	11	—	O	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,60	5,2
18	6,5	— 1,2	1,4	730,9	»	id.	93	1,4	4,5	2	?	S	id.	id.	Id.	0,60	5
19	3,5	— 1	3,1	730	»	id.	98	2	8	6	N	O	id.	couv.1/2	Id.	0,60	4,8
20	7,3	— 3,3	— 3,1	728,3	»	id.	84	1	20	8,5	N	N	id.	couv.1/4	Id.	0,57	2,7
21	1,7	— 3,5	— 3,4	730,6	»	id.	73	— 3,2	— 1	— 2,7	N	N-E	id.	couvert		0,57	3,5
22	— 2	— 4,5	— 4,2	730,7	»	id.	67	— 3,2	— 2	0,7	N	N	id.	id.		0,57	3,2
23	— 2,5	— 5,7	— 5,5	727,8	»	id.	56	— 3	8	0	?	N	id.	id.	Neige inapréciable de 8 à 9 h. s. Couv. à 10 h.	0,56	3,5
24	— 0,3	— 4	— 1,6	727,4	»	id.	84	1,6	9,5	4	?	N	id.	id.		0,56	4,4
25	3,5	— 0,5	2	718,5	»	id.	94	3,4	6,5	4	?	S	faible	id.	Pluie de 2 à 3 h. s. Couvert à 10 h. Brouillard.	0,56	5,2
26	4.3	— 2.5	1,8	709,7	5.5	id.	85	0,6	2,3	1	?	S	fort	neige	Neige de 9 h. à midi avec pluie qui continue jus-	0,56	5
27	4	0,5	3,4	716,4	7,8	id.	86	3,4	5,5	3,5	?	S	id.	couvert	Pluie de 1 h à 11 h. s. [qu'à 10 h. s.	0,56	4,2
28	4	0	1	724,4	7,5	id.	91	1,6	7	3	?	S	id.	id.	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,57	4.2
29	4	— 1,5	1,2	725,7	»	id.	96	2,5	5	3	?	S-S-E	id.	pluie	Neige avant jour, hauteur : 0.03, et pluie conti-	0,56	4,2
30	6	1,5	5	726,9	25,5	id.	84	8,8	26	15	?	S	id.	couvert	[nuelle après.	0,60	6,2
31	9,5	1	6,5	723,4	6	id.	78	5,2	6,5	5	S	S-S-O	id.	pluie	Pluie avant 9 h. jusqu'à 3 h. s. Très b. à 10 h. s.	0,62	6,6
Moyennes ou Totaux.	5°26	0°60	1°72	723.98	84,7	9,0	85,4									0,64	5°45

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 décembre 1877

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Trois candidats au titre de membres effectifs sont présentés, et l'élection de deux membres correspondants est proposée. Il sera statué sur leur admission dans la prochaine séance.

M. Papier, membre correspondant à Bône, fait hommage de huit photographies représentant des types algériens. Le même envoie douze minéraux d'Algérie.

M. Ducis offre de la part de M. François Rime un petit volume haut de 12 centimètres, orné de gravures sur bois, intitulé : *Æsopi Phrygis fabulæ elegantissimis eiconibus ueras animalium species ad uiuum adumbrantes*. Sous la marque de Jean de Tournes (deux vipères entrelacées avec la devise : QUOD TIBI FIERI NON VIS, ALTERI NE FECERIS), on lit :

LVGDVNI
APVD . IOAN . TORNAESIVM .
M . D . LI .

M. Ducis pense que cette édition n'a pas été connue des historiens de l'imprimerie.

M. Gonthier, vicaire de Veigy, adresse la première partie d'une *Grammaire patoise* dont il est l'auteur. Ce travail et les explications qui l'accompagnent seront communiqués à M. Constantin pour en rendre compte.

Empêché d'assister à la séance, *M. Constantin* adresse par lettre la proposition « d'insérer dans la *Revue* toutes les publications typographiques et lithographiques faites dans nos deux départements. Nos imprimeurs et libraires seraient invités par une circulaire à envoyer un exemplaire au siége de la Société avec l'indication du prix de l'ouvrage, de l'adresse des libraires et du nombre d'exemplaires imprimés ; moyennant quoi la Société se chargerait d'en faire l'annonce gratuite dans son *Bulletin mensuel de la librairie en Savoie*. »

Comme le font observer plusieurs membres, l'idée de M. Constantin est excellente, s'il s'agit de publier des études bibliographiques et non de simples annonces. Nos tables annuelles prouvent que les comptes-rendus d'ouvrages figurent déjà pour une large part dans nos travaux. Pour pouvoir donner une liste complète de ce qui s'imprime et de ce qui se grave ou se lithographie en Savoie, il faudrait un peu plus de bonne volonté de la part des principaux intéressés : la plupart des éditeurs se sont montrés jusqu'ici peu soucieux de faciliter la rédaction d'un bulletin bibliographique et iconographique des deux départements.

La réunion examine avec un vif intérêt les collections données au Musée par M. *Mirande*, ancien juge à Karikal, et recueillies par le donateur dans l'Inde et sur les côtes d'Afrique. Une antique statue en bronze plein, haute de 40 centimètres, représente Vichnou incarné en Rama ; elle porte encore des bavures et les jets de fusion ; trouvée dans des fouilles, elle a été acquise d'un brahme dans la pagode de Siringam. — Quatre cahiers en tamoul ont été gravés sur feuilles de talipot, au moyen d'un poinçon, puis les caractères ont été noircis avec du jus de bétel ou de la sauce à Karri. Deux de ces cahiers sont des recueils d'horoscopes ; sur les deux autres est retracée la vie de Gnanasavoundéri, pénitente chrétienne contemporaine de la conquête d'Albuquerque. — D'autres objets sont d'une grande valeur comme éléments de comparaison avec nos antiquités préhistoriques : ainsi une hache en fer, de Mozambique, est fixée à un manche en bois dont la forme et les dimensions reproduisent exactement les manches de haches recueillis dans les stations lacustres de la Suisse. Trois sagaies de la côte de Mozambique ont le pied armé d'une sorte de ciseau à douille qui rappelle les instruments de l'âge du bronze désignés sous le nom de ciseaux. Un long sabre indien, en fer, offre une poignée qui n'a que 75 millimètres de largeur, tandis que les poignées françaises ont en moyenne 110 millimètres ; or notre collègue, M. Gabriel de Mortillet, après avoir pris de nombreuses mesures sur les armes de divers peuples, a fait remarquer que les poignées les plus courtes sont celles des armes indiennes, qui ressemblent en cela aux épées et poignards de l'âge du bronze ; c'est une des considérations qui le portent à chercher dans l'Inde l'origine du bronze et à établir un rapprochement entre la race indienne et la race caractérisée par des mains étroites qui occupait nos contrées pendant l'âge du bronze. — Parmi les autres objets donnés par M. Mirande, on remarque encore deux monnaies ptolémaïques à fleur de coin, une mandoline de bayadère à incrustations d'ivoire, 50 bois polis de Ceylan, un énorme coco des Maldives ou coco des Seychelles, 70 espèces de coquilles des Comores représentées par un très grand nombre d'échantillons, etc.

Appelé à remplir les fonctions de juge à la cour de Saïgon, M. Mirande veut bien nous promettre un prochain envoi d'antiquités cochinchinoises et d'objets d'histoire naturelle pour le Musée, et, pour la *Revue savoisienne*, des études sur les contrées qu'il va parcourir.

La réunion vote des remerciements au généreux donateur.

M. Revon expose un relief à gradins, avec courbes de niveau de 40 mètres, construit au 80,000e par M. Drivet, d'Aix-les-Bains, ingénieur géographe à Paris. Cet admirable travail, exécuté avec la plus rigoureuse précision, figure la partie de nos deux départements comprise entre Bonneville-Albertville et Sallanches-Seyssel. M. Revon explique le procédé adopté pour l'exécution de ce relief : la pointe d'un pantographe suit les courbes de niveau sur la carte (laquelle, soit dit entre parenthèses, est sillonnée de nombreuses lignes rouges attestant que M. Drivet a rectifié, baromètre en mains, autant d'erreurs de la carte du dépôt de la guerre) ; à l'autre extrémité du pantographe, une mèche, tournant rapidement, creuse les courbes équidistantes dans un bloc de plâtre. Les reliefs à gradins sont très utiles pour épargner de longues études sur le terrain dans les tracés de routes, chemins de fer, canaux, endiguements, reboisements, etc. Pour obtenir un plan définitif, on fait disparaître avec une échoppe les arêtes dans les pentes unies, on sculpte les accidents de rochers, on peint en couleurs imitant la nature et l'on trace les écritures. C'est ce que fera M. Drivet, qui doit marquer en outre, sur le modèle destiné à l'Exposition universelle, les stations savoisiennes recommandées aux malades, aux convalescents, aux constitutions délicates.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges :

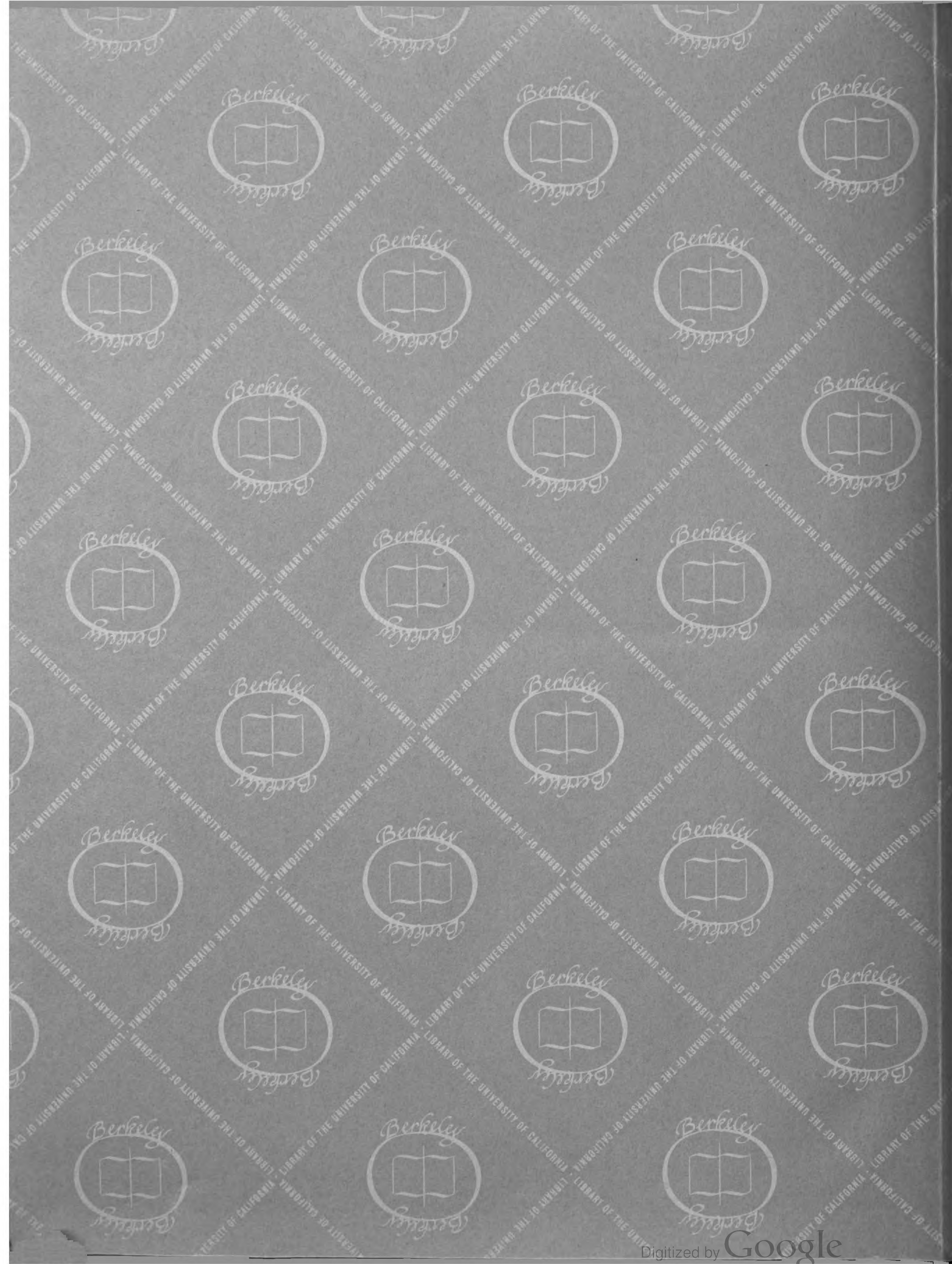
Revue archéologique. — *Journal des connaissances médicales*. — *Romania*. — *Association scientifique de France*. — *Gazette des lettres*. — *L'investigateur*. — *Revue de la poésie*. — *Mémoires* de l'Académie de Lyon, classe des lettres. — Id., classe des sciences. — *Annales* de la Société d'agriculture de Lyon. — *Revue du Lyonnais*. — *Bulletin* de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure. — *Bulletin agricole* de l'arrondissement de Douai. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Revue suisse de beaux-arts*. — *L'éducateur*. — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel. — *Rivista europea*. — *Smithsonian report*, 1876.

Neuf liasses d'imprimés concernant la Savoie, don de M. E. Levet. — Manuscrits sur parchemin, achat. — Journaux de Savoie et de Suisse, 18 volumes, achat.

Le Dauphiné. — *L'Italia agricola*. — *L'Union savoisienne*. — *Les Alpes*. — *Industriel savoisien*. — *L'Allobroge*. — *L'Echo du Salève*. — *Le Chablais*. — *Le Léman*. — *La Savoie thermale*. — *La Seybouse*, journal de Bône.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

ANNECY. — IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie.




Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

